



**HAL**  
open science

## Jean Chaintron, un militant communiste dans la préfecturale (1944-1947)

Anna Hihn

► **To cite this version:**

Anna Hihn. Jean Chaintron, un militant communiste dans la préfecturale (1944-1947). Histoire. 2013.  
dumas-00839166

**HAL Id: dumas-00839166**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00839166>**

Submitted on 27 Jun 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

UFR 09

Master Histoire des sociétés occidentales contemporaines

# **Jean Chaintron, un militant communiste dans la préfecturale**

*Jean Chaintron, préfet de la Haute-Vienne (1944-1947)*



**Mémoire de Master 2 recherche**

**Présenté par HIHN Anna**

**sous la direction de PIGENET Michel**

## Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement Jean-Louis Saillant pour sa disponibilité et sa gentillesse ainsi que tous les enfants et la famille de Jean Chaintron pour m'avoir autorisé la lecture de ses archives privées.

Je remercie également mon directeur de recherche, Michel Pigenet, pour ses conseils avisés. Mes remerciements vont aussi aux archivistes et aux bibliothécaires, et notamment le personnel de la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, dont l'aide et les renseignements m'ont permis d'avancer dans mes recherches.

Merci à mes trois relecteurs (Hubert Hihn, Christian Beauquis et Delphine Joerger) qui ont consacré du temps à lire mon travail et dont les remarques judicieuses m'ont été profitables.

Enfin, je remercie plus généralement tous mes proches pour leur présence et pour les échanges précieux que j'ai pu avoir avec eux sur mon travail de recherche (et je pense tout particulièrement à cette discussion lors d'une froide journée d'hiver au bord du canal Achterburgwal).

Photographie: Jean Chaintron en habit de préfet. Source : Chaintron Jean, *Le Vent soufflait devant ma porte*, Paris, Éditions du Seuil, 1993

## Liste des sigles et abréviations

AD : Archives départementales  
AN : Archives nationales  
AS : Armée secrète  
CDL : Comité départemental de libération  
CGT : Confédération générale du travail  
CLL : Comité local de libération  
CFLN : Comité français de libération nationale  
CG : Conseil général  
CGA : Confédération générale de l'agriculture  
CRL : Comité régional de libération  
CRR : Commissaire régional de la République  
CR : Commissaire de la République  
FFI : Forces françaises de l'intérieur  
FN : Front national  
FTP : Francs-Tireurs et Partisans  
FTPF : Francs-Tireurs et Partisans français  
FUJP : Forces unies de la jeunesse patriotique  
GPRF : Gouvernement provisoire de la République française  
MRP : Mouvement républicain populaire  
ONIC : Office national interprofessionnel des céréales  
ORA : Organisation de résistance de l'armée  
PCF : Parti communiste français  
POF : Parti ouvrier français  
PRL : Parti républicain de la liberté  
SOL : Service d'ordre légionnaire  
STO : Service du travail obligatoire  
UFF : Union des femmes françaises  
UPRA : Union patriotique républicaine et antifasciste  
URSS : Union des républiques socialistes soviétiques

« Tempérament artiste, hypersensible, musicien, autodidacte, d'une générosité, d'un dévouement absolu, comme tous les grands idéalistes de sa génération, Jean Chaintron est lié par toute son histoire personnelle à la grande histoire du Parti profond dont il constitue l'une des plus belles biographies. <sup>1</sup>»

### *Définition et délimitation du cadre spatio-temporel*

Comme le souligne Philippe Robrieux, Jean Chaintron est l'une des personnalités marquantes de l'histoire du Parti communiste français (PCF). Il s'agit dans ce travail de recherche de s'intéresser à la période durant laquelle il occupe le poste de préfet de la Haute-Vienne de 1944 à 1947. C'est une période courte mais unique de la vie de Jean Chaintron au cours de laquelle il occupe simultanément deux positions, celle de préfet et celle de militant communiste, qui sont en théorie incompatibles. Pour saisir et comprendre ce paradoxe, il est nécessaire de s'arrêter sur ces deux aspects. Jean Chaintron est avant tout un militant affilié au PCF auquel il adhère en 1931. Le militant d'un parti se différencie d'un simple adhérent au sens où cette dénomination s'applique à tout individu qui consacre une grande partie de son temps aux « activités et aux tâches d'un parti dont on accepte les objectifs et dont on adopte et on propage l'idéologie <sup>2</sup>». Le fait de militer signifie donc se conformer à un modèle et être fidèle à une ligne ou à un idéal tout en s'impliquant de façon maximale dans les activités de son parti<sup>3</sup>. En plus d'être un militant, Jean Chaintron est aussi un permanent du PCF. Cette notion de permanent renvoie à la question de la professionnalisation car ce sont des individus qui sont investis de responsabilités et qui sont le plus souvent employés et salariés du parti. On peut se rapporter aux travaux d'Annie Kriegel qui définit le permanent comme « un militant qui, quelque soit sa fonction ou son mode de rétribution, dépense la totalité de ses forces dans un poste pour lequel le Parti l'a désigné et « cadre »<sup>4</sup> .» Jean Chaintron est donc plus qu'un simple adhérent car depuis ses premières prises de responsabilités dans les années 1930, il a consacré toute son activité et son énergie au PCF. Il entre également au Comité Central du PCF en 1937 et y restera jusqu'en avril 1950<sup>5</sup>. C'est avec ces antécédents qu'il est amené à occuper le siège de préfet de Limoges en 1944. La fonction de préfet est née avec la loi du 28 pluviôse an VIII qui institue dans chaque département un préfet « seul chargé de

---

1. Robrieux Philippe, *Histoire intérieure du Parti communiste, Biographies, Chronologie, Bibliographie*, tome 4, Paris, Éditions Fayard, 1984, p. 137

2. Lagroye Jacques, Lord Guy, Mounier-Chazel Lise, Palard Jacques, *Les militants politiques dans trois partis français, Parti communiste, Parti socialiste, Union démocratique pour la République*, Paris, Paris, Pédone, 1970, p. 10

3. *Ibid.*, pp. 12 et 125

4. Kriegel Annie, *Les Communistes français*, France, Éditions du Seuil, 1968, p. 146

5. Maitron Jean, Penetier Claude (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, 51 volumes, Editions de l'Atelier, 1964-2011, entrée « Chaintron, Jean »

l'administration <sup>6</sup>» (article 3). Il est le représentant dans le département du gouvernement et de l'ensemble des ministres tout en étant administrativement rattaché au ministre de l'Intérieur. Sa fonction de représentant de l'État constitue « l'essence initiale et permanente » de ses tâches et fait du préfet le dépositaire des « intérêts nationaux, de la défense de la légalité et de l'ordre public »<sup>7</sup>. Elle implique aussi en théorie que le préfet soit libre de toutes attaches politiques pour pouvoir orienter son action selon l'intérêt général et non les intérêts particuliers d'un parti et exercer sa tâche de représentant du pouvoir central indépendamment des partis politiques constituant le gouvernement. Tout en étant l'envoyé du pouvoir central dans le département, il est aussi le défenseur auprès de lui des intérêts de ses administrés et du territoire dont il a la charge<sup>8</sup>. Il est impossible de citer toutes les missions qui sont celles du préfet en raison de leur trop grand nombre qui illustre l'ampleur et la diversité de leur fonction. Comme le précise Roger Bonnaud-Delamare, « les attributions se sont tellement développées qu'il serait vain d'en donner une énumération complète <sup>9</sup> ». Toutefois, on peut préciser que malgré les nouvelles missions des préfets qui apparaissent lorsque ceux-ci sont confrontés à des contraintes nouvelles du fait du contexte politique et social, le fond de leur mission reste identique à celui des préfets napoléoniens au moment où Jean Chaintron prend ses fonctions car aucun texte n'est venu abroger l'article 3 de la loi du 28 pluviôse an VIII<sup>10</sup>. Jean Chaintron est donc à la fois l'homme de son parti et le représentant du pouvoir central lorsqu'il devient préfet en 1944 et cela, dans un département particulier qui est celui de la Haute-Vienne. C'est un département majoritairement rural mais qui comporte quelques centres ouvriers comme Limoges et Saint-Junien. Ce territoire peut être considéré comme stratégique en raison de l'importance des maquis qui ont libéré seuls le département en août 1944 et des risques de troubles que cela induit. La définition spatiale de l'objet d'étude se situe donc à la fois au niveau départemental, en Haute-Vienne, et au niveau national en raison des liens qu'entretient le préfet Jean Chaintron avec les différents membres du gouvernement mais aussi de ses relations avec la direction nationale du PCF en tant que permanent du parti communiste.

Pour ce qui est de la définition chronologique, les dates officielles de prise et de fin de fonctions de Jean Chaintron délimitent dans le temps ce travail de recherche. Jean Chaintron

---

6. *Les préfets, deux siècles au cœur de l'État, 1800-2000*, Paris, album de l'exposition, Direction des archives de France, La Documentation Française, 2000, p. 1

7. Kessler Marie-Christine, *Les grands corps de l'État*, Paris, Presses Universitaires de France, 1986, p. 38

8. Burdeau François, *Histoire de l'administration française du XVIIIe au XXe siècle*, Paris, Monchrestien, 1994, p. 211

9. Bonnaud-Delamare Roger, « Les pouvoirs du préfet », *La Revue administrative*, n°13, janvier-février 1950, p. 14

10. Laffont Claude, « Le corps préfectoral sous la IVe République », *Administration*, n°137, octobre 1987, p. 83

est délégué dans les fonctions de préfet de la Haute-Vienne le 9 septembre 1944. Il conserve ce poste jusqu'au 8 janvier 1947 lorsqu'il est nommé préfet hors-cadre avant de rejoindre le cabinet ministériel de Maurice Thorez le 24 janvier 1947. Quelques mois plus tard, le 19 novembre 1947, il est définitivement évincé de l'administration préfectorale lorsqu'il est placé dans la position de disponibilité sans traitement<sup>11</sup>. Cette dernière date est considérée comme la borne chronologique finale de ce travail. En effet, même si Jean Chaintron a quitté son poste de préfet de Limoges en janvier 1947, il reste dans les cadres de l'administration préfectorale jusqu'en novembre 1947. C'est en tant que préfet qu'il rejoint le poste de directeur de cabinet de Maurice Thorez jusqu'à l'éviction des ministres communistes du gouvernement en mai 1947. Il a donc paru judicieux de ne pas arrêter l'étude à son départ de Limoges mais de la prolonger jusqu'à la fin 1947. Cette période est à inscrire dans l'histoire nationale qui est celle de la Libération de la France et des débuts de la IV<sup>e</sup> République. Le débarquement allié du 6 juin 1944 impulse le mouvement de libération du territoire français. La Haute-Vienne est libérée au cours du mois d'août 1944 avec notamment la reddition de la ville de Limoges obtenue par Georges Guingouin, le chef départemental de la IV<sup>e</sup> Brigade des FFI (Forces françaises de l'Intérieur) du département. Ce temps de la guerre prend fin le 8 mai 1945 avec la capitulation de l'Allemagne nazie. Puis, l'histoire française est marquée par les multiples rendez-vous électoraux qui débouchent sur l'adoption de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République le 13 octobre 1946 et l'élection de la première Assemblée nationale de cette nouvelle République le 10 novembre 1946. Ces quelques années sont aussi caractérisées par un climat politique et social tendu en raison des difficultés économiques mais aussi des crispations qui font suite à la fin de la guerre et à la mise en place de nouveaux pouvoirs politiques après la chute du régime de Vichy. Cette tension est à son apogée en 1947 avec l'éviction des ministres communistes le 5 mai 1947 et le déferlement de manifestations et de grèves dans les mois qui suivent. Pendant toute cette période, le PCF a une influence considérable tant politiquement qu'électorale. Il participe au CFLN (Comité Français de libération nationale) dès le 4 avril 1944 et restera au gouvernement jusqu'à son éviction le 5 mai 1947 hormis une courte pause entre la fin 1946 et le début de l'année 1947. Il pèse tant électoralement, il est le premier parti de France aux élections du 10 novembre 1946, qu'en termes d'effectifs, avec plus de 800 000 adhérents sur l'ensemble du territoire français en 1946<sup>12</sup>. La libération est parfois analysée comme un « achèvement d'une tragique parenthèse marquant un retour à la normale » tantôt comme le « prélude d'une nouvelle époque de la

---

11. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, 19920076/3

12. Pudal Bernard, « P.C.F », in *Encyclopédie Universalis*, 2007, p. 4

société française » mais, comme le rappelle Grégoire Madjarian, elle est aussi à prendre comme une « phase de crise et d'extrême instabilité tant politique que sociale et économique »<sup>13</sup>. Ce temps de la libération semble donc s'achever en novembre 1946 avec l'élection de la première Assemblée nationale constituante de la IV<sup>e</sup> République qui met fin à l'instabilité politique. Toutefois, d'un point de vue juridique, la IV<sup>e</sup> République ne débute que le 28 janvier 1947 avec l'investiture du gouvernement Ramadier quelques jours après le départ de Jean Chaintron de la préfecture de la Haute-Vienne<sup>14</sup>. Cependant, ce changement d'organisation politique ne met pas fin aux incertitudes dans le domaine social et économique ce qui peut signifier qu'au cours de l'année 1947, la France n'est toujours pas sortie de cette période particulière. Par ailleurs, en se plaçant du point de vue du Parti communiste français, le temps de la libération peut être considéré comme la période singulière où les communistes sont au pouvoir<sup>15</sup>, voire jusqu'en septembre 1947 lorsque le PCF ne peut plus se considérer comme un parti de gouvernement suite à la conférence de Szklarska-Poreba. La carrière préfectorale de Jean Chaintron s'inscrit alors précisément dans ce moment particulier de l'histoire du Parti communiste français et de la France allant de 1944 à 1947.

### *Les enjeux du sujet*

Après avoir défini l'aspect préfectoral et militant de Jean Chaintron ainsi que le cadre spatio-temporel de l'objet d'étude, on peut considérer les questionnements majeurs qui en découlent. La question principale que l'on peut se poser est la suivante : comment un communiste devient-il préfet et comment exerce-t-il cette fonction ? Jean Chaintron est, avec Lucien Monjauvis pour la Loire à la même période, le premier communiste à occuper un poste de préfet. Il est donc nécessaire de s'arrêter sur les conditions ayant permis sa nomination. Par ailleurs, s'interroger sur la façon dont un communiste peut exercer les fonctions de préfet revient à se tourner à nouveau vers le paradoxe exprimé au départ sur la théorique incompatibilité de la fonction de préfet et de militant communiste mais aussi sur l'action administrative de Jean Chaintron dans la période complexe de la libération. De cette question principale qui orientera l'étude, découlent d'autres interrogations sur les différentes facettes du préfet Jean Chaintron de 1944 à 1947.

Il est, en effet, tout d'abord une personnalité politique en tant que militant du PCF désigné à un poste de préfet. Il faut alors s'interroger sur ses rapports avec le PCF et

---

13. Madjarian Grégoire, *Conflits, pouvoirs et société à la Libération*, Paris, Union générale d'édition, 1980, p. 5

14. Roucaute Yves, *Le PCF et les sommets de l'État : de 1945 à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981, p. 113

15. *Ibid.*, p. 114



notamment sur sa place dans la stratégie du parti à la Libération et sur la façon dont il peut l'appliquer. En effet, en tant que préfet il en est lui-même un élément car le PCF cherche à étendre son influence à la Libération et cela passe aussi par la conquête de préfectures<sup>16</sup>. Il est aussi intéressant de se demander comment le PCF perçoit la situation de Jean Chaintron, c'est-à-dire le fait que le parti détienne une position de pouvoir au sein de la préfecture de la Haute-Vienne. Le PCF laisse-t-il une grande autonomie à Jean Chaintron dans son travail ou, au contraire, intervient-il dans son administration ? Enfin, la dimension politique de Jean Chaintron amène aussi à se demander quel rôle il peut conserver au niveau national au sein du fonctionnement du PCF et notamment en tant que membre du Comité Central.

La dimension administrative est l'autre facette de la personne de Jean Chaintron pendant cette période. Tout d'abord, on peut se questionner sur la légitimité de Jean Chaintron à occuper le poste de préfet. Il peut être considéré comme un préfet atypique au regard de son parcours scolaire et professionnel marqué par un passé ouvrier et une absence d'expérience dans l'administration. Parvient-t-il à mener à bien les missions qui incombent aux préfets ? Quelle légitimité a-t-il auprès de ses supérieurs, de ses subordonnés et de ses administrés ? Par ailleurs, sa présence au Comité Central du PCF et sa position de militant communiste, malgré la participation du PCF au gouvernement pendant cette période, peuvent remettre en doute la neutralité qui doit caractériser le préfet. Cette double appartenance fait de lui l'homme de deux appareils ce qui pourrait remettre en cause l'impartialité dont il doit faire preuve dans l'exercice de ses fonctions. Sera-t-il le « préfet de tous les Limousins <sup>17</sup> » comme il l'affirme lui-même dans son discours de prise de fonctions ? Comment s'approprie-t-il les mœurs et les usages du corps préfectoral malgré sa position de militant ?

Il est important de noter que Jean Chaintron est aussi un ancien résistant qui participe à la Libération de la ville de Limoges aux côtés de Georges Guingouin. C'est un autre aspect à prendre en compte lorsque l'on réfléchit sur la place qu'il occupe dans la situation de dualité des pouvoirs à la Libération entre le pouvoir central et les comités de libération composés d'hommes de la résistance. Or, Jean Chaintron est un représentant du pouvoir central en tant que préfet mais il est aussi un résistant communiste comme beaucoup de membres des Comités départementaux et locaux de libération. Ce passé de maquisard communiste est-il un gage d'ordre auprès des résistants et des masses ?

Enfin, Jean Chaintron est aussi une personnalité de la Haute-Vienne qui se doit de nouer des rapports constructifs avec les autres hommes forts du département. Quelles

---

16. Becker Jean-Jacques, *Le Parti Communiste veut-il prendre le pouvoir ? La stratégie du PCF de 1932 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1981, p. 136

17. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur Limousin*, 16 septembre 1944, FOL- JO- 5286

relations entretient-il avec les notables locaux et en particulier avec les militants du parti socialiste ? Le Parti Socialiste SFIO était maître de la Haute-Vienne avant la Deuxième Guerre mondiale ce qui signifie que le PCF lui fait concurrence en termes politiques. Cette situation risque d'avoir des incidences sur la perception que l'on se fait de Jean Chaintron et de son travail. Par ailleurs, le département est aussi le théâtre de la rencontre de fortes personnalités avec notamment la présence d'Adrien Tixier ministre socialiste de l'Intérieur et président du Conseil Général de la Haute-Vienne à partir de septembre 1945 ou encore de Marcel Paul ministre de la production industrielle et député de la Haute-Vienne. Jean Chaintron doit donc s'imposer en tant que préfet communiste au sein de ces luttes de pouvoir. Ainsi, de la principale question -comment un communiste peut-il devenir préfet et comment exerce-t-il cette fonction- découlent de nombreux questionnements qui nous révèlent les multiples facettes du préfet Jean Chaintron.

### *Historiographie*

L'intérêt de travailler sur Jean Chaintron lorsqu'il est à la tête de la préfecture de la Haute-Vienne est de croiser pour la première fois plusieurs histoires, principalement celle du Parti communiste français à la libération et celle des préfets. En effet, il n'existe pas de travaux sur les deux seuls préfets communistes dans l'histoire de France que sont Jean Chaintron et Lucien Monjauvis. Le travail de recherche sur la carrière préfectorale du militant communiste Jean Chaintron est donc un enjeu historiographique au sens où il permet à deux histoires, et donc deux historiographies, a priori étrangères l'une de l'autre, de se rencontrer tout en se situant dans le prolongement de travaux antérieurs. La première historiographie à prendre en compte est celle du PCF à la Libération. Elle est extrêmement riche et marquée par de nombreux débats entre les différents courants historiographiques. L'interrogation principale qui est au centre des discussions est de savoir si le PCF aurait voulu prendre le pouvoir en cette période troublée. On trouve d'une part l'analyse des historiens, que Philippe Buton qualifie de « communistes <sup>18</sup>», tels que Jean-Paul Scot<sup>19</sup>, Anne Lacroix-Riz<sup>20</sup> ou Roger Martelli. Ils s'accordent sur le fait qu'à la Libération le PCF aurait abandonné toute perspective révolutionnaire et se limiterait à la lutte patriotique. L'objectif premier des militants et de la direction communistes serait la libération du territoire français

---

18. Buton Philippe, *Les lendemains qui déchantent : le Parti communiste français à la Libération*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1993, p. 11, note 3

19. Scot Jean-Paul, « Stratégie et pratiques du PCF 1944-1947 », *Le PCF, étapes et problèmes 1920-1972*, Paris Editions sociales, 1981

20. Lacroix-Riz Annie, *Le CGT de la Libération à la scission de 1944-1947*, Paris, Editions sociales, 1983

et en ce sens, l'effort maximal serait porté sur le terrain des affrontements militaires<sup>21</sup>. Au contraire, des historiens tels que Stéphane Courtois<sup>22</sup>, Annie Kriegel et Jean-Jacques Becker mettent en avant une toute autre interprétation de la stratégie du PCF à la libération. Selon leurs analyses, il n'y aurait effectivement pas de volonté du parti de prendre le pouvoir par une insurrection généralisée ou par la force. Toutefois, la direction communiste mettrait sur pied un deuxième pouvoir en parallèle du Gouvernement provisoire de la République française pour chercher à étendre son influence. Annie Kriegel distingue plusieurs phases dans ce mouvement. Tout d'abord, de juin 1944 à novembre 1944 la « stratégie directe de conquête du pouvoir <sup>23</sup>» durant laquelle le PCF reconnaît la légitimité du Gouvernement provisoire tout en y participant mais animerait en parallèle une seconde et concurrentielle structure de pouvoir avec des organismes qu'ils contrôlent tels que les Comités départementaux de libération ou les milices patriotiques. Jean-Jacques Becker appelle cela la mise en place d'un « double pouvoir <sup>24</sup>». Cette stratégie se solderait par un échec avec la dissolution des milices patriotiques à la fin 1944 et le PCF choisirait alors d'appuyer la politique du général de Gaulle et de s'unir à lui pour parvenir à limiter l'influence des Anglo-Saxons dans une perspective de respect des intérêts du camp socialiste au niveau international. Après le départ du général de Gaulle le 20 janvier 1946, le PCF se tournerait alors vers une « stratégie frontiste classique <sup>25</sup>» de conquête du pouvoir par l'intérieur via les élections et l'alliance avec les socialistes. On retrouve ce schéma quelque peu modifié dans l'ouvrage *Les lendemains qui déchantent* de Philippe Buton. Ce dernier distingue deux temps dans la stratégie de conquête du pouvoir du PCF. Tout d'abord, en 1944 le parti chercherait à établir son hégémonie sur la résistance intérieure pour mettre en place un second pouvoir face au gouvernement du général de Gaulle tout en y participant depuis le 4 avril 1944. C'est ce que Philippe Buton qualifie de « stratégie duale <sup>26</sup>». Dans un second temps, le retour de Maurice Thorez à la fin de l'année 1944 initierait un changement de ligne qui ferait suite à l'entretien que ce dernier a eu avec Staline le 19 novembre 1944<sup>27</sup>. Le discours du secrétaire général du PCF à Ivry le 21 janvier 1945 entérine cette évolution car il prescrit de se concentrer sur la conquête électorale de l'assemblée nationale et sur l'alliance avec les

---

21. Martelli Roger, « Rapport », « Libération de la France, le Parti communiste français », *Cahiers d'histoire de l'IRM*, n°35, 1988, pp. 59-111

22. Courtois Stéphane, *Le PCF dans la guerre (De Gaulle, la Résistance, Staline)*, Paris, Ramsay, 1980

23. Kriegel Annie, *Communismes au miroir français*, France, Editions Gallimard, 1974, p. 166

24. Becker Jean-Jacques, *op. cit.*, p. 136

25. Kriegel Annie, *op. cit.*, p. 175

26. Buton Philippe, *op. cit.*, p. 124

27. Buton Philippe, « Méthodologie et historiographie de la stratégie communiste à la Libération : l'entretien Thorez-Staline du 19 novembre 1944 », *Communisme*, n°45-46, Paris, 1996, pp. 13-16

socialistes qui sera possible au sein du gouvernement jusqu'au 5 mai 1947. Enfin, un troisième courant historiographique propose une autre interprétation. Il s'agit d'historiens tels que Philippe Robrieux<sup>28</sup> ou encore de Charles-Louis Foulon<sup>29</sup> qui postulent que le PCF ne serait jamais allé jusqu'à la rupture avec De Gaulle et qu'il n'aurait pas eu réellement l'intention de prendre le pouvoir à la libération. Pour compléter cette synthèse historiographique du PCF à la libération il est aussi nécessaire de s'intéresser aux travaux de Maurice Agulhon. Il s'interroge sur l'hétérogénéité de la direction du parti pendant la Deuxième Guerre mondiale en raison de la séparation géographique des principaux dirigeants -Jacques Duclos étant à Paris avec le PCF clandestin, Maurice Thorez en URSS et André Marty en Afrique du Nord à la tête d'une délégation du Comité Central<sup>30</sup>-. Dans le cadre d'une recherche sur le préfet Jean Chaintron, il est essentiel de s'intéresser à cette historiographie du PCF et notamment au débat sur sa stratégie car en tant qu'administrateur d'un département Jean Chaintron peut en être un élément.

Une autre histoire du PCF croise aussi ce travail de recherche. Même si Jean Chaintron est dans une situation inédite au regard du PCF, il peut être considéré comme un cadre intermédiaire du parti en tant que haut fonctionnaire, permanent du PCF et membre du Comité Central. Il faut alors s'intéresser aux travaux traitant des cadres du parti. L'ouvrage de Bernard Pudal *Prendre parti* est à ce sujet déterminant. Il réalise une approche sociologique des dirigeants communistes des années 1920 et 1930 et il s'intéresse pour cela à la trajectoire de plusieurs cadres dont Jean Chaintron qui est décrit comme représentatif des militants ouvriers et possédant toutes les conditions pour devenir un cadre stalinien<sup>31</sup>. Une autre étude plus récente est aussi à prendre en compte. Il s'agit de la thèse de Paul Boulland qui porte sur les cadres locaux et intermédiaires dans les organismes fédéraux et départementaux et plus largement sur la politique des cadres du PCF<sup>32</sup>. Pour compléter cette histoire des cadres communistes dans laquelle Jean Chaintron s'inscrit, il est aussi nécessaire de se pencher sur les rapports qu'entretiennent les dirigeants communistes aux hauts fonctionnaires à travers l'ouvrage de Yves Roucaute<sup>33</sup>. Il y a donc une historiographie du PCF à prendre en compte,

---

28. Robrieux Philippe, *Histoire intérieure du Parti communiste, 1945-1972, de la Libération à l'avènement de Georges Marchais*, Editions Fayard, 1981

29. Foulon Charles-Louis, *Le pouvoir en province à la Libération*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 1975, p. 232

30. Agulhon Maurice, « Les communistes et la Libération de la France », *La Libération de la France*, actes du colloque international tenu à Paris le 28 et 31 octobre 1974, Paris, Editions du CNRS, 1976

31. Pudal Bernard, *Prendre parti : pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1989, p. 259

32. Boulland Paul, *Acteurs et pratiques de l'encadrement communiste à travers l'exemple des fédérations PCF de banlieue parisienne (1944-1974)*, 2 tomes, thèse de doctorat d'histoire, Université Paris 1

33. Roucaute Yves, *Le PCF et les sommets de l'État de 1945 à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981

tant du point de vue de sa stratégie à la libération que de celui des cadres communistes en général. Toutefois, l'originalité de ce travail est de croiser cette histoire avec celle des préfets et de permettre ainsi une rencontre entre histoire politique et histoire administrative.

Beaucoup d'ouvrages traitant de l'histoire des préfets sont écrits par des chercheurs en droit ou en science administrative, des juristes, et par d'anciens ou même d'actuels préfets. Les travaux d'historiens se font plus rares ce qui n'empêche pas de trouver certains ouvrages utiles dans ce domaine de l'histoire administrative<sup>34</sup>. Une autre lacune est le fait que peu de travaux sont consacrés spécifiquement aux préfets de la libération. Les recherches sur cette période portent plus fréquemment sur les Commissaires de la République instaurés à la fin de la guerre. Même si elles sont importantes pour comprendre la place des préfets à la libération et la division des tâches entre les différents représentants du pouvoir central, les préfets de la libération gagneraient à être étudiés pour eux-mêmes. En effet, les missions préfectorales liées à la fin de la guerre et à la reconstruction différencient ces préfets de ceux qui travaillent dans une préfecture en temps de paix. Il est alors nécessaire, pour mieux comprendre la place qu'occupent les préfets de cette période, de se pencher sur des ouvrages portant sur l'organisation des pouvoirs au sortir de l'occupation tels que celui de Charles-Louis Foulon<sup>35</sup>, de Grégoire Madjarian<sup>36</sup> ou l'article de Pascal Plas qui étudie la répartition des fonctions à la libération dans le Limousin<sup>37</sup>.

Avec l'histoire du PCF à la libération et l'histoire administrative, il est aussi nécessaire de prendre en compte l'histoire départementale de la Haute-Vienne. En effet, Jean Chaintron est préfet dans un département spécifique qui a une histoire, des mentalités et des conditions de vie qui lui sont propres. Pour appréhender le rôle qu'il peut jouer dans le département, il est donc indispensable de considérer l'histoire du département qu'il administre. La thèse d'Alain Corbin est particulièrement déterminante en ce domaine<sup>38</sup>. Elle renseigne le

---

34. - Aubert Jacques, Guiral Pierre, Le Clère Bernard, Machin Howard, Siwek-Pouydesseau Jeanne, Thuillier Guy, Tulard Jean, Vidalenc Jean, Wright Vincent, *Les préfets en France (1800-1940)*, Genève, Librairie Droz, 1978

- Borella (dir.), *Le préfet, 1800-2000, gouverneur, administrateur, animateur*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2000

- Chapman Brian, *The prefects and provincial France*, Londres, Allen and Unwin, 1955

- Pierre-Henry, *Histoire des préfets. Cent cinquante ans d'administration préfectorale*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1950

- Siwek-Pouydesseau Jeanne, *Le corps préfectoral sous la IIIe et la IVe République*, Paris, Armand Colin, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1969

35. Foulon Charles-Louis, *op. cit.*

36. Madjarian Grégoire, *op. cit.*

37. Plas Pascal, « Le Limousin », *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Editions Belin, Institut d'histoire du temps présent, 1989

38. Corbin Alain, *Archaisme et modernité en Limousin au XIXe siècle, 1845-1880*, Paris, Presses universitaires de Limoges, 1999

chercheur sur les mentalités politiques du Limousin et permet de suivre l'évolution de cet ensemble régional -dans lequel la Haute-Vienne est incluse- et de s'attarder sur la naissance d'une tradition de gauche au cours du XIXe. L'ouvrage de Pierre Vallin permet de prolonger l'étude du rapport au politique d'une partie de la population du nord de la Haute-Vienne pour la période allant de 1870 à 1914<sup>39</sup>. Travailler sur le préfet Jean Chaintron implique donc de se situer à la croisée de plusieurs historiographies que ce soit celle du PCF, des préfets ou de la Haute-Vienne et notamment de ses traditions politiques. Ce travail de recherche s'inscrit dans le prolongement d'une historiographie riche mais aussi lacunaire sur certains points, comme sur les préfets de la libération, et permet de faire se rencontrer pour la première fois plusieurs thématiques historiques.

### *Sources*

Les sources mobilisées sont un autre point à prendre en compte pour comprendre la façon dont ce travail de recherche a été mené. Il a été possible de réunir des sources variées qui ont permis de diversifier les angles d'approche. Pour ce qui est des sources publiques, les Archives Nationales -notamment la série F1 du ministère de l'Intérieur- et les Archives Départementales de la Haute-Vienne qui conservent les archives du cabinet du préfet ont été indispensables pour appréhender l'expérience préfectorale de Jean Chaintron dans sa globalité. On y trouve deux types de documents classiques pour étudier un préfet. Il s'agit tout d'abord du dossier personnel de fonctionnaire qui contient les décrets de nominations du préfet et toutes les informations sur les principales affaires politiques ou administratives le concernant<sup>40</sup>. Les rapports de préfet envoyés mensuellement au ministre de l'Intérieur pour l'éclairer sur la situation du département administré est un autre document à étudier avec attention pour découvrir l'univers préfectoral<sup>41</sup>. Le point de vue administratif ne peut être le seul angle d'approche pour étudier Jean Chaintron. Il a donc fallu se tourner vers les archives du Parti communiste français qui étaient incontournables car elles contiennent les interventions de Jean Chaintron au Comité Central pendant sa période préfectorale<sup>42</sup>. Cette consultation a été possible grâce à la politique d'ouverture du PCF de ses archives au public.

---

39. Vallin Pierre, *Paysans rouges du Limousin*, Paris, L'Harmattan, 1985

40. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, 19920076/3

41. - Archives nationales, Série F1c, Rapports mensuels du préfet de la Haute-Vienne, F1c III 1233

- Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 186 W, Rapports mensuels du préfet de la Haute-Vienne, 186 W 1/80

- Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986 W, Rapports mensuels du préfet de la Haute-Vienne, 986 W 165

42. AD de Seine-Saint-Denis, Archives du Parti communiste français, Série 261 J 2, 1939-1994

Cette décision a été prise le 5 mars 1993 et a donné lieu à un transfert d'une partie des archives aux Archives Départementales de Seine-Saint-Denis qui sont consultables depuis juin 2005<sup>43</sup>. Au-delà des interventions de Jean Chaintron au Comité Central, les archives communistes déposées à Bobigny comprennent aussi un dossier de la Commission centrale de contrôle politique sur l'affaire Georges Guingouin qui a permis, comme cela n'était possible dans aucune autre source, de cerner les relations entre Jean Chaintron et George Guingouin, personnalité communiste la plus symbolique des maquis en Haute-Vienne<sup>44</sup>. Par ailleurs, la grande nouveauté de ce travail est la consultation des archives privées de Jean Chaintron pour les années allant de 1944 à 1947. On y trouve des documents très divers tels que des discours prononcés lors d'inaugurations publiques ou de sa prise de fonctions, des arrêtés mais aussi de la correspondance personnelle avec différentes personnalités comme le Commissaire de la République Pierre Boursicot ou des figures centrales du PCF. Elles contiennent aussi des papiers qui retiennent l'attention comme la tenue de ses comptes qu'il envoie régulièrement à la trésorerie centrale du PCF ou encore le mémorandum sur la situation administrative qu'il a rédigé et envoyé au général de Gaulle et à Maurice Thorez alors ministre d'État en décembre 1945. Un autre type de sources vient compléter ce corpus déjà conséquent. Il s'agit des imprimés à caractère de source au sein desquels la presse a pris une place importante notamment en raison des diverses polémiques qui colorent la période et qui sont relayées, voire même impulsées, par la presse départementale. C'est surtout le cas entre la presse socialiste, *Le Populaire du centre*, et la presse à tendance communiste avec *L'Echo du centre* et *Le Travailleur limousin*. D'autres documents ont encore enrichi cette étude et en particulier des témoignages. Parmi ceux-ci, la consultation de l'autobiographie de Jean Chaintron a été utile même si le passage consacré à sa période préfectorale n'est pas très étoffé<sup>45</sup>. Elle permet toutefois de connaître son point de vue à la fin de sa vie sur cette période particulière et de connaître quelques détails pratiques sur ces quatre années. Un autre récit est à prendre en compte pour mieux appréhender le département de la Haute-Vienne à la libération et l'organisation des pouvoirs qui s'y était mise en place. Il s'agit du témoignage d'Albert Chaudier sur le déroulement de ses trois années de président du Comité départemental de libération de la Haute-Vienne d'août 1944 à juillet 1947<sup>46</sup>. Albert Chaudier a beaucoup travaillé en collaboration avec Jean Chaintron et il renseigne le lecteur à la fois

---

43. Genevée Frédérick, *La fin du secret, Histoire des archives du Parti communiste français*, Paris, Les éditions de l'atelier, 2012

44. Archives départementales de Seine-Saint-Denis, Archives du PCF, Commission centrale de contrôle politique 1921-1988, Affaire George Guingouin 1944-2001, 261 J 6/6

45. Chaintron Jean, *Le vent soufflait devant ma porte*, Paris, Éditions du Seuil, 1993

46. Chaudier Albert, *Limoges, 1944-1947, capitale du maquis*, Paris, Lavauzelle, 1980

sur leurs relations mais aussi sur la personnalité et l'action administrative du préfet communiste. Ce précieux témoignage permet aussi de se plonger dans l'atmosphère de la capitale du Limousin à cette période charnière. Dans ce panorama de sources, il existe certaines lacunes. Les archives concernant la période pendant laquelle Jean Chaintron est directeur du cabinet de Maurice Thorez n'ont pas pu être consultées. Elles auraient pourtant permis de retracer l'action de Jean Chaintron en tant que directeur de cabinet et de voir si les compétences administratives qu'il a acquises pendant sa période préfectorale lui ont été utiles pour cette fonction. Par ailleurs, aucun entretien oral n'a pu être réalisé en raison de la période chronologique étudiée. Malgré ces quelques manques, on peut affirmer que la diversité des sources réunies permet de traiter de la façon la plus complète possible ce sujet de recherche.

Pour traiter la période préfectorale de Jean Chaintron, il est tout d'abord nécessaire de s'interroger sur ce qui a amené Jean Chaintron au poste de préfet de Limoges en s'intéressant à l'homme public et au département dans lequel il est nommé. L'étude se scinde ensuite en deux parties. La première partie est consacrée à l'aspect administratif des années préfectorales de Jean Chaintron c'est-à-dire sur les missions qui sont les siennes, mais aussi sur les différentes relations qu'il entretient avec ses administrés et ses collaborateurs en tant que représentant du pouvoir central. La seconde porte sur l'aspect politique de sa personnalité tant au niveau départemental, dans les luttes de pouvoir spécifiques à la Haute-Vienne, qu'au niveau national étant donné sa position au sein du PCF.



# Prologue : Prélude à l'entrée de Jean Chaintron dans l'administration préfectorale

## Chapitre 1 : Jean Chaintron, un profil atypique dans la préfectorale

La nomination d'un militant communiste au poste de préfet de Limoges peut être à plusieurs égards étonnante. Le parcours professionnel et militant de Jean Chaintron jusqu'en 1944 tout comme son profil sociologique le différencie fortement des autres membres du corps préfectoral. Il est nécessaire de revenir sur sa biographie pour comprendre son originalité au regard de l'administration préfectorale tout en s'attardant sur le contexte spécifique de la Deuxième Guerre mondiale et de la libération qui permet son accession au poste de préfet.

### A) Biographie de Jean Chaintron

Pour comprendre pourquoi Jean Chaintron peut être considéré comme un préfet atypique et les raisons pour lesquelles malgré cette singularité il accède à ce poste, il faut tout d'abord s'attarder sur son parcours jusqu'à sa nomination en septembre 1944. Ce retour biographique permet de découvrir qui il est et quelles ont été les étapes importantes dans sa formation de militant communiste. Jean Chaintron est né le 28 août 1906 à Lyon. Son père est un aiguilleur de chemin de fer laïc et républicain de gauche, sans avoir toutefois d'affiliation politique, et sa mère est couturière puis femme au foyer tout en étant une catholique fervente non pratiquante<sup>47</sup>. Il obtient son Certificat d'études primaires en tant que premier reçu du canton<sup>48</sup> et poursuit son cursus à l'école pratique de Vienne en Isère grâce à une bourse de la Compagnie des chemins de fer qui récompense ses bons résultats scolaires. A l'issue de cette école, il acquiert le Certificat d'études pratiques industrielles. Il entame alors à seize ans sa carrière d'ouvrier en tant qu'ajusteur mécanicien à Lyon tout en suivant des cours par correspondance qui lui permettent de devenir dessinateur industriel<sup>49</sup>. C'est lors

---

47. Maitron Jean, Pennetier Claude (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, 51 volumes, Editions de l'Atelier, 1964-2011, entrée « Chaintron Jean »

48. Robrieux Philippe, *Histoire intérieure du Parti communiste, Biographies, Chronologie, Bibliographie*, tome 4, Paris, Éditions Fayard, 1984, p. 133

49. Pudal Bernard, *Prendre parti : pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1989, p. 260

de son service militaire en 1926 au 35<sup>e</sup> régiment d'aviation dans le Rhône qu'il devient sympathisant des idées communistes grâce à un jeune intellectuel, Liandra, qu'il côtoie. Ce dernier l'influence dans ses lectures et lui permet de découvrir *Le Feu* d'Henri Barbusse et *Le Manifeste du Parti communiste* de Karl Marx<sup>50</sup>. A la sortie de la vie militaire, il adhère en 1929 à l'Union des syndicats de techniciens et il en sera le délégué pour la région lyonnaise au Congrès national de Lille la même année. C'est à cette époque qu'il prend le pseudonyme de « Barthel » qu'il conservera jusqu'à la guerre. L'année suivante, il adhère au Secours rouge international et participe à une délégation qui se rend en URSS en 1931 pour trois mois. De retour de ce périple, au chômage, il organise des comptes rendus publics de son voyage et adhère dans la foulée au Parti communiste français. Sa ferveur lors de ses exposés est remarquée par la direction du Secours rouge international qui lui propose un poste de permanent à Paris en tant que délégué national à la propagande puis de devenir membre du Secrétariat national à Paris et directeur de son hebdomadaire *La Défense*<sup>51</sup>. A la même époque, il se marie avec Maya Malamant, militante communiste originaire de Bessarabie, qui travaille en France comme laborantine biologiste et décèdera à Auschwitz<sup>52</sup>. Cette période est formatrice pour ce jeune ouvrier militant et elle est le prélude de ses futures prises de responsabilités. Bernard Pudal le décrit de la sorte : « N'ayant d'autre ambition que celle de remplir au mieux les tâches qui lui sont confiées, capable d'un dévouement à toute épreuve, susceptible d'être un bon technicien polyvalent de la lutte politique, entretenant, enfin, un rapport au savoir fondé sur l'ouvriérisme du savoir révolutionnaire acquis, Jean Chaintron remplit toutes les conditions pour devenir un cadre stalinien<sup>53</sup> ». Il poursuit, en effet, son parcours de militant professionnel au sein du mouvement communiste. Ainsi, c'est en tant que dirigeant national du Secours rouge international qu'il se rend pour trois mois en Indochine avec Gabriel Péri pour essayer de soustraire des camarades indochinois à la peine de mort à la suite d'une révolte<sup>54</sup>. Il poursuit en parallèle sa progression au sein du PCF. Il est choisi pour réaliser un stage de formation rapide pour les cadres en région parisienne et devient ensuite secrétaire adjoint de la région communiste à Paris-Ville en 1934. Il le reste jusqu'en 1935, année durant laquelle il essuie un échec aux élections municipales du XX<sup>e</sup> arrondissement de Paris en tant que candidat communiste.

Cette même année, son itinéraire politique connaît un tournant avec son arrivée en Algérie en tant qu'instructeur du Comité Central du PCF. Il a pour tâche d'assister les

50. Robrieux Philippe, *op. cit.*, p. 134

51. Maitron Jean, Penetier Claude (dir.), *op. cit.*, entrée « Chaintron Jean »

52. *Ibid.*, entrée « Malamant Maya »

53. Pudal Bernard, *op. cit.*, p. 264

54. Maitron Jean, Penetier Claude (dir.), *op. cit.*, entrée « Chaintron Jean »

communistes algériens pour mettre en place un Parti communiste algérien indépendant. Il se fait particulièrement remarquer dans sa mission avec la publication de la « circulaire Barthel » le 16 octobre 1935 qui est un manifeste anticolonialiste qui lui vaut une condamnation au tribunal correctionnel d'Alger à une amende et à une année de prison le 10 décembre 1935<sup>55</sup>. Une autre condamnation suivra en janvier 1937. Jean Chaintron se soustrait à l'emprisonnement grâce à un pourvoi en cassation. Durant ses années algériennes, il se présente aux municipales d'Alger en 1936 sans succès mais il est élu au secrétariat central du Parti communiste algérien qui s'est constitué les 17 et 18 octobre 1936. La tâche qui l'avait conduite en Algérie est donc achevée et les mandats d'arrêt pesant contre lui le poussent à revenir en France dans l'illégalité. Toutefois, il y reste peu de temps car il rejoint en février 1937 les Brigades Internationales en Espagne où son frère a trouvé la mort. La même année, il est rapatrié dans l'Hexagone pour des raisons de santé. Ce retour prématuré ne l'empêche pas de progresser dans la hiérarchie communiste. Il est élu membre suppléant du PCF au Congrès d'Arles de 1937<sup>56</sup>. Durant les deux années suivantes, il devient instructeur du Comité Central auprès des directions des mouvements des Jeunesses communistes tout en demeurant dans l'illégalité<sup>57</sup>. La guerre bouleverse ensuite l'itinéraire de Jean Chaintron. Il est mobilisé du 2 septembre 1939 au 31 juillet 1940<sup>58</sup>. A la suite de la défaite française, il reprend immédiatement ses tâches militantes au sein du PCF et devient à Lyon l'un des trois membres du triangle directeur du parti pour la zone Sud. Il participe à sa réorganisation dans la France non occupée. Or, le parti est passé dans l'illégalité dès septembre 1939 et l'activité politique de Jean Chaintron lui vaut d'être arrêté le 13 mars 1941 puis condamné à mort en novembre de la même année<sup>59</sup>. L'intervention du cardinal Gerlier, proche de la famille Chaintron, permet de commuer sa peine en travaux forcés à perpétuité. Il quitte finalement son lieu de détention le 10 juin 1944 lorsque des maquisards FTP attaquent la prison de Nontron en Dordogne où il est emprisonné. Il rejoint la résistance, sous le titre de commandant « Jean-François », en Dordogne, en Creuse mais aussi en Haute-Vienne. Il devient chef d'état-major du colonel Georges Guingouin qui est alors le chef départemental de la IVe Brigade des FFI de la Haute-Vienne et participe à la libération de la ville de Limoges le 23 août 1944. Son activité dans la résistance lui vaudra la Médaille de la résistance, la Croix de guerre et

---

55. Maitron Jean, Pennetier Claude (dir.), *op. cit.*, entrée « Chaintron Jean ».

56. *Ibid.*

57. Robrieux Philippe, *op. cit.*, p. 135

58. Bargeton René, *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870-mai 1982*, Paris, Archives nationales, 1994, entrée « Chaintron Jean »

59. *Ibid.*

l'accession à l'ordre de chevalier de la Légion d'honneur<sup>60</sup>.

Pour mieux replacer le parcours de Jean Chaintron dans l'histoire du Parti communiste français, le concept de génération communiste a son utilité. Annie Kriegel définit la génération comme « un ensemble d'hommes qui, vivant la même histoire, ont en commun un même univers mental tissé de représentations, de chants, de gestes, de fêtes et de mots qui leur sont signes de reconnaissance <sup>61</sup>». Comme l'explique Philippe Buton, ce concept de génération fait sens pour l'histoire du communisme car l'évolution du PCF est marquée par différentes vagues d'adhésions successives qui sont chacune définies par un événement fondateur et par des profils sociologiques spécifiques<sup>62</sup>. La génération correspond alors à un groupe homogène qui pense de manière consciente son unité et le recours au thème générationnel « bénéficie d'une efficacité incontestable <sup>63</sup>» pour traiter de l'histoire du PCF. De par son adhésion au parti en 1931, Jean Chaintron appartient à la « génération fondamentale <sup>64</sup>» des hommes qui prennent leur carte entre 1924 et 1934. Cette première génération érige l'URSS en modèle. Le témoignage de Jean Chaintron sur son rapport à l'URSS illustre cela : « Je pars avec la délégation et je visite l'Union soviétique et au retour pas de question... C'est tellement évident que c'est le socialisme qu'on fait là-bas, c'est tellement enthousiasmant <sup>65</sup>». Les hommes de cette première génération sont ceux qui connaissent la répression patronale et policière ainsi que le chômage. Elle se caractérise aussi jusqu'en 1934, pendant la période « classe contre classe », par un certain radicalisme et un dévouement total à un moment où la révolution soviétique semble pouvoir se propager en Europe. Cet espoir révolutionnaire est celui de Jean Chaintron pendant les années 1930 : « (...) Comme la révolution est pour bientôt, n'oubliez pas que c'est 1932, c'est la crise générale du capitalisme, ça c'est pas douteux, on le voit partout, dans *L'Humanité*, dans la *Correspondance internationale*... <sup>66</sup>». Malgré son adhésion dans les années 1930 et ses premières prises de responsabilités avant la Deuxième Guerre mondiale, Jean Chaintron fait aussi parti des cadres communistes révélés par la résistance. Il appartient donc à deux générations communistes : à la génération fondamentale tout comme à la génération de la résistance. En effet, « appartiennent à la génération de la résistance, les militants que l'âge ou

---

60. Maitron Jean, Pannetier Claude (dir.), *op. cit.*, entrée « Chaintron Jean »

61. Kriegel Annie, *Les Communistes français*, France, Éditions du Seuil, 1968, p. 74

62. Buton Philippe, « Les générations communistes », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°22, 1989, p. 81

63. Kriegel Annie, « Le concept politique de génération : apogée et déclin », *Commentaire*, automne 1979, vol. 2, n°7, p. 395

64. Kriegel Annie, *Les Communistes français*, *op. cit.*, p. 74

65. Pudal Bernard, *op. cit.*, p. 262

66. *Ibid.*, p. 264

l'année d'adhésion rattachent à des générations antérieures mais qui ont exercé des fonctions éminentes au sein de la résistance <sup>67</sup>». Ce groupe de militant est marqué par deux phénomènes du temps de guerre qui sont celui de la clandestinité, qui implique une autonomie et une « auto-initiative <sup>68</sup>», et celui de la lutte armée qui entraîne une radicalisation de leur action. Cette expérience de la résistance est si intense qu'elle englobe des éléments qui appartiennent aussi aux générations antérieures comme c'est le cas de Jean Chaintron. L'itinéraire de ce dernier dévoile donc un militant actif et dévoué au PCF et à son idéologie et qui a connu le chômage, l'illégalité et l'emprisonnement. Il accède à la préfecture de la Haute-Vienne en septembre 1944 avec ces antécédents qui font de lui un préfet atypique.

## B) Une différenciation sociologique et professionnelle au regard du corps préfectoral

Pour saisir la particularité de Jean Chaintron en tant que préfet, il est nécessaire de le confronter au profil traditionnel des membres du corps préfectoral. Cette comparaison permet de mettre en évidence sa singularité à la fois sociologique et professionnelle. Son origine sociale est le premier élément qui le distingue. Les préfets sont rarement d'origine ouvrière alors que le père de Jean Chaintron est cheminot. Même à la libération, où un grand nombre de préfets provient de la résistance et a des origines sociales plus variées, le constat est identique. Parmi les préfets du Gouvernement provisoire, seuls 1,6% sont d'origine ouvrière<sup>69</sup>. Un autre élément de différence est son niveau d'étude. En prenant une période qui s'étend de 1870 à 1997, on note que 80,5% des préfets possèdent au moins un diplôme d'études supérieures<sup>70</sup>. Ces derniers ont la plupart du temps une formation juridique et associent fréquemment études de droit et de sciences politiques. Il est vrai que parmi les préfets du Gouvernement provisoire, on peut noter un certain changement. Une grande diversité de formations les caractérise et certains d'entre eux n'ont pas poursuivi leurs études au-delà de l'école primaire. Il s'agit essentiellement de préfets qui n'ont pas fait de carrière dans le corps préfectoral mais ont été recrutés sur des critères politiques. Jean Chaintron appartient à ce type de préfet de la libération car il possède un Certificat d'études primaires et un Certificat d'études pratiques industrielles mais il n'a aucune formation universitaire.

---

67. Buton Philippe, « Une génération évincée? La recomposition des directions du Parti Communiste Français à la Libération », *Communisme*, n°29-31, 1992, p. 46

68. *Ibid.*

69. Rouban Luc, *Les préfets de la République 1870-1997*, Les cahiers du Cévipof, n°26, janvier 2000, p. 13

70. *Ibid.*, p. 15

Pourtant, malgré cette originalité de la période la libération, 72,6%<sup>71</sup> des préfets du Gouvernement provisoire possèdent au moins un diplôme de l'enseignement supérieur soulignant ainsi que la détention d'un bagage universitaire reste la norme dans le corps préfectoral. Toutefois, on ne peut réduire l'éducation scolaire de Jean Chaintron aux seuls diplômes obtenus. Le capital scolaire minimal qu'il a pu acquérir au cours de sa scolarité élémentaire et post-élémentaire professionnelle ne représente qu'une dimension de sa formation intellectuelle qui est aussi issue de son expérience de militant. Jean Chaintron fait partie de ces communistes qui continuent à se former grâce à la lecture avec notamment la consultation quotidienne de *L'Humanité*, aux cours du soir et aux rencontres avec des travailleurs intellectuels dans le cadre de leurs activités syndicales et politiques. Cette volonté de développer ses connaissances en autodidacte et de poursuivre sa formation se vérifie chez Jean Chaintron avec les cours par correspondance auxquels il s'est inscrit pour devenir dessinateur industriel. Il ne se limite pas au domaine professionnel car il décide aussi dans sa jeunesse de s'initier à la musique, en apprenant à jouer du violon. Il s'intéresse également au développement de la radio et à la photographie qui lui sera d'une grande aide lors des comptes rendus de son voyage en URSS<sup>72</sup>. L'appareil éducatif du mouvement communiste, tels que les écoles centrales ou les stages de formation accélérée, est aussi à prendre en compte. Le temps que les militants y passent est souvent court mais c'est un passage essentiel pour les préparer au travail d'autodidacte qu'ils auront à réaliser<sup>73</sup>. La formation scolaire de Jean Chaintron ne peut donc être réduite à ses diplômes et à son absence de cursus universitaire. On peut comparer son parcours à celui de Maurice Thorez. Ce dernier est défini comme mineur mais il est avant tout un permanent avec une formation au sein du parti à travers les écoles centrales et les lectures exigées qui lui permettent d'acquérir une certaine culture et le fait devenir un intellectuel d'un certain type<sup>74</sup>. En ce sens, les militants communistes formés à l'école du parti acquièrent une légitimité différente de celle des classes supérieures intellectuelles mais qui est légitime au sens du PCF. Jean Chaintron, qui semble « culturellement illégitime <sup>75</sup>», de par sa formation ouvrière, pour occuper un poste de haut fonctionnaire, se caractérise donc par une éducation autodidacte qui lui permet d'accéder aux responsabilités préfectorales. Il n'en reste pas moins que son bagage scolaire le singularise au sein du corps préfectoral. Une autre particularité de Jean Chaintron au regard des autres

---

71. Rouban Luc, *art. cit.*, p. 16

72. Pudal Bernard, *op. cit.*, p. 260

73. *Ibid.*, p. 174

74. Roucaute Yves, *Le PCF et les sommets de l'État : de 1945 à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981, pp. 135-136

75. Pudal Bernard, *op. cit.*, p. 197

préfets est son origine professionnelle. 58,5% des préfets du Gouvernement provisoire et 79,9% sous la IV<sup>e</sup> République, sont issus de la carrière préfectorale<sup>76</sup> ce qui signifie qu'ils ont auparavant occupé un poste de préfet ou de sous-préfet par exemple. A la libération, les préfets venant de l'extérieur du corps sont plus fréquents. Toutefois, en examinant leur origine professionnelle, on note que le plus grand nombre de ceux qui ne sont pas issus du corps préfectoral occupait auparavant un poste administratif (27,8% d'entre eux sous le Gouvernement provisoire<sup>77</sup>). Seuls 4,4%<sup>78</sup> d'entre eux sont issus du milieu politique, milieu dans lequel on peut classer Jean Chaintron depuis son accession au poste de permanent dans les années 1930. En ne possédant ni formation administrative, ni expérience dans la préfectorale, Jean Chaintron appartient à la petite partie de préfets atypiques nommés à la libération.

La singularité de Jean Chaintron pose aussi la question de sa légitimité auprès de ses subalternes qui sont plus qualifiés et plus expérimentés que lui dans le domaine administratif. Ainsi, le secrétaire général Maxime Mignon de la préfecture de la Haute-Vienne installé le 12 septembre 1944 est licencié en droit, diplômé d'études supérieures en économie politique ainsi qu'en droit public et possède un doctorat de droit. Sa carrière professionnelle est étoffée avec notamment un emploi de rédacteur à la préfecture de Grasse de 1937 à 1938 ou encore un emploi de conseiller de préfecture interdépartemental à Limoges de 1939 à 1944<sup>79</sup>. De la même manière, le chef de cabinet de Jean Chaintron nommé le 12 septembre 1944, Pierre Mancelle, est lui-aussi titulaire de grades universitaires en étant licencié ès lettres. Par ailleurs, son expérience administrative est riche avec un emploi de rédacteur auxiliaire au ministère de l'Intérieur en 1942 et un poste de chef de cabinet à Carcassonne puis à Limoges de 1943 à 1944. A partir du 1<sup>er</sup> novembre 1944, il est nommé sous-préfet de Bellac et continue donc de travailler avec Jean Chaintron<sup>80</sup>. Le second sous-préfet de la Haute-Vienne est Guy Pauchou à Rochechouart. Il est diplômé d'études supérieures de lettres et a occupé un poste d'attaché de cabinet au sous-secrétariat de la Marine de guerre en 1938, puis de secrétaire en chef de la sous-préfecture de Rochechouart avant d'en prendre la tête le 12 septembre 1944<sup>81</sup>. Les différents collaborateurs sous les ordres de Jean Chaintron, qu'ils se trouvent dans sa préfecture ou dans les deux sous-préfectures de la Haute-Vienne, possèdent

---

76. Rouban Luc, *art. cit.*, p. 27

77. *Ibid.*

78. *Ibid.*

79. Archives Départementales de la Haute-Vienne, Ministère de l'Intérieur, Annexe III, Notice individuelle de Mignon Maxime, 20 novembre 1944, 986 W 64

80. AD de la Haute-Vienne, Ministère de l'Intérieur, Notice individuelle de Mancelle Pierre, 986 W 996

81. AD de la Haute-Vienne, Ministère de l'Intérieur, Notice individuelle, Pauchou Guy, 986 W 996

donc tous plus de grades universitaires et d'expérience administrative que le préfet du département. Cette situation hiérarchique particulière participe encore à renforcer la singularité de Jean Chaintron et de sa nomination. Mais celle-ci trouve de multiples explications dans le contexte particulier de la libération de la France.

### C) Le « grand mouvement préfectoral <sup>82</sup>» de la libération

#### *Un corps préfectoral rénové à la libération*

Pour comprendre comment un préfet militant communiste et d'origine ouvrière accède au poste de préfet de la Haute-Vienne, il est nécessaire de revenir sur le contexte administratif de la libération. La mise en place des nouveaux pouvoirs par le Gouvernement provisoire de la République française en 1944 implique de réaliser une épuration administrative qui concerne aussi le corps préfectoral. Les changements de régime se traduisent fréquemment par des vagues de destitution et de nominations comme cela a été le cas en 1870 lors de l'installation du gouvernement de la Défense nationale. Le même phénomène a lieu de 1944 à 1945 avec un renouvellement profond du corps préfectoral qui se traduit par 158 nominations et 72 révocations et mises à la retraite d'office décrétées par le Gouvernement provisoire<sup>83</sup>. Il s'agit d'évincer les préfets et sous-préfets qui se sont compromis sous Vichy et sous l'occupation allemande. Ces derniers ne se retrouvent que très rarement dans l'administration du Gouvernement provisoire et de la IV<sup>e</sup> République.

Pour compenser cette épuration du corps préfectoral, il est nécessaire de nommer de nouveaux membres. Une réflexion est entreprise dès le printemps 1942 au moment où Jean Moulin demande la constitution d'un Comité général d'études chargé de désigner des personnes susceptibles d'occuper à la libération des postes à haute responsabilité comme celui de préfet. En réponse, la Commission des désignations administratives, dirigée notamment par Emile Laffon et Michel Debré, est créée en juillet 1943 et chargée d'établir une liste des futurs préfets<sup>84</sup>. Le témoignage de Michel Debré nous apprend que cette commission a préparé ce mouvement préfectoral en collaboration avec les différents mouvements de résistance. Il adresse notamment le 6 avril 1944 une lettre à Pierre Villon<sup>85</sup>,

---

82. Debré Michel, « Un grand mouvement préfectoral, épisode de la résistance », *Cahiers politiques*, février-mars 1946, pp. 1-26

83. Rouban Luc, *art. cit.*, p. 23

84. Foulon Charles-Louis, *Le pouvoir en province à la Libération*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1975, p. 69

85. « Témoignage de Michel Debré », *Le rétablissement de la légalité républicaine*, Paris, Complexe, 1994, p. 166



représentant du mouvement de résistance « Front national » sous influence communiste, pour l'inviter à participer à l'élaboration de la liste des futurs préfets. Leur travail est soumis à une tension constante en raison de leur volonté d'obtenir une représentation de la résistance intérieure la plus complète possible parmi les futurs administrateurs sans pour autant réduire la marge de manœuvre du gouvernement du général de Gaulle<sup>86</sup>. Les critères qui sont définis pour la sélection des futurs administrateurs soulignent la nécessité de nommer des administrateurs nouveaux. Dès février 1943, Jean Moulin met en avant certains impératifs dans le choix des hommes. Selon lui, la compétence technique est celle qui revêt une importance première. Vient en deuxième lieu la valeur patriotique, qui est le premier critère pour les postes préfectoraux<sup>87</sup>, et dans un troisième temps l'appartenance politique « pour éviter des incompatibilités politiques absolues entre un préfet et une milice <sup>88</sup>». Cette tension entre compétence et patriotisme est omniprésente dans les travaux préparatoires réalisés par Michel Debré et Emile Laffon. Ces derniers estiment tout d'abord que la tâche administrative que devront remplir les préfets au jour de la libération sera délicate et qu'elle suppose donc de choisir des individus dotés d'aptitudes administratives et possédant une certaine expérience en ce domaine. Or, il existe une pénurie d'hommes en raison de la compromission d'un nombre important de membres du corps préfectoral pendant la guerre et l'occupation. Une première liste de préfets choisis exclusivement parmi les membres de la carrière préfectorale est tout de même élaborée mais elle ne satisfait pas tous les membres de la commission. Bien qu'elle possède certains avantages, notamment des hommes présentant des qualités d'obéissance et de savoir-faire, elle ne satisfait pas à la volonté de renouvellement des hommes qui est attendue sur tout le territoire. Par ailleurs, le rapport rédigé par Michel Debré le 7 octobre 1943 précise bien que l'on n'attend pas forcément des nouveaux préfets qu'ils remplissent les aptitudes classiques de la fonction préfectorale, qui consistent notamment à empêcher des manifestations trop marquées politiquement, car « les premiers préfets de la République auront vis-à-vis des populations libérées un tout autre rôle à remplir <sup>89</sup>». Les préfets de la libération seront en effet confrontés à des tâches administratives mais aussi politiques avec la reconstitution des assemblées locales, le renouvellement des institutions après la chute du régime de Vichy ou encore l'épuration. Il leur faut alors opter pour des hommes qui ne viennent pas systématiquement de la carrière préfectorale ou même de

---

86. « Témoignage de Michel Debré », *Le rétablissement de la légalité républicaine*, *op. cit.*, p. 167

87. Foulon, Charles-Louis, « Prise et exercice du pouvoir en province à la Libération », *La Libération de la France*, actes du colloque international tenu à Paris le 28 et 31 octobre 1974, Paris, Éditions du CNRS, 1976, p. 514

88. Foulon Charles-Louis, *Le pouvoir en province à la Libération*, *op. cit.*, p. 62

89. Debré Michel, *art. cit.*, p. 5

l'administration et qui ont pour mission de représenter « l'esprit nouveau de la République <sup>90</sup> ». Une nouvelle liste est alors rédigée et composée majoritairement d'hommes nouveaux « dont les sentiments politiques ne fussent pas douteux, dont la valeur morale ne fût pas mise en doute et enfin, dont l'aptitude aux fonctions préfectorales nouvelles, sans être à coup sûr celles qu'on attend de candidats à ces fonctions au sens traditionnel du mot, fût assurée par leur honnêteté intellectuelle, leur compétence administrative ou leurs qualités de chef <sup>91</sup> ». La redéfinition des critères du poste préfectoral explique alors en partie que des préfets communistes aient pu être choisis. La lettre envoyée par Michel Debré à Pierre Villon le 6 avril 1944 donne une idée encore plus précise de la figure idéale du nouveau préfet. Y sont explicitées les conditions que doivent remplir les candidats que le Front National pourrait proposer au poste de préfet. Si des fonctionnaires administratifs sont présentés, une opinion favorable à la résistance ainsi que des capacités administratives sont nécessaires. S'il s'agit d'individus appartenant à des professions libérales, à l'université ou aux milieux syndicaux, ils doivent pouvoir donner la preuve de leur activité résistante, posséder une autorité dans le département dans lequel ils seront nommés et ne pas avoir eu d'activités politiques avant la guerre qui pourraient les définir trop nettement dans ce même département. Plusieurs révisions de la liste sont faites en raison des arrestations réalisées par les allemands et les nominations débutent et se poursuivront pendant la période de la libération comme celle de Jean Chaintron en septembre 1944.

Sur cette liste qui oriente les désignations définitives, les pressentis par Michel Debré et Emile Laffon ont des origines professionnelles variées<sup>92</sup>. Certains proviennent du corps préfectoral mais ont entravé le bon fonctionnement du régime de Vichy ou même participé à la résistance. D'autres sont sélectionnés parmi les membres des grands corps de l'État, du parlement, du syndicalisme ou de l'université. Une partie correspond à des membres de la résistance ou vivement recommandés par elle en raison de leur prestige et de leur personnalité. Enfin, une dernière catégorie est composée d'anciens membres de la carrière préfectorale combattant dans l'armée de la libération. On peut considérer que Jean Chaintron appartient à la troisième catégorie de ces préfets de la libération en raison de son activité militante et résistante. Il remplit la plupart des critères énoncés par Michel Debré en avril 1944. Sa participation à la résistance lui confère à la fois une valeur patriotique et une qualité de dirigeant en tant que chef d'état-major FFI du colonel Georges Guingouin en Haute-Vienne. Cela fait de lui un homme nouveau qui peut incarner la République renaissante

---

90. Foulon Charles-Louis, *op. cit.*, p. 63

91. Debré Michel, *art. cit.*, p. 6

92. *Ibid.*, pp. 6-7

malgré son manque d'aptitude administrative et sa couleur politique marquée. Il correspond donc bien à la définition des préfets de la libération qui sont des « Républicains patriotes, capables, actifs, compétents et doués de caractère <sup>93</sup>».

#### *Une comparaison entre les préfets de la libération et ceux de 1870*

En période de crise politique et de rupture comme c'est le cas à la libération, l'instabilité du corps est prégnante. Pour bien saisir ce grand mouvement préfectoral organisé pendant le Deuxième Conflit mondial, on peut le comparer à celui qui a lieu pendant l'instauration de la III<sup>e</sup> République. Plusieurs points communs entre ces deux périodes sont repérables et notamment l'importance de la valeur républicaine et politique des nouveaux administrateurs. Lorsque la République est proclamée en septembre 1870, un gouvernement est formé et Léon Gambetta prend le poste de ministre de l'Intérieur. Il organise alors une épuration du corps préfectoral. Il confirme uniquement cinq préfets de Napoléon III qui ne s'étaient pas trop compromis sous l'Empire ou bénéficiant de relations qui leur permettent de rester en poste<sup>94</sup>. Le choix des hommes repose sur des critères qui sont comparables à ceux de la libération de 1944. Léon Gambetta estime nécessaire de républicaniser le corps préfectoral et de ne pas désigner des fonctionnaires politiquement neutres car il réclame « leur sympathie pour l'œuvre républicaine, car je n'admets pas qu'un gouvernement puisse être bien défendu par d'autres que ceux qui l'aiment <sup>95</sup>». La ferveur républicaine est aussi considérée comme un critère primordial lors du mouvement préfectoral après la destitution du régime de Vichy comme le montrent les conditions de l'obtention d'un poste préfectoral élaborées par Michel Debré. La circulaire aux préfets du 24 novembre 1881 de Waldeck-Rousseau, alors ministre de l'Intérieur, prolonge la volonté de Léon Gambetta : « On ne sert bien que les institutions que l'on aime et il est impossible de comprendre cette soi-disant indépendance des fonctionnaires qui consiste à donner un concours apparent et morose à un régime qu'il condamne <sup>96</sup>». Les préfets désignés par Léon Gambetta en 1870, tout comme ceux de 1944, se doivent donc d'être d'authentiques républicains attachés aux institutions de leur régime et à leur gouvernement.

Une autre comparaison possible entre les préfets de Gambetta et ceux désignés par Emile Laffon et Michel Debré est leur manque d'expérience préfectorale. Sauf exception, les préfets de 1870 n'ont pas une grande idée du fonctionnement de l'administration d'un

---

93. Foulon Charles-Louis, *op. cit.*, p. 76

94. Wright Vincent, *Les préfets de Gambetta*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007, p. 35

95. Fougère Louis, « L'impossible neutralité », *Pouvoirs*, n°40, 1987, pp. 85-86

96. *Ibid.*, p. 86

département<sup>97</sup>. Leur formation et leur expérience n'a majoritairement pas de lien avec le métier de préfet et ils ne sont donc pas préparés à prendre leur poste, d'autant plus qu'ils le font dans un contexte de guerre car au moment de la proclamation de la République les Prussiens sont toujours sur le territoire national. Les préfets de la Défense nationale se caractérisent aussi, comme au moment de la libération de 1944, par la diversité de leurs origines sociales et professionnelles et même de leur opinion politique malgré un républicanisme partagé par tous. La majorité d'entre eux est tout de même issue de la petite bourgeoisie de province et ils ont tous effectué au minimum une scolarité dans l'enseignement secondaire. Un seul préfet fait exception, il s'agit de Martin Nadaud<sup>98</sup> qui est nommé dans la Creuse. Par quelques aspects, ce dernier est comparable à Jean Chaintron. Il est issu d'une famille de cultivateurs pauvres, dont le père est ouvrier maçon pendant la saison des travaux à Paris, catholique mais de tradition laïque. Il quitte l'école communale à 12 ans pour partir travailler en tant que maçon à Paris où il fréquente les écoles gratuites. C'est dans la capitale qu'il devient chef d'atelier tout en donnant des cours gratuits aux ouvriers. Il entame à partir de 1834 un parcours militant, tout d'abord en tant que républicain-socialiste, qui l'amène à devenir président du Club électoral des habitants de la Creuse à Paris en 1848 et à être élu représentant de la Creuse à l'Assemblée législative en mai 1849 en étant affilié à la Montagne. Il est arrêté lors du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte et expulsé de France où il ne revient que le 4 septembre 1870 lors de la proclamation de la IIIe République. Par bien des aspects -son origine populaire, son absence de formation scolaire approfondie mais sa volonté autodidacte et son engagement militant intransigeant-, Martin Nadaud est comparable à Jean Chaintron. Même si Jean Chaintron est, avec Lucien Monjauvis, le premier préfet communiste, il n'est donc pas le premier préfet atypique au regard des autres membres du corps préfectoral. Sa désignation comme préfet de la Haute-Vienne s'explique donc en partie par le contexte de la libération, similaire par certains aspects à 1870, qui entraîne un grand mouvement préfectoral et redéfinit les critères du préfet républicain.

Il existe bien une originalité du préfet Jean Chaintron au regard du corps préfectoral, de par son parcours biographique et son origine socio-professionnelle. Toutefois, le grand mouvement préfectoral et le contexte particulier de la libération permettent à un préfet atypique comme lui d'accéder au poste d'administrateur de la Haute-Vienne dans un

---

97. Wright Vincent, *op. cit.*, p. 61

98. *Ibid.*, pp. 328-329

département qui n'est pas anodin.

## Chapitre 2 : La Haute-Vienne, terre de gauche

Le préfet est l'administrateur d'un département. Cela signifie que malgré les liens qu'il entretient avec le pouvoir central en tant que son représentant, il est avant tout localisé dans un territoire spécifique. Pour appréhender le travail préfectoral de Jean Chaintron, il est alors utile de saisir les traditions historiques du département dans lequel est nommé. Pour cela, on peut revenir sur la formation d'une tradition politique de gauche dès le XIXe siècle dans le Limousin et sur sa consolidation au début du XXe siècle et pendant le Second Conflit mondial.

### A) Une tradition de gauche qui se construit tout au long du XIXe siècle

La Haute-Vienne est située dans un ensemble régional qui est le Limousin<sup>99</sup>. Ce territoire se caractérise en premier lieu par sa ruralité qui n'empêche toutefois pas la présence de centres industriels tels que Limoges ou Saint-Junien. Une autre particularité de cet espace est d'avoir accordé très tôt son suffrage aux mouvements politiques de gauche tout en s'illustrant par une radicalité lors de certains épisodes de troubles tout au long du XIXe siècle. Dès l'époque moderne, le mythe d'un Limousin insoumis et contestataire prend forme. Au début des années 1590 sur le plateau des Millevaches, la révolte des paysans, rebaptisés « les Croquants », est emblématique de ce phénomène<sup>100</sup>. Elle correspond à un soulèvement de 30 000 à 40 000 laboureurs et manouvriers qui protestent contre la misère, l'insécurité et les impôts et parviennent à tenir en échec l'armée royale. Cet événement fait que le Limousin, ainsi que le Périgord qui connaît la même agitation, est considéré de l'extérieur comme une terre de révolte et d'opposition au pouvoir central.

C'est bien au cours du XIXe siècle avec les premiers rendez-vous électoraux que le Limousin se façonne l'image d'un territoire qui soutient les forces politiques de gauche. Les premières élections au suffrage universel masculin ont lieu en avril 1848 pour élire l'assemblée constituante. Elles font suite à la révolution de février 1848 qui entraîne la destitution du roi Louis-Philippe, la fin Monarchie de Juillet et la proclamation de la IIe République. Le résultat de ce premier vote donne d'emblée une orientation politique à gauche aux votants du Limousin. En effet, si l'on compare les votes exprimés au reste du pays, on

---

99. A cette date, les régions modernes n'étant pas encore instituées on peut considérer que l'ensemble régional du Limousin comprend les départements de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Corrèze, de l'Indre et de la Dordogne qui sont toutes sous l'autorité du Commissaire de la République de Limoges en 1944

100. Taubmann Michel, *L'affaire Guingouin*, Limoges, Éditions Lucien Souny, 1994, p. 39

remarque que les républicains modérés obtiennent un plus faible succès qu'au niveau national tandis qu'un nombre important de radicaux et de démocrates-socialistes sont élus<sup>101</sup>. Paradoxalement, alors que ce premier rendez-vous électoral laisse présager une orientation à gauche des électeurs du Limousin, le scrutin présidentiel du 10 décembre 1848 est une victoire pour Louis-Napoléon Bonaparte. C'est même dans le Limousin qu'il remporte son plus franc succès<sup>102</sup>. Selon Alain Corbin, ce détournement des électeurs limousins de la gauche vers le bonapartisme n'équivaut pas à un retournement complet de l'opinion entre le mois d'avril et celui de décembre 1848 mais il préfigure le ralliement d'une partie de la gauche au césarisme quelques années plus tard<sup>103</sup>. Cette constatation se vérifie lors des élections à l'assemblée législative du 13 mai 1849. A cette date, le Limousin accentue son orientation à gauche en permettant un triomphe absolu des démocrates-socialistes. Le succès des Montagnards est tel que le parti de l'ordre n'obtient aucun élu. En parallèle de ces résultats électoraux, l'organisation ouvrière prend forme. Dès 1830, les premières sociétés de secours mutuels, qui sont notamment ouvertes aux ouvriers, font leur apparition. Dans la seconde partie du siècle, des syndicats ainsi que des coopératives de production et de consommation se développent également<sup>104</sup>. L'organisation ouvrière et les premiers résultats électoraux laissent donc entrevoir une région possédant ce profil particulier. Le vote à gauche qui s'esquisse au milieu du siècle n'empêche pas une certaine diversité parmi les Limousins.

La gauche limousine n'est pas homogène. Elle se constitue de plusieurs groupes bien définis dont les orientations politiques peuvent être changeantes. En premier lieu, la gauche limogeoise et porcelainière<sup>105</sup> est essentielle dans l'orientation politique du Limousin. Tout au long du XIXe siècle, plusieurs penseurs ont marqué la ville de Limoges et contribué au développement des idées socialistes. Ainsi, l'influence des doctrines de Saint-Simon, l'un des tenants du socialisme utopique, ainsi que celles de Pierre Leroux et de Charles Fourier marquent l'évolution intellectuelle de la ville. Leurs idées parviennent jusqu'à la jeunesse bourgeoise et républicaine mais aussi jusqu'à l'élite ouvrière limougeaude, c'est-à-dire porcelainière, qui s'en imprègne. Cette diffusion peut expliquer le ralliement rapide de Limoges aux idées républicaines lors de la révolution de février 1848. En effet, ce même mois la République est instaurée à Limoges avant de l'être à Paris. « L'esprit de 48 » y est

---

101. Corbin Alain, *Archaisme et modernité en Limousin au XIXe siècle, 1845-1880*, Paris, Presses universitaires de Limoges, 1999, p. 720

102. *Ibid.*, p. 743

103. *Ibid.*, p. 743

104. Taubmann Michel, *op. cit.*, pp. 39-40

105. Corbin Alain, *op. cit.*, p. 759

important et se traduit par de nombreuses cérémonies fêtant la naissance du nouveau régime<sup>106</sup>. Une « Société populaire de Limoges » est instaurée et regroupe des ouvriers, notamment des porcelainiers, pour mener des actions en faveur du droit du travail et de l'amélioration des conditions de vie du prolétariat ouvrier limougeaud<sup>107</sup>. Cette Société populaire entraîne la ville dans un mouvement insurrectionnel. Dans l'effervescence des jours précédents le scrutin d'avril 1848, elle en prend le contrôle. Les ouvriers en deviennent alors les maîtres et ils la dirigent pendant trois semaines. La répression ne tarde pas car le 18 mai les troupes de l'armée entrent dans la cité et arrêtent les principaux leaders socialistes. C'est à partir de cette date que la légende de Limoges comme « ville rouge » est créée. Cet événement et le développement des thèses socialistes mettent en évidence la spécificité d'un courant limougeaud de gauche renforcé par le prolétariat ouvrier de la ville qui est fortement imprégné de l'idéologie socialiste, humanitaire et associationniste et qui se caractérise par une certaine hostilité à l'égard de la hiérarchie et du militarisme.

Une autre catégorie de la gauche limousine est constituée par les migrants temporaires qui se rendent à Paris pendant une partie de l'année pour travailler principalement dans le bâtiment. Traditionnellement, il est attribué à ces migrants la diffusion des idées républicaines et socialistes de Paris jusque dans les campagnes limousines. Il est vrai que les grandes villes dans lesquelles les migrants se rendent, Paris ou encore Lyon, peuvent jouer le rôle de centres d'organisation et de diffusion des forces et des idéologies de gauche. Le migrant est donc au contact de ces doctrines lorsqu'il se déplace en ville où il élargit son horizon et sa vision de la société. Il est aussi amené à participer aux différentes luttes politiques qui se déroulent dans la capitale comme les épisodes insurrectionnels de 1830, 1848 ou plus tard de 1871. Ces opinions de gauche sont ensuite transmises aux habitants de leur région d'origine par l'intermédiaire des lettres ou des récits des migrants lorsqu'ils sont de retour dans les veillées de leur campagne natale. Toutefois, il ne faut pas surestimer cette influence de la grande ville dans la propagation des idées de gauche en Limousin<sup>108</sup>. En effet, il existe une coupure entre les migrants et les ouvriers sédentaires des grandes villes qui entraîne un isolement des nouveaux venus. Par ailleurs, la compréhension et l'assimilation des doctrines républicaines et socialistes demandent un certain niveau de scolarité qui n'est pas forcément celui de tous les migrants. Les résultats électoraux contribuent à nuancer leur influence. Ainsi, le succès des démocrate-socialiste aux élections du 13 mai 1849 est

---

106. Dager Georges, *Histoire du Limousin contemporain*, Limoges, Éditions Lucien Souny, 1997, p. 51

107. Corbin Alain, *op. cit.*, p. 771

108. *Ibid.*, p. 781



supérieur en zone sédentaire qu'en zone migrante<sup>109</sup>. Les migrants ont donc exercé une influence sur les mentalités mais celle-ci reste complexe et à nuancer.

A ces deux premières catégories s'ajoute le ralliement précoce d'une partie des classes moyennes des petites villes en faveur d'une démocratie sociale. Il s'agit essentiellement de la petite bourgeoisie de la boutique et de l'artisanat. Leur adhésion peut s'expliquer par le développement de l'athéisme, de l'anticléricisme, de la libre pensée mais aussi par l'influence de la franc-maçonnerie dans ces milieux<sup>110</sup>. Le développement des idées de gauche dans ces catégories de la population est renforcé par la faiblesse électorale des conservateurs et du parti de l'ordre dans le Limousin.

Enfin, les paysans participent aussi au succès de la gauche dans cet ensemble régional. En effet, le succès des Montagnards lors des élections du 13 mai 1849 et de diverses élections partielles au début de l'année 1850 n'aurait pas été possible sans l'apport des voix paysannes. On peut trouver plusieurs explications à ce phénomène. Tout d'abord, l'intensité de la misère qui règne dans les campagnes limousines depuis 1846 rend possible une certaine émancipation des paysans par rapport aux notables et un attachement aux dirigeants démocrates-socialistes. La cohésion de la communauté familiale et villageoise qui caractérise le milieu paysan limousin, l'importance de la petite et de la moyenne exploitation et la faible distance sociale que cela entraîne entre les différents acteurs de la société rurale expliquent aussi cet affranchissement politique<sup>111</sup>. Ces différents phénomènes permettent la diffusion des idées démocrates-socialiste au moment des élections de mai 1849. Toutefois, cette orientation politique n'est pas pérenne dans les années suivantes. L'enthousiasme de 1849 retombe rapidement quand la lassitude reprend le dessus et les paysans se tournent vers Louis-Napoléon Bonaparte. Les succès de la gauche en Limousin au milieu du XIXe sont donc encore soumis à une certaine fragilité qui est révélée au grand jour avec l'avènement du Second Empire.

A partir du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte et jusqu'à l'effondrement du Second Empire en 1870, les Limousins se rallient au régime impérial comme le préfiguraient les résultats électoraux de décembre 1848. Ce ralliement concerne les paysans, une large part des notables, des hommes d'affaire, d'anciens membres du parti de l'ordre, le clergé dans sa majorité et les migrants saisonniers<sup>112</sup>. Ces derniers ont profité de la reprise des activités dans

---

109. Corbin Alain, *op. cit.*, p. 752

110. *Ibid.*, p. 791

111. *Ibid.*, pp. 824-825

112. *Ibid.*, p. 833

le bâtiment, secteur dans lequel ils sont actifs quand ils se trouvent en ville, débutée en décembre 1851 et confirmée sous le Second Empire avec la politique de grands travaux menée par l'empereur. Cet éclatement des forces de la gauche limousine, avec le ralliement des migrants et des paysans, est révélé avec l'effondrement de la République même s'il lui est un peu antérieur. Il y a certes une petite opposition au plébiscite ratifiant le coup d'État du 2 décembre 1851 mais elle reste essentiellement urbaine et durant tout le Second Empire, l'opinion limousine favorable à Napoléon III reste globalement stable<sup>113</sup>.

La chute de l'Empire et la proclamation de la III<sup>e</sup> République en septembre 1870 redistribuent les cartes et entraînent la création d'un fossé entre l'opinion des villes et des campagnes. En milieu urbain, la population se rallie avec enthousiasme au régime républicain même si la ville de Limoges demeure relativement calme. Il n'en reste pas moins que cette dernière prend le statut de centre politique actif de la région et devient en quelque sorte le « cerveau de l'action républicaine et radicale <sup>114</sup>» avec la création précoce de Sociétés républicaines qui soulignent la puissance de la gauche dans la cité limousine. Au contraire, les campagnes accueillent de façon méfiante la politique du Gouvernement de Défense nationale qui souhaite poursuivre la guerre contre les Prussiens alors que les paysans aspirent dans leur grande majorité à la paix. Le 11 novembre 1870, pendant la révision, des incidents se produisent spontanément à quatre reprises dans les campagnes de la Haute-Vienne<sup>115</sup>. Le refus d'être enrôlés dans les armées républicaines de la part des paysans traduit en quelque sorte leur attachement à l'Empire. Le scrutin du 8 février 1871 confirme cela avec la victoire unanime des adversaires de la poursuite de la guerre, comme c'est le cas au niveau national, même si les républicains obtiennent quelques bons résultats dans les cantons urbanisés. Cette tendance se retrouve avec l'épisode de la Commune de Paris de 1871 qui se transmet, dans une moindre mesure, à Limoges. Alors que les maçons limousins travaillant dans la capitale participent en nombre à la Commune parisienne, Limoges impulse elle-même un bref mouvement insurrectionnel. Le 4 avril 1871, la garde nationale prend les armes avant d'envahir la préfecture et la Commune est proclamée<sup>116</sup>. Le mouvement ne parvient pas à gagner les campagnes qui y sont relativement indifférentes et il se tarit rapidement. L'année 1871 n'est donc pas marquée par la même effervescence à Limoges que dans la capitale mais elle est aussi l'année du début de la reconquête républicaine par les urnes. Les succès électoraux des républicains commencent avec les élections municipales de 1871 et se

---

113. Corbin Alain, *op. cit.*, p. 902

114. *Ibid.*, p. 911

115. *Ibid.*, p. 919

116. *Ibid.*, p. 930

poursuivent pendant celles du 11 mai 1873 qui « marquent la réconciliation de la Haute-Vienne avec la République <sup>117</sup>» avec notamment l'élection de Georges Périn, leader incontesté des républicains dans le département<sup>118</sup>. A partir de 1876, cette emprise des républicains est générale sur l'ensemble de la population limousine<sup>119</sup>. Dans les années 1880, le radicalisme émerge et s'implante durablement dans les campagnes de la Haute-Vienne. Les élections de 1902 dans ce même département représentent un triomphe pour la gauche et notamment pour les radicaux<sup>120</sup>. Les banquets républicains se multiplient dans les campagnes et sont un symbole de l'avènement et de l'ancrage durable de l'idée républicaine dans les campagnes limousines. Le Limousin continue à s'illustrer comme territoire précurseur dans l'organisation du mouvement ouvrier, avec la fondation de la Confédération générale du travail (CGT) à Limoges en 1895, ou dans des événements plus radicaux comme la grève générale de 1905 qui se transforme en émeute en raison d'un conflit dans les usines de porcelaine Haviland sur le rôle des contremaîtres<sup>121</sup>. Tout au long du XIXe siècle, les idées et le vote de gauche ont donc progressé dans le Limousin malgré l'intermède du soutien au Second Empire. Cette montée des idées avancées se poursuit après la Première Guerre mondiale avec l'émergence de la SFIO -qui se construit un bastion solide en Haute-Vienne jusqu'en 1939- et la naissance timide du PCF.

## B) La Haute-Vienne, bastion socialiste dans la première moitié du XXe siècle

Alors que le radicalisme s'étend dans les campagnes limousines dans la dernière partie du XIXe siècle, les idées socialistes gagnent en influence à la même période après s'être développées dans un premier temps à Limoges. Dès 1895, les socialistes conquièrent la mairie de la capitale du Limousin<sup>122</sup>. Lorsque le parti SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière) est créé en 1905, Adrien Pressemane prend la tête de la fédération de la Haute-Vienne en tant que secrétaire général et l'influence de cette forte personnalité sera décisive pour le développement du parti<sup>123</sup>. Une autre figure socialiste du département compte aussi beaucoup pour le développement du parti. Il s'agit de Léon Betoulle qui devient le premier député socialiste unifié du département lors des élections de mai 1906. Au cours

---

117. Vallin Pierre, *Paysans rouges du Limousin*, Paris, L'Harmattan, 1985, p. 171

118. Corbin Alain, *op. cit.*, p. 950

119. Le Roux-Calas Muriel, « Les origines complexes d'un singulier bastion de la gauche », *Géopolitique des régions françaises*, Tome 2, Paris, Editions Fayard, 1986, p. 874

120. Vallin Pierre, *op. cit.*, p. 175

121. *Ibid.*, p. 282

122. Boswell Laird, *Le communisme rural en France*, Limoges, Pulim, 2006, p. 138

123. Dager Georges, *op. cit.*, p. 121

des scrutins suivants, la SFIO continue sa progression constante en Haute-Vienne. Après avoir perdu la mairie de Limoges en 1905, les socialistes la reprennent en 1912 affirmant ainsi leur ascendant sur le chef-lieu du Limousin. A la veille de la Première Guerre mondiale, lors du scrutin législatif des 26 avril et 10 mai 1914, le parti socialiste recueille en Haute-Vienne la majorité absolue des suffrages exprimés. Cela représente le plus fort pourcentage au niveau national consacrant ainsi la victoire du socialisme sur l'ensemble du département qui devient un fief de la SFIO en France<sup>124</sup>. Ce résultat y a pour conséquence la baisse de l'influence radicale. Ce score unanime participe aussi à relancer la légende rouge du Limousin. Les idées socialistes se sont d'abord développées en ville, et notamment à Limoges, mais elles se répandent progressivement dans les campagnes. En Haute-Vienne, grâce à une organisation efficiente de la fédération, des militants actifs et un terrain favorable au développement des idées de gauche, le socialisme parti de la ville réussit sa conquête du monde rural. Dès le début du XXe siècle, les socialistes limougeaux se rendent dans les campagnes avec notamment André Pressemane dont l'aura contribue à la mise en place d'un socialisme rural<sup>125</sup>. Ce bouleversement politique participe en quelque sorte à la modernisation des campagnes car il permet de diminuer l'isolement dont souffrent les paysans limousins en les intégrant à la communauté nationale car ils deviennent des socialistes « comme les autres <sup>126</sup>», c'est-à-dire comme les citadins.

La période de l'entre-deux-guerres se caractérise par une présence toujours aussi forte de la SFIO. Aux élections législatives des 16 et 30 novembre 1919, la Haute-Vienne est à nouveau le premier département en termes de voix socialistes<sup>127</sup> et les candidats socialistes remportent les cinq sièges de députés. La fédération SFIO du département se classe au neuvième rang national en termes de membres et elle regroupe la moitié des adhérents du Limousin<sup>128</sup>. Le Congrès de Tours -qui s'ouvre en 1920 et entraîne la naissance du PCF- ne bouleverse pas fondamentalement l'équilibre politique local. En effet, le congrès fédéral SFIO de la Haute-Vienne se déclare hostile à la IIIe Internationale. La motion présentée par André Pressemane qui critique les vingt et une conditions obtient 55 voix contre seulement 32 pour la motion Cachin-Frossard qui prescrit une adhésion sans réserve à la IIIe Internationale<sup>129</sup>. Les militants qui restent à la SFIO se montrent particulièrement hostiles au

---

124. Taubmann Michel, *op. cit.*, p. 42

125. Vallin Pierre, *op. cit.*, p. 286

126. *Ibid.*, p. 323

127. Brousse Vincent, *L'écrit et l'iconographie communiste en Limousin et plus particulièrement en Haute-Vienne de 1936 à 1939*, Mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, Limoges, 1992, p. 3

128. Dager Georges, *op. cit.*, p. 147

129. Brousse Vincent, *op. cit.*, pp. 3-4

bolchevisme inaugurant ainsi un vif anticommunisme qui restera une constante dans les années suivantes<sup>130</sup>. Dix sections<sup>131</sup> rejoignent tout de même la IIIe Internationale comme celles de Saint-Mathieu, d'Ambazac, de Saint-Junien ou d'Eymoutiers. Cette rupture au sein de la SFIO n'entame cependant pas dans l'immédiat l'influence de cette dernière. Ainsi, lors des élections législatives du 2 mai 1924 les socialistes dépassent la majorité absolue en Haute-Vienne en réunissant 45% des inscrits et ils augmentent encore leur influence en parvenant à faire entrer Léon Betoulle au Sénat le 14 décembre de la même année<sup>132</sup>. Aux élections législatives de 1936, le parti socialiste est le premier avec 46% des suffrages et les cinq députés du département sont socialistes consacrant ainsi la prédominance de ce parti en terre haut-viennoise<sup>133</sup>.

Malgré cette prédominance de la SFIO en Haute-Vienne, le PCF commence petit à petit à se faire une place dans le jeu politique. Même si aux élections législatives de 1924 les candidats communistes ne recueillent que 6,1% des voix, ce qui place leur influence dans le département à un niveau très inférieur au niveau national<sup>134</sup>, les cantons d'Eymoutiers et de Saint-Junien se posent déjà en bastion du communisme en Haute-Vienne. Toutefois, malgré ces deux places-fortes, le PCF y demeure une force politique marginale. Son influence ne parvient pas à s'étendre géographiquement en dehors de ces deux cantons. Durant toutes les élections législatives de l'entre-deux-guerres, il obtient des résultats qui le placent très loin derrière la SFIO malgré une poussée en 1936<sup>135</sup>. Pour ce qui est des adhérents, la tendance est la même. Après l'essor des débuts, avec 1000 adhérents en décembre 1921, le nombre décline fortement, avec 550 adhérents en octobre 1922, jusqu'au début des années 1930<sup>136</sup>. La dynamique du Front Populaire permet de remédier dans une certaine mesure à cette situation. Il est vrai qu'il existe tout de même une certaine pénétration des idées communistes dans les campagnes du département en s'appuyant sur quelques bases héritées de la SFIO car certains dirigeants et militants socialistes rejoignent le Parti communiste naissant. A cela s'ajoute l'action de jeunes militants dynamiques qui sont bien insérés dans la vie locale et qui participent à la propagation des idées communistes. Mais malgré cette dynamique

---

130. Dauger Georges, *op. cit.*, p. 157

131. Darfeuil Rémi, *Le communisme rural en Haute-Vienne*, sous la direction de Marc Lazar, Maîtrise de sociologie, Paris X-Nanterre, 1999, p. 44

132. Dauger Georges, *op. cit.*, p. 159

133. Archives nationales, Série F1a, résultats des élections générales du 2 juin 1946, rapport du préfet de la Haute-Vienne, 5 juin 1946, F1a 3233

134. *Ibid.*, p. 157

135. Darfeuil Rémi, *op. cit.*, p. 44

136. Brousse Vincent, *op. cit.*, p. 5

ascendante, l'influence du PCF reste malgré tout limitée. La Haute-Vienne constitue ainsi un cas à part dans un Limousin qui voit se développer largement le communisme rural dans l'entre-deux-guerres<sup>137</sup>. En effet, le récent PCF a réussi à s'implanter dans les départements voisins et y connaît un succès électoral et militant. Le bastion constitué par la SFIO en Haute-Vienne résiste pleinement à cette nouvelle concurrence qui est née sur sa gauche. Après le Congrès de Tours, le parti communiste joue donc un rôle secondaire aux côtés des socialistes durant toutes les années 1920. Les années 1930 et la venue du Front Populaire remettent légèrement en question cet équilibre électoral et voit surtout se créer des relations nouvelles entre les deux partis de gauche.

Le tournant antifasciste de la SFIO et du PCF au niveau national amène les deux organisations à réaliser des actions communes. Dès le 5 mai 1933, le comité antifasciste de Limoges est créé et il organise une manifestation où se retrouvent divers partis et mouvements de gauche<sup>138</sup>. L'année suivante, socialistes et communistes manifestent ensemble à Limoges le 12 février 1934 dans une démarche d'unité contre le fascisme. Toutefois, lorsque le PCF propose un pacte d'unité d'action à la SFIO, celle-ci se montre plutôt réticente initiant ainsi une méfiance qui sera toujours d'actualité dans la décennie suivante. Malgré les hésitations socialistes, la stratégie de front uni des deux partis amène des candidats communistes à se désister pour des socialistes au second tour des élections législatives d'avril et mai 1936<sup>139</sup>. Les socialistes refusent pourtant les propositions de meeting et de réunions communs. La région limousine du PCF envoie alors une lettre à la SFIO en lui soumettant ses exigences : une unité organique entre les deux partis, la création de comités de Front populaire et une manifestation commune à Limoges en l'honneur du Front Populaire<sup>140</sup>. Les socialistes répondent par la négative en raison de la peur d'être noyauté par les communistes dans un département qu'ils dominent. Dans les deux années qui suivent, les rapports entre les deux forces de gauche se dégradent notamment en raison de l'attitude de la SFIO face à la guerre civile espagnole et cela se traduit par des articles virulents dans *Le Populaire du Centre* du socialiste Jean Le Bail<sup>141</sup>. Ce dernier entretient ainsi l'anticommunisme de la fédération SFIO de la Haute-Vienne qui persiste malgré les appels continus du PCF pour réaliser un parti unique. Le département dans lequel est nommé Jean Chaintron en septembre 1944 a donc une tradition de gauche affirmée et assumée. Tout au long du XIXe siècle, le développement des idées républicaines, démocratiques et socialistes

---

137. Boswell Laird, *op. cit.*, p. 67

138. Brousse Vincent, *op. cit.*, p. 8

139. *Ibid.*, p. 9

140. *Ibid.*, p. 69

141. *Ibid.*, p. 70

ont fait du Limousin et plus particulièrement de Limoges un territoire « rouge ». Les socialistes se sont imposés durablement dans le département de la Haute-Vienne à partir de la fin du XIXe et ce, jusqu'au déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale. Jean Chaintron est donc un militant communiste qui arrive dans un territoire de gauche ce qui peut expliquer en partie sa nomination dans ce département ayant une couleur politique proche de la sienne. Toutefois, le PCF ne parvient pas à s'y imposer face à une SFIO dominante durant tout l'entre-deux-guerres. La Deuxième Guerre mondiale redistribue les cartes en permettant au PCF d'acquérir un prestige dû à la résistance et qui fait de l'ombre aux socialistes.

### C) Les maquis limousins et la montée de l'influence communiste

Le déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale et la prépondérance des maquis communistes en Haute-Vienne participent à la modification du paysage politique à la libération. Après la défaite française, des maquis se forment rapidement dans le Limousin qui devient l'un des bastions de la résistance en générale et de la résistance communiste en particulier. L'implantation du PCF dans la région durant l'entre-deux-guerres et les structures efficaces de l'appareil du parti lui permettent de mettre sur pied des maquis principalement sous influence communiste. La figure symbolique de ces groupes armés est Georges Guingouin, instituteur et militant communiste de Saint-Gilles-les-Forêts en Haute-Vienne qui met en place un réseau puissant et compétent de maquisards. Malgré son appartenance au PCF, il se caractérise aussi durant ces années par une certaine indépendance vis-à-vis des directives des dirigeants communistes. Georges Guingouin est adhérent au PCF depuis 1935 et il occupe avant 1940 un poste de secrétaire de rayon ce qui explique qu'il connaît personnellement chaque membre du parti de son secteur<sup>142</sup>. Dès la fin du mois de juillet 1940, il peut donc recontacter ses anciens camarades et à la fin du mois de décembre 1941, l'élan de résistance est lancé sur le territoire limousin sous son impulsion<sup>143</sup>. Toutefois, c'est au cours de l'année 1943 que les maquis prennent réellement de l'ampleur sur le territoire national et en Haute-Vienne plus particulièrement. Les premiers réfractaires du STO (Service du Travail Obligatoire) rejoignent les maquis pour se soustraire au départ en Allemagne et sont alors encadrés par les communistes dans le département. Ces derniers mènent des actions efficaces de propagande contre le travail obligatoire en Allemagne qui ont un grand retentissement dans la région. Ainsi, le 2 mars 1943 presque tous les jeunes du canton d'Oradour en Haute-

---

142. Guingouin Georges, *Quatre ans de lutte sur le sol limousin*, Paris, Hachette, 1974, p. 22

143. *Ibid.*, p. 57

Vienne refusent de passer la visite médicale pour le STO<sup>144</sup>. Une manifestation hostile au régime de Vichy a alors lieu dans les rues du village et les jeunes réfractaires rejoignent ensuite les maquisards du bois de Cussac. Une fois le premier pas de la rébellion franchie, les adhésions aux maquis se multiplient massivement. La résistance haut-viennoise est principalement composée de maquis FTPF (Francs-Tireurs et Partisans français) sous influence communiste mais aussi d'unités de l'Armée Secrète notamment dans le nord du département<sup>145</sup>. Les actions de leur part se multiplient avec notamment la diffusion de journaux clandestins, la multiplication des actions de sabotage et des actions militaires. Ainsi, le 14 juillet 1943, un raid militaire est organisé par les troupes de Georges Guingouin dans le secteur d'Eymoutiers démontrant la puissance des maquisards auprès de la population haut-viennoise et des autorités vichyssoises et allemandes<sup>146</sup>. A la fin de l'année 1943, Georges Guingouin affirme que toute la Haute-Vienne est devenue « zone de maquis <sup>147</sup>».

Le développement de la résistance dans ce département rural a aussi été favorisé par le ralliement des ruraux à la cause des maquisards. C'est surtout à partir de l'année 1944 qui est celle de l'« effervescence maquisarde <sup>148</sup>», que les ruraux font corps avec les résistants contre les occupants allemands et les autorités de Vichy. Une partie des habitants procure alors ravitaillement et hébergement aux maquisards, cache des armes, recueille les aviateurs blessés, fournit des renseignements sur les déplacements des troupes allemandes et des forces de l'ordre françaises tandis que certains maires et secrétaires de mairie distribuent de faux papiers<sup>149</sup>. Aucun maquis ne peut perdurer sans l'aide des paysans aux alentours dont le silence est déterminant pour ne pas révéler leurs positions. Ce soutien aux réfractaires met en évidence un changement de légitimité<sup>150</sup>. Cette dernière n'est plus incarnée par Vichy mais par la résistance. Cela est bien perceptible en Haute-Vienne où des affiches placardées dans les villages sont signées par Georges Guingouin sous le nom de « préfet du maquis ». Ce retournement ne signifie pas une adhésion complète et aveugle à la résistance mais surtout le fait que Vichy n'incarne plus le patriotisme et le droit. Le soutien de la population locale en Haute-Vienne est déterminant et c'est pourquoi les maquisards cherchent à le rendre pérenne. Par exemple, lorsque des groupes accomplissent des méfaits au nom de la résistance, les FTP

---

144. Darfeuil Rémi, *op. cit.*, p. 62

145. Guingouin Georges, *op. cit.*, p. 172

146. *Ibid.*, p. 88

147. *Ibid.*, p. 112

148. Guillon Jean-Marie, « La résistance au village », *La Résistance et les Français, Enjeux stratégiques et environnement social*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995, p. 236

149. *Ibid.*, p. 240

150. Marcot François, « Les paysans et la Résistance : problèmes d'une approche sociologique », *La Résistance et les Français, Enjeux stratégiques et environnement social*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995, p. 251



font en sorte d'y mettre fin<sup>151</sup>. Les maquisards décident aussi de venir en aide aux paysans en empêchant le départ du bétail vers l'Allemagne, mais aussi en organisant des sabotages de batteuses pour protester contre les réquisitions agricoles perpétrées par les Allemands et par Vichy, en fixant les prix de vente des produits agricoles ou le taux du blutage de la farine et en luttant contre le marché noir grâce à des affichages dans les villages contrôlés par les maquis communistes<sup>152</sup>. George Guingouin décide aussi de taxer les produits agricoles pour mettre fin au marché parallèle et pour assurer une juste rémunération aux agriculteurs. Si un agriculteur décide de vendre au dessus de la taxe fixée, il se voit infliger une amende par les résistants qui est apposée à la porte de son habitation<sup>153</sup>. Cette situation montre que les maquis, et notamment le « préfet du maquis », ont acquis une autorité certaine dans le département qui outrepassé celle des administrateurs de Vichy.

Le silence et le soutien des paysans de la Haute-Vienne ainsi que le fort développement des maquis permettent aux résistants, en grande partie sous les ordres de Georges Guingouin qui devient en juin 1944 le chef départemental des FTP de la Haute-Vienne, de libérer le territoire durant l'été 1944. Les combats ont été menés principalement par les troupes de FTP aux côtés l'AS (Armée secrète) et de l'ORA (Organisation de résistance de l'armée) qui tous trois ont fusionné au sein des FFI en février 1944. Du 17 au 24 juillet 1944 ont lieu les combats du Mont Gargan qui est la bataille la plus sévère menée par les troupes de Georges Guingouin. La lutte s'amplifie dans la région et elle a aussi pour conséquence la répression allemande comme le montre le massacre d'Oradour-sur-Glane opéré le 10 juin 1944 par la division allemande *Das Reich*. Toutefois, cela n'empêche pas la résistance de progresser et de continuer la libération du département qui trouve son aboutissement avec la prise de Limoges. Malgré les instructions de la direction communiste, Georges Guingouin décide de ne pas prendre la ville par les armes pour éviter toute effusion de sang inutile. La reconquête de la capitale du Limousin débute par une manœuvre d'encerclement qui commence dès les premiers jours du mois d'août 1944. Le 12 août, le poste de commandement de Georges Guingouin est installé à une trentaine de kilomètres de la ville<sup>154</sup>. Les jours suivants après des accrochages avec les troupes allemandes, les FFI prennent position dans les communes entourant Limoges. Le 14 août, une grève générale est déclenchée dans la ville à l'appel de divers syndicats et du PCF et des comités ouvriers se forment dans les usines. Pendant ces quinze premiers jours du mois d'août, le préfet de

---

151. Darfeuil Rémi, *op. cit.*, p. 63

152. Guingouin Georges, *op. cit.*, pp. 105-106

153. Aron Robert, *Histoire de la Libération de la France*, Paris, Éditions Fayard, 1959, p. 628

154. Taubmann Michel, *op. cit.*, p. 19

Limoges Freund-Valade essaye de rendre possible la reddition de la ville sans passer par les armes. Il obtient du général allemand Gleiniger de ne pas intervenir au moment du lancement de la grève générale et tente de le faire pencher en faveur d'une reddition des troupes allemandes en lui expliquant que toute défense est vaine face aux 15 000 FFI qui entoureraient la ville<sup>155</sup>. Pendant ce temps, le préfet régional négocie aussi avec George Guingouin. Ce dernier obtient de lui le départ de la ville des Forces de l'ordre française et des Groupes mobiles de réserve mis en place par Vichy. Jean d'Albis, un citoyen suisse qui dirige une manufacture de porcelaine à Limoges sert ensuite d'intermédiaire entre Georges Guingouin et le général Gleiniger. Le 21 août 1944, ce dernier accepte finalement de capituler sous réserve que le traitement des prisonniers de guerre soit assuré à tous les militaires allemands ayant déposé les armes<sup>156</sup>. Le soir même, les troupes FFI font leur entrée dans la ville de Limoges. Jean Chaintron, qui est alors le « commandant Jean-François », participe à cette arrivée triomphale à la tête de ses troupes et aux côtés de George Guingouin. Cette date est symbolique de la libération du département de la Haute-Vienne qui est considérée comme achevée en intégralité le 25 août 1944<sup>157</sup>.

A partir de là, le paysage politique de la Haute-Vienne commence à se modifier considérablement. Les communistes ont joué un rôle capital dans la résistance et dans la libération du département et leur activité maquisarde leur vaut un prestige et une force d'attraction considérables. La renommée de Georges Guingouin, le « préfet du maquis », est grande et son autorité est décisive dans les premiers jours de la libération au moment de l'installation des nouveaux pouvoirs. Cette vague de popularité permet au PCF de se présenter comme la principale force politique du Limousin à la fin de l'année 1944. Même en Haute-Vienne, où la SFIO dominait avant-guerre, le capital d'attraction du PCF est grand. Au contraire, la SFIO a des difficultés à reprendre sa position de quasi monopole politique au lendemain de la guerre. Il y a eu une résistance socialiste pendant le conflit. Toutefois, celle-ci pèse peu à côté de la force et de l'ampleur des troupes FTP sous l'égide du PCF<sup>158</sup>. Par ailleurs, nombreux sont les membres du parti socialiste qui ont voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain en 1940 et qui se trouvent momentanément évincés de la vie politique. Certains socialistes sont même accusés par les maquisards communistes d'avoir desservi la résistance, à l'image de Jean Le Bail qui est la cible de nombreuses attaques. Au contraire, le

---

155. Aron Robert, *op. cit.*, p. 630

156. *Ibid.*, p. 631

157. Dager Georges, *op. cit.*, p. 208

158. Plas Pascal, « 1944, Adrien Tixier et la Haute-Vienne », *Adrien Tixier 1893-1946, l'héritage méconnu d'un reconstruteur de l'État en France*, Histoire & mémoires, Editions Lucien Souny, 2012, p. 186

PCF gagne en influence. Le fait d'avoir conservé une organisation pendant la période de clandestinité permet au parti de rebâtir rapidement une structure et d'accueillir de nouveaux membres dont beaucoup de jeunes militants attirés vers le PCF pendant l'occupation. Les structures partisans sont alors étoffées. On trouve 40 sections en 1944 dans la Haute-Vienne -contre 16 en 1937- ce qui signifie pratiquement une par canton et elles regroupent près de 307 cellules permettant ainsi d'attirer des foules importantes lors des réunions organisées par le parti<sup>159</sup>. Ce dernier bénéficie aussi de nombreux relais dans la région pour étendre encore son emprise à travers les syndicats ou encore la presse. Les effectifs sont aussi en progression. La fédération de la Haute-Vienne comptait environ 4200 adhérents avant-guerre et ce chiffre monte jusqu'à plus de 12 000 à la libération<sup>160</sup>. Parmi les nouveaux militants, certains sont attirés par l'héroïsme et le charisme des dirigeants tel que George Guingouin. D'autres ont acquis de solides convictions politiques dans les maquis et sont prêts à propager l'idéologie communiste dans la période d'après-guerre. La résistance permet aussi au PCF de se construire un capital général de sympathie dans tout le département et notamment auprès des paysans.

Si la résistance a donné la possibilité au PCF de se forger une nouvelle légitimité et si les communistes obtiennent une telle influence à la fin de 1944, cela a aussi été rendu possible par l'enracinement du PCF dans les campagnes limousines tout au long de l'entre-deux-guerres. Même si en Haute-Vienne le PCF ne parvient à concurrencer significativement la SFIO dans les années 1920 et 1930, la naissance du communisme rural dans le département a créé un environnement favorable aux futurs succès du PCF après 1944<sup>161</sup>. L'ascendant communiste sur les campagnes haute-viennoise est donc une construction sur le long terme et non la seule conséquence des maquis. On pourrait voir le passage d'une prédominance socialiste à une prépondérance communiste comme une continuité dans les choix électoraux de la population de la Haute-Vienne. Le vote communiste s'expliquerait alors par la tradition de gauche qui s'est exprimée à partir de XIXe siècle dans le Limousin et qui fait que ses habitants votent toujours plus à gauche, en portant leurs suffrages sur les démocrates-socialistes, les radicaux, les socialistes et enfin les communistes. Mais on ne peut réduire les attitudes politiques des limousins à des automatismes culturels et à une telle continuité<sup>162</sup>. Le passage entre vote socialiste et communiste est loin d'être considéré comme

---

159. Plas Pascal, « Limoges 1944, Jean d'Albis, Albert Chaudier, deux figures de l'intercession et de la médiation à la Libération », *Présence protestante dans l'histoire de Limoges*, Presses universitaires de Limoges, 2010, p. 219

160. *Ibid.*, p. 218

161. Boswell Laird, *op. cit.*, p. 149

162. Mischi Julian, *Servir la classe ouvrière. Sociabilités militantes au PCF*, Rennes, PUR, 2010, p. 257

naturel quand on connaît l'anticommunisme virulent de la fédération SFIO de la Haute-Vienne dans l'entre-deux-guerres et qui se poursuit, voire se renforce, après 1945<sup>163</sup>. Le succès du PCF dans l'après-guerre n'est donc pas seulement du à une tradition de gauche, qui est bien présente dans cet ensemble régional, mais est aussi la conséquence d'une implantation durable du PCF et du prestige acquis dans les maquis. C'est dans ce contexte que Jean Chaintron est nommé préfet de la Haute-Vienne quelques jours après la reddition de la ville de Limoges. En tant que communiste, il occupe alors une place particulière dans le jeu politique de l'après-guerre au cœur de cet ancien bastion socialiste qui connaît la montée en puissance du PCF.

Le département de la Haute-Vienne a donc des caractéristiques, notamment politiques, qui lui sont propres et qui sont à prendre en compte lorsque l'on se penche de près sur les raisons de la nomination du « commandant Jean-François » au poste de préfet de Limoges. C'est un département qui a accordé ses suffrages à la gauche dès le XIXe siècle et qui a confirmé cette tendance le siècle suivant avec la montée en puissance des socialistes puis du PCF à la libération du territoire en 1944.

---

163. Darfeuil Rémi, *op. cit.*, p. 67

# **Première partie : Jean Chaintron, administrateur d'un département à la Libération**

Après avoir explicité le contexte historique qui précède l'entrée de Jean Chaintron dans la préfecturale, il est nécessaire de s'intéresser à sa nomination, à sa prise de fonction à Limoges et à son activité administrative jusqu'à son départ de la Haute-Vienne au début de l'année 1947. L'aspect administratif de son expérience préfectorale est en effet essentiel pour comprendre la façon dont il s'est approprié son poste et pour voir comment il parvient à gérer tous les impératifs et les difficultés de la période de la libération.

## **Chapitre 3 : Un préfet dans l'organisation des pouvoirs à la libération : la prise de fonction de Jean Chaintron dans un contexte politique et administratif complexe**

L'organisation des pouvoirs à la libération est délicate. La chute du régime de Vichy donne naissance à des Comités locaux et départementaux de libération constitués de résistants qui gèrent les affaires communales et départementales dans les premières semaines. A cela s'ajoutent les représentants du pouvoir central que sont les Commissaires de la République, qui sont à la tête d'ensembles régionaux, et les préfets qui administrent un département. C'est dans cette répartition des pouvoirs complexe que Jean Chaintron accède à la préfecture de Limoges et se doit d'affirmer son autorité.

### **A) La désignation de Jean Chaintron à la préfecture de la Haute-Vienne le 9 septembre 1944 : lenteurs et hésitations**

L'épuration du corps préfectoral à la libération et la redéfinition des critères du poste préfectoral peuvent expliquer la désignation de préfets atypiques à la libération<sup>164</sup>. Mais il faut aussi s'intéresser aux conditions particulières qui ont permis la nomination de Jean Chaintron dans le département de la Haute-Vienne et aux circonstances de son arrivée à la préfecture de Limoges. Le mois de septembre 1944 correspond à une période où la

---

164. Voir *supra*, Chapitre 1, C)

République se reconstruit. Le régime de Vichy s'effondre tandis que les nouveaux pouvoirs se mettent progressivement en place sur le territoire français. Reconstruire l'État républicain disparu, tout en respectant la légalité républicaine, est une priorité pour le général de Gaulle et son gouvernement. Ses représentants en province ont pour mission de rétablir l'autorité de l'État, de reconstituer ses rouages administratifs et de faire respecter l'ordre républicain. La période de la libération qui s'ouvre au cours de l'été 1944 est donc un épisode de transition tout en étant fondamentale pour la bonne marche de la République renaissante. Il est essentiel de passer de l'insurrectionnel, qui définit la période des combats libérateurs, au transitoire sous la tutelle du Gouvernement provisoire de la République française et à une reconnaissance du pouvoir central et de ses représentants en région<sup>165</sup>. C'est dans ce contexte particulier de reconstruction du régime républicain, que les nouveaux administrateurs tels que les préfets prennent leurs fonctions.

#### *Un PCF influent qui obtient une place dans l'administration préfectorale*

Parmi les postes préfectoraux qui sont mis en mouvement en septembre 1944, deux d'entre eux sont occupés par des militants communistes. Il s'agit de Jean Chaintron dans la Haute-Vienne et de Lucien Monjauvis dans la Loire. Cette situation est rendue possible par l'influence que le PCF acquiert pendant la guerre. Il a été l'un des principaux acteurs de la résistance et de ce fait, il bénéficie d'un prestige important à la libération. Il détient de nombreuses positions de pouvoirs dans les organisations de la résistance comme au sein du gouvernement auquel il participe depuis le 4 avril 1944. C'est un parti de gouvernement et aussi un parti de masse en raison du nombre de ses adhérents qui est en expansion. Il s'implante dans de nouveaux secteurs de la population comme la paysannerie et le monde intellectuel. En termes d'effectifs, il est le premier parti de France à la libération<sup>166</sup>. Toutefois, le PCF doit partager le pouvoir avec le général de Gaulle qui est à la tête du Gouvernement provisoire et dont la popularité est immense dans tout le pays. Ce dernier tente de limiter l'influence communiste en refusant de donner les ministères clés aux communistes mais aussi en restreignant le nombre de postes de préfets qu'ils détiennent. De manière générale, de Gaulle se refuse à parlementer avec les différents mouvements politiques pour les satisfaire dans leur volonté d'occuper des postes administratifs influents. Comme il l'explique, « la nomination des fonctionnaires nouveaux ne saurait provenir d'aucun dosage entre fractions

---

165. Sainclivier Jacqueline, « Le pouvoir résistant », *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Éditions Belin, Institut d'histoire du temps présent, 1989, p. 20

166. Buton Philippe, *Les lendemains qui déchantent: le Parti communiste français à la Libération*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1993, p. 268

diverses. Les fonctionnaires n'appartiennent qu'à l'État et ne servent que l'État. (...) Les formes et les actions multiples de notre admirable résistance intérieure sont des moyens par lesquels la nation lutte pour son salut. L'État est au-dessus de toutes ces formes et de toutes ces actions <sup>167</sup>». Malgré l'influence du parti communiste, le rapport de force n'est donc pas toujours en sa faveur ce qui explique que seules deux préfetures soient occupées par des communistes à la libération<sup>168</sup>. Le PCF ne peut donc pas s'appuyer sur de larges pans de l'appareil d'État pour augmenter son autorité. Selon Ronald Tiersky, les dirigeants communistes auraient présenté une liste de candidats pour les postes de Commissaires de la République et de préfets<sup>169</sup>. Suite à cela, cinq postes de préfets auraient été accordés au PCF mais seuls deux furent maintenus<sup>170</sup>. Le parti se soumet alors à cette décision. Georges Marrane, qui réclamait la préfeture de la Seine, ainsi que Gaston Monmousseau, qui souhaitait le poste de préfet des Bouches-du-Rhône, s'effacent devant les réticences du chef du Gouvernement provisoire<sup>171</sup>. Cette volonté de limiter la présence des communistes dans l'administration préfectorale s'explique, selon Jean Chaintron, par la peur du général de Gaulle de voir s'instaurer un « communisme départemental <sup>172</sup>», c'est-à-dire un monopole des communistes sur toutes les autorités d'un département. Jean Chaintron justifie son affirmation par un incident qui s'est déroulé après sa prise de fonction : « Quelques jours après cette installation officielle, dans la liste des préfets publiée par le Gouvernement provisoire, les deux seuls préfets communistes ne figuraient pas. Le Parti et *l'Humanité* protestèrent en disant qu'il eut été, au contraire, plus équitable qu'il y en eut une vingtaine. On se contenta de lever le veto sans interrompre mes fonctions <sup>173</sup>». En dépit des réticences du général de Gaulle à combiner politique et service de l'État, il est tout de même dans l'obligation de satisfaire en partie les aspirations du PCF tout en dosant au minimum la présence communiste dans l'appareil d'État. Le fait de leur accorder deux préfetures apparaît donc comme une concession politique faite à un parti sorti puissant de son action de résistance mais aussi, comme le souligne Jean Chaintron lui-même, comme « un pari aux risques calculés : certes, les communistes feront retentir au pouvoir les volontés populaires et leur

---

167. Foulon Charles-Louis, *Le pouvoir en province à la Libération*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1975, p. 196

168. Robrieux Philippe, *Histoire intérieure du Parti communiste 1920-1945*, tome 1, Paris, Éditions Fayard, 1980, p. 550

169. Tiersky Ronald, *Le mouvement communiste en France*, Paris, Éditions Fayard, 1973, p. 101

170. Chaintron Jean, « Intervention au sujet de la communication de M. Foulon », *La Libération de la France*, actes du colloque international tenu à Paris le 28 et 31 octobre 1974, Paris, Éditions du CNRS, 1976, p. 539

171. Foulon Charles-Louis, « Les préfets de la Libération et les commissaires régionaux de la République : vers la Restauration de l'État (1943-46) », *Administration*, n°137, octobre 1987, p. 63

172. Chaintron Jean, *op. cit.*, p. 540

173. *Ibid.*, p. 541

influence grandira, mais ils aideront à rallier les masses autour du pouvoir <sup>174</sup>». Ce n'est donc pas sans ambiguïté que le général de Gaulle permet à deux communistes d'occuper le siège de préfet.

### *Le processus de désignation de Jean Chaintron en Haute-Vienne*

En se plaçant à une échelle plus locale, on peut s'intéresser à la désignation de Jean Chaintron à la tête de la préfecture de la Haute-Vienne. Dans les quelques jours qui suivent la libération de Limoges et précédant sa désignation au poste de préfet, Jean Chaintron se fait connaître auprès des Limousins en tant que commandant Jean-François, adjoint au colonel Georges Guingouin et membre de l'état-major départemental des FFI<sup>175</sup>. C'est à ce titre qu'il assiste aux travaux du Comité départemental de la libération (CDL) qui s'est formé dès la fin du mois d'août 1944. Il y siège pour la première fois le 23 août 1944 et y intervient sur des questions de justice militaire et d'épuration<sup>176</sup>. Au même moment, le préfet régional de la Haute-Vienne Marc Freund-Valade est remercié et doit quitter la préfecture<sup>177</sup>.

Ce départ crée un vide administratif dans le département qui est comblé grâce au double rôle joué par le pasteur Albert Chaudier. Celui-ci est président du Comité départemental de la libération mais il occupe aussi le poste de préfet en attendant la désignation du remplaçant de Marc Freund-Valade. Cette situation mécontente le Commissaire de la République de Limoges, Pierre Boursicot, qui prend officiellement ses fonctions le 5 septembre 1944. Les Commissaires de la République sont créés par l'ordonnance du 10 janvier 1944 qui divise le territoire national en commissariats régionaux de la République<sup>178</sup>. Ils sont dotés de pouvoirs exceptionnels et ont notamment pour mission de représenter le pouvoir central, de pourvoir à l'administration du territoire, de rétablir la légalité républicaine et de satisfaire aux besoins de la population. Pierre Boursicot est à la tête de la région de Limoges qui comprend la Haute-Vienne, la Creuse, la Corrèze et la Dordogne et il est situé hiérarchiquement au-dessus des préfets départementaux. En tant que représentant du pouvoir central, il supporte mal le fait qu'Albert Chaudier cumule à la fois les fonctions de président du Comité départemental de la libération et de préfet par intérim. Comme le souligne Albert Chaudier lui-même, « j'ai dû constater que l'intérim préfectoral que j'exerçais par nécessité de fait n'avait eu ni l'agrément véritable ni tout l'appui souhaitable

---

174. Chaintron Jean, *op. cit.*, p. 539

175. Bibliothèque nationale de France, *Le Centre Libre*, mardi 12 septembre 1944, FOL- JO- 3314

176. Chaudier Albert, *Limoges, 1944-1947, capitale du maquis*, Paris, Lavauzelle, 1980, p. 30

177. Il sera révoqué par un décret publié le 25 mai 1945 au Journal Officiel, Archives Nationales, Série F1a, F1a 3343, lettre de Maisonneuve au délégué à l'Assemblée consultative provisoire Georges Bruguier

178. Foulon Charles-Louis, *Les pouvoirs en province à la Libération*, *op. cit.*, p. 57



du plus haut représentant du pouvoir central au niveau de la région <sup>179</sup>». Le Commissaire de la République de Limoges se refuse à toute cogestion avec Albert Chaudier et rechigne à lui donner des conseils pour l'aider dans l'administration du département<sup>180</sup>. Il lui reproche notamment de noyer la représentativité de l'État en gérant en parallèle le CDL<sup>181</sup>. C'est pourquoi, Pierre Boursicot avertit le pasteur Albert Chaudier le 4 septembre 1944 qu'il souhaite désigner un autre préfet si une nomination nationale n'est pas effectuée rapidement pour pourvoir au vide administratif créé dans la préfecture de la Haute-Vienne<sup>182</sup>. Les Commissaires de la République ont, en effet, le pouvoir de déléguer dans les fonctions de préfets lorsque les personnalités prévues ne sont pas encore en place<sup>183</sup>. Il se peut que Pierre Boursicot ait alors accéléré la désignation de Jean Chaintron. Le témoignage d'Albert Chaudier renforce cette hypothèse quand il explique que le choix de Jean Chaintron avait « pour objectifs immédiats (...) d'assurer promptement la fin de mes propres fonctions d'intérimaire vivement souhaitée par le Commissaire de la République <sup>184</sup>». C'est donc Pierre Boursicot qui installe officiellement Jean Chaintron au poste de préfet. Le procès-verbal d'installation daté du 9 septembre 1944 indique : « devant nous Pierre Boursicot, Commissaire de la République de la région de Limoges, s'est présenté Jean Chaintron délégué dans les fonctions de préfet de la Haute-Vienne par décret du 18 novembre 1944. Nous avons déclaré Jean Chaintron installé dans ses fonctions <sup>185</sup>». Cette installation est officialisée par un décret daté du 18 novembre 1944 portant délégation de Jean Chaintron dans les fonctions de préfet et signé par le chef du Gouvernement provisoire et par le ministre de l'Intérieur<sup>186</sup>.

Cette désignation s'est avérée difficile pour le pouvoir central. Elle se distingue par son caractère presque improvisée mais surtout par les lenteurs et les hésitations à la mettre effectivement en œuvre. Ce flottement s'illustre par le fait que la nomination de Jean Chaintron soit tardive. Il n'est désigné officiellement que le 9 septembre 1944 alors que les réflexions et les premières affectations de préfets débutent en 1942 et qu'un certain nombre d'entre eux se trouvent déjà en poste au mois de septembre. Cette nomination est le résultat

---

179. Chaudier Albert, *op. cit.*, p. 60

180. Plas Pascal, « Le Limousin », *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Éditions Belin, Institut d'histoire du temps présent, 1989, p. 464

181. *Ibid.*, p. 471

182. *Ibid.*, p. 463

183. Foulon Charles-Louis, *op. cit.*, p. 92

184. Chaudier Albert, *op. cit.*, p. 155

185. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, procès-verbal d'installation de Jean Chaintron, 9 septembre 1944, 19920076/3

186. *Ibid.*

d'un accord entre le général de Gaulle et le PCF<sup>187</sup>. Les avis sont partagés à Paris comme le montre l'incident relaté par Jean Chaintron lorsque son nom est absent de la liste officielle des préfets<sup>188</sup>. En Haute-Vienne, des rumeurs circulent concernant la nomination de deux titulaires du poste qui n'auraient finalement pas rejoint Limoges<sup>189</sup>. On peut en partie expliquer ces hésitations par le fait que le ministre de l'Intérieur Adrien Tixier soit socialiste, originaire du département et y ayant encore des attaches politiques comme le montrera son élection en tant que député de la Haute-Vienne à la première Assemblée nationale constituante. La venue d'un préfet communiste dans son département et qui travaille sous sa direction peut expliquer certaines réticences de la part du ministre. Adrien Tixier est décrit comme n'ayant « point accepté sans inquiétude cette nomination <sup>190</sup>». Toutefois, au-delà de l'éventuelle concurrence politique que représente Jean Chaintron aux yeux d'Adrien Tixier, sa nomination peut aussi avoir des conséquences positives pour sa position et celle de la SFIO. En effet, lorsqu'un ministre de l'Intérieur choisit de placer un préfet ayant sa couleur politique dans son fief, il risque de donner l'impression qu'il est « son » préfet et de ce fait, toutes les erreurs qu'il peut commettre dans son administration risquent d'être attribuées au ministre<sup>191</sup>. Son intérêt est donc plutôt de placer un préfet qui n'appartient pas à ses amis politiques. Par ailleurs, la période troublée de la libération n'est pas propice à une administration tranquille d'un département. Au contraire, les probabilités sont fortes pour que les mesures prises par les préfets dans une situation difficile tant économiquement que socialement ne soient pas populaires. Il est alors de l'intérêt d'Adrien Tixier de « plonger un homme d'extrême gauche dans le flot des multiples et redoutables responsabilités préfectorales <sup>192</sup>» dans un département où il se présentera plus tard en tant que candidat socialiste. Des intérêts contradictoires et une certaine confusion règnent donc avant la nomination de Jean Chaintron à Limoges mais n'empêchent pas le PCF de le choisir pour ce poste.

Comme l'explique Pierre Boursicot pendant le discours d'installation de Jean Chaintron à son propos : « Il s'est remis au service de son parti qui l'a mis au service du gouvernement <sup>193</sup>». Après sa participation à la résistance et son arrivée à Limoges, Jean Chaintron se met donc à disposition du PCF et attend son affectation sans revendiquer une

---

187. Taubmann Michel, *L'affaire Guingouin*, Limoges, Éditions Lucien Souny, 1994, p. 194

188. Plas Pascal, *op. cit.*, p. 462

189. Chaudier Albert, *op. cit.*, p. 73

190. *Ibid.*, p. 155

191. Rabiniaux R, *Dans le secret des préfetures*, Paris, Corrêa, 1953, p. 198

192. Albert Chaudier, *op. cit.*, p. 155

193. Bibliothèque nationale de France, *Le Centre Libre*, mercredi 13 septembre 1944, FOL- JO- 3314

quelconque place à la préfecture de la Haute-Vienne. Selon Georges Guingouin, le commandant « Jean-François » était en quelque sorte soucieux de son avenir au sein du parti car il affirme que : « Chaintron qui, après la libération de Limoges, ne pouvait tenir en place (...), abandonna son poste à l'état-major pour rejoindre le Comité Central. Il avait peur, sans doute, qu'on l'oublie, malgré le fonctionnement régulier des liaisons...<sup>194</sup>» Toutefois, le futur préfet de Limoges interprète tout autrement son acte en expliquant qu'il considérait sa « mission accomplie dans cette région et devais voir le Comité central pour rendre compte de mon activité<sup>195</sup>». C'est ensuite à sa « grande surprise<sup>196</sup>», qu'il est nommé préfet du Limousin dans les premiers jours de septembre sur proposition du Comité Central du PCF<sup>197</sup>. En dépit de l'étonnement de Jean Chaintron pour son affectation, on peut expliquer ce choix de la direction communiste par son parcours militant et résistant. Il remplit en effet en grande partie les qualités associées au bon cadre communiste à la libération ce qui signifie que le PCF peut lui confier des responsabilités. La grille d'évaluation des futurs cadres à cette période indique trois critères incontournables : « l'esprit de parti » qui se définit par le dévouement et la fidélité au parti avec une attention particulière sur l'attitude des militants depuis le pacte germano-soviétique d'août 1939 jusqu'à la libération, la « liaison avec les masses » -ce qui implique d'être un militant parfaitement intégré dans le parti avant 1939, d'avoir eu des responsabilités avant-guerre et participé à la résistance- et enfin le « talent de réalisateur »<sup>198</sup>. Or, Jean Chaintron est un permanent expérimenté. Il n'a pas remis en cause sa fidélité au parti après août 1939 comme le montre son implication dans les affaires du parti dès la défaite française et a démontré son courage dans la clandestinité. Il remplit donc les critères requis pour un cadre communiste en 1944 et se trouve en plus sur le territoire haut-viennois. Après avoir reçu les instructions du PCF et du Gouvernement provisoire concernant son affectation, Jean Chaintron s'installe donc dans le fauteuil de préfet de la Haute-Vienne et doit s'imposer dans l'agencement des pouvoirs au sein du département.

## B) Pouvoirs locaux et pouvoir central : la place de Jean Chaintron dans la dualité du pouvoir à la libération

194. Archives départementales de Seine-Saint-Denis, Archives du PCF, Archives de la Commission centrale de contrôle politique, Affaire Georges Guingouin 1944-2001, rapport de Georges Guingouin lu le 28 octobre 1949 à Paris en présence de Maurice Thorez et Léon Mauvais, 261 J 6/6

195. Chaintron Jean, *Le Vent soufflait devant ma porte*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p. 249

196. *Ibid.*

197. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, notice individuelle du ministère de l'intérieur, 1945, 19920076/3

198. Boulland Paul, *Acteurs et pratiques de l'encadrement communiste à travers l'exemple des fédérations PCF de banlieue parisienne (1944-1974)*, 2 tomes, Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne, 2011, pp. 70-75

### *Création des comités de libération et ascendant communiste*

La mise en place des nouveaux pouvoirs républicains à la libération passe par la nomination des préfets et des Commissaires de la République à la tête d'ensembles régionaux comme cela a été précédemment expliqué. Ils ne sont toutefois pas les seuls à administrer le territoire français car ils doivent compter avec les Comités locaux et départementaux de libération qui voient le jour au même moment. Ces derniers gèrent les départements, les municipalités et parfois même des entreprises. Ils sont composés en grande partie d'hommes issus de la résistance locale. Les comités de libération sont institués par les ordonnances des 14 mars et 21 avril 1944 et ils sont définis comme des organes consultatifs auprès des préfets<sup>199</sup>. Toutefois, ce statut leur donne aussi un certain nombre d'autres prérogatives. Ils ont pour mission de coordonner et de diriger l'action clandestine pendant la période insurrectionnelle et de représenter temporairement la population auprès des nouvelles autorités<sup>200</sup>. Ils ne devaient au départ exister que durant la période transitoire mais finalement, leur prolongation au-delà de la libération est établie. Le général de Gaulle a accepté leur création mais il souhaite limiter au maximum leurs responsabilités. C'est pourquoi l'ordonnance d'avril 1944 précise aussi que les comités de libération sont placés sous les ordres des Commissaires de la République qui sont responsables devant le Gouvernement provisoire<sup>201</sup>. En Haute-Vienne, le Comité départemental de libération est constitué dans la nuit du 21 au 22 août 1944<sup>202</sup>. Le pasteur protestant Albert Chaudier, résistant de la première heure et neutre politiquement, accepte d'en prendre la présidence en raison de l'influence croissante du PCF auquel il ne veut pas laisser ce poste, malgré une sympathie pour ses militants, car un communiste « par la pente des options partisans, [il] serait enclin à suivre des consignes au lieu d'harmoniser, d'aplanir, de dominer des divergences<sup>203</sup>».

Cette inquiétude d'Albert Chaudier peut se comprendre à la lumière de la présence communiste dans les comités de libération. Les communistes représenteraient en effet 31%<sup>204</sup> des membres des Comités départementaux de libération au niveau national. Ils sont les plus nombreux et les plus actifs en comparaison aux autres mouvements politiques et résistants. Cette présence est différenciée sur le territoire national et elle est surtout prégnante en zone

---

199. Buton Philippe, *op. cit.*, p. 48

200. Foulon Charles-Louis, « Prise et exercice du pouvoir en province à la Libération », *La Libération de la France*, actes du colloque international tenu à Paris le 28 et 31 octobre 1974, Paris, Éditions du CNRS, 1976, p. 507

201. *Ibid.*, p. 506

202. Dager Georges, *op. cit.*, p. 712

203. Chaudier Albert, *op. cit.*, p. 12

204. Foulon Charles-Louis, *op. cit.*, p. 511

sud à laquelle la Haute-Vienne appartient<sup>205</sup>. Cet ascendant s'explique en partie par le fait que les communistes ont des délégués à plusieurs titres. Les membres d'organisations telles que le Front National, la Confédération générale du travail (CGT), l'Union des femmes françaises (UFF) ou encore les Forces unies de la jeunesse patriotique (FUJP) qui siègent dans les comités sont aussi sous influence communiste<sup>206</sup>. Cette situation se vérifie à Limoges où le Parti communiste français est majoritaire au Comité départemental de libération grâce à ses alliés et à ses amis<sup>207</sup>. Par exemple, y siègent François Fonvieille-Alquier qui en est le vice-président tout en étant journaliste et représentant du Front National ; Henri Aigueperse, secrétaire général du CDL, instituteur et membre de la CGT ; Marie Tavet, sans profession et présente au nom de l'UFF ; le Docteur Fraisseix, membre du PCF et M. Lajudie qui est étudiant à Limoges et actif à la FUJP<sup>208</sup>. Il a aussi la main sur la plupart des Comités locaux de libération (CLL) du département. Dès le début du mois d'août dans les zones libérées par le maquis, les comités prennent le relais des « délégations spéciales » du régime de Vichy. Rapidement la quasi-totalité des communes de la Haute-Vienne est dirigée par des CLL où les communistes sont omniprésents aux côtés des socialistes et des mouvements résistants<sup>209</sup>. Certains détails illustrent leur poids. Ainsi, à la fin du mois de septembre 1944, le CDL de la Haute-Vienne publie dans la presse une résolution pour demander au Gouvernement provisoire de « faciliter le retour de Thorez » qui n'a pas encore été amnistié par le général de Gaulle et qui se trouve toujours en URSS : « le Comité départemental de libération de la Haute-Vienne ne peut pas comprendre que le chef d'un parti, dont l'action pour la libération de la France a reçu l'hommage du général de Gaulle ne puisse rentrer dans son pays pour continuer la tâche qu'il a assumé pendant trois années sur le sol français »<sup>210</sup>. De même, certains CLL envoient des courriers au préfet Jean Chaintron pour qu'il sollicite de leur part le chef du Gouvernement provisoire pour hâter le retour du secrétaire général du PCF en France. C'est le cas par exemple du Comité local de libération de la commune de Nantiat<sup>211</sup>. Toutefois, cette influence peut aussi être en partie nuancée. Le retour de Maurice Thorez et son discours au Comité central d'Ivry en janvier 1945 relativise la place que donne le parti à

---

205. Buton Philippe, *op. cit.*, p. 145

206. Foulon Charles-Louis, *op. cit.*, p. 511

207. Plas Pascal, « Limoges 1944, Jean d'Albis, Albert Chaudier, deux figures de l'intercession et de la médiation à la Libération », *Présence protestante dans l'histoire de Limoges*, Presses universitaires de Limoges, 2010, p. 219

208. Archives nationales, Série F1a, composition des Comités départementaux de libération, liste des membres des CDL transmises par les préfets en réponse à une circulaire en date du 15 septembre 1944, composition du CDL de la Haute-Vienne, F1a 3240

209. Taubmann Michel, *op. cit.*, p. 104

210. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, samedi 30 septembre 1944, FOL- JO- 5286

211. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, lettre du 12 octobre 1944 du président du CLL de Nantiat au préfet de la Haute-Vienne, 986W 143

ces comités de libération en leur assignant à présent une démarche essentiellement locale et constructive et en les privant de toute perspective politique<sup>212</sup>. Jean Chaintron lui-même affirme que rapidement « le Parti communiste avait perdu le contrôle des comités de Libération <sup>213</sup> ». Mais ces quelques nuances n'enlèvent rien à la présence importante des militants ou sympathisants communistes dans des comités de libération ayant parfois une volonté de contestation face aux représentants du pouvoir central.

*Pouvoir central et pouvoir local : une dualité ou opposition ?*

Alors que le texte de l'ordonnance d'avril 1944 prévoyait de restreindre les prérogatives des CDL en les limitant à un rôle consultatif auprès des préfets et en les plaçant sous la tutelle des Commissaires de la République, certains d'entre eux contrôlent littéralement la vie locale dans les premiers jours de la libération<sup>214</sup>. Ils gèrent l'épuration, le ravitaillement et même le maintien de l'ordre. En zone sud, ils exercent parfois des pouvoirs de décision car ils nomment, suspendent et révoquent des fonctionnaires. Ils réquisitionnent, perquisitionnent et ordonnent même des internements et des arrestations<sup>215</sup>. Ils dépassent alors le rôle qui leur est officiellement fixé. Leur esprit d'indépendance est surtout marqué dans les régions où les maquis ont réalisé la libération du territoire sans les forces alliées et il s'explique aussi par les difficultés de communication des premiers jours qui laissent une large autonomie aux nouveaux pouvoirs en région. Cette indépendance se transforme parfois en véritable dénégation des représentants du pouvoir central. Dans le sud-est et le sud-ouest, certains CDL tiennent des propos révolutionnaires et exigent des préfets la reconnaissance de leur prééminence par rapport au pouvoir central. Le 1er septembre 1944, des Comités départementaux de libération du sud-ouest publient une résolution qui illustre ce renversement des pouvoirs : « Le préfet est à ses côtés pour exécuter les décisions du CDL et l'informer des mesures prises par le Gouvernement provisoire. S'il tient l'autorité légale du gouvernement, il ne faut pas qu'il oublie que le véritable pouvoir lui a été donné par le peuple en armes et qu'il est par conséquent au service de ce peuple représenté par le CDL <sup>216</sup> ». Dans certains départements, comme dans les Alpes-Maritimes, en Haute-Savoie ou encore dans les Ardennes, les préfets ne peuvent occuper leur poste en raison des réticences des

---

212. Buton Philippe, *op. cit.*, p. 188

213. Madjarian Grégoire, *Conflits, pouvoirs et société à la Libération*, Paris, Union générale d'édition, 1980, p. 136

214. Robrieux Philippe, *Histoire intérieure du Parti communiste 1945-1972*, tome 2, Paris, Éditions Fayard, 1981, p. 16

215. Foulon Charles-Louis, *op. cit.*, p. 508

216. Buton Philippe, *op. cit.*, p. 141

pouvoirs locaux tandis que dans les Côtes-du-Nord c'est le président du CDL qui se place définitivement à la tête de la préfecture<sup>217</sup>. A Nice, les comités de libération réussissent même à obtenir le départ du préfet le 2 septembre 1944 en refusant de se « laisser déposés des pouvoirs qu'ils ont reçu de la Résistance et que le peuple a confirmé à la Libération <sup>218</sup>». Ce rapport de force entre certains préfets et comités de libération illustre l'ampleur de l'opposition qui peut exister entre les pouvoirs locaux issus de la résistance et le pouvoir central. Les représentants du Gouvernement provisoire se doivent alors d'établir leur autorité sur le territoire où ils sont nommés et ramener les comités locaux et départementaux à leur rôle consultatif. Le 3 octobre 1944, le ministre de l'Intérieur Adrien Tixier demande aux préfets et aux Commissaires de la République de se montrer fermes vis-à-vis des Comités départementaux de libération<sup>219</sup>.

Cette situation de dualité du pouvoir peut s'expliquer par les différentes positions des personnalités qui sont à la tête des départements à la libération. D'un côté il y a les représentants du pouvoir central, c'est-à-dire du Gouvernement provisoire, que sont les Commissaires de la République et les préfets. Ils représentent une conception traditionnelle du pouvoir républicain qui préexiste à la libération. De l'autre se trouvent les pouvoirs locaux que sont les CDL, CLL ainsi que les municipalités provisoires. Ces derniers incarnent une représentation neuve, décentralisée voire révolutionnaire du pouvoir<sup>220</sup>. Ils représentent tous deux des formes de pouvoir issus de la résistance mais l'un incarne le cercle dirigeant tandis que l'autre vient de la base, a souvent participé à la résistance dans la localité où il se trouve et est donc investi de l'intérieur. Les membres des comités de libération craignent aussi que le rétablissement des municipalités et des conseils généraux et le retour à la vie électorale entraînent l'éviction des hommes de la résistance au profit des notables traditionnels<sup>221</sup>. Cela crée donc une certaine méfiance à l'égard des représentants du gouvernement et des élites politiques habituelles mais aussi un conflit de légitimité entre les différents pouvoirs. Cette « double armature institutionnelle <sup>222</sup>» s'illustre aussi en Haute-Vienne lors d'une discussion le 31 août 1944 entre le Comité départemental de libération et le délégué du Gouvernement provisoire M. Serreules. Pendant cette séance, les représentants du CDL affirment qu'il doit y avoir parité de pouvoirs entre le préfet et le CDL, qu'ils « doivent posséder ensemble le pouvoir. Il ne faut pas revenir à la vieille organisation parlementaire. Les comités doivent

---

217. Kaspi André, *La libération de la France, juin 1944-janvier 1946*, Paris, Perrin, 2004, p. 174

218. Buton Philippe, *op. cit.*, p.173

219. Dager Georges, *op. cit.*, p. 214

220. Sainclivier Jacqueline, *op. cit.*, p. 37

221. Buton Philippe, *op. cit.*, p. 143

222. Madjarian Grégoire, *op. cit.*, p. 80

continuer à diriger <sup>223</sup>». Le refus du délégué du gouvernement est ferme face à cette requête et il montre aussi les limites des prérogatives des comités de libération.

On ne peut généraliser les débordements de certains comités à toutes les institutions issues de la résistance locale. Un grand nombre de CDL a aussi la volonté de participer au pouvoir sans chercher à le contrôler et collabore efficacement avec les préfets et les Commissaires de la République. Dualité n'est donc pas toujours synonyme d'opposition. Il est aussi possible de considérer le préfet et le CDL comme les émanations du pouvoir départemental en périphérie face au centre qui est représenté par le Gouvernement provisoire à Paris<sup>224</sup>. Le préfet et les pouvoirs locaux peuvent alors avoir des intérêts communs dans l'administration du département grâce à un travail collectif. Cette bonne entente dépend aussi du passé résistant et des sympathies politiques du préfet ainsi que de la situation politique locale. Certains CDL ne se posent donc pas en concurrent du préfet et ne sont pas en conflit permanent avec lui. Au contraire, ils travaillent en étroite union avec ce dernier, reconnaissent sa suprématie tout en assurant leur rôle consultatif. Le CDL est alors un auxiliaire du pouvoir républicain soutenant le préfet qui incarne le pouvoir exécutif. C'est ce cas de figure que l'on retrouve dans la Haute-Vienne car, comme c'est le cas pour Jean Chaintron, lorsque le préfet « fit preuve d'énergie et sut comprendre l'esprit des hommes de la résistance, il fit sans difficulté, prévaloir son autorité <sup>225</sup>».

#### *La situation en Haute-Vienne : un travail commun entre préfet et comités de libération*

L'autorité que Jean Chaintron réussit à acquérir dans le département provient principalement de sa participation à la résistance et de son activité de militant communiste. Ce statut lui permet de se placer doublement dans l'organisation du pouvoir à la libération. En effet, il est un représentant du pouvoir central mais par sa contribution à la résistance dans le département de la Haute-Vienne et par son appartenance au PCF comme une grande partie des maquisards et des membres des comités de libération du département, il a aussi un profil proche des individus composant le pouvoir local. L'antériorité des pouvoirs locaux dans la Haute-Vienne, avec la main mise du président du CDL sur la fonction préfectorale pendant les premiers jours de la libération, pouvait laisser penser que le futur préfet aurait des difficultés à imposer son autorité. Or, son statut de chef militaire dans la résistance et de personnalité communiste peut être perçu comme un gage d'ordre et de légitimité auprès des

223. Chaudier Albert, *op. cit.*, p. 58

224. Sainclivier Jacqueline, *op. cit.*, p. 21

225. Foulon Charles-Louis, « La Résistance et le pouvoir de l'État dans la France libérée », *Le rétablissement de la légalité républicaine 1944*, acte du colloque de Bayeux d'octobre 1994, Bruxelles, Editions Complexe, 1996, p. 198



comités de libération. Son engagement clandestin et militant lui permettrait de traiter avec ses anciens camarades de combat et d'affirmer ainsi l'autorité du pouvoir central. On peut alors expliquer en partie la nomination de Jean Chaintron par une volonté de « neutralisation <sup>226</sup>» du département de la Haute-Vienne libérée par les seuls maquis sans intervention des forces alliés et pour empêcher tout soulèvement éventuel de la part des résistants et toute volonté des comités de libération de contrôler le département sans l'aide des représentants du pouvoir central. Son passé de FFI lui permet de bénéficier de manière générale de l'appui de la résistance et des autorités nouvelles qui est indispensable à chaque préfet et à chaque Commissaire de la République pour imposer l'autorité de l'État<sup>227</sup>. Ainsi, le 16 septembre 1944 à l'occasion de l'entrée en fonction de Jean Chaintron, les maquisards haut-viennois saluent avec chaleur le nouveau préfet dans leur périodique : « Nous aussi, journal des FTPF, nous saluons avec joie notre camarade de lutte, notre commandant Jean-François <sup>228</sup>». Jean Chaintron lui-même rappelle fréquemment son action de résistant dans ses adresses aux pouvoirs locaux ce qui permet d'évoquer un passé commun qui leur confèrent une légitimité partagée. Ainsi, le 11 septembre 1944 lors de son discours de présentation aux membres du CDL de la Haute-Vienne il affirme : « Messieurs, j'ajouterai, les principes et la dignité préfectorale dussent-ils en souffrir, chers camarades. Vous me permettez cette camaraderie de camarades de combat <sup>229</sup>», tout comme le 9 décembre 1944 à l'Assemblée des comités de libération du département : « (...) Je veux vous en parler, non en tant que préfet s'exprimant au nom du gouvernement mais plutôt comme un camarade de la Résistance qui, étant devenu préfet (...) <sup>230</sup>». La légitimité que lui procure son passé de maquisard communiste lui permet d'exercer son autorité sur les comités de libération sans difficultés majeures et de ne pas hésiter à les rappeler à l'ordre en temps voulu. C'est dans cet état d'esprit qu'au début de l'année 1945 il reproche aux Comités locaux de libération de ne pas remplir leur mission sur la question des réquisitions et du marché noir lorsqu'il souligne que « la plupart des Comités locaux de libération manque de courage civique pour jouer leur rôle <sup>231</sup>». Si en tant que préfet, Jean Chaintron parvient à s'imposer auprès des autorités résistantes et locales, son

---

226. Plas Pascal, « Limoges 1944, Jean d'Albis, Albert Chaudier, deux figures de l'intercession et de la médiation à la Libération », *art. cit.*, p. 219

227. Foulon Charles-Louis, Foulon Charles-Louis, « Prise et exercice du pouvoir en province à la Libération », *La Libération de la France, op. cit.*, p. 515

228. Bibliothèque nationale de France, *Le Combat des patriotes*, 16 septembre 1944, FOL- JO- 2335

229. Archives privées de Jean Chaintron, discours au Comité de Libération de la Haute-Vienne. Ce discours se serait tenu le 11 septembre 1944 selon Chaudier Albert, *Limoges, 1944-1947, capitale du maquis, op. cit.*, p. 95.

230. Archives privées de Jean Chaintron, discours de Jean Chaintron préfet de la Haute-Vienne le 9 décembre 1944 à l'Assemblée des Comités de libération du département

231. Bahuon Nadine, *Le Comité départemental de Libération de la Haute-Vienne: 1944-1947*, Mémoire de maîtrise, Limoges, 1985, p. 72, note de bas de page

soutien à l'existence des comités de libération y participe aussi.

En 1944, le PCF est partisan de la création de comités de libération sur tout le territoire ayant des pouvoirs étendus et remettant en route la vie politique dans les différents départements<sup>232</sup>. Par ailleurs, les communistes étant majoritaires dans un certain nombre de comités de libération, ils prêtent attention à leur maintien et à leur poids dans la vie politique départementale. De même, Jean Chaintron est aussi favorable à l'attribution d'un rôle conséquent aux comités de libération aux côtés du préfet. Il l'affirme lui-même lors de son discours de présentation aux membres du CDL de la Haute-Vienne le 11 septembre 1944 : « Il serait injuste, faux et dangereux, de réduire ces comités [de libération], garantie de patriotisme, à de simples organismes étroitement consultatifs (...). Il faut qu'ils jouent leur rôle, leur plein rôle qui consiste à faire du neuf, à oser, à résoudre les problèmes, à innover en associant tout le peuple à nos mesures en faveur du peuple <sup>233</sup> ». Jean Chaintron n'entend donc pas limiter le rôle des CDL à une simple fonction consultative auprès du représentant du pouvoir central comme le désire le général de Gaulle au moment de leur constitution. Il entend leur donner une place pleine et entière dans l'administration du département. Sa position n'est pas seulement celle d'un préfet récemment arrivé à son poste qui tente de se faire adopter par les membres du CDL lors de sa présentation. En effet, il réitère son appréciation positive du rôle des CDL dans un rapport au ministre de l'Intérieur daté d'octobre 1944. Il explique que même pendant la période insurrectionnelle, le CDL « n'a jamais outrepassé ses droits » et que la bonne marche des transports assurant le ravitaillement a été rendu possible grâce « à la formation rapide des comités de Libération qui ont pris en mains, dès le jour de la libération, l'administration des communes »<sup>234</sup>.

En plus d'affirmer l'utilité des CDL dans la vie départementale, Jean Chaintron décide aussi dans les premiers mois de son activité préfectorale de travailler en étroite collaboration avec cette assemblée. Il le précise lui-même le 11 septembre 1944 en s'adressant aux membres du CDL : « J'entends donc travailler en étroite communion avec vous et tirer de vos débats les initiatives et les décisions à appliquer pour le bien du département dans le cadre de l'intérêt général de la France. En une formule, je pourrais dire, nous serons ensemble, le préfet <sup>235</sup> ». Cette volonté de travail commun se vérifie dans les mois

---

232. Buton Philippe, *op. cit.*, p. 48

233. Archives privées de Jean Chaintron, discours au Comité de Libération de la Haute-Vienne, 11 septembre 1944

234. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 186W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, octobre 1944, 186W 1/80

235. Archives privées de Jean Chaintron, discours au Comité de Libération de la Haute-Vienne, 11 septembre 1944

qui suivent car Jean Chaintron assiste, sauf exceptions, à toutes les séances que tient le CDL de la Haute-Vienne. Par exemple, on le retrouve à la séance du 25 novembre 1944 qui est marquée par un débat sur la question de l'épuration ou encore à celle du 22 décembre 1944 qui revient sur la question des autorités militaires<sup>236</sup>. La formule employée par Jean Chaintron dans les premiers jours de sa prise de fonction n'est donc pas vaine car elle représente la façon dont le préfet entend administrer son département. Le président du CDL s'en félicite à l'Assemblée générale des délégués cantonaux des comités de libération le 9 décembre 1944 à propos de « l'étroite coopération » qui s'est instituée entre les pouvoirs locaux et le préfet : « Plus nous allons et plus nous éprouvons que la formule employée par M. le Préfet dans son discours aux membres du CDL « nous serons préfets ensemble » n'est pas simplement une manière de parler mais une réalité de tous les jours »<sup>237</sup>. Le préfet de la Haute-Vienne soutient aussi énergiquement cette assemblée dans certaines de ses positions comme c'est le cas lorsqu'elle s'oppose fermement à la tenue des élections municipales au mois de février 1945<sup>238</sup>. Jean Chaintron a donc bien l'intention de donner aux comités de libération la place qui leur est due et de travailler en collaboration avec eux. Toutefois, sa présence à chaque réunion peut aussi être perçue comme un besoin de supervision voire de contrôle du travail effectué et des décisions qui y sont prises. Le Comité départemental de libération est dans l'obligation de soumettre les conclusions de ses rapports et ses vœux au préfet de la Haute-Vienne afin que ce dernier fasse le choix de les ratifier ou non. Dans les premiers mois, Jean Chaintron lui demande aussi de ne pas faire de déclaration dans la presse avant de l'avoir consulté et durant tout le mois de septembre, les mesures prises par l'assemblée départementale sur la question du ravitaillement doivent passer obligatoirement par sa signature<sup>239</sup>. Le CDL est, malgré les intentions exprimées par Jean Chaintron, bien limité à un rôle consultatif auprès du préfet. Il inspire le travail préfectoral à travers ses débats et ses vœux mais les décisions finales sont prises en dernier lieu par le représentant du pouvoir central. C'est donc bien ce dernier qui administre le département même s'il le fait au nom du comité.

La bonne coopération entre le représentant du pouvoir central et les pouvoirs locaux en Haute-Vienne est renforcée par les relations cordiales et même amicales qu'entretiennent Jean Chaintron et Albert Chaudier, président du CDL. Les premiers jours de la libération sont ceux d'une franche collaboration entre les deux hommes en raison de l'inexpérience de Jean

---

236. Bibliothèque nationale de France, *Le Centre libre*, samedi 25 novembre 1944 et samedi 30 décembre 1944, FOL- JO- 3314

237. *Ibid.*, samedi 16 décembre 1944

238. Bahuon Nadine, *op. cit.*, p. 108

239. *Ibid.*, p. 102

Chaintron dans le domaine préfectoral contrairement au pasteur Chaudier qui a occupé temporairement le poste de préfet. La bienveillance du pasteur est liée à sa sympathie envers les communistes du département qui lui est reprochée par les socialistes<sup>240</sup>, mais aussi par son expérience des méandres de la préfecture et des pesanteurs de l'administration au début du mois de septembre qu'il met au service du nouveau préfet. En effet, le 9 septembre 1944, jour de sa nomination à la tête de la préfecture de Limoges, Jean Chaintron exprime une requête auprès du pasteur Chaudier « Cher Président, je ne connais rien au métier de Préfet. Faites-moi, je vous prie, l'amitié de partager avec moi ce bureau, pendant huit ou dix jours <sup>241</sup>». Cette proposition est renouvelée par Jean Chaintron quatre jours plus tard et c'est ensemble qu'ils accueillent les premiers visiteurs du nouveau préfet de la Haute-Vienne même lorsque ceux-ci sont des membres du PCF. Cette situation ne pouvant s'éterniser, une normalisation de leurs rapports a lieu par la suite et le pasteur rejoint le rez-de-chaussée de la préfecture qui est dévolu au CDL tandis que Jean Chaintron reste dans les bureaux du cabinet du préfet au troisième étage de ce même bâtiment. Le 28 juin 1946, le CDL se verra même dans l'obligation de quitter les locaux de la préfecture lors de ses assemblées et siégera à la Maison du peuple de Limoges<sup>242</sup>. Ces changements n'empêchent pas les deux hommes de garder de cordiales relations et Albert Chaudier parle même d'« amitié <sup>243</sup>» entre les deux hommes. En effet, la confiance que Jean Chaintron accorde au pasteur Chaudier est révélée dès le mois d'octobre 1944. A cette date, Jean Chaintron rédige sa première allocution radiophonique qu'il doit prononcer sur Radio Limoges. Il demande alors au pasteur de relire avec lui son discours pour y apporter d'éventuelles corrections. Cette situation se reproduira par la suite à trois ou quatre reprises. L'opposition qui peut exister dans certaines régions entre les pouvoirs locaux et le préfet n'est donc pas effective dans le département de la Haute-Vienne. La dualité du pouvoir s'illustre plutôt dans les désaccords qui existent entre le président du CDL et le Commissaire de la République dans les premiers jours de la libération et qui créent une tension durable entre les deux hommes. Il est aussi probable qu'Albert Chaudier ait bénéficié de ses bonnes relations avec Jean Chaintron pour gagner en influence face à Pierre Boursicot au fur et à mesure que le rôle du CDL s'amenuise dans le département.

Au fil des mois, l'autorité de la nouvelle assemblée départementale se trouve en effet limitée. De nouveaux organismes sont mis en place et concurrencent le CDL. Le 8 août 1945,

---

240. Dager Georges, *op. cit.*, p. 225

241. Chaudier Albert, *op. cit.*, p. 92

242. Bahuon Nadine, *op. cit.*, p. 133

243. Chaudier Albert, *op. cit.*, p. 92

le préfet crée ainsi une commission contentieuse d'avis sur les amendes et les confiscations contre les délinquants en matière de législation économique où siègent deux membres du CDL mais aussi des représentants de l'administration financière<sup>244</sup>. Jean Chaintron souligne le rôle moins actif du CDL dans son rapport au ministre de l'Intérieur en février 1945 lorsqu'il explique que « le rôle du Comité départemental de libération est devenu moins actif mais reste cependant important puisqu'il maintient l'union entre les différentes organisations de la résistance <sup>245</sup>». Il ne faut toutefois pas en conclure que Jean Chaintron œuvre à leur disparition. Au contraire, en février 1945 lorsque des rumeurs circulent sur une éventuelle suppression des comités de libération, il précise lors d'une assemblée du CDL de la Haute-Vienne que les comités de libération « demeurent bien des mouvements de résistance et gardent un important rôle administratif <sup>246</sup>». Ainsi, Jean Chaintron considère toujours la place des comités de libération comme fondamentale tout au long de son expérience préfectorale et non uniquement dans les premiers mois de sa prise de fonctions durant lesquels il se doit d'affirmer son autorité. La place que Jean Chaintron occupe dans la dualité des pouvoirs est donc particulière au sens où il est à la fois un représentant du pouvoir central, tout en étant parfaitement intégré et accepté par les pouvoirs locaux en raison de sa prise de fonctions sans heurt mais aussi de sa légitimité de résistant et de militant communiste. La nomination de Jean Chaintron peut donc être justifiée par de multiples raisons : la confiance que lui porte la direction du PCF en raison de son expérience de militant et de sa fidélité pendant la guerre, le vide administratif à la tête de la préfecture de la Haute-Vienne au début du mois de septembre 1944 ou encore la légitimité que possède Jean Chaintron auprès des assemblées locales issues de la résistance. Cette nomination intervient le 9 septembre 1944 et elle confronte immédiatement Jean Chaintron aux tâches délicates qui sont celles des préfets de la libération.

### C) Les tâches préfectorales à visée administrative et politique de l'immédiate libération : ordre public et reprise de la vie politique

#### *La fonction de préfet*

Après s'être fait sa place dans l'organisation des pouvoirs à la libération, Jean Chaintron doit s'attaquer aux missions administratives et politiques qui sont celles des préfets

---

244. Bahuon Nadine, *op. cit.*, p. 123

245. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, février 1945, 986W 165

246. Bibliothèque nationale de France, *La Liberté du centre*, samedi 3 février 1945, FOL- JO- 2810

de la libération. Avant de s'attarder sur la spécificité de cette période, il est nécessaire de revenir sur les attributions générales des préfets de la République. Le travail des préfets est caractérisé par l'ampleur et la diversité des tâches qui n'ont cessé de s'accumuler depuis la loi du 28 pluviôse an VIII. Le préfet est tout d'abord le représentant du gouvernement et de tous les ministres dans son territoire. Il est chargé de mettre en œuvre la politique gouvernementale et de faire exécuter les lois. Il lui appartient aussi d'informer le gouvernement de la situation politique, économique et sociale de son département. Le préfet est en effet considéré comme l'homme qui doit être le mieux informé de l'état de son territoire<sup>247</sup>. En plus d'être le représentant du pouvoir central, il est aussi le porte-parole de son département et de ses administrés auprès de Paris en mettant en avant leurs besoins, leurs difficultés et leurs attentes. En cela, le préfet est au cœur de l'action administrative de son territoire. Il est aussi à la tête de toute l'administration départementale hormis en matière de justice, d'éducation, d'impôt, de santé et de travail<sup>248</sup> et en ce sens il a pour mission d'inspirer, de diriger et de coordonner l'activité des différents services administratifs et techniques de l'État représentés dans sa localité. Le préfet exerce aussi la tutelle des communes de son département<sup>249</sup>. Il peut suspendre les maires en cas de fautes graves, il approuve les budgets communaux, peut annuler les arrêtés municipaux et arbitre les différends entre les communes. Enfin, le préfet est aussi l'exécutif du Conseil général ce qui signifie qu'il est chargé d'exécuter les décisions de cette assemblée départementale.

Une autre mission essentielle de l'activité préfectorale est le maintien de l'ordre public, de la moralité et de la sécurité. Le préfet doit en être le garant et c'est pourquoi il dispose de pouvoirs de police très étendus en étant notamment le chef des forces de police dans son département<sup>250</sup>. Il doit aussi assurer dans le calme l'organisation de l'ensemble des consultations électorales en intervenant aux différentes étapes de l'élection depuis l'établissement des listes électorales jusqu'au recensement des votes. En cela, il est le garant de l'exercice des libertés de chaque citoyen placé sous son autorité.

Enfin, le rôle social et économique du travail préfectoral est aussi une dimension à prendre en compte. Le préfet supervise tout ce qui est en lien avec la santé et l'hygiène publiques en exerçant une tutelle sur les hôpitaux et les hospices du département<sup>251</sup> ou encore en réalisant des campagnes de prévention contre les épidémies. Il doit aussi s'engager pour

---

247. Chapman Brian, *L'administration locale en France*, Paris, Armand Colin, 1955, p. 112

248. Guiheux Gilles, « Le préfet, institution de la République », *Cahiers administratifs et politistes du Ponant*, n° 4, 2001, p. 33

249. Chapman Brian, *op. cit.*, p. 112

250. Chapman Brian, *The prefects and provincial France*, Londres, Allen and Unwin, 1955, p. 178

251. *Ibid.*, p. 193

contribuer au règlement pacifique des conflits du travail entre les représentants du patronat et des travailleurs. L'aspect économique de la fonction préfectorale devient de plus en plus important au cours du XXe siècle avec un préfet responsable de la politique industrielle et qui prête une attention importante au développement des voies de communication, à l'amélioration du réseau vicinal ou encore à l'essor du tourisme. Pendant les deux guerres mondiales, la fonction prend encore une autre dimension avec une nécessité de coordonner les différentes actions en matière de logement, ravitaillement ou de lutte contre le chômage. Ces questions qui intéressent le préfet en temps de guerre font parties des nouvelles préoccupations préfectorales à l'été 1944.

Il est nécessaire de distinguer les attributions des préfets en temps de paix et en temps de guerre car les circonstances de conflit sont susceptibles d'augmenter les pouvoirs préfectoraux<sup>252</sup>. Leur action est alors plus marquée par l'improvisation que par une gestion normale et courante des affaires départementales. Or, les préfets de la libération sont confrontés à ces conditions exceptionnelles jusqu'à l'achèvement de la guerre le 8 mai 1945 et parfois encore bien après notamment en raison du prolongement des mauvaises conditions de ravitaillement jusqu'en 1947. Elle est aussi contrainte et limitée à la libération par la présence des Commissaires de la République qui sont dépositaires de la quasi-totalité du pouvoir gouvernemental, du moins dans les premiers mois<sup>253</sup>. Les préfets ne retrouvent leur pleine mesure qu'après la suppression des Commissaires de la République en mars 1946. Le caractère extraordinaire des attributions des préfets de la libération est visible à travers les instructions qui leur sont adressées le 9 mai 1944 sous la forme d'une circulaire du délégué général du CFLN (Comité français de la libération nationale)<sup>254</sup>. Cette dernière définit les premières tâches qui attendent le préfet : rétablissement de la sécurité publique -notamment en arrêtant les individus compromis dans la collaboration et le soutien au régime de Vichy mais aussi en empêchant les éventuels débordements de passion- ; le ravitaillement des villes et le secours aux victimes de la guerre ; prendre des dispositions à caractère politique -épuration de la presse, mesures de suspension ou de renvoi à une commission spéciale pour les fonctionnaires ayant eu une conduite condamnable pendant l'occupation, mise en place de délégations municipales pour remplacer les municipalités nommées par Vichy-. La nécessité

---

252. Ollivier Marc, « Les pouvoirs préfectoraux en temps de guerre », *Les préfets, leur rôle, leur action dans le domaine de la Défense de 1800 à nos jours*, Actes du colloque tenu au Château de Vincennes les 29 et 30 septembre 2000, Bruxelles, Bruylant, 2001, p. 7

253. Doueil Pierre, *L'administration locale à l'épreuve de la guerre (1939-1949)*, Paris, Recueil Sirey, 1950, p. 286

254. Debré Michel, « Un grand mouvement préfectoral, épisode de la résistance », *Cahiers politiques*, février-mars 1946, p. 23

de l'ordre public et de la remise en route des assemblées politiques font donc partie des tâches premières des préfets dans la période de l'immédiate libération et elles occupent une place importante dans le nouveau quotidien de préfet de Jean Chaintron.

### *Épuration sauvage et épuration encadrée à la libération*

La cessation des exécutions sommaires et la mise en place de tribunaux pour encadrer l'épuration font parties des premières préoccupations des administrateurs nommés à la libération pour maintenir l'ordre public. Ce sont dans les départements où les maquis sont les plus nombreux et les plus puissants que les exécutions sommaires sont les plus nombreuses et la Haute-Vienne en fait partie<sup>255</sup>. Elle figure au quatrième rang des départements où la violence populaire s'est le plus fortement manifestée<sup>256</sup>. Avant même la libération, une épuration sauvage se met en place en raison de l'exaspération des maquisards face aux massacres orchestrés par les Allemands mais aussi dans un souci de protection des troupes résistantes en cette période de combats. Il est difficile d'évaluer précisément le chiffre de ces exécutions sommaires. Selon une enquête effectuée par le ministère de l'Intérieur en 1948 auprès des préfets, la Haute-Vienne appartiendrait aux départements qui comptent les exécutions les plus nombreuses avec un chiffre de 260<sup>257</sup> qui est porté à 300 par Jean Chaintron lors d'une enquête officieuse réalisée en 1946 auprès de la gendarmerie<sup>258</sup>. Cette effervescence s'achève pour l'essentiel au moment de la libération et cela explique que 55% des exécutions sommaires aient eu lieu pendant les combats libérateurs, à un moment où le préfet de la Haute-Vienne n'était pas en poste, contre 20% dans les semaines suivantes<sup>259</sup>. Certaines recrudescences existent cependant dans les années suivantes qui démontrent que la question de l'épuration est toujours d'actualité. On peut citer par exemple en juin 1945 l'explosion d'une maison d'habitation dans une commune de la Haute-Vienne appartenant à un prisonnier de guerre et qui aurait « tenu des propos favorables aux Allemands » ; le lynchage par la foule en gare de Limoges d'un voyageur reconnu comme étant un « collaborateur notoire » le même mois ou encore l'assassinat du propriétaire du restaurant le Cheval Noir à Limoges en raison de sa possible implication dans des affaires de marché noir

---

255. Baudot Marcel, « La répression de la collaboration et l'épuration politique, administrative et économique », *La Libération de la France*, *op. cit.*, p. 767

256. Dager Georges, *op. cit.*, p. 217

257. Aron Robert, *Histoire de la Libération de la France*, Paris, Éditions Fayard, 1959, p. 651

258. Bahuon Nadine, *op. cit.*, p. 74

259. Foulon Charles-Louis, *Le pouvoir en province à la Libération*, *op. cit.*, p. 135

260. Archives nationales, Série BB18, cour d'appel de Limoges, parquet du procureur général, direction criminelle, lettres du procureur général près la cour d'appel de Limoges à Monsieur le Garde des sceaux, datées respectivement du 14 juin 1945, 16 juin 1945 et du 11 mai 1946, BB18 3618



. La passion qu'entraînent la libération et l'épuration sauvage se doit donc d'être contrôlée et c'est pourquoi est mis en œuvre « très rapidement un système de répression qui présentait le maximum de garanties possibles contre les abus <sup>261</sup>», comme l'explique Jean Chaintron. En effet, dès le 24 août et jusqu'au 4 septembre 1944, siège une cour de justice militaire à Limoges, qui est un tribunal militaire exceptionnel, instituée par les FFI. Elle est remplacée ensuite et jusqu'à la fin du mois de septembre par une cour martiale mise en place par un arrêté du Commissaire de la République de Limoges le 4 septembre 1944. Le 29 septembre, on lui substitue le tribunal militaire permanent de la XIIe Région militaire qui siègera jusqu'au 23 octobre 1944<sup>262</sup>. Après cette date, l'épuration est confiée à la justice civile avec la mise en place de la Cour de justice de Limoges qui est instituée à partir du 28 octobre 1944 et se prolongera jusqu'en 1948<sup>263</sup>. A toutes ces mesures, s'ajoutent celles prises dans le cadre de l'épuration économique à l'encontre de certains dirigeants entreprises, de l'épuration administrative et de la presse compromise dans la propagande vichyssoise ou encore de la confiscation des profits illicites.

Aux côtés des tribunaux militaires et civils et des Commissaires de la République, les préfets de la libération interviennent pour canaliser l'épuration et garantir son bon fonctionnement. Pour limiter les injustices, ils mettent notamment en place des « commissions de criblage ou de vérification » tout en n'hésitant pas à faire procéder sous leur tutelle à de nouvelles arrestations car ils redoutent les enlèvements et les exécutions sommaires<sup>264</sup>. Ils ont aussi, entre autres, les pleins-pouvoirs en matière d'épuration administrative au niveau local<sup>265</sup> et participent aux décisions quant aux internements administratifs. Dans un département où s'exerce une certaine justice populaire, Jean Chaintron a donc pour mission d'encadrer et de mener à bien l'épuration qui est un enjeu politique d'importance dès l'automne 1944.

### *L'action de Jean Chaintron dans le domaine de l'épuration*

En tant que garant de l'ordre public, le préfet Jean Chaintron intervient tout d'abord

---

261. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 186W, rapport mensuel du préfet au ministre de l'Intérieur, décembre 1944, 186W 1/80

262. Archives nationales, Série BB18, cour d'appel de Limoges, parquet du procureur général, direction criminelle, rapport du procureur général près la cour d'appel de Limoges à Monsieur le Garde des sceaux concernant la répression des faits de collaboration depuis la libération dans le ressort de la cour d'appel de Limoges, 8 décembre 1944, BB18 7121

263. Meynier Jean, *La justice en Limousin au temps de la Libération*, Limoges, Éditions René Dessagne, 1975, p. 39

264. Azéma Jean-Pierre, « Rapports de préfets et sondages », *Le rétablissement de la légalité républicaine 1944*, op. cit., p. 784

265. Novick Pierre, *L'épuration française 1944-1949*, Londres, Balland, 1968, p. 145

pour condamner et empêcher les exécutions sommaires dans le département. Par exemple, à la suite d'une arrestation le 21 juillet 1944 de plusieurs individus par une soixantaine de FTP à Saint-Sulpice-les-Feuilles, dont les familles n'ont pas de nouvelles en septembre 1944 et qui auraient été exécutés, Jean Chaintron demande le 25 septembre 1944 au secrétaire général à la police de mener une enquête pour recueillir des renseignements sur les personnes disparues<sup>266</sup>. De la même façon, Jean Chaintron intervient énergiquement dans le cas de l'affaire Baptiste. Ce dernier est un commandant FFI qui se rend le 2 novembre 1944 au camp d'internement de Nexon dans la Haute-Vienne avec un lieutenant et un sous-lieutenant pour s'y faire remettre quatre internés qu'il abat en prétextant de leur appartenance à la milice. Jean Chaintron fait procéder à l'arrestation de cet individu pour qu'il puisse comparaitre devant le tribunal militaire<sup>267</sup>. Ce dernier acquitte le colonel Baptiste lors d'une séance du tribunal militaire qui est entouré au dehors de plusieurs centaines de FFI. L'influence du préfet contribue alors à empêcher une manifestation qui avait pour but de célébrer l'acquittement<sup>268</sup>. Dans son rapport au ministre de l'Intérieur, Jean Chaintron rend bien compte de sa démarche qui vise à discréditer les exécutions sommaires lorsqu'il affirme à propos de l'action du commandant Baptiste : « le Comité département de libération et moi-même désavouèrent cet acte publiquement <sup>269</sup> ». Son attitude sera identique au mois de mars 1945 après l'exécution à son domicile limougeaud du docteur Blanchard qui avait comparu devant la Chambre civique de Limoges comme ayant appartenu au SOL (Service d'ordre légionnaire) avant d'être relevé de l'indignité nationale. Jean Chaintron rédige alors une note qui est publiée dans la presse où il condamne « avec indignation l'acte de banditisme accompli lâchement contre le docteur Blanchard » et affirme que les responsables de cet assassinat « doivent être châtiés »<sup>270</sup>. Dans un contexte troublé, Jean Chaintron cherche donc à freiner l'épuration sauvage en la réprimant et en la condamnant publiquement. Il réitère à maintes reprises ses critiques envers cette façon illégale de mener l'épuration comme dans son discours radiophonique adressé aux Limousins en novembre 1944 : « Il faut se garder d'actes inconsidérés de quelques enragés incontrôlables (...) et tendant à discréditer par des actes anarchistes, les Forces de la Libération aux yeux de l'étranger <sup>271</sup> ». Pour autant, il intervient aussi pour tempérer les

---

266. Archives nationales, Série F1a, intendance de police de Limoges, 23 novembre 1944, note du secrétaire général à la police à Limoges au ministère de l'Intérieur au sujet des arrestations opérées à Saint-Sulpice-les-Feuilles le 21 juillet 1944, F1a 3350

267. AN, Série F1a, bulletins sur la situation dans les régions et les départements, bulletin n°4, rapport du Commissaire de la République à Limoges, 31 octobre 1944, F1a 4028

268. AN, Série F1a, lettre du CR à Limoges au ministre de l'Intérieur, 1er décembre 1944, F1a 3350

269. Archives départementales de la Haute-Vienne, rapport mensuel du préfet au ministre de l'Intérieur, décembre 1944, 186W 1/80

270. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, samedi 3 mars 1945, FOL- JO- 5286

271. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, discours radiophonique du préfet de la Haute-Vienne, novembre

différentes rumeurs qui circulent au niveau national et départemental sur une justice populaire sanglante qui sévirait en Haute-Vienne et qui échapperait alors aux autorités administratives et judiciaires. Il l'explique au ministre de l'Intérieur dans son rapport de décembre 1944 : « il est singulier et même regrettable qu'en certains milieux, en France et à l'étranger, on continue à entretenir au sujet de la Haute-Vienne les plus invraisemblables et les plus déplaisantes légendes sur ce qui s'y est passé et sur ce qui s'y passe <sup>272</sup> ». Pour empêcher la propagation de l'épuration sauvage et du mécontentement face aux lenteurs de la justice, le préfet Jean Chaintron sait aussi mener une action vigoureuse, mais avec toutes les garanties de la justice, en ce domaine.

Dans son travail préfectoral, il distingue bien ce qui relève de « l'agitation <sup>273</sup> » et ce qui découle d'un travail plus long et plus approfondi par les autorités administratives, militaires et judiciaires. Il affirme avec force que ces dernières « n'ont pas hésité à frapper fermement les ennemis de la République » tout en expliquant : « nous avons eu souci de ne frapper qu'à juste raison et avec une juste mesure » <sup>274</sup>. Cette volonté de justice dans le domaine de l'épuration ne l'empêche donc pas de la diriger fermement dans le cadre de ses attributions préfectorales. Pour ce qui est de l'épuration administrative, il crée une commission au CDL dès le 15 décembre 1944 <sup>275</sup>. Par ailleurs, le préfet de la Haute-Vienne prend plusieurs autres types de sanctions : mettre à la disposition de la justice militaire ; déférer des individus au parquet de la cour de justice ; prendre des décisions d'éloignement, de mises en résidence surveillée ou d'internement administratif <sup>276</sup>. Il ordonne aussi des libérations après avoir reçu des propositions en ce sens par la commission de triage qui est chargée de réexaminer les dossiers traités par les tribunaux et les cours de justice qui ont siégé depuis la libération <sup>277</sup>. Jean Chaintron intervient aussi personnellement auprès de la commission d'épuration du CDL pour demander des enquêtes sur certaines personnes comme il le fait à propos d'un ingénieur des ponts et chaussées qui aurait opéré avec « un certain zèle <sup>278</sup> » des réquisitions pour les allemands. Toutefois, son action en matière d'épuration n'est

---

1944, 986W 59

272. AD de la Haute-Vienne, Série 186W, rapport mensuel du préfet au ministre de l'Intérieur, octobre 1944, 186W 1/80

273. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, discours radiophonique du préfet de la Haute-Vienne, octobre 1944, 986W 59

274. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, discours radiophonique du préfet Jean Chaintron, décembre 1944, 19920076/3

275. Bahuon Nadine, *op. cit.*, p. 87

276. Archives nationales, Série F1a, extrait du rapport bi-mensuel du CR de Limoges en date du 16 février 1945, statistiques relatives à la répression des faits de collaboration et des activités antinationales dans le département de la Haute-Vienne : situation du 8 novembre 1944, F1a 3315

277. AN, Série F1a, extrait du rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne du mois de janvier 1945, répression de la collaboration, F1a 3315

278. AD de la Haute-Vienne, Série 186W, lettre manuscrite de Jean Chaintron non datée à la commission

pas menée aveuglément. Il se pose lui-même en tant qu'élément canalisateur de l'épuration dans son département lorsqu'il affirme quelques années plus tard qu'il a eu « une autorité décisive pour empêcher un carnage vengeur, aveugle, injuste et de terrible ampleur <sup>279</sup>». Le témoignage du pasteur Albert Chaudier confirme cela lorsqu'il relate la décision de Jean Chaintron de créer une commission qui doit étudier le cas de plus d'une centaine de personnes qui seraient détenues sans que leur dossier n'ait été examiné et dresser la liste des détenus qui sont considérés comme hors de cause<sup>280</sup>. Dynamisme et justice semblent donc guider l'action de Jean Chaintron en matière d'épuration. Son activité conjuguée à celle des autres autorités en la matière dans le département, l'amène à dresser un bilan de l'épuration un an après la libération : « Nous avons agi dans toute la mesure de nos moyens et avec le maximum de justice, sans modérantisme et sans excès, mais avec une énergie qu'en maints endroits on montra en exemple. Et c'est précisément pourquoi nous avons pu réprimer et combattre les misérables aventuriers qui prétendent, à retardement, s'ériger en justiciers et qui, sous prétexte d'épuration, perpètrent encore des attentats <sup>281</sup>». Même si des attentats et des assassinats marquent encore la Haute-Vienne dans les années qui suivent la libération, le préfet Jean Chaintron estime que l'action d'épuration menée dans le département a été juste et efficace permettant ainsi de discréditer les meneurs d'exécutions sommaires. Ce bilan positif qu'il présente permet aussi d'apaiser les multiples revendications qui agitent le pays à propos des lenteurs de l'épuration qui créent un mécontentement. L'épuration est donc l'une des missions à laquelle est confronté le préfet de la Haute-Vienne dès les premiers jours de sa prise de fonctions et à laquelle il doit se consacrer rapidement et efficacement. La tâche d'épuration est liée à celle du rétablissement des assemblées départementales et communales du département.

#### *La remise en place des assemblées politiques locales en Haute-Vienne*

En effet, l'assainissement local que doivent mener les préfets de la libération impliquent de destituer tous les hauts fonctionnaires locaux compromis auprès des Allemands ou de Vichy. Sont alors concernés les maires, les conseillers municipaux et départementaux c'est-à-dire les conseillers généraux. Les postes vacants sont comblés par des délégations provisoires nommées par le préfet sur l'avis du CDL en tenant compte des majorités qui sont

---

d'épuration, 186W 4/33

279. Chaintron Jean, « Intervention au sujet de la communication de M. Foulon », *op. cit.*, p. 541

280. Chaudier Albert, *op. cit.*, p. 94

281. Bibliothèque nationale de France, *Un an après la libération*, Département de la Haute-Vienne, Imprimerie nouvelle à Limoges (brochure), discours du 12 septembre 1945 du préfet Jean Chaintron pour l'anniversaire de son entrée en fonctions, 8-LK4-5107

apparues aux élections d'avant-guerre, des tendances qui se sont manifestées depuis la libération et de la participation des personnes concernées à la résistance. Après cette réflexion menée par le CDL et le préfet, ce dernier doit envoyer des propositions de nomination pour les municipalités et les Conseils généraux provisoires au ministre de l'Intérieur. Dès son installation, Jean Chaintron décide de hâter le rétablissement de ces assemblées. A partir de septembre 1944, les commissions qui sont en charge de cette question au sein du Comité départemental de libération de la Haute-Vienne sont pressées par le préfet pour permettre au plus vite à toutes les communes du département d'être dotées de délégations provisoires<sup>282</sup>. Au mois d'octobre 1944, 195 municipalités sur 206 sont établies et une vingtaine de celles qui restent à installer sont en cours de constitution<sup>283</sup>. Le préfet résume alors son action du mois d'octobre auprès du ministre de l'Intérieur dans son rapport mensuel en expliquant qu'il s'est « surtout attaché à l'organisation municipale <sup>284</sup>». Deux mois plus tard, 202 municipalités sur 206 sont installées. Dans l'ensemble, ces municipalités fonctionnent normalement, l'accord règne entre les différents membres et elles sont bien acceptées par la population<sup>285</sup>. Par contre, au même moment le Conseil général provisoire n'est pas encore restitué car les éléments de l'ancienne assemblée qui ont eu une attitude résistante ont été intégrés dans le CDL. Par conséquent, ce dernier pense pouvoir remplir le rôle de l'ancien Conseil général et se montre hostile à une quelconque reconstitution officielle jusqu'aux élections cantonales. Le Commissaire de la République de Limoges doit alors intervenir pour régler cette situation en donnant aux différents préfets placés sous son autorité la date limite du 31 décembre 1944 pour lui adresser des propositions sur cette question<sup>286</sup>. Finalement, en janvier 1945 les propositions de nomination des membres d'un Conseil général provisoire sont transmises au ministère de l'Intérieur<sup>287</sup>. Le préfet Jean Chaintron doit donc mener de front la reconstitution des municipalités, sur laquelle il travaille en collaboration avec les membres du CDL, et du Conseil général malgré une hostilité de ce même CDL. A ces questions politiques et administratives de l'immédiate libération s'ajoute une autre problématique délicate qui est celle de l'autorité du préfet Jean Chaintron sur les éléments militaires présents dans son département en cette période de guerre.

---

282. Bahuon Nadine, *op. cit.*, p. 106

283. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 186W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'Intérieur, octobre 1944, 186W 1/80

284. *Ibid.*

285. AD de la Haute-Vienne, Série 186W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'Intérieur, décembre 1944, 186W 1/80

286. Archives nationales, Série F1a, rapports des Commissaires de la République, bulletin sur la situation dans les régions et les départements, bulletin n°5, rapport du CR de Limoges, 1er décembre 1944, F1a 4028

287. AN, Série F1b, document du cabinet du préfet de la Haute-Vienne daté du 27 janvier 1945 indiquant la composition politique du Conseil général provisoire du département, F1bI 984

*Des relations complexes entre le préfet de la Haute-Vienne et les forces militaires*

En tant qu'ancien commandant dans les FFI pendant les combats libérateurs de la Haute-Vienne, Jean Chaintron s'est fait accepter au poste de préfet par ses anciens camarades de combat. A partir du moment où il occupe le siège de préfet, une autre relation s'instaure alors avec les militaires jusqu'à la fin de la guerre car Jean Chaintron est chargé de faire respecter l'ordre dans le département y compris par les troupes de maquisards. Dans son rapport au ministre de l'Intérieur du mois de novembre 1944, le comportement des militaires semble irréprochable aux yeux de Jean Chaintron lorsqu'il affirme « leur attitude a été et demeure exemplaire, leur tenue et leur comportement n'a donné lieu qu'à des éloges ». Il assure que la population haut-viennoise est impressionnée par le fait que ces « hommes des bois » sont devenus de « fiers soldats, disciplinés ». Il ajoute que les réquisitions opérées par les troupes de FFI se font « dans les formes légales » et qu'« aucun abus n'a été constaté et aucune objection, ni critique n'a été entendue »<sup>288</sup>. Jean Chaintron cherche ici à véhiculer une image positive du comportement de ses anciens camarades pour démontrer au ministre de l'Intérieur que l'ordre et le calme caractérisent son département quelques semaines après la libération. Toutefois, lorsque l'on se penche d'un peu plus près sur la question, on remarque que l'attitude de certains militaires pose problème au préfet Jean Chaintron qui souhaite éviter d'éventuels troubles dans son département. Ainsi, au même mois de novembre 1944, il écrit une lettre au colonel Rivier, commandant de la XII<sup>e</sup> Région militaire de Limoges, pour l'alerter du désordre créé par le refus des soldats FFI de payer leur place dans les tramways de la ville<sup>289</sup>. Deux jours plus tard, il lui écrit à nouveau pour dénoncer le comportement de certains militaires qui auraient acheté du bois réquisitionné pour la population de Limoges en toute illégalité c'est-à-dire « sans demander à la mairie ni autorisation, ni bon de déblocage » et se livreraient à la chasse malgré les interdictions. Le préfet demande alors fermement de « mettre un terme à tous ces abus qui jettent le discrédit sur les militaires »<sup>290</sup>. Dans son discours radiophonique du mois de novembre 1944, il dénonce publiquement l'attitude de certains de ces soldats auprès de la population en pointant du doigt leur installation dans de multiples locaux de la ville de Limoges et leur conseille plutôt de « penser à ceux de leurs camarades qui sont dans la boue des tranchées et la honte leur montant au front, ils

---

288. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 186W, rapport du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'Intérieur, novembre 1944, 186W 1/80

289. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, lettre du préfet de la Haute-Vienne au colonel Rivier commandant la XII<sup>e</sup> RM de Limoges, 4 novembre 1944, 986W 143

290. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, lettre du préfet de la Haute-Vienne au colonel commandant la XII<sup>e</sup> RM de Limoges, 6 novembre 1944, 986W 1007

comprendront que l'heure n'est pas venue de la douillette vie de garnison <sup>291</sup>». Malgré les éloges des éléments militaires que peut faire Jean Chaintron, on remarque donc que la légalité n'est pas toujours respectée par tous les soldats FFI et que leur comportement les discrédite parfois aux yeux de la population. Jean Chaintron intervient alors pour faire respecter l'ordre tout en affirmant ainsi son autorité de préfet dans le département de la Haute-Vienne en ces mois troublés.

Après les lenteurs et les hésitations autour de sa nomination, Jean Chaintron doit donc se faire une place dans la situation de dualité du pouvoir de la libération notamment face au Comité départemental de libération de la Haute-Vienne. Aussitôt après son entrée dans la préfectorale, les différentes thématiques qui entourent la question du maintien de l'ordre et de la reprise de la vie administrative et politique préoccupent le préfet Jean Chaintron dans cette période d'immédiate libération. Elles ne sont toutefois pas les seules tâches des préfets qui portent aussi leur action sur le terrain économique et social et ce, plusieurs années encore après la fin de l'année 1944.

---

291. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, discours radiophonique du préfet de la Haute-Vienne, novembre 1944, 986W 59

## Chapitre 4 : Un administrateur en temps de guerre et en temps de paix

Après avoir rejoint son poste de préfet dans les premiers jours de septembre 1944 et s'être confronté aux premières tâches administratives et politiques de la libération, Jean Chaintron entre durablement dans la peau d'un préfet. Cela signifie qu'il doit faire face aux difficultés économiques et sociales qui occupent une grande partie des missions des préfets à cette période, établir une relation de confiance avec ses administrés et de travail avec ses supérieurs hiérarchiques et ses collaborateurs au sein de l'administration française.

### A) L'action administrative de Jean Chaintron sur le terrain économique et social

#### *Les questions alimentaires : ravitaillement, collecte et répression du marché noir*

Au début du mois de septembre 1944 alors que la France est encore en guerre et malgré l'euphorie des premiers jours de la libération en Limousin, les difficultés économiques et sociales sont prégnantes et deviennent rapidement, et de façon persistante, la mission majeure des préfets. Jean Chaintron doit alors administrer son département au mieux pour atténuer les différentes crises qui portent aussi bien sur le ravitaillement que sur le logement. Pendant toute son expérience dans la préfectorale, de 1944 à 1947, on peut considérer que la question du ravitaillement est l'une de ses préoccupations principales et elle mobilise une grande partie de son énergie. La progressive libération du territoire national ne signifie pas le retour à un libre marché des produits alimentaires. Au contraire, les mesures de dirigisme économique restent la règle car les denrées sont rationnées et la pénurie des divers produits est toujours importante. En ce domaine, l'action des préfets est déterminante. Ils ont pour mission d'organiser localement le ravitaillement des populations de leur département grâce à la collecte des denrées agricoles, à l'application d'un système de rationnement et à la répartition des différents produits. Ce sont aussi eux qui doivent sanctionner les infractions à la réglementation économique notamment par la répression du marché noir qui entrave la bonne marche du ravitaillement. Dans un premier temps, les préfets partagent cette gestion du ravitaillement avec les Commissaires de la République. Par la suite, le général de Gaulle à la tête du gouvernement décide de donner aux seuls préfets départementaux toute l'autorité et toute la responsabilité en matière de ravitaillement par une lettre datée du 27 décembre 1945 qui leur est adressée et qui est jointe à la circulaire du 28 décembre 1945. Elle précise : « dès réception de cette lettre, vous serez dans votre département, seul responsable de toutes les



mesures touchant le ravitaillement et tous les moyens d'action seront concentrés entre vos mains <sup>292</sup>».

Dans le département de la Haute-Vienne, Jean Chaintron est donc chargé du ravitaillement et il va s'efforcer durant ses quelques années à la préfecture de parer aux différentes crises, de réaliser une collecte efficace et d'approvisionner au mieux ses administrés. Dans les tous premiers jours de la libération à la fin de l'été 1944, les restrictions alimentaires sont atténuées provisoirement. Des produits, comme le bifteck, sont réapparus sur les tables familiales. Toutefois, cette situation ne peut perdurer étant donné la pénurie résultant des cinq années de guerre qui ont engendré des difficultés dans les transports, le non renouvellement des troupeaux et la diminution de la production agricole. Dès le mois d'octobre 1944, Jean Chaintron alerte ses administrés en leur expliquant que ces mesures d'exception ne peuvent continuer et que le retour au rationnement est indispensable : « C'étaient des mesures favorables, dont vous aviez grand besoin après une si longue sous-alimentation et qu'il nous était possible de donner dans ce département si riche, alors que les moyens de transport n'étaient pas rétablis avec les régions défavorisées. Mais c'étaient évidemment, des mesures qui ne pouvaient être que provisoires <sup>293</sup>». Après ce retour au dirigisme économique, le préfet Jean Chaintron va devoir affronter plusieurs crises dans le domaine du ravitaillement. On peut se concentrer sur ces périodes clés en matière de gestion du ravitaillement pour analyser son action administrative sur ce terrain.

La première difficulté dans le domaine de l'alimentation est le manque de lait qui sévit dans la Haute-Vienne dès le mois de novembre 1944. Les difficultés de collecte en raison de la pénurie de moyens de transports, la faiblesse du cheptel laitier et la diminution de la production laitière font que le lait manque dans tout le département et plus particulièrement à Limoges. Le préfet Jean Chaintron essaye d'atténuer la crise en organisant la venue de compléments alimentaires pour les vaches laitières et en accordant une augmentation sur le prix du lait pour contenter les éleveurs du bassin laitier du département<sup>294</sup>. Toutes ces mesures s'accompagnent d'un appel dans la presse pour rassurer à la fois les producteurs laitiers et les populations<sup>295</sup>. L'année suivante, une autre situation délicate oblige le préfet à prendre des mesures conséquentes. Au mois de juillet 1945, au moment des battages des céréales, les

---

292. Foulon Charles-Louis, *Le pouvoir en province à la Libération*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1975, p. 248

293. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, octobre 1944, 986W 59

294. AD de la Haute-Vienne, Série 186W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, décembre 1944, 186W 1/80

295. Bibliothèque nationale de France, *La Liberté du centre*, dimanche 5 novembre 1944, FOL- JO- 2810

agriculteurs haut-viennois demandent une attribution supplémentaire de vin au préfet en raison de l'importante dépense physique que requiert cette activité. Le préfet réalise alors différentes démarches auprès du ministère du ravitaillement qui ne consent pas à attribuer une ration additionnelle de vin. Devant ce refus, Jean Chaintron décide alors d'envoyer dans le Midi de la France une délégation composée de représentants de la CGA (Confédération générale de l'agriculture) et des services départementaux du ravitaillement. Ces derniers réussissent à négocier un troc et les paysans haut-viennois obtiennent finalement une ration supplémentaire de vin en échange des excédents de pommes de terre de la Haute-Vienne<sup>296</sup>. Ces deux crises locales sont donc atténuées par les mesures prises par le préfet. Dans les mois suivants, d'autres bouleversements au niveau national dans le domaine du ravitaillement compliquent encore l'action des préfets.

Le 29 août 1945 le ministre du ravitaillement Christian Pineau fait adopter plusieurs mesures en Conseil des ministres qui vont dans le sens d'un retour progressif au libre marché et à la suppression des mesures dirigistes en matière économique. L'une d'entre elles est la suppression de la carte de pain qui est décidée pour le 1er novembre 1945 et qui signifie une mise en vente libre du pain<sup>297</sup>. Or, cette décision provoque une augmentation rapide de sa consommation alors que les ressources disponibles ne sont pas suffisantes. Les boulangers ne sont plus suffisamment approvisionnés en farine et ne peuvent répondre à la demande des consommateurs. Le nouveau ministre du ravitaillement François Tanguy-Prigent décide alors de rétablir la carte de pain par un décret adopté en Conseil des ministres le 28 décembre 1945. Dès le 1er janvier 1946 la nouvelle ration de pain est établie à un niveau inférieur à celle d'avant le mois de novembre 1945 ce qui signifie une aggravation de la situation<sup>298</sup>. Jean Chaintron doit faire face à ces circonstances délicates dans son département. Pour résoudre l'approvisionnement insuffisant des boulangers, le préfet de la Haute-Vienne intervient tout d'abord auprès du ministère du ravitaillement ce qui permet au département d'obtenir un octroi supplémentaire de farine au mois d'avril 1946<sup>299</sup>. Par ailleurs à la même période, pour éviter la surconsommation il procède à la fermeture des boulangeries trois jours par semaine et à une réduction provisoire de la ration journalière en pain<sup>300</sup>. Dans son rapport au ministre de l'Intérieur du mois d'avril 1946, il explique qu'il a aussi décidé d'intensifier la collecte des blés dans son département pour éviter que les communes haute-viennoises manquent de pain

---

296. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, samedi 28 juillet 1945, FOL- JO- 5286

297. Grenard Fabrice, *Les scandales du ravitaillement*, Paris, Payot, 2012, p. 189

298. *Ibid.*, p. 196

299. Bibliothèque nationale de France, *L'Echo du centre*, vendredi 26 avril 1946, FOL- JO- 2676

300. Archives nationales, Série F1a, situation de la France à la veille des élections du 2 juin 1946 d'après les rapports de préfet, période du 15 mars au 15 avril 1946, F1a 3233

de façon prolongée. Il renforce aussi la discipline dans le rationnement en interdisant la vente de pain frais en avril 1946 et en demandant aux villes et aux communes d'inscrire leurs clients auprès des boulangers pour que ne leur soit remis que la stricte quantité de farine nécessaire aux rations qui sont servies<sup>301</sup>. Les difficultés provoquées par les mesures du ministre Christian Pineau ne concernent pas uniquement la question du pain mais aussi celle de la viande. Au Conseil des ministres du 29 août 1945, la fin du système de taxation des prix à la production pour la viande est aussi adoptée. Cela permet de rétablir le libre approvisionnement des commerçants auprès des producteurs et de supprimer les comités et les commissions d'achat tout en maintenant le système de taxation pour les grossistes destinataires et les bouchers détaillants<sup>302</sup>. Les conséquences sont désastreuses au niveau national tout comme en Haute-Vienne. Jean Chaintron l'explique dans son rapport au ministre de l'Intérieur d'octobre 1945 : « le nouveau système rendant la liberté au marché de la viande à la production, (...) a déterminé une hausse considérable des prix <sup>303</sup>». La conséquence de cette augmentation du prix de la viande est le déclenchement d'une grève des bouchers qui sévit en octobre et en novembre 1945 privant ainsi le département de la Haute-Vienne de viande. Jean Chaintron décide alors d'autoriser les maires des communes rurales d'abattre le bétail qui s'y trouvait et de distribuer la viande à la population<sup>304</sup>. Cette décision étant difficilement applicable à Limoges, le préfet prend alors des mesures exceptionnelles en saisissant les viandes des chevillards<sup>305</sup> qui sont destinées à la vente à Paris pour en faire profiter les Limougeauds<sup>306</sup>. Le 3 novembre 1945, il procède aussi à une distribution de poisson dans le chef-lieu du département pour compenser la pénurie de viande<sup>307</sup>. Finalement un accord est trouvé entre le préfet et les bouchers, qui craignaient la réquisition des boucheries de la ville par la préfecture, ce qui met fin à leur grève au cours du mois de novembre 1945 et permet de distribuer à nouveau de la viande à Limoges<sup>308</sup>. A la suite de cette confusion, le gouvernement adopte un plan de sortie de crise le 15 janvier 1946 en revenant à la taxation de la viande à tous les échelons, c'est-à-dire du producteur jusqu'au consommateur, tout en fixant un prix maximal de vente de la viande de boucherie pour l'ensemble du territoire<sup>309</sup>. Dans un premier temps, Jean Chaintron se félicite de cette décision

---

301. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, avril 1946, 986W 165

302. Grenard Fabrice, *op. cit.*, p. 191

303. Archives nationales, Série F1c, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, octobre 1945, F1cIII 1233

304. Bibliothèque nationale de France, *L'Echo du centre*, 8 novembre 1945, FOL- JO- 2676

305. Ce sont des grossistes qui abattent les bêtes et les revendent ensuite à des bouchers-détaillants

306. Archives nationales, Série F1c, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, octobre 1945, F1cIII 1233

307. *Ibid.*

308. Bibliothèque nationale de France, *L'Echo du centre*, 8 novembre 1945, FOL- JO- 2676

309. Grenard Fabrice, *op. cit.*, p. 200

: « les mesures prises pour endiguer la hausse du coût de la viande ont été d'un heureux effet <sup>310</sup> ». Toutefois, de nouvelles difficultés apparaissent rapidement. A la foire de Limoges, les bouchers venus d'autres départements offrent des prix prohibitifs qui empêchent ceux de la Haute-Vienne de s'approvisionner suffisamment pour que la ration normale soit assurée dans le département<sup>311</sup>. Ce dernier, qui est pourtant un territoire producteur de viande, risquait donc d'en être privé. Pour empêcher cela, Jean Chaintron en utilisant le pouvoir de réquisition, confié aux préfets le 11 janvier 1946 par le ministre de l'économie nationale François Billoux, décide alors de réquisitionner douze wagons de bétail qui devait être vendus hors du département le 31 janvier 1946<sup>312</sup>. La viande réquisitionnée est dirigée à la fois vers les départements qui devaient en être bénéficiaires au départ mais aussi vers les boucheries de la Haute-Vienne. Cette action a pour but à la fois de lutter contre la surenchère des prix pratiqués par les bouchers venus de l'extérieur et d'assurer la ration de viande pour ses administrés. Cependant, au cours du mois de mars 1946, le pouvoir de réquisition est retiré aux préfets et Jean Chaintron est contraint de distribuer des conserves de viande à la population<sup>313</sup>. Malgré cette interdiction, le prolongement de la pénurie de viande à Limoges pendant plusieurs semaines oblige le préfet le 16 avril 1946 à continuer à effectuer des réquisitions, considérées alors comme illégales, pour pouvoir approvisionner les Limougeauds en viande<sup>314</sup>. Jean Chaintron essaye donc de faire face aux différentes crises et aux nombreuses réformes du ravitaillement qui secouent la France et son département pendant son expérience préfectorale. Cette attention accrue à la fourniture de denrées alimentaires à ses administrés ne peut être dissociée de son activité en matière de collecte des produits agricoles auprès des paysans de son département.

Les préfets organisent la collecte des produits agricoles, aussi bien des céréales que de la viande, qui sont destinés à leur propre département mais aussi à l'approvisionnement d'autres régions qui ne sont pas productrices. La Haute-Vienne étant un département rural, la tâche de collecte occupe une grande partie du temps du préfet qui doit sans cesse pousser les producteurs pour réussir à répondre aux impositions qui lui sont fixées par le pouvoir central. Pour cela, Jean Chaintron publie dès le mois de décembre 1944 des appels dans la presse

---

310. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, janvier 1946, 986W 165

311. Bibliothèque nationale de France, *L'Echo du centre*, mardi 5 février 1946, FOL- JO- 2676

312. *Ibid.*

313. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, mars 1946, 986W 165

314. Archives nationales, Série F1a, télégramme du préfet de Limoges au cabinet du ministère de l'Intérieur, 16 avril 1946, F1a 3250

pour inciter les cultivateurs à livrer leurs produits. Ainsi, le 26 décembre 1944 on retrouve un « appel du préfet pour que la France ait du pain : cultivateurs de la Haute-Vienne, livrez votre blé d'urgence » dans lequel il appelle les cultivateurs à se dévouer et à apporter eux-mêmes leur blé à l'organisme stockeur le plus proche de chez eux car : « c'est votre devoir patriotique de livrer rapidement votre blé »<sup>315</sup>. Dans ses discours mensuels à la radio, il n'hésite pas à féliciter les communes qui se sont illustrées dans la livraison de leur blé tout en les incitant à faire un effort supplémentaire<sup>316</sup>. Il annonce aussi que les bons livreurs se verront récompenser par une priorité dans la répartition des engrais, des semences, des carburants, des machines agricoles mais aussi des produits manufacturés<sup>317</sup>. Quand il rend compte de son activité au ministre de l'Intérieur, il assure que par rapport à la propagande auprès des agriculteurs « rien n'a été négligé pour la rendre persuasive<sup>318</sup> ». Il rapporte que dans ses tournées hebdomadaires dans les cantons du département, il se met en rapport direct à ce sujet avec les membres des Comités locaux de libération, les délégués du Comité d'action agricole, les producteurs et les maires. Ces derniers sont d'ailleurs rappelés à l'ordre par le préfet lorsqu'il leur demande le 10 avril 1945 de « prendre conscience de vos responsabilités et d'user de toute votre autorité pour obtenir dans vos communes respectives, la livraison ponctuelle des denrées<sup>319</sup> ». Malgré les efforts déployés par le préfet et ses collaborateurs, les impositions fixées ne sont jamais réalisées entièrement. En juillet 1945 par exemple, 119 tonnes de viande ont été expédiées hors du département alors que 469 tonnes étaient demandées<sup>320</sup>. Plusieurs fois, Jean Chaintron rappelle au ministre de l'intérieur que les « impositions en viande sont (...) inconsidérées (...). Il ne faut pas s'étonner que je ne puisse fournir que 18% de mes impositions de ce mois<sup>321</sup> ». L'arrivage de poisson pour compenser le manque de viande ou la diminution de la ration de viande pour la population de la Haute-Vienne ne sont pas suffisantes pour permettre à Jean Chaintron de répondre à la « surimposition<sup>322</sup> » en matière de collecte.

Pour pouvoir assurer le ravitaillement et la collecte des denrées agricoles, la pénurie

---

315. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, mardi 26 décembre 1944, FOL- JO- 5286

316. Bibliothèque de documentaire internationale contemporaine, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, janvier 1945, O pièce 24029 (4)

317. Archives nationales, Série F1a, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, mars 1945, F1a 3215

318. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 985W, lettre du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'Intérieur, service des Commissariats de la République, 9 avril 1945, 985W 1274

319. AD de la Haute-Vienne, Série 985W, lettre du préfet à l'attention des maires et des présidents des CLL, 10 avril 1945, 985W 1274

320. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, juillet 1945, 986W 165

321. AN, Série F1c, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, mai 1945, F1cIII 1233

322. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, juillet 1945, 986W 165

de moyens de transport est aussi une autre question délicate à laquelle doit faire face Jean Chaintron. Dès les premiers jours de sa préfectorale, il exige avec autorité la liste des transporteurs privés ou publics qui doivent se mettre à la disposition du Service général des transports pour assurer le ravitaillement du département sous peine de se voir réquisitionner camion et chauffeur<sup>323</sup>. Il nomme aussi en décembre 1944 un chef départemental des transports pour essayer de résoudre cette situation et permettre la reprise de la vie économique dans le département<sup>324</sup>.

Enfin, la répression du marché noir est une autre préoccupation du préfet pour la bonne marche du ravitaillement général. Le marché noir continue malgré la libération du département et la fin de l'occupation allemande en raison de la persistance du rationnement. Pour lutter contre ces abus, le préfet Jean Chaintron entreprend une action dynamique en ce domaine et prend plusieurs sanctions emblématiques. Ainsi, le 11 avril 1945 il décide la fermeture pour trois mois du restaurant le « Cheval noir » à Limoges « où l'on peut manger sans ticket et sans limite <sup>325</sup> ». Lorsqu'après sa réouverture, l'établissement récidive dans son activité de marché noir, le préfet ordonne sa fermeture immédiate pour une durée de six mois par un décret du 2 août 1945 tout en prescrivant l'internement administratif de son propriétaire pour une durée indéterminée<sup>326</sup>. D'autres exemples sont évoqués par Jean Chaintron lui-même au cours de son discours radiophonique du mois de mars 1945 lorsqu'il fait allusion à l'internement administratif d'une habitante des Pyrénées-Orientales qui revendait au marché noir des marchandises achetées en Haute-Vienne ou la réquisition pour le ravitaillement général du camion d'un marchand de bestiaux qui se livrait à des pratiques illégales en matière de commerce de la viande. Le préfet fait le bilan de son action dans ce même discours radiophonique en affirmant qu'au mois de mars 1945, 85 procès-verbaux ont été infligés pour des infractions diverses concernant les règles du ravitaillement et que même les fonctionnaires qui travaillent sous ses ordres et s'adonnent à ces pratiques sont sanctionnés durement<sup>327</sup>. La sévérité de Jean Chaintron en ce domaine est clairement énoncée : « Quoi qu'il nous en répugne, nous gouvernerons par la force ceux qui ne peuvent l'être par la raison <sup>328</sup> ». Toutefois, son intransigeance ne l'empêche pas de faire preuve d'indulgence

---

323. Bahuon Nadine, *Le Comité départemental de Libération de la Haute-Vienne: 1944-1947*, Mémoire de maîtrise, Limoges, 1985, p. 62

324. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 186W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, décembre 1944, 186W 1/80

325. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, mercredi 11 avril 1945, FOL- JO- 5286

326. Bibliothèque nationale de France, *La Liberté du centre*, samedi 11 août 1945, FOL- JO- 2810

327. Archives nationales, Série F1a, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, mars 1945, F1a 3215

328. *Ibid.*

dans certaines situations qui lui paraissent injustifiées. Certains de ses administrés le sollicitent pour atténuer la sanction prises contre eux en matière de répression du marché noir et le préfet répond parfois favorablement à leur demande. C'est le cas d'un épicier de Limoges qui se voit infliger une amende pour une affaire de faux tickets de sucre et qui lui demande d'en réduire le montant en raison de sa situation familiale et commerciale. Jean Chaintron écrit alors au directeur du contrôle économique à Limoges en février 1946 en expliquant « qu'il y a lieu de montrer quelque indulgence à son égard » pour qu'il puisse « rétablir sa situation fort amoindrie par la guerre »<sup>329</sup>.

### *Emprunt de la libération et campagne de baisse des prix*

La question du marché noir et ravitaillement ne sont pas les seules préoccupations du préfet dans le domaine économique. Il doit en particulier mener la campagne pour l'emprunt du Gouvernement provisoire en novembre 1944. Avec le Commissaire de la République et le président du Comité département de libération, il appelle les Hauts-viennois à participer avec engouement à cet emprunt qui doit permettre de faire repartir l'économie française. Pour cela, il publie un appel dans la presse en s'exclamant « Souscrivez à l'emprunt pour que vive la France <sup>330</sup>! »! L'action des administrateurs du département porte ses fruits. Alors que le ministre des Finances René Pleven avait fixé un objectif de un milliard pour la Haute-Vienne, le préfet annonce le 14 décembre 1944 que cette somme est déjà atteinte et qu'elle peut être dépassée dans les quelques jours qui restent avant la clôture. Presque trois années plus tard en janvier 1947, le préfet Jean Chaintron doit réaliser une autre campagne qui concerne la baisse des prix. Il établit un plan d'action pour mener à bien cette mission et en fait part au chef du gouvernement<sup>331</sup>. Il convoque de nombreuses réunions avec entre autres les sous-préfets, les directeurs des différents services concernés, les délégués syndicaux ou encore les maires et autres personnalités politiques dans les différents cantons. Il organise aussi une propagande autour de cette question avec des communiqués à la presse, une allocution sur cette thématique à la radio ou encore la réalisation de publicité dans les cinémas. Une répression est aussi mise en place pour sanctionner les commerçants qui ne respecteraient pas la baisse des prix et elle donne lieu à des procès-verbaux dressés pour infraction ainsi qu'à des saisies de marchandises. Lorsque le préfet de la Haute-Vienne rapporte ce programme d'action qu'il a mis en place au chef du gouvernement il est alors en mesure d'affirmer : « la campagne a

329. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, lettre du 19 février 1946 du préfet de la Haute-Vienne au directeur du contrôle économique à Limoges, 986W 808

330. Bibliothèque nationale de France, *Le Centre libre*, samedi 16 décembre 1945, FOL- JO- 3314

331. Archives privées de Jean Chaintron, lettre du préfet de la Haute-Vienne au président du gouvernement, 13 janvier 1947

été engagée activement selon vos directives et dans l'esprit que vous aviez indiqué. Et les premiers effets sont favorables <sup>332</sup>». L'action administrative du préfet Jean Chaintron de 1944 à 1947 se porte donc en grande partie sur des problématiques économiques qui marquent cette période. D'autres missions concernant les conditions de vie des populations de son département viennent aussi enrichir son activité.

### *Améliorer les conditions de vie : chauffage, logement et retour des prisonniers et déportés en Haute-Vienne*

Les difficultés matérielles de l'après-guerre ne se sont pas uniquement perceptibles dans le domaine du ravitaillement. En effet, la question du chauffage, du logement ou encore du retour parfois difficile des prisonniers de guerre et des déportés affectent la population au quotidien et doivent donc recevoir une réponse de la part de l'administrateur qu'est Jean Chaintron. Résorber le manque de bois, de charbon et de mazout pour permettre le chauffage des habitations de la Haute-Vienne est indispensable pour le préfet à la veille de l'hiver 1944. La guerre a entraîné une pénurie des matériaux de chauffage et le manque de main-d'œuvre rend difficile l'abattage de bois pour constituer des stocks avant l'hiver. Des prisonniers de guerre y sont employés mais cela est insuffisant. Jean Chaintron lance alors un appel dans la presse à toutes les bonnes volontés et à l'initiative populaire en novembre 1944 : « Faites transporter au plus vite et grouper sur les routes praticables tout le bois qui se trouve dans vos forêts et taillis (...). Je compte sur vous tous <sup>333</sup>». En réponse, les communes du département, des équipes d'ouvriers limougeaux ainsi que les FFI se mobilisent pour exécuter des coupes de bois et les acheminer vers les foyers<sup>334</sup>. Pour renforcer les stocks de bois, le préfet n'hésite pas à faire abattre près de Limoges de vieux arbres qui étaient jusqu'ici considérés comme protégés<sup>335</sup>. Il sollicite aussi le gouvernement pour augmenter les dotations du département en fuel ou en gazole<sup>336</sup>.

A cette question délicate, s'ajoute celle du logement qui connaît une véritable crise notamment dans le chef-lieu du département. Comme il l'explique en décembre 1945 dans son discours mensuel à la radio, la ville de Limoges est surpeuplée. Elle abrite 120.000

---

332. Archives privées de Jean Chaintron, lettre du préfet de la Haute-Vienne au président du gouvernement, 13 janvier 1947

333. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), samedi 11 novembre 1944

334. Bibliothèque nationale de France, *Un an après la libération*, Département de la Haute-Vienne, Imprimerie nouvelle à Limoges (brochure), discours du 12 septembre 1945 du préfet Jean Chaintron pour l'anniversaire de son entrée en fonctions, 8-LK4-510

335. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, samedi 21 octobre 1944, FOL- JO- 5286

336. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, juillet 1945, 986W 165



habitants alors qu'elle en logeait seulement 95.000 avant 1939<sup>337</sup>. Par ailleurs, les services bureaucratiques de Vichy ont réquisitionné un grand nombre d'immeubles. Le préfet décide alors d'atténuer cette crise du logement notamment par le regroupement des différents services administratifs de la ville. Il se rend avec le maire de Limoges et les fonctionnaires chargés de l'urbanisme auprès du ministre de la reconstruction Raoul Dautry. Cette réunion permet de prendre deux décisions importantes en matière de logement : le regroupement des services administratifs à la caserne du Grand séminaire et la construction d'une cité de transition au nord-est de Limoges à Puy-Imbert avec des immeubles comportant 250 logements familiaux<sup>338</sup>. La caserne du Grand séminaire est inaugurée le 12 mai 1946. Elle concentre 32 services comprenant 700 employés permettant de libérer dans toute la ville pour les besoins de la population 340 pièces qui correspondent à 94 logements<sup>339</sup>. Cette mesure initiée par Jean Chaintron est marquante pour la ville de Limoges non seulement en raison de l'atténuation de la crise du logement qu'elle permet mais aussi parce qu'elle est seulement la deuxième ville de France à avoir pris une telle initiative<sup>340</sup>. L'action de Jean Chaintron pour réduire la pénurie de locaux d'habitation se porte aussi sur l'obtention de locaux auparavant occupés par l'armée. Par exemple, en juillet 1945 trente quatre d'entre eux sont évacués par l'armée<sup>341</sup>. Les réquisitions préfectorales ont aussi lieu dans des cas d'extrême urgence. Ainsi, en octobre 1946 un immeuble s'effondre à Limoges laissant deux familles sans abris tandis que d'autres familles prennent peur et souhaitent quitter leurs habitations qui menacent aussi de s'écrouler. Le préfet intervient alors immédiatement auprès du Service municipal du logement pour reloger en priorité ces familles sans abris ou en danger<sup>342</sup>. Toutefois, ce service ne parvient à résoudre le problème. Jean Chaintron réussit alors à trouver une solution avec le maire de Limoges, le général Chouteau et le colonel Marmillot qui sont tous deux en charge des bâtiments occupés par les militaires. Les autorités civiles comme militaires permettent d'installer les familles en question dans la caserne Beaublanc de la ville. Suite à cela, Jean Chaintron demande de façon pressante au ministre des Armées de donner son accord pour qu'une soixantaine d'autres familles limougeaides puissent y trouver refuge<sup>343</sup>.

---

337. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 186W, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, décembre 1945, 186W 1/72

338. AD de la Haute-Vienne, Série 186W, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, décembre 1945, 186W 1/72

339. Archives nationales, Série F1c, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, mai 1946, F1cIII 1233

340. Bibliothèque nationale de France, *L'Echo du centre*, lundi 13 mai 1946, FOL- JO- 2676

341. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, juillet 1945, 986W 165

342. AD de la Haute-Vienne, Série 985W, lettre du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'Intérieur, 4 octobre 1946, 985W 2060

343. AN, Série F1a, télégramme du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'Intérieur, 4 octobre 1946, F1a 3257

Le préfet de la Haute-Vienne doit aussi préparer le retour des Hauts-viennois qui ont été déplacés pendant la guerre. L'accueil des prisonniers de guerre et des déportés est une question décisive tant pour les individus qui reviennent chez eux après plusieurs années d'absence que pour les familles qui les attendent impatiemment. Pour cela, le préfet Jean Chaintron et ses collaborateurs prennent plusieurs décisions. Pour hâter le retour dans les foyers, ils décident de réquisitionner des voitures et des autobus spéciaux<sup>344</sup>. Jean Chaintron institue également une visite sanitaire obligatoire pour chacun d'eux à leur arrivée dans le département en précisant que « tout le possible sera fait pour que ces opérations soient réalisées en quelques heures <sup>345</sup>». Il s'attache aussi à faciliter leur ravitaillement. Pour cela, il décide l'aménagement et l'ouverture à leur attention d'un restaurant réquisitionné pour marché noir<sup>346</sup> et il fait bénéficier les prisonniers en juin 1945 des distributions de ravitaillement réservées jusqu'ici à certaines catégories favorisées<sup>347</sup>. Ces attentions du préfet en faveur des prisonniers et déportés sont reconnues par le président du Comité départemental de l'accueil en mars 1946 lorsqu'il remercie Jean Chaintron : « Veuillez, croire à toute notre reconnaissance pour la bienveillance et l'aide que vous avez bien voulu nous prodiguer en maintes circonstances <sup>348</sup>». L'action administrative de Jean Chaintron pendant ses années au poste de préfet de la Haute-Vienne se porte donc de manière importante sur le terrain économique et social pour tenter d'assurer des conditions de vie acceptables pour toutes les catégories de population en cette période difficile. Il faut à présent se poser la question de la réception de cette politique par les administrés et des relations qui existent entre la population haut-viennoise et son préfet.

## B) Jean Chaintron et ses administrés : l'euphorie des premiers jours avant la montée des mécontentements

### *Un consensus autour du préfet durant l'automne et l'hiver 1944*

L'action administrative de Jean Chaintron est essentielle en cette période complexe pour atténuer les difficultés économiques et sociales que connaissent les habitants de la Haute-Vienne. La figure du préfet est alors symbolique et elle peut cristalliser à la fois une certaine bienveillance tout comme les nombreuses critiques qui s'élèvent dans la population

---

344. Bibliothèque nationale de France, *Un an après la libération, doc. cit.*, 8-LK4-510

345. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, samedi 7 avril 1945, FOL- JO- 5286

346. Bibliothèque nationale de France, *Un an après la libération, doc. cit.*, 8-LK4-510

347. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, samedi 9 juin 1945, FOL- JO- 5286

348. Bibliothèque nationale de France, *L'Echo du centre*, mardi 19 mars 1946, FOL- JO- 2676

vis-à-vis de la politique menée par le gouvernement qui ne permet pas une amélioration rapide des conditions de vie. On peut alors se pencher sur la perception qu'ont les Hauts-viennois de leur préfet ainsi que sur les différents contacts qui peuvent s'établir entre Jean Chaintron et ses administrés. A l'automne et l'hiver 1944, la joie qu'a procurée la libération du département et l'euphorie qui en découle font que l'arrivée de Jean Chaintron au poste de préfet est bien accueillie par l'ensemble de la population. La grande manifestation accompagnée d'une revue des troupes FFI qui est organisée le 12 septembre 1944 à Limoges pour l'installation officielle du nouveau préfet de la Haute-Vienne en est un exemple. Toute la presse et les personnalités limougeaues sont unanimes autour du caractère grandiose de cette journée. Selon le journal du CDL de la Haute-Vienne, elle aurait « fait vibrer dans un même élan patriotique toute la population limousine » qui est venue « accueillir avec enthousiasme le nouveau préfet de la Haute-Vienne »<sup>349</sup>. La foule aurait acclamé Jean Chaintron au cri de « Vive Barthel » et avec des pancartes portant des inscriptions telles que « Honneur au nouveau préfet ! »<sup>350</sup>. Cet entrain manifesté par les habitants de Limoges se traduit par une foule qui est venue en masse à cette journée. Ainsi, la presse rapporte que « de mémoire d'homme jamais manifestation d'une telle ampleur ne s'était produite dans notre ville, dans de pareilles circonstances <sup>351</sup> », « depuis 1918, on n'avait vu si puissant rassemblement que celui de la manifestation populaire de mardi à Limoges à l'occasion de l'entrée en fonctions du nouveau préfet de la Haute-Vienne <sup>352</sup> » tandis que d'autres journalistes se voient dans l'impossibilité d'évaluer l'affluence qui a caractérisé ce rassemblement<sup>353</sup>. Il est vrai que la population ne se presse pas uniquement pour saluer le nouveau préfet mais aussi pour témoigner de la confiance qu'elle accorde au Gouvernement provisoire et pour fêter la victoire prochaine sur les armées nazies. Toutefois, le discours d'entrée en fonction de Jean Chaintron dans lequel il affirme « Je serai, non le préfet d'un clan, ou de telle couche particulière de la population, mais le préfet de tous les Limousins <sup>354</sup> » tout comme l'enthousiasme que suscite sa venue à la préfecture marquent les esprits. Jean Chaintron en fait lui-même un bilan positif dans son premier rapport au ministre de l'Intérieur en octobre 1944 en expliquant qu'après cette manifestation il lui semble pouvoir « compter sur l'ensemble de la population pour m'aider dans ma tâche<sup>355</sup> ». L'exaltation des premiers

---

349. Bibliothèque nationale de France, *Le Centre libre*, mercredi 13 septembre 1944, FOL- JO- 3314

350. *Ibid.*

351. *Ibid.*

352. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), jeudi 14 septembre 1944

353. Bibliothèque nationale de France, *Le Combat des patriotes*, 16 septembre 1944, FOL- JO- 2335

354. Archives privées de Jean Chaintron, discours de Jean Chaintron du 12 septembre 1944

355. Archives départementales de la Haute-Vienne, série 186W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne,

jours de la libération semble donc bien se traduire par un certain plébiscite du nouveau préfet de la Haute-Vienne issu des rangs de la résistance ou en tout cas par un mouvement de sympathie à son égard au sein de la population haut-viennoise. Cet enthousiasme se transforme en un consensus autour de sa personne qui perdure jusqu'à la fin de l'année 1944. Comme l'explique le pasteur Albert Chaudier dans ses mémoires, la personnalité de Jean Chaintron devient rapidement « populaire <sup>356</sup>» dans le département. Cela se traduit par les nombreuses lettres de félicitations pour son installation qui arrivent à son cabinet dans les premiers jours de septembre 1944. On y retrouve, entre autres, des encouragements de différents comités de libération comme celui de la commune de Dournazac dont le président et ses membres lui font part de « notre joie et notre satisfaction de vous voir à la tête de notre département <sup>357</sup>» ou encore du secrétaire de l'association des officiers de réserve à Limoges qui confie à Jean Chaintron qu'il « peut être assuré de l'entier dévouement de tous vos administrés <sup>358</sup>». Les premières actions de Jean Chaintron sont aussi favorablement commentées au sein de la population limousine et donnent parfois lieu à des courriers de reconnaissance qui sont significatifs d'un certain état d'esprit. Ainsi, un habitant de la commune de La Jonchère tient à le remercier pour avoir empêché la réquisition des meubles de son appartement en octobre 1944 en lui affirmant « c'est par de telles mesures justes et humaines que vous vous attachez la population limousine <sup>359</sup>». D'autres témoignages de sympathie de la part d'habitants de la Haute-Vienne lui parviennent encore à la fin de l'année 1944 comme celui du secrétaire général du syndicat du personnel de l'école de rééducation professionnelle des invalides qui assure que « c'est la première fois que nous nous trouvons en face d'un préfet qui daigne pencher un regard bienveillant vers notre organisation syndicale <sup>360</sup>». Cette sympathie pour le nouveau préfet est aussi perceptible lors de sa première tournée préfectorale dans le département après sa prise de fonction.

Dans les premiers mois de son expérience préfectorale, Jean Chaintron, comme tout nouvel administrateur nommé, s'empresse de réaliser une tournée dans plusieurs communes de son département pour prendre contact avec ses administrés. Le 24 septembre 1944, il se rend à Saint-Junien où plus de 5000 personnes l'attendent devant la mairie et applaudissent

---

octobre 1944, 186W 1/80

356. Chaudier Albert, *Limoges, 1944-1947, capitale du maquis*, Paris, Lavauzelle, 1980, p. 156

357. AD de la Haute-Vienne, série 986W, lettre du président du CL de Dournazac au préfet de la Haute-Vienne, 19 septembre 1944, 986W 58

358. AD de la Haute-Vienne, lettre du secrétaire de l'association des officiers de réserve à Limoges au préfet de la Haute-Vienne, 18 septembre 1944, 986W 58

359. AD de la Haute-Vienne, lettre de (illisible) au préfet de la Haute-Vienne, 21 octobre 1944, 986W 58

360. AD de la Haute-Vienne, lettre du secrétaire général du syndicat du personnel de l'école de rééducation professionnelle des invalides au préfet de la Haute-Vienne, 24 novembre 1944, 986W 58

chaleureusement son discours<sup>361</sup>. Le mois suivant le 22 octobre 1944, il se rend à Aix-sur-Vienne, Saint-Yrieix et Nexon en compagnie de son chef de cabinet pour une visite d'information et de directives. Dans chacune des communes visitées, la presse rapporte un « considérable mouvement manifestant la sympathie populaire » ainsi qu'un discours « fort applaudi » du nouveau préfet<sup>362</sup>. Jean Chaintron attache une certaine importance à ces tournées et c'est pourquoi il explique qu'il souhaite les répéter fréquemment<sup>363</sup>. Effectivement, le 5 novembre 1944 il se rend à Saint-Gence, Nieul, Nantiat, Chaptelat et Couzeix pour continuer sa prise de contacts avec ses administrés<sup>364</sup>. Le mois suivant, il visite la commune de Pierrebuffière dans laquelle il rencontre « tous les membres de la population désireux de poser des questions ou d'exprimer des suggestions <sup>365</sup>» dans la grande salle de la mairie. Il tire un bilan positif de ses tournées comme il le dit lui-même au ministre de l'intérieur dans son rapport de décembre 1944. Il y explique qu'il se déplace presque chaque dimanche dans les différentes communes rurales pour comprendre et résoudre les problèmes qui se posent dans les campagnes. A la fin de l'année 1944, il en a ainsi visité 48 sur les 206 du département et il affirme y avoir trouvé partout un « bon état d'esprit <sup>366</sup>».

Jean Chaintron ne se limite pas seulement à la tournée des communes rurales mais il va aussi à la rencontre des différentes catégories sociales du département comme celle des étudiants qu'il visite le 21 décembre 1944 à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration de l'école de droit où il se fait accueillir par une « chaleureuse ovation <sup>367</sup>». Il y a lieu de s'intéresser également à ses relations avec les populations aisées de la Haute-Vienne. Son appartenance au PCF pourrait effrayer certains de ses administrés. Pourtant, il offre tout de suite une image rassurante et parvient rapidement à s'imposer à la « bonne société limougeaude » qui fréquente rapidement le nouveau préfet, signe de son intégration auprès de l'ensemble des catégories sociales du département<sup>368</sup>. On peut percevoir cela dans les liens qu'il entretient avec les membres de la Chambre de commerce de Limoges. Comme le relate le pasteur Albert Chaudier, le vice-président de la Chambre de commerce n'est pas rassuré lors de sa première rencontre avec Jean Chaintron à l'automne 1944. Il semble saisi d'une « sorte d'irrépressible effroi à la pensée qu'il allait dialoguer avec un préfet

---

361. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, samedi 30 septembre 1944, FOL- JO- 5286

362. Bibliothèque nationale de France, *La Liberté du centre*, mercredi 25 octobre 1944, FOL- JO- 2810

363. *Ibid.*

364. *Ibid.*, mercredi 8 novembre 1944

365. *Ibid.*, mardi 19 décembre 1944

366. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 186W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, décembre 1944, 186W 1/80

367. Bibliothèque nationale de France, *La Liberté du centre*, jeudi 21 décembre 1944, FOL- JO- 2810

368. Taubmann Michel, *L'affaire Guingouin*, Limoges, Éditions Lucien Souny, 1994, p. 113

communiste<sup>369</sup>». Néanmoins, ses craintes se dissipent prestement devant la compréhension de Jean Chaintron et son souci de ne rien perturber en matière économique. Les membres de la Chambre de commerce le quittent « visiblement rassérénés sur des poignées de main cordiales<sup>370</sup>». Le lendemain de cette entrevue, le président du CDL reçoit des échos flatteurs de cette première entrevue ainsi que des louanges sur la personne du nouveau préfet. Cette bonne relation se poursuit le 2 décembre 1944 lors de la séance d'installation de la nouvelle Chambre de commerce présidée par Jean Chaintron qui promet aux patrons tout son appui tout en leur demandant de participer à la renaissance de la France<sup>371</sup>. Dans son allocution à cette occasion, il affirme qu'il sera « le préfet de tous les Limousins et rien dans mon attitude n'a jusqu'alors démenti cette affirmation, rien dans l'avenir ne la démentira<sup>372</sup>». Son discours est « unanimement applaudi<sup>373</sup>». Dans les mois suivants, Jean Chaintron continue de participer fréquemment aux travaux de la Chambre de commerce et lors de l'élection du nouveau bureau de la Chambre le 16 décembre 1945, le président exprime au préfet « ses sentiments de vive gratitude pour l'intérêt qu'il n'a cessé de témoigner aux travaux de la Chambre et l'appui qu'il lui a accordé en toutes circonstances<sup>374</sup>». Cette bonne entente débute donc dès la fin de l'année 1944 en dépit des appréhensions initiales de cette partie de la population limougeaude. Cela donne parfois lieu à des situations cocasses comme au bal annuel de la préfecture où se trouvent des individus issus de la bourgeoisie mélangés à des anciens maquisards ou à des militants syndicaux « tel Guiraud, enlaçant quelque grande dame et l'entraînant dans une valse chaloupée comme dans les bals de la rue Lappe à Paris<sup>375</sup>». L'automne et l'hiver 1944 sont donc l'occasion des premières prises de contact entre Jean Chaintron et ses administrés et celles-ci se trouvent être réussies. Il semble apprécié, voire populaire, auprès de la population haut-viennoise. Cependant, la liesse de la libération laisse bientôt la place aux difficultés grandissantes du quotidien, modifiant ainsi la perception qu'ont les habitants de Jean Chaintron et de son activité préfectorale.

### *Le préfet face à la montée des critiques et des tensions sociales*

L'état de grâce dont bénéficie Jean Chaintron après l'allégresse de la libération se

---

369. Chaudier Albert, *op. cit.*, p. 97

370. *Ibid.*, p. 98

371. Chaintron Jean, *Le Vent soufflait devant ma porte*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p. 254

372. Archives privées de Jean Chaintron, procès-verbaux des séances de la Chambre de commerce de Limoges, séance du 2 décembre 1944

373. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), mardi 5 décembre 1944

374. Bibliothèque nationale de France, *L'Echo du centre*, lundi 7 janvier 1946, FOL- JO- 2676

375. Chaintron Jean, *op. cit.*, p. 255

termine dès la fin de l'année 1944. En quelques semaines le climat se dégrade. Alors que les populations ont l'espoir que l'achèvement de la guerre soit synonyme de la fin des privations alimentaires avec la cessation des prélèvements allemands, la situation ne s'améliore pas. Les rigueurs de l'hiver ajoutées aux difficultés de la vie quotidienne polarisent l'amertume de tous dès le mois de décembre 1944. Les préfets pointent tous la situation catastrophique de leur département auprès du ministère de l'Intérieur en raison du fléchissement de l'approvisionnement en denrées alimentaires<sup>376</sup>. En réaction, des manifestations de ménagères, qui s'élargissent et rassemblent parfois des foules importantes, voient le jour dans plusieurs villes françaises au cours de l'année 1945. A cela s'ajoute l'échec ressenti de l'épuration qui répand un climat de malaise. Une autre question centrale est celle de l'inflation qui se distingue au début de l'année 1945 par son intensité et sa durée. A partir d'avril 1945, l'alignement des salaires sur les prix se fait de plus en plus tardivement<sup>377</sup>. Pour essayer de juguler l'inflation, le gouvernement s'efforce alors en 1946 de limiter les hausses de salaires avec l'appui du PCF et de la CGT ce qui provoque de graves mécontentements se traduisant par de multiples manifestations et grèves. Cette insatisfaction des populations se porte alors sur l'administration à qui l'on reproche son inefficacité. Le préfet est souvent la personne sur laquelle se cristallisent les critiques en tant que « bouc émissaire favori de l'opinion publique <sup>378</sup> ». Ses administrés attendent en effet beaucoup de son action. C'est lui qui est blâmé en cas de difficultés mais c'est aussi vers lui que l'on se tourne pour que les choses s'améliorent et c'est pourquoi la plupart des manifestations et des pétitions aboutissent à la préfecture<sup>379</sup>. Comme l'explique un préfet à propos des années d'après-guerre : « C'est pendant les périodes troublées que la masse prit conscience de l'existence des préfets, qui furent dès lors rendus responsables de toutes les difficultés et gênes de leurs administrés <sup>380</sup> ». Le préfet de la libération doit donc administrer au milieu d'un mécontentement général dès la fin de l'année 1944 tout en étant le personnage administratif le plus exposé aux humeurs de l'opinion public. C'est dans ces conditions que Jean Chaintron affronte la montée de l'insatisfaction de ses administrés.

La dégradation du climat se ressent dans les rapports que Jean Chaintron envoie mensuellement au ministre de l'Intérieur. En février 1945, il constate dans la population « une

---

376. Azéma Jean-Pierre, « Rapports de préfets et sondages », *Le rétablissement de la légalité républicaine 1944*, acte du colloque de Bayeux d'octobre 1994, Bruxelles, Editions Complexe, 1996, p. 785

377. Madjarian Grégoire, *Conflits, pouvoirs et société à la Libération*, Paris, Union générale d'édition, 1980, p. 289

378. Worms Jean-Pierre, « Le préfet et ses notables », *Sociologie du travail*, juillet-septembre 1966, p. 252

379. *Ibid.*

380. Chapman Brian, *The prefects and provincial France*, Londres, Allen and Unwin, 1955, pp. 231-232

certaine lassitude de l'enthousiasme voire même une certaine amertume. Les espérances, un peu démesurées, formées avant la libération pour un meilleur ravitaillement et pour une solution rapide de tous les problèmes, sont déçues<sup>381</sup>». De même, en novembre 1945 il prévient le ministre que « si, dans les quelques mois qui suivent, le nouveau gouvernement ne parvenait pas à réaliser quelques unes des réformes essentielles (...), il en pourrait résulter une explosion sociale ou une désespérance au cœur de notre peuple<sup>382</sup>». Le même mois, il est confronté à une manifestation du comité limousin des ménagères conduite par des délégués de l'UFF qui se réunit devant la préfecture<sup>383</sup>. Dans ces conditions, Jean Chaintron mobilise ses collaborateurs en ordonnant, lors d'une conférence sur la consommation du pain, « il faut donner au public l'impression très nette que l'impossible est fait<sup>384</sup>». Face au développement des manifestations et grèves au cours de l'année 1946, qui se transforme en une « tendance à des mouvements généralisés de grèves<sup>385</sup>» dans le département en novembre 1946, Jean Chaintron adopte différentes attitudes. Le 12 décembre 1945, quand plusieurs milliers de fonctionnaires se mettent en grève et se réunissent au Cirque théâtre de Limoges avant de se rendre à la préfecture, Jean Chaintron n'accepte pas de les recevoir. En cela, il se retranche derrière les ordres ministériels. En effet, la veille le gouvernement a refusé que les fonctionnaires fassent grève alors que des études relatives à leur traitement sont en cours. Il a ordonné à ses représentants de ne pas recevoir de délégations syndicales<sup>386</sup>. Jean Chaintron se rend au devant des grévistes pour leur annoncer que le gouvernement n'admet pas la grève et que : « en tant que représentant du gouvernement il ne m'est pas permis d'entendre vos revendications et de les transmettre, je vous demande donc d'inviter les manifestants à se disperser dans l'ordre<sup>387</sup>». En revanche, lorsque la possibilité lui est donné de transmettre les revendications des manifestants au gouvernement, Jean Chaintron remplit aussi son rôle de préfet. Ainsi, lorsque le 11 juillet 1946 une délégation se rend à la préfecture à la suite de la manifestation organisée par les syndicats du personnel des Postes télégraphes et téléphones, il transmet l'ordre du jour contenant les revendications au pouvoir central<sup>388</sup>. De même, le 22

---

381. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, février 1945, 986W 165

382. Archives nationales, Série F1c, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, novembre 1945, F1cIII 1233

383. AN, Série F1a, rapport bi-mensuel du Commissaire de la République de Limoges, 1er-15 novembre 1945, F1a 4022

384. AD de la Haute-Vienne, Série 985W, mesures à appliquer pour diminuer au minimum la consommation de pain, conférence du 27 avril 1946 sous la présidence du préfet de la Haute-Vienne, 985W 1289

385. AN, Série F1c, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, novembre 1946, F1cIII 1233

386. AN, Série F1a, décision du gouvernement dans sa séance du 11 décembre 1945, F1a 3236

387. AN, Série F1a, télégramme du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'intérieur, 13 décembre 1945, F1a 3236

388. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, lettre du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'intérieur, 12 juillet 1946, 986W 65



juillet 1945 lorsque 10 000 travailleurs manifestent au Champ de Juillet à Limoges en faveur de l'augmentation des salaires et d'une diminution des prix avant de se rendre à la préfecture, Jean Chaintron assure la délégation que la résolution sera aussitôt acheminée vers Paris<sup>389</sup>. Pendant le même été 1946 qui est secoué par de multiples mouvements, le préfet de la Haute-Vienne intervient aussi à deux reprises pour éviter des grèves. Ainsi, en juillet 1946 les producteurs de blés menacent d'entreprendre une grève des battages si des attributions supplémentaires de vin ne leur sont pas accordées. Jean Chaintron réussit alors à contenir le mouvement lors d'une réunion de la CGA jusqu'à ce que la réponse du ministre du ravitaillement leur soit parvenue<sup>390</sup>. Un mois après, la grève est définitivement écartée. Cette situation a ainsi permis à Jean Chaintron d'empêcher que le ravitaillement en farine des communes soit suspendu. Toujours dans un souci d'éviter des désagréments à ses administrés, il intervient aussi au moment de la grève des employés de banque survenue à la fin du mois de septembre 1946. Elle rendait impossible le paiement du personnel des établissements commerciaux ou industriels. Le préfet décide alors de convoquer le comité de grève et lui propose de consentir à une dérogation qui permettrait d'assurer la paie des ouvriers et des employés<sup>391</sup>. Les travailleurs de la banque reprennent finalement le travail le 30 septembre après avoir bénéficié d'une augmentation. Jean Chaintron tente donc parfois de parvenir à un consensus entre les différents partis voire d'empêcher des mouvements de grève lorsque ceux-ci sont trop préjudiciables aux conditions de vie des populations. Pour essayer de contenir les mécontentements et d'apaiser les critiques de ses administrés, Jean Chaintron cherche aussi à maintenir un contact constant que ce soit sur le terrain ou par l'intermédiaire de la radio.

Malgré la montée des difficultés et les plaintes diverses des populations au niveau national comme au niveau départemental, Jean Chaintron continue à se rendre sur le terrain comme lors de sa première tournée préfectorale de la fin de l'année 1944. Par exemple, on le retrouve à la présidence du grand rassemblement du Front du travail réunissant des délégués ouvriers, des patrons, des techniciens et des fonctionnaires à Limoges le 27 janvier 1945<sup>392</sup> ou encore en visite à l'usine de porcelaine Haviland un mois plus tard où il témoigne de son intérêt pour le processus de fabrication ainsi que pour les plus belles pièces de l'usine<sup>393</sup>. De

---

389. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), mardi 23 juillet 1946

390. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, juillet 1946, 986W 165

391. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), samedi 28 septembre 1946

392. Bibliothèque nationale de France, *La Liberté du centre*, lundi 29 janvier 1945, FOL- JO- 2810

393. *Ibid.*, jeudi 8 février 1945

même, il s'efforce de démontrer son attention aux paysans haut-viennois dont l'appui est indispensable en cette période d'économie rationnée et de collecte. Il se rend alors régulièrement aux concours départementaux de bovins comme en avril 1946 au Champ de Juillet de Limoges où Jean Chaintron est décrit comme « très intéressé » et s'arrêtant « devant les animaux primés, demandant précisions et renseignements aux éleveurs, s'enquérant de leurs difficultés, les félicitant de leur travail »<sup>394</sup>. Si l'on décide de se pencher sur un semestre de son activité préfectorale, on remarque qu'il passe une grande partie de son temps sur le terrain au contact de ses administrés comme cela peut être le cas de nombreux préfets qui se doivent de maintenir le lien avec la population de leur département<sup>395</sup>. Dans sa volonté d'être en relation avec les habitants de la Haute-Vienne, Jean Chaintron a aussi la particularité de s'adresser tous les mois à la population sur Radio Limoges à partir du mois d'octobre 1944.

Jean Chaintron considère qu'en cette période difficile, il est nécessaire pour lui « d'administrer dans la clarté en exposant sans cesse devant nos administrés les difficultés que nous rencontrons »<sup>396</sup>. Cette idée qu'il énonce lors d'une réunion au Conseil général de la Haute-Vienne est, en effet, mise en application mensuellement devant le micro de Radio Limoges. Ainsi, lors de son discours radiophonique de novembre 1944, il ne cache pas à ses administrés que « les difficultés sont réelles et confinent en certains domaines à l'impossibilité » en raison de ce que « les Boches et leurs valets nous ont laissé une France épuisée, ravagée, pillée, désorganisée »<sup>397</sup>. Au-delà de l'exposé des difficultés de l'heure, Jean Chaintron essaye aussi d'informer les populations sur les moyens de les surmonter. En décembre 1944, il lance alors un grand appel pour hâter la fin de la guerre et la reconstruction de la France : « que nos jeunes soldats hâtent leur formation, que nos ouvriers travaillent d'arrache-pied à équiper et à armer les combattants, que les femmes tricotent pour les poilus, que les vieux remplacent au champs et à l'usine les jeunes qui combattent, que les enfants même participent à l'action (...) »<sup>398</sup>. Ses allocutions mensuelles lui permettent enfin de réussir à maintenir un certain optimisme et d'apporter une note d'espoir malgré les difficultés auxquelles sont confrontés ses administrés : « Nous en avons parcourus les plus dures étapes dans la nuit. Et voici que l'aube se lève ! »<sup>399</sup>. Au-delà des solutions concrètes que peut

---

394. Bibliothèque nationale de France, *L'Echo du centre*, jeudi 25 avril 1946, FOL- JO- 2676

395. Voir *Annexe 3*

396. Bibliothèque nationale de France, *La Liberté du centre*, mardi 30 octobre 1945, FOL- JO- 2810

397. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, décembre 1944, 986W 59

398. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, décembre 1944, 19920076/3

399. Bibliothèque de documentaire internationale contemporaine, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, mai 1945, O pièce 24029 (7)

apporter le préfet Jean Chaintron aux diverses revendications, comme la transmission des mots d'ordre lors de grève, il fait donc aussi le choix d'être présent tant physiquement que par l'intermédiaire des médias pour informer ses administrés, les rassurer et les encourager à participer à l'effort de reconstruction. Il ambitionne « d'associer les populations à une administration ouverte <sup>400</sup>» par le biais de la radio et de ses visites dans le département. Cette qualité lui est reconnue par la presse comme c'est le cas du périodique socialiste qui soutient que le préfet « a du moins le mérite de s'adresser publiquement à la population et d'instaurer une sorte d'administration sur la place publique qui, utilisée judicieusement, est excellente et devrait être généralisée <sup>401</sup>». Ceci peut expliquer que malgré le mécontentement généralisé en France tout comme en Haute-Vienne, Jean Chaintron se voit encore remercié par ses administrés à propos de ses réalisations et de l'aide qu'il a pu apporter à certains habitants. Ainsi, une de ses administrés lui écrit le 31 mai 1946 que malgré les critiques qui ont pu lui être faites sa « haute réputation d'activité pour redresser les injustices, surtout contre les modestes, est bien méritée <sup>402</sup>». Après l'euphorie et le consensus autour de sa personne dans les premières semaines suivant la libération, certaines animosités et critiques commencent donc à naître contre la politique menée au niveau national par le gouvernement et contre son représentant au niveau départemental. Jean Chaintron doit s'adapter à ce changement de situation par le règlement des conflits mais aussi en maintenant un contact permanent avec ses administrés pendant toute sa période préfectorale. Un autre type de lien est aussi à prendre en compte : il s'agit de celui qu'il entretient avec ses supérieurs et ses collaborateurs.

### C) Les relations qu'entretient Jean Chaintron avec ses supérieurs et ses collaborateurs

#### *La place de Jean Chaintron face au Commissaire de la République et aux différents ministres de l'Intérieur*

En tant que préfet, Jean Chaintron est sous l'autorité du ministre de l'Intérieur et du Commissaire de la République de Limoges mais il est aussi le chef de l'administration départementale ce qui signifie qu'il supervise le travail d'un grand nombre de fonctionnaires placés sous son autorité. Il est alors intéressant de se pencher sur les relations que Jean

---

400. Chaintron Jean, « Intervention au sujet de la communication de M. Foulon », *La Libération de la France*, actes du colloque international tenu à Paris le 28 et 31 octobre 1974, Paris, Éditions du CNRS, 1976, p. 540

401. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), mercredi 14 août 1945

402. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, lettre du 31 mai 1946 au préfet de la Haute-Vienne, 986W 808

Chaintron entretient à ces deux niveaux : d'un côté ses supérieurs et d'un autre côté les fonctionnaires qui travaillent sous sa conduite. En tant que subordonnés du ministre de l'Intérieur, tous les préfets se doivent d'obéir à la lettre aux instructions ministérielles et à leur esprit. Cette loyauté est d'autant plus facile si les relations entre le ministre de l'Intérieur et le préfet sont bonnes. Or, les différents ministres de l'Intérieur qui se succèdent de septembre 1944 à janvier 1947 appartiennent à la SFIO et se caractérisent tous par un certain anticommunisme que ce soit Adrien Tixier, André Le Troquer ou Edouard Depreux<sup>403</sup>. En tant que ministre de l'Intérieur à partir de septembre 1944, Adrien Tixier lutte contre l'influence communiste notamment en exécutant la dissolution des milices patriotiques le 28 octobre 1944, décision prise par le général de Gaulle malgré l'indignation du PCF<sup>404</sup>. L'appartenance de Jean Chaintron au PCF est alors à prendre en compte pour comprendre la complexité des relations qu'il peut entretenir avec son supérieur hiérarchique. A ce premier écueil s'ajoute le caractère du ministre Adrien Tixier, qui est extrêmement perfectionniste et très exigeant envers les individus qui travaillent sous son autorité y compris les préfets. Il est souvent décrit comme voulant tout contrôler dans son ministère<sup>405</sup>. Les éclats d'obus qu'il a reçu au cours de la Première Guerre mondiale lui provoquent des souffrances continues et l'empêchent fréquemment de dormir ce qui -en plus de sa culture administrative et de son talent pédagogique d'encadrement des services administratifs- lui donne une capacité de travail hors du commun et lui permet d'avoir un œil sur tout<sup>406</sup>. Il est aussi une personnalité au caractère parfois difficile dont les colères terrorisent les fonctionnaires placés sous son autorité et mettent au pas les préfets<sup>407</sup>. Or, il est originaire de la commune de Folles en Haute-Vienne et décide de s'y implanter politiquement après la libération. En plus de ses relations strictement administratives avec Adrien Tixier, Jean Chaintron doit donc aussi composer avec la présence d'un personnage important au sein de la SFIO et de la Haute-Vienne. L'intérêt d'Adrien Tixier pour son département d'origine se manifeste déjà dans son travail de ministre. Ainsi, en juin 1945 on le retrouve en visite à Oradour-sur-Glane où, lors d'un discours, il incite les habitants de la Haute-Vienne à restreindre leur ration alimentaire et

---

403. Bouteiller Paul (dir.), *Histoire du ministère de l'Intérieur de 1790 à nos jours*, Paris, Association du corps préfectoral et des hauts-fonctionnaires du ministère de l'intérieur et la revue Administration, La Documentation Française, 1993, p. 148

404. Castagnez Noëlline, « Adrien Tixier et ses camarades socialistes du GPRF : portrait de groupe », *Adrien Tixier 1893-1946, l'héritage méconnu d'un reconstruteur de l'État en France*, Histoire & mémoires, Editions Lucien Souny, 2012, p. 117

405. Foulon Charles-Louis, « Les préfets de la Libération et les commissaires régionaux de la République : vers la Restauration de l'État (1943-46) », *Administration*, n°137, octobre 1987, p. 66

406. Morin Gilles, Plas Pascal, « La singularité d'Adrien Tixier », *Adrien Tixier 1893-1946, op. cit.*, p. 20

407. *Ibid.*

à activer la collecte pour permettre l'approvisionnement des autres régions<sup>408</sup>. Ce penchant pour la surveillance des affaires hautes-viennoises se retrouve aussi dans son activité au sein du ministère de l'Intérieur. Il correspond régulièrement avec les services préfectoraux de la Haute-Vienne sur différents sujets comme à propos de l'attitude des fonctionnaires de police de Limoges pendant la guerre, sur la situation des prisonniers de guerre allemands présents dans le département, sur la reprise de la vie politique ou encore sur la constitution du Comité du souvenir d'Oradour-sur-Glane<sup>409</sup>. On peut aussi citer son intervention à la fin du mois d'octobre 1945 auprès du ministre des Finances et de l'Économie nationale à propos de la crise de la viande qui sévit en Haute-Vienne. Il rend compte à son collègue que bien que le département soit producteur de viande, les habitants n'en reçoivent plus depuis deux semaines. Il lui demande alors de lui « faire connaître la solution que vous comptez donner à ce problème <sup>410</sup> ». Il est possible que ces interventions dans les affaires de la Haute-Vienne soient vécues difficilement par le préfet Jean Chaintron qui essaye lui-même de résoudre les difficultés de son département. Pourtant, l'omniprésence du ministre de l'Intérieur se renforce encore au mois d'octobre 1945 avec sa venue à Limoges pour préparer les élections cantonales auxquelles il se présente en tant que représentant du canton de Bessines-sur-Gartempe. Pendant les quinze jours précédant les élections, il s'installe alors à la préfecture de Limoges, résidence du préfet Jean Chaintron, pour diriger à la fois sa campagne électorale et les affaires de son ministère. Sa présence bouleverse la vie de la préfecture et vaut à tout le personnel « un état d'alerte perpétuel de jour, et pour une part de nos fonctionnaires, de nuit <sup>411</sup> ». Elle est aussi considérée par les communistes du département comme une « opération de déstabilisation de Jean Chaintron <sup>412</sup> » ce qui souligne bien la complexité de cette situation. La campagne « anti-Tixier » menée par les communistes du département dans les semaines précédant le scrutin, notamment sous la houlette d'Alphonse Denis qui critique la résistance du ministre qui s'est faite « hors du sol national » et son action ministérielle<sup>413</sup>, ne doit pas non plus être en faveur d'une bonne entente entre Jean Chaintron et Adrien Tixier. Ce dernier remporte les élections ce qui fait de lui le véritable leader de la SFIO dans le département<sup>414</sup>. Cela est encore renforcé par son élection en tant que député socialiste de la

---

408. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, samedi 9 juin 1945, FOL- JO- 5286

409. Schmauch Joseph, « Genève, Montréal, Paris, Limoges... Le fonds Adrien Tixier aux archives départementales de la Haute-Vienne », *Adrien Tixier 1893-1946, op. cit.*, p. 23

410. Archives nationales, Série F1a, lettre d'Adrien Tixier ministre de l'Intérieur au ministre des Finances et de l'Économie nationale Pleven, 31 octobre 1945, F1a 3250

411. Chaudier Albert, *op. cit.*, p. 154

412. Plas Pascal, « 1944, Adrien Tixier et la Haute-Vienne », *Adrien Tixier 1893-1946, op. cit.*, p. 189

413. *Ibid.*, p. 190

414. *Ibid.*, p. 197

Haute-Vienne le 21 octobre 1945. Huit jours plus tard, il est élu président du Conseil général de la Haute-Vienne ce qui augmente encore l'ambiguïté de ses relations avec Jean Chaintron qui, en tant que préfet, est présent aux réunions de cette assemblée face à celui qui est à la fois son supérieur hiérarchique et un homme politique appartenant à un parti concurrent au sien. Cela se traduit dès le jour de l'élection du président de l'assemblée lorsque Jean Chaintron propose d'accorder la présidence au doyen des conseillers généraux, le communiste Jules Fraisseix, alors que c'est finalement le ministre de l'Intérieur qui obtient cette place<sup>415</sup>. L'ambivalence de la situation se manifeste aussi sur la double tutelle qu'Adrien Tixier exerce sur le travail de préfet de Jean Chaintron : en plus des directives ministérielles, il se trouve sur place pour valider ou invalider son travail au sein du Conseil général. Ainsi, avant la première séance de l'assemblée durant laquelle le préfet doit présenter le budget du département, il en communique une première version au ministre Adrien Tixier. Ce dernier la refuse, sous prétexte d'une augmentation des dépenses excessives, et demande alors à Jean Chaintron de revoir son travail<sup>416</sup>. La difficile position du préfet de la Haute-Vienne est exprimée par ce dernier lors d'une des séances du Comité central du PCF à laquelle il participe un mois après les élections cantonales :

« Je vous assure qu'il est extrêmement pénible d'être dans une assemblée où il y a vingt-cinq socialistes et trois camarades communistes, et le patron qui siège comme président de ce Conseil général et qui l'autre jour disait alors qu'il était assis au fauteuil présidentiel : « Songez qu'ici encore je suis votre patron ». »

Maurice Thorez lui rétorque alors :

« Et on lui répond : « Et moi je ne serais pas votre valet, moi, Chaintron, préfet de la Haute-Vienne, je vous déclare à vous, Tixier, membre du Parti socialiste, que je ne serais pas ici votre valet. » C'est comme ça qu'on lui répond ».

Jean Chaintron l'assure alors qu'à l'avenir il répondra avec « toute la vigueur nécessaire »<sup>417</sup>. Après le départ d'Adrien Tixier du ministère de l'Intérieur en janvier 1946 et sa mort le mois suivant, son successeur, André Le Troquer, n'est pas plus favorable aux communistes ce qui a sans doute des incidences sur sa perception de Jean Chaintron. Le ministre s'est illustré le 23 mai 1945 lors d'une réunion électorale à Moulins où il qualifie Maurice Thorez de « déserteur »<sup>418</sup> tout en accusant les communistes de n'être devenus patriotes que dans les années 1930 après la signature du traité franco-soviétique avant d'abandonner la France avec

---

415. Plas Pascal, « 1944, Adrien Tixier et la Haute-Vienne », *Adrien Tixier 1893-1946, op. cit.*, p. 195

416. *Ibid.*, p. 197

417. Archives départementales de Seine-Saint-Denis, archives du PCF, Comité Central des 3 et 4 novembre 1945, intervention de Jean Chaintron, 261 J 2/6

418. Bouteiller Paul (dir.), *op. cit.*, p. 151

le pacte germano-soviétique d'août 1939<sup>419</sup>. En juin 1946 au Comité central, Jean Chaintron le décrit comme « le symbole de la campagne anti-communiste <sup>420</sup> ». Lorsque André Le Troquer quitte le ministère de l'Intérieur en juin 1946, il est remplacé par Edouard Depreux qui restera à ce poste jusqu'en novembre 1947 et qui manifeste lui aussi une certaine aversion pour le PCF. Il s'oppose par exemple à la candidature de Maurice Thorez à la présidence du Conseil le 4 décembre 1946<sup>421</sup> et ne cache pas la tiédeur de ses relations avec le PCF et sa méfiance envers les chefs communistes<sup>422</sup>. Il est notamment pris à parti en Haute-Vienne par le journal du Front national *L'Echo du centre*, sous influence communiste, pour son rôle joué dans le départ du secrétaire général de la préfecture Jean Goursaud. Ce dernier semble apprécié par les communistes du département et son départ serait dû, selon le périodique, à une « malpropreté politique » de laquelle le ministre de l'Intérieur se serait rendu « complice »<sup>423</sup>. Les liens qu'entretiennent Jean Chaintron et les différents ministres de l'Intérieur de la période, en particulier Adrien Tixier, sont donc complexes et parfois difficiles. Il n'en est pas de même pour sa relation avec le Commissaire de la République de Limoges, Pierre Boursicot.

Il est souvent arrivé au niveau national que les relations entre préfets et Commissaires de la République soient marquées par des conflits d'autorité. C'est surtout le cas dans les chefs-lieux où les Commissaires ont parfois tendance à s'occuper de l'administration du département dans lequel il réside alors que le préfet en est déjà chargé. L'existence de deux hauts fonctionnaires qui s'occupent de questions administratives similaires provoque alors des conflits dans la répartition des pouvoirs mais aussi sur des problèmes matériels comme celui de l'occupation des locaux préfectoraux<sup>424</sup>. On retrouve effectivement cette préoccupation dans les rapports que Jean Chaintron transmet au ministère de l'Intérieur. Il explique en février 1945 que « l'organisation de nos divisions reste gênée par l'exiguïté des locaux dont je puis disposer, car la moitié de la préfecture est occupée par les services du Commissaire de la République et des Affaires économiques <sup>425</sup> ». Pierre Boursicot semble assez irrité de la position de Jean Chaintron sur cette question lorsqu'il explique au

---

419. Novick Pierre, *L'épuration française 1944-1949*, Londres, Balland, 1968, p. 283

420. Archives départementales de de Seine-Saint-Denis, archives du PCF, Comité Central des 15 et 16 juin 1946, intervention de Jean Chaintron, 261 J 2/10

421. Bouteiller Paul (dir.), *op. cit.*, p. 153

422. Ricard Roger, « Édouard Depreux, ministre de l'Intérieur (24 juin 1946-23 novembre 1947) », *Administration*, n°130, décembre 1985, p. 118

423. Bibliothèque nationale de France, *L'Echo du centre*, vendredi 20 septembre 1946, FOL- JO- 2676

424. Foulon Charles-Louis, *Le pouvoir en province à la Libération*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1975, p. 253

425. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, février 1945, 986W 165

même ministre que le préfet de la Haute-Vienne affirme que les services du commissariat occuperaient la moitié de la préfecture alors qu'en réalité : « c'est le cinquième et non la moitié des bureaux de la préfecture qui est occupé par mon cabinet et le secrétariat général aux affaires économiques <sup>426</sup> ». Ce désaccord n'empêche pas les deux hommes de réaliser un travail commun et d'entretenir des relations cordiales. Ainsi, lors de la manifestation autour de la prise de fonction de Jean Chaintron le 12 septembre 1944, Pierre Boursicot affirme dans son discours « Hier, j'avais le plaisir de l'installer officiellement comme préfet de la Haute-Vienne <sup>427</sup> ». Par ailleurs, ils sont souvent amenés à travailler ensemble notamment lors des réunions regroupant l'ensemble des préfets de la région de Limoges. Lorsque le Commissaire de la République revient d'une réunion importante à Paris, comme c'est le cas en février 1945, il convoque immédiate tous les préfets départementaux pour leur faire part des questions importantes qui ont été débattues<sup>428</sup>. Après son départ de Limoges, Pierre Boursicot semble avoir gardé de bons souvenirs de son expérience administrative et humaine avec Jean Chaintron comme le montre un courrier qu'il lui écrit le 18 juillet 1947 alors qu'il est directeur de la sûreté nationale : « Mon cher préfet et ami, j'ai très vivement regretté d'être retenu en conférence lors de votre récent passage et de n'avoir pu bavarder avec vous comme à la lointaine époque...limousine <sup>429</sup> ». De même, Jean Chaintron pose un regard positif sur l'activité de Pierre Boursicot à Limoges lorsqu'il le décrit comme ayant « la compréhension des organisations populaires et non des craintes ou des prétentions à leur égard <sup>430</sup> » et agissant dans la dynamique de la résistance à laquelle il a appartenu. La bonne entente entre Jean Chaintron et leur travail commun semblent donc avoir été une expérience positive pour l'un comme pour l'autre et on retrouve ce sentiment dans celle qu'entretient Jean Chaintron avec les fonctionnaires travaillant sous son autorité.

#### *Apprentissage du métier de préfet et autorité de Jean Chaintron auprès de ses subordonnés*

Parmi les principaux collaborateurs avec lesquels travaille Jean Chaintron, se trouvent les sous-préfets des arrondissements de Bellac et de Rochechouart en Haute-Vienne. Les sous-préfets sont des administrateurs chargés d'appliquer la politique gouvernementale et préfectorale dans leur arrondissement sous l'autorité du préfet du chef-lieu. Il est assez

---

426. Archives nationales, Série F1a, rapport bi-mensuel du Commissaire de la République de Limoges, 1er-15 mars 1945, F1a 4022

427. Bibliothèque nationale de France, *Le Centre libre*, mercredi 13 septembre 1944, FOL- JO- 3314

428. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), mercredi 14 février 1945

429. Archives privées de Jean Chaintron, lettre de Pierre Boursicot directeur général de la sûreté nationale à Jean Chaintron, 18 juillet 1947

430. Chaintron Jean, « Intervention au sujet de la communication de M. Foulon », *op. cit.*, p.541



difficile de saisir les échanges et les relations qu'entretiennent les différents sous-préfets avec Jean Chaintron en raison du manque de documents et de témoignages sur cette question et de l'aspect administratif qui est prépondérant dans leur correspondance. Toutefois, on peut se baser sur les notations et les appréciations que Jean Chaintron transmet au ministère de l'Intérieur. A l'hiver 1944, il se montre satisfait de Guy Pauchou qui est délégué au poste de sous-préfet de Rochechouart en septembre 1944 et de Pierre Mancelle qui est installé provisoirement à la tête de la sous-préfecture de Bellac au début du mois de novembre 1944 en affirmant que « tous ces changements donnent des résultats satisfaisants et chacun est à la hauteur de ses fonctions <sup>431</sup>». Cette appréciation positive du travail des sous-préfets se poursuit durant le reste de son expérience préfectorale. Ainsi, lorsqu'il doit se prononcer sur l'intégration dans les cadres des sous-préfets délégués dans les fonctions préfectorales, il réitère ses éloges à propos Guy Pauchou qui « fait preuve dans sa fonction d'une très grande bonne volonté et de dynamisme <sup>432</sup>» et qui « se révèle à la hauteur de la fonction de sous-préfet qu'il occupe <sup>433</sup>». De même, le nouveau sous-préfet de Bellac nommé en janvier 1945, Albert Carré, est décrit comme possédant une « méthode de direction opérative », étant un « administrateur efficace, aux sentiments républicains très marqués » et, tout en étant identifié par Jean Chaintron lui-même dans sa notice comme étant un militant socialiste, ayant « conquis rapidement par son intelligence politique, autorité dans sa fonction »<sup>434</sup>. A première vue, on peut penser que l'inexpérience de Jean Chaintron dans le domaine préfectoral peut l'amener à donner des appréciations excessivement positives du travail des sous-préfets de son département. Toutefois, malgré les qualités qu'il relève chez ses collaborateurs, il ne se prononce pas en faveur de leur intégration dans les cadres de l'administration préfectorale dans l'immédiat car ils ne répondent pas encore au profil des « fonctionnaires de tout premier ordre » n'ayant pas eu l'occasion de faire preuve « dans une situation vraiment extraordinaire, de qualités exceptionnelles »<sup>435</sup>. Jean Chaintron manifeste donc une certaine clairvoyance dans l'appréciation de ces subalternes malgré son caractère de novice dans l'administration préfectorale.

Le préfet est aussi le supérieur hiérarchique de tous les services de l'État, techniques ou financiers, dans le département et c'est pourquoi il est amené à travailler avec les

---

431. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 186W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, décembre 1944, 186W 1/80

432. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, lettre du préfet de la Haute-Vienne au Commissaire de la République, 19 décembre 1945, 986W 79

433. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, appréciations du préfet, notice du 11 janvier 1946, 986W 79

434. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, lettre du préfet de la Haute-Vienne au Commissaire de la République, 19 décembre 1945, 986W 79

435. *Ibid.*

différents directeurs départementaux de ces services et à affirmer son autorité auprès d'eux. Au cours de son expérience préfectorale, Jean Chaintron n'hésite pas à les rappeler à l'ordre en cas de déficience tout comme à les soutenir sur certaines questions. Ainsi, le 5 mars 1945 lorsque la répression des infractions à la collecte menée par le directeur départemental du ravitaillement général n'est pas suffisante à ses yeux, il lui rappelle dans une lettre la nécessité d'appliquer énergiquement les mesures prévues et de chercher des initiatives nouvelles pour obtenir de meilleurs résultats. Il conclut son courrier en lui demandant un compte rendu détaillé de la situation et de veiller personnellement à la bonne exécution des décisions en ce domaine<sup>436</sup>. Jean Chaintron n'hésite donc pas être ferme pour que l'administration de son département soit efficiente mais aussi à épouser la cause des directeurs départementaux dans certaine situation. Lorsqu'en janvier 1946, le directeur du ravitaillement est muté à la suite d'une polémique dans la presse sans que l'on ait consulté le préfet, Jean Chaintron demande au directeur en question de rester à son poste et écrit une lettre de protestation au ministre du ravitaillement. Il y défend avec énergie son collaborateur comme ayant « fait face, dans des conditions parfois difficiles, aux exigences de sa fonction », dirigeant un service qui fonctionne convenablement et vis-à-vis du préfet ayant « répondu avec beaucoup d'empressement et d'efficacité » à ses demandes<sup>437</sup>. Il est alors maintenu dans ses fonctions grâce à cette intervention. Vers la fin de sa période préfectorale, en octobre 1946, Jean Chaintron affirme que ses rapports avec les différents services et directions du département « sont excellents et je n'ai aucune remarque défavorable à faire au sujet des différents directeurs et chefs de service <sup>438</sup> ». Il parvient donc à diriger avec assurance et solidarité l'administration de son département et à entretenir des relations non conflictuelles avec les différentes directions du département.

A une échelle encore plus restreinte, en se concentrant uniquement sur la préfecture de la Haute-Vienne, on peut aussi apprécier la façon dont Jean Chaintron se forme au métier de préfet et travaille avec les fonctionnaires qui sont quotidiennement en contact avec lui. Au sein d'une préfecture, deux personnes travaillent directement avec le préfet et sont indispensables pour la bonne marche des affaires départementales. Il s'agit du chef de cabinet, qui est l'adjoint personnel du préfet et dirige son cabinet, ainsi que du secrétaire général qui est considéré comme le second du préfet et qui conduit les différents bureaux de la préfecture sous son autorité. Les rapports qu'entretient Jean Chaintron avec eux doivent

---

436. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 985W, lettre du préfet de la Haute-Vienne au directeur départemental du ravitaillement à Limoges, 5 mars 1945, 985W 1274

437. Archives nationales, Série F1c, lettre du préfet de la Haute-Vienne au ministre du ravitaillement, 20 janvier 1946, F1cIII 1233

438. AN, Série F1c, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, octobre 1946, F1cIII 1233

être bons et il est nécessaire qu'ils soient suffisamment compétents pour que le nouveau préfet puisse se former à son métier dans les premiers mois de sa fonction et pour que le fonctionnement de la préfecture soit durablement performant. L'apprentissage du métier de préfet passe tout d'abord pour Jean Chaintron par une lecture, dans les premiers jours de sa fonction, de l'ensemble du courrier adressé à la préfecture qu'il s'oblige à consulter avant qu'il ne soit dispersé entre les différents bureaux<sup>439</sup>. Il bénéficie aussi de l'appui de son premier secrétaire général, Maxime Mignon. Lorsqu'il est encore novice dans son bureau préfectoral, il le consulte après chaque prise de décision pour voir si celle-ci est conforme ou non au droit administratif avant de lui demander de procéder aux modifications nécessaires sans en modifier le fond<sup>440</sup>. Son besoin de s'entourer de collaborateurs qualifiés se poursuit jusqu'à la fin de ses fonctions. En effet, Gabriel Bosredon qui prend le poste de chef de cabinet de la préfecture dès le 1er novembre 1944 est décrit en décembre 1945 par Jean Chaintron comme possédant une « grande connaissance de la vie préfectorale et de grosses capacités de travail et d'initiative <sup>441</sup> ». De même, Jean Goursaud qui est délégué dans les fonctions de secrétaire général le 14 novembre 1944 a une « longue carrière [qui] atteste de ses connaissances et de sa conscience professionnelle » ainsi qu'une « grande compétence et une bonne capacité de travail » selon le préfet<sup>442</sup>. Les collaborateurs les plus proches de Jean Chaintron semblent donc posséder toutes les aptitudes requises pour seconder au mieux le travail du préfet et pour acquérir son estime. Le préfet a aussi des rapports quotidiens avec les différents chefs de service de sa préfecture qu'il réunit tous les matins une vingtaine de minutes pour procéder à un échange de vues pour permettre une bonne coordination de leur travail mais aussi pour contrôler la bonne exécution de ses décisions<sup>443</sup>. Il lui arrive de s'adresser à l'ensemble des fonctionnaires préfectoraux comme c'est le cas le 22 septembre 1944 lors de son discours à l'assemblée des employés de la préfecture. Cela fait seulement une dizaine de jours qu'il a pris ses fonctions et il leur présente sa vision de la gestion des affaires départementales sur un ton qui n'est, comme il le précise, « guère conforme à la tradition des discours préfectoraux ». Il leur demande à tous de faire preuve d'initiative, de ne pas se cantonner à un « étroit réglementarisme » ou à un « jurisme pédant » mais de savoir « interpréter, quelque fois adapter même les textes avec intelligence, dans l'esprit plus qu'à la lettre, de façon à résoudre vraiment les problèmes ». Il se présente aussi comme toujours prêt à améliorer leur condition

---

439. Chaintron Jean, *Le Vent soufflait devant ma porte*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p. 253

440. *Ibid.*

441. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, lettre du préfet de la Haute-Vienne au Commissaire de la République, 19 décembre 1945, 986W 79

442. *Ibid.*

443. Chaintron Jean, *op. cit.*, p. 253

et à unir sa voix à la leur en cas de difficulté avant de leur demander de travailler dans « l'ardeur et la confiance réciproque »<sup>444</sup>. Une autre particularité apportée par Jean Chaintron est la présence de militants communistes au sein de la préfecture. On peut citer son chauffeur, son garde du corps<sup>445</sup>, Michel Bloch et Jean Poupon qui sont tous deux promus attachés de cabinet et qui sont communistes ou encore une secrétaire, Arlette Guiraud, qui lui est envoyée par le PCF<sup>446</sup>. Jean Chaintron, en tant que préfet d'un genre nouveau, réalise donc son apprentissage aux côtés de ses supérieurs hiérarchiques et des fonctionnaires qui le côtoient quotidiennement. Il entretient avec ces derniers des relations qui semblent cordiales et efficaces pour la bonne marche de son administration tandis que les liens qui l'unissent avec le ministère de l'Intérieur restent plus complexes.

La manifestation concrète de l'activité administrative de Jean Chaintron se porte donc surtout sur le terrain économique et social en raison de la perpétuation d'une économie de rationnement. Ces questions ont une incidence sur la perception de Jean Chaintron par les habitants de la Haute-Vienne au moment de la montée des difficultés après l'euphorie de la libération. Malgré cela, Jean Chaintron tente de maintenir un lien régulier avec ses administrés. Il parvient aussi à s'imposer dans l'administration de son département en affirmant son autorité et en entretenant de bons rapports avec ses subordonnés malgré des relations plus difficiles avec certains de ses supérieurs hiérarchiques. Cette remarque invite à s'interroger de façon plus large sur le bilan de son action administrative.

---

444. Archives privées de Jean Chaintron, discours de Jean Chaintron à l'assemblée des employés de la préfecture, 22 septembre 1944

445. Archives privées de Jean Chaintron, lettre de Jean Chaintron au secrétariat du PCF, trésorerie, 13 décembre 1945

446. Chaintron Jean, *op. cit.*, p. 253

## Chapitre 5 : Quel bilan peut-on dresser de son activité administrative ?

Après avoir examiné le travail du préfet Jean Chaintron et ses différentes interventions face aux difficultés de la période, il est possible d'esquisser un bilan de son expérience préfectorale en se plaçant du point de vue administratif. On remarque alors que ces quelques années sont marquées à la fois par des erreurs et impairs mais aussi par une action et des propositions innovantes ainsi qu'une volonté de réforme du système administratif.

### A) La lutte du préfet Jean Chaintron contre « l'hypertrophie administrative <sup>447</sup> »

Au sortir de la guerre, l'administration française a un fonctionnement alourdi. L'occupation du territoire a entraîné l'émergence de nouveaux services administratifs qui ont été réclamés par les Allemands ainsi qu'une augmentation des effectifs des administrations et des divers services techniques. Au contact de l'administration allemande, les services français ont compliqué leur fonctionnement, exagéré l'importance des statistiques et multiplié les textes juridiques ce qui aboutit à un labyrinthe complexe de réglementations rendant parfois impossible l'application des lois et des directives<sup>448</sup>. Lorsque Jean Chaintron arrive à la tête de la préfecture de la Haute-Vienne en septembre 1944, il est rapidement frappé par la lourdeur de cette administration héritée de Vichy. Le témoignage d'Albert Chaudier sur leur travail commun des premiers jours nous renseigne sur cette découverte. Le pasteur relate que le nouveau préfet éprouve le besoin d'y voir clair dans le dédale des administrations et qu'à cette fin, il procède à un inventaire complet des rouages de l'État. Il en résulte un organigramme qu'il reproduit sur un panneau mural de son bureau qui donne à tous les visiteurs « l'impression décourageante d'un labyrinthe aux issues multiples, aux carrefours obscurs <sup>449</sup> ». Malgré la complexité du schéma administratif de l'après-guerre, Jean Chaintron a vite fait d'en connaître les « dépendances et interdépendances <sup>450</sup> » et de s'y repérer avec une certaine aisance qui lui épargne à la fois des erreurs et lui permet d'acquérir une rapide

---

447. Archives privées de Jean Chaintron, mémorandum de la situation administrative du préfet Jean Chaintron à Maurice Thorez ministre d'État, 6 décembre 1945

448. Bonnaud-Delamare Roger, « Rapport sur la réforme administrative », *Bulletin de l'Association du corps préfectoral et des administrateurs civils du ministère de l'Intérieur*, Melun, Imprimerie administrative, 1949, p. 131

449. Chaudier Albert, *Limoges, 1944-1947, capitale du maquis*, Paris, Lavauzelle, 1980, p. 98

450. *Ibid.*

connaissance des administrations avec lesquelles il travaille. Il continue son exploration en se rendant à la Cité administrative de Limoges qui regroupe de nombreuses directions et services et qui lui donne l'occasion d'approfondir sa compréhension des rouages administratifs<sup>451</sup>. Il fait rapidement le constat de la lourdeur de cette administration héritée de Vichy. Jean Chaintron en fait alors part au ministre de l'Intérieur à l'occasion de ses rapports mais aussi à ses administrés lors de ses discours radiophoniques. Dans son rapport de décembre 1944, il explique que l'administration a été terriblement alourdie par le régime vichyssois « et qu'elle est en de nombreux domaines inefficace, lente et même dangereuse <sup>452</sup> ». Il donne alors des exemples concrets des « vices de ce lourd système <sup>453</sup> » en citant des scandales dans la répartition des marchandises. Ainsi, il relate qu'à la ganterie de Saint-Junien, les travailleurs sont confrontés au chômage partiel en raison du manque de cuir. Or, une délégation d'ouvriers et d'industriels lui a pourtant rapporté que chez plusieurs industriels se trouve du cuir vert qui s'accumule et pourrit en raison d'un défaut dans le processus de répartition. Plusieurs mois plus tard, Jean Chaintron continue à pointer les défauts de certains organismes comme l'ONIC (Office national interprofessionnel des céréales) dont les méthodes et l'appareil sont, selon lui, sclérosés au point qu'il se révèle incapable à jouer son rôle<sup>454</sup>. Les défauts signalés par le préfet concernent aussi la vie quotidienne de ses administrés. Ainsi, en février 1945 il rend compte au ministre de l'Intérieur que la population reste assujettie aux « formalités d'une bureaucratie tracassière <sup>455</sup> » que se soit pour prendre le train, circuler en voiture, dans le cadre du ravitaillement, pour obtenir des matières premières, pour trouver un logement ou ouvrir un commerce en raison des multiples démarches qui n'aboutissent pas forcément. En quelques semaines, Jean Chaintron se familiarise donc avec le système administratif et en pointe les lourdeurs et les défauts. Il en rend compte auprès de ses administrés en octobre 1944 en décrivant une France où « subsistent encore trop de bureaucratie, trop de tracasseries paperassières instaurées par Vichy (...) mais ce n'est pas en quelques jours, en quelques semaines qu'on peut corriger les méfaits accumulés pendant quatre ans <sup>456</sup> ». Pourtant, malgré la prudence qu'affiche ici Jean Chaintron, il se lance immédiatement dans un combat pour la suppression des organismes institués par Vichy.

---

451. Chaudier Albert, *op. cit.*, p. 98

452. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 186W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, décembre 1944, 186W 1/80

453. *Ibid.*

454. Archives nationales, Série F1c, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, mai 1946, F1cIII 1233

455. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, février 1945, 986W 165

456. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, octobre 1944, 986W 59

Après avoir constaté la pesanteur administrative créée par la guerre et l'occupation, Jean Chaintron revient fréquemment et régulièrement sur la nécessité de supprimer les divers services institués par Vichy pour rendre plus efficace l'administration française. Dès le mois de février 1945 à la radio, il annonce qu'il faut mettre à bas « l'appareil bureaucratique monté par les Boches en France » pour créer une organisation qui serait adaptée à la nouvelle situation et ce, « sur la base de nos institutions républicaines »<sup>457</sup>. En décembre 1945, dans son rapport au ministre de l'Intérieur, Jean Chaintron expose l'impatience de la population face à la suppression des organismes institués par Vichy, créant ainsi une situation de malaise. Il rappelle au ministre que ces organismes détiennent encore des pouvoirs et qu'ils ont une activité « défectueuse »<sup>458</sup> qui a pour conséquence une paralysie de l'économie. L'année suivante, la situation n'étant pas changée, Jean Chaintron revient encore énergiquement sur cette question. Dans son rapport au ministre, il conditionne le relèvement de la France à la réduction du « lourd fardeau d'une administration pléthorique » notamment par la suppression des 400.000 nouveaux fonctionnaires qui auraient été rajoutés depuis 1940<sup>459</sup>. En plus de lutter pour un allègement de l'administration française auprès de ses administrés et de son supérieur hiérarchique, Jean Chaintron continue son action en ce domaine dans d'autres situations comme lors de ses interventions au Comité central du PCF. En tant que préfet de la Haute-Vienne, il traite de questions administratives comme celle du ravitaillement mais aussi de l'efficacité de l'administration. Dans cette assemblée, il n'hésite pas à revenir sur la nécessité de supprimer les organismes vichyssois et d'inclure cette idée dans le programme électoral du PCF. Ainsi, lors de la session du Comité Central des 20 et 21 avril 1946 à Gentilly, il aborde cette question qui lui tient à cœur. Il affirme qu'il est nécessaire « qu'avant les élections nous allions plus loin dans la suppression de tout le reliquat de ce système vichyssois »<sup>460</sup> et qu'il faut pousser encore plus en avant cette opération de suppression et l'inscrire au programme du parti. En abordant cette thématique devant le Comité Central du PCF, Jean Chaintron peut espérer influencer les dirigeants communistes présents au gouvernement mais aussi mobiliser l'ensemble des militants communistes sur cette question en l'inscrivant dans la profession de foi électorale ce qui pourrait faire naître un mouvement d'opinion en faveur de l'abolition de ces vestiges

---

457. Bibliothèque de documentaire internationale contemporaine, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, février 1945, O pièce 24029 (5)

458. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, décembre 1945, 986W 165

459. Archives nationales, Série F1c, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, novembre 1946, F1cIII 1233

460. AD de Seine-Saint-Denis, archives du PCF, Comité Central des 20 et 21 avril 1946, intervention de Jean Chaintron, 261 J 2/8

vichysois. La position du PCF sur cette question est la même que celle de Jean Chaintron. A la libération, le PCF développe en effet une campagne de presse contre la bureaucratie vichysoise comme le montre un éditorial de Waldeck Rochet dans le périodique *La Terre*, en septembre 1945, qui pointe le trop grand nombre d'organismes bureaucratiques, de commissions et de bureaux<sup>461</sup>. Les communistes mettent aussi en place dès la fin de l'année 1944 des comités de défense et d'action paysanne qui permettent aux paysans de s'y regrouper mais qui ont surtout pour but de lutter contre les commissions d'achat vichysoises qui se maintiennent depuis la libération<sup>462</sup>. De même, lorsque Maurice Thorez se rend à un meeting organisé au Bois de la Bastide près de Limoges le 26 août 1945, il va dans le sens des idées développées par le préfet du département. Il dénonce les organismes vichysois restés en place et qui maintiennent le pays dans le marasme économique, le nombre excessif de fonctionnaires ainsi que la structure vichysoise conservée par de trop nombreuses administrations<sup>463</sup>. Le PCF, ainsi que ses dirigeants, rejoignent les idées développées par Jean Chaintron et affirmées par lui-même auprès du pouvoir central et de ses administrés. C'est donc en tant que préfet mais aussi en tant que militant communiste que Jean Chaintron milite pour une transformation et un allègement de l'administration française qui passerait par une suppression des organismes et des fonctionnaires qui sont apparus pendant la Deuxième Guerre mondiale. En lien avec cette mutation qu'il espère, se pose aussi la question de la perpétuation des Commissaires de la République.

L'institution des Commissaires de la République par l'ordonnance du 10 janvier 1944 et leur présence à la tête d'ensembles régionaux suscitent l'hostilité d'une grande partie du corps préfectoral. Leur existence porte atteinte au prestige et aux prérogatives des préfets départementaux. En effet, les Commissaires de la République ont une mission de coordination et de contrôle qui les oblige à superviser le travail de l'ensemble des services régionaux mais aussi départementaux y compris celui des préfets<sup>464</sup>. Il y a donc en quelque sorte une mise sous tutelle de ces derniers par le Commissaire de la République et leur maintien affecte les prérogatives préfectorales tout en présentant un risque de dévalorisation des positions des préfets départementaux. Cela donne lieu à une situation de « sous-

---

461. Durand Martine, *La politique paysanne du PCF à la Libération*, Mémoire de maîtrise, Université Paris I, 1980, pp. 34-35

462. Darfeuil Rémi, *Le communisme rural en Haute-Vienne*, sous la direction de Marc Lazar, Maîtrise de sociologie, Paris X-Nanterre, 1999, p. 109

463. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 186W, rapport des Renseignements généraux de la Haute-Vienne, secrétariat général pour la police, préfecture régionale de Limoges, sur le meeting organisé au Bois de la Bastide le 26 août 1945 avec le concours de Maurice Thorez, 186W 3/11

464. Le Lidec Patrick, « L'impossible renouveau du modèle préfectoral sous la IV<sup>e</sup> République », *E.N.A. Revue française d'administration publique*, n°120, avril 2006, p. 700



préfectorialisation des préfets de département <sup>465</sup>». Toutefois, les jeunes préfets nommés à la libération n'ont pas la même animosité envers la fonction des Commissaires de la République que ceux qui étaient déjà en poste au temps de la IIIe République<sup>466</sup>. Dans cet état des choses, le cas de Jean Chaintron est à distinguer. Au contraire de certains préfets novices qui ne s'opposent pas au pouvoir régional, celui de la Haute-Vienne milite pour sa suppression. Il est possible d'affirmer qu'il ne mène pas ce combat seulement pour éviter une dévalorisation des pouvoirs préfectoraux mais surtout pour rendre plus efficace l'administration française en supprimant l'héritage vichyssois. Comme il l'explique lui-même, « les Commissaires de la République sont les arcs-boutants de tout ce système <sup>467</sup>». Leur élimination est donc un préalable indispensable pour permettre d'assainir l'administration française. Jean Chaintron considère, en effet, que les Commissaires de la République ont été placés dans le fauteuil des préfets régionaux instaurés par Pétain « à la tête d'un énorme appareil bureaucratique régional, à peine épuré et discrédité auprès des populations <sup>468</sup>». Il exprime la nécessité de leur suppression dès le mois d'octobre 1944 dans une lettre envoyée au Bureau politique du PCF. Tout d'abord, le préfet de la Haute-Vienne souligne que la présence des Commissaires de la République aboutit à priver les départements et les préfetures de toute puissance et de tout moyen d'action. Il y explique aussi que la coordination régionale ne permet pas d'harmoniser les mesures prises dans les départements mais elle aggrave la situation en ne faisant que porter les problèmes du niveau départemental au niveau régional. Le préfet de la Haute-Vienne avertit son parti que la prolongation de cette situation aboutirait à fausser l'économie française et à créer de nombreuses perturbations. L'inefficacité du système régional est donc pointé par Jean Chaintron tout comme la lourdeur des organismes vichyssois qui sont deux questions qui se rejoignent et qui doivent être traitées ensemble selon lui<sup>469</sup>. Pour que leur suppression puisse aboutir, Jean Chaintron ne se contente pas d'y faire allusion ponctuellement lors de réunions de son parti, dans des discours ou dans ses rapports mensuels au ministère de l'Intérieur. Il décide d'interpeler directement le gouvernement à ce sujet à trois reprises.

---

465. Le Lidec Patrick, *art. cit.*, p. 701

466. Foulon Charles-Louis, *Le pouvoir en province à la Libération*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1975, p. 253

467. Archives départementales de Seine-Saint-Denis, archives du PCF, Comité Central des 20 et 21 avril 1946, intervention de Jean Chaintron, 261 J 2/8

468. Chaintron Jean, « Intervention au sujet de la communication de M. Foulon », *La Libération de la France*, actes du colloque international tenu à Paris le 28 et 31 octobre 1974, Paris, Éditions du CNRS, 1976, p. 542

469. Archives privées de Jean Chaintron, lettre de Jean Chaintron au Bureau politique du Parti communiste français, 7 octobre 1944

Dès le début du mois de décembre 1944, le préfet Jean Chaintron envoie un mémorandum sur la situation administrative au Général de Gaulle qui est alors à la tête du gouvernement. Le rapport est envoyé au président du Gouvernement provisoire par une lettre du 22 décembre 1944 adressée au ministère de l'Intérieur et il est décrit par Jean Chaintron comme rassemblant des critiques qu'il a recueillies autour de lui sur le dispositif administratif hérité du gouvernement de Vichy et qu'il aurait déjà exposées de vive voix au ministre lors d'une de ses précédentes visites<sup>470</sup>. Il y dénonce -avec quelques excès de langage comme il l'avouera lui-même- un « gâchis déconcertant qui touche au scandale et crève le cœur <sup>471</sup>». Les idées qui sont développées dans ce mémorandum sont aussi reprises dans un discours que Jean Chaintron fait le 9 décembre 1944 à l'Assemblée des comités de libération du département<sup>472</sup>.

Après avoir exposé une première fois au général de Gaulle les méfaits des mutations administratives opérées sous Vichy et qui se perpétuent après la libération, Jean Chaintron revient sur cette question auprès du ministre des Finances. En réponse à une circulaire aux préfets sur la lutte contre les excès des dépenses publiques, Jean Chaintron interpelle le ministre des Finances sur la nécessaire suppression de l'administration vichyssoise dans une lettre datée du 26 septembre 1945. Le préfet de la Haute-Vienne y affirme que l'hypertrophie administrative générée par Vichy a entraîné des dépenses trop importantes qu'il est urgent de réduire. A ces frais inutiles déboursés par le Trésor s'ajoutent d'autres inconvénients comme l'immobilisation de certaines personnes compétentes dans des activités « stériles », une « paralysie des énergies renaissantes », une utilisation de locaux qui pourraient être dévolus à l'habitation ainsi qu'un mécontentement grandissant de la population face à ce « gâchis »<sup>473</sup>. Jean Chaintron propose alors de supprimer d'urgence « tous les organismes créés par Vichy, ne laissant subsister que l'ancienne administration républicaine et quelques services provisoires dûment allégés, réorganisés pour la répartition des matières premières, le ravitaillement, le rationnement et le contrôle <sup>474</sup>». Le préfet joint une liste de services qu'il serait possible de supprimer ou de réduire et qui permettrait d'arriver, selon lui, à une économie de plus de 50 millions de francs pour le Trésor public. Parmi les treize suppressions de services préconisées par Jean Chaintron, on trouve notamment les

---

470. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, lettre du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'Intérieur, 22 décembre 1944, 986W 59

471. Chaintron Jean, *Le Vent soufflait devant ma porte*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p. 252

472. Archives privées de Jean Chaintron, discours du préfet de la Haute-Vienne à l'assemblée des Comités de libération du département en vue de l'assemblée nationale des Comités de libération

473. Archives privées de Jean Chaintron, lettre du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'Économie nationale et des Finances, 26 septembre 1945

474. *Ibid.*

Commissariats de la République ou encore la Défense passive après remise de son matériel à l'armée. Il conseille aussi de réduire la taille de trois services dont la direction régionale du service national des statistiques qui comprend 37 fonctionnaires et 280 auxiliaires dans un immeuble de 400 m<sup>2</sup> et qui pourrait être ramené à « une trentaine d'employés en réorganisant le service pour qu'il soit efficace »<sup>475</sup>.

Enfin, ces diverses critiques et conseils pour rétablir une administration républicaine plus efficace sont repris dans le mémorandum que Jean Chaintron envoie le 6 décembre 1945 à Maurice Thorez, ministre d'État, et dans lequel l'essentiel du rapport précédemment transmis au général de Gaulle est repris<sup>476</sup>. On y retrouve aussi les idées développées dans sa lettre envoyée au ministre des Finances. Le préfet de la Haute-Vienne y dénonce dans un premier temps tous les inconvénients du système vichyssois<sup>477</sup> : l'hypertrophie administrative qui provient de la multiplication des branches d'activité et du fait que chacune d'entre elle est établie à la fois à l'échelon régional et départemental ; le double commandant qui en résulte et qui a pour conséquence une « confusion, des contradictions et des complications souvent inextricables » et auquel se rajoute parfois un commandement direct de la part des différents ministères. Il rappelle aussi le trop grand nombre de fonctionnaires qui aboutit à un « appareil énorme de gens incontrôlables et souvent incapables ». Jean Chaintron y dénonce la présence d'un Commissaire de la République -désigné par le terme de « dictateur provincial »- et la création de tout « un appareil extra-préfectoral » qui sont considérés comme un écran entre le gouvernement et les départements retardant ainsi les transmissions d'informations. Cela l'amène à affirmer : « je considère que la région telle qu'elle fut conçue par Pétain et telle qu'elle fonctionne actuellement, doit être supprimée »<sup>478</sup>. Après avoir pointé ces nombreux défauts qu'il a fréquemment soulevés dans ses divers discours et rapports, Jean Chaintron propose alors une réforme administrative au gouvernement. Il préconise de rompre avec l'appareil instauré par Vichy et « de le remplacer en faisant jouer aux assemblées départementales et municipales leur plein rôle <sup>479</sup>» en étroite liaison avec le préfet départemental. Cette solution serait justifiée car « seuls les organismes liés au peuple sont capables d'entraîner tout le peuple <sup>480</sup>» dans la reconstruction de la France. Pendant toute son expérience préfectorale, Jean Chaintron se bat donc pour rendre l'administration républicaine

---

475. Archives privées de Jean Chaintron, lettre du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'Économie nationale et des Finances, 26 septembre 1945

476. Chaintron Jean, *op. cit.*, p. 252

477. Le mémorandum en question est recopié en intégralité dans les annexes : voir *Annexe 1*

478. Archives privées de Jean Chaintron, mémorandum de la situation administrative du préfet Jean Chaintron à Maurice Thorez ministre d'État, 6 décembre 1945

479. *Ibid.*

480. *Ibid.*

plus efficace au quotidien. Il agit en ce sens auprès de ses camarades communistes mais aussi par trois interventions auprès de membres du gouvernement en place. Lorsque l'on dresse le bilan de son action administrative, son engagement pour la suppression des organismes créés par Vichy et des Commissariats de la République semble donc un axe déterminant de son activité. Son volontarisme en matière de réforme administrative n'empêche toutefois pas Jean Chaintron de commettre certaines maladresses dans son travail de préfet.

## B) Les impairs commis par Jean Chaintron dans son activité administrative

### *Une complexité accrue du travail préfectoral à la libération*

Pendant ses quelques années au poste de préfet, Jean Chaintron réalise quelques erreurs administratives et fait preuve parfois d'une trop grande autonomie face au pouvoir central. Ces impairs sont prévisibles en raison de son inexpérience dans le domaine préfectoral. N'ayant occupé aucun emploi administratif et ne connaissant pas l'administration préfectorale avant d'être nommé préfet le 9 septembre 1944, Jean Chaintron souffre d'un manque de pratique qu'il essaye de résorber avec l'aide de ses collaborateurs ou de certaines personnalités comme le pasteur Albert Chaudier qui l'accompagne durant les premiers jours. Malgré cette aide, il ne cache pas ses difficultés lorsqu'il raconte dans son autobiographie la réaction, face aux nouveaux venus à la préfecture, de la masse des fonctionnaires qui « se moquaient de notre incompetence <sup>481</sup> ». A cette méconnaissance du travail préfectoral s'ajoute aussi un état d'épuisement qui s'explique par les multiples missions et obligations des préfets de la libération mais aussi par la transition rapide entre sa situation de résistant vivant dans l'illégalité à celle de préfet. Ainsi, en mai 1945 dans un courrier au secrétariat central du PCF il s'excuse du retard de sa réponse qu'il justifie par le « surmenage <sup>482</sup> » des derniers mois. De même, en juillet 1946 il demande par télégramme à la direction du personnel du ministère de l'Intérieur de lui accorder une quinzaine de jours de vacances en raison de son mauvais état de santé « résultant surmenage vingt mois sans détente suite à emprisonnement prolongé m'oblige à quatre ou cinq jours repos immédiat à proximité Limoges <sup>483</sup> ». A ces difficultés qui sont propres à Jean Chaintron s'ajoutent aussi celles qui concernent plus généralement tous

---

481. Chaintron Jean, *Le Vent soufflait devant ma porte*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p. 253

482. Archives privées de Jean Chaintron, lettre de Jean Chaintron à la trésorerie du secrétariat central du PCF, 16 mai 1945

483. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, télégramme du préfet de la Haute-Vienne à la direction du personnel du ministère de l'Intérieur, 18 juillet 1946, 19920076/3

les préfets de la libération.

Jean Chaintron l'affirme lui-même au milieu de l'année 1945 : « administrer est aujourd'hui une tâche ingrate et difficile <sup>484</sup> ». Le pays est épuisé en cette période troublée tant économiquement que moralement avec des questions difficiles à régler comme celles du ravitaillement ou de l'épuration. Cela entraîne une multiplicité des missions préfectorales à accomplir qui est propice à quelques dérèglements administratifs. En se basant sur le témoignage du pasteur Albert Chaudier qui occupe le poste de préfet dans les premiers jours suivant la libération de la Haute-Vienne, on peut mesurer l'ampleur et la complexité du travail préfectoral en ces circonstances exceptionnelles. Le président du CDL de Limoges se décrit comme accaparé par les audiences qu'il doit accorder à ses administrés avec une antichambre préfectorale saturée de visiteurs. Il doit aussi consulter régulièrement les rapports de gendarmerie pour connaître la situation du département, organiser des réceptions à la préfecture pour les personnalités en visite à Limoges, écrire le discours de ses allocutions publiques ou encore préparer la reprise de la vie administrative dans le département<sup>485</sup>. Comme il l'explique lui-même il n'y a « pas de délai d'initiation. Pas de brochure explicative. Pas de recette miracle pour la mise au courant » mais « une intrusion imposée par les évènements »<sup>486</sup>. A ces sollicitations multiples s'ajoutent des conditions de travail parfois difficiles comme le précise Jean Chaintron en avril lorsqu'il décrit l'appareil de sa préfecture comme « trop restreint et travaillant dans de mauvaises conditions <sup>487</sup> ». Depuis la fin de la guerre, les préfets assistent aussi à un amenuisement et à un démembrement de leur pouvoir. Les services extérieurs des ministères, qui sont localisés dans les départements, deviennent des organisations de plus en plus cloisonnées qui sont en liaison directe et presque exclusive avec le pouvoir central en cherchant à éviter toute subordination au préfet<sup>488</sup>. Chaque ministère tente d'assurer sur le plan départemental un fonctionnement de ses services le plus indépendamment possible du contrôle préfectoral. L'autorité des préfets est alors de moins en moins reconnue. Au début de la IV<sup>e</sup> République, il arrive parfois que certains préfets soit avertis d'une opération réalisée par les services extérieurs des ministères après que la décision ait été prise<sup>489</sup>. Ce problème est soulevé par les préfets dans leurs rapports mensuels à la suite de la suppression des Commissariats de la République au printemps 1946 qui fait d'eux les

---

484. Archives nationales, Série F1a, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, août 1945, F1a 4022

485. Chaudier Albert, *op. cit.*, pp. 66-72

486. *Ibid.*, p. 64

487. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, avril 1945, 986W 165

488. Doueil Pierre, *L'administration locale à l'épreuve de la guerre (1939-1949)*, Paris, Recueil Sirey, 1950, p. 287

489. Le Lidec Patrick, *art. cit.*, p. 695

véritables animateurs de la vie administrative de leur département. Ils constatent alors que plusieurs obstacles les empêchent de répondre efficacement à leurs nouvelles missions. Parmi ceux-ci se trouvent « l'inertie ou la mauvaise volonté des chefs de service locaux <sup>490</sup>» qui communiquent directement avec le pouvoir central en négligeant d'informer le préfet de l'activité de leurs services et refusant même de communiquer à la préfecture des renseignements sur l'activité économique du département. Certains chefs de service vont parfois jusqu'à traiter le préfet départemental en subordonné ce qui traduit bien la détérioration que subit l'autorité préfectorale à cette période. A la même période dans un rapport réalisé pour le ministère de l'Intérieur en mars 1946 sur l'autorité préfectorale, il est précisé que « les préfets n'exercent pas leur fonction naturelle et primordiale de chef suprême de l'administration départementale », que l'origine de cette détérioration est à la fois « politique et morale » et qu'il y a donc « des attitudes politiques à réviser et des mentalités à modifier »<sup>491</sup>. Il est ensuite fait allusion à la directive du général de Gaulle de décembre 1945 qui nomme les préfets seuls responsables du ravitaillement dans leur département. Cette directive précise que les directeurs des services techniques sont à présent directement subordonnés aux préfets et qu'ils ne doivent plus correspondre directement avec les administrations centrales. Malgré cela, le directeur départemental du ravitaillement général de la Haute-Garonne informe son préfet qu'il n'a reçu aucune instruction analogue ce qui rend difficilement applicable la décision du chef du gouvernement<sup>492</sup>.

Cette dégradation du pouvoir préfectoral rend donc le travail des préfets plus fastidieux ce qui est renforcé par les nombreuses directives auxquelles ils sont soumis. Pendant cette période complexe, les préfets sont sollicités par de multiples circulaires et instructions provenant parfois de quatre ou cinq ministères différents portant sur les mêmes questions<sup>493</sup>. Il arrive qu'elles ne concordent pas entre elles et que, par exemple, les préfets reçoivent du pouvoir central des arrêtés fixant des prix différents pour un même produit<sup>494</sup>. La conséquence est que les préfets prennent l'habitude de négliger ces circulaires de tous ordres et à se « débrouiller <sup>495</sup>» sans se préoccuper des directives gouvernementales. Il en résulte une certaine autonomisation des préfets au niveau départemental. De manière générale, les

---

490. Archives nationales, Série F1a, situation de la France à la veille des élections du 2 juin 1946 d'après les rapports de préfet, période du 15 mars au 15 avril 1946, F1a 3233

491. AN, Série F1a, inspection générale des services administratifs, rapport au ministre de l'Intérieur sur les moyens d'assurer l'efficacité de l'autorité préfectorale, 12 mars 1946, F1a 4600

492. *Ibid.*

493. *Ibid.*

494. Foulon Charles-Louis, *op. cit.*, pp. 191-192

495. AN, Série F1a, inspection générale des services administratifs, rapport au ministre de l'Intérieur sur les moyens d'assurer l'efficacité de l'autorité préfectorale, 12 mars 1946, F1a 4600

préfets jouissent d'une certaine liberté d'appréciation quant aux modalités d'application des directives ministérielles ce qui est parfois nécessaire pour les adapter à la situation particulière de leur département. Mais cette marge de manœuvre qui est laissée aux préfets et la volonté d'indépendance de certains d'entre eux présentent aussi des risques lorsque les décisions prises individuellement par les administrateurs départementaux ne conviennent pas au pouvoir central. Chaque préfet se doit alors de trouver un juste milieu entre la liberté qu'on lui laisse et son obéissance à ses supérieurs hiérarchiques. Cependant, la tolérance du pouvoir central pour une certaine autonomie ne peut pas aller jusqu'à des manifestations d'indiscipline et cela conduit alors à des rappels à l'ordre voire à des révocations. Une circulaire du 22 septembre 1944 du ministre de la Production industrielle Robert Lacoste sanctionne ainsi les initiatives audacieuses de certains préfets ou Commissaires de la République comme Raymond Aubrac à Marseille ou Yves Farge à Lyon<sup>496</sup> en matière économique en leur retirant le droit de réquisition industrielle<sup>497</sup>. Raymond Aubrac explicite bien l'indépendance dont il a fait preuve dans ses mémoires lorsqu'il affirme qu'il a eu recours à des mesures illégales pour assurer le ravitaillement des populations comme la réquisition de certains stocks de sécurité<sup>498</sup>. La volonté du gouvernement est donc bien à ce moment là de restreindre les initiatives trop aventureuses des représentants du pouvoir central et d'éviter la mise en place de phénomènes d'autarcie régionale ou départementale. En cette période de libération, Jean Chaintron est donc susceptible d'éprouver des difficultés à administrer son département en raison de son inexpérience, de la fatigue qui résulte de sa captivité et de son activité résistante mais aussi des difficiles conditions de travail des préfets de la libération qui voient leur autorité bafouée -malgré des tâches toujours plus importantes- et qui sont soumis à des directives multiples et quelquefois contradictoires. Par conséquent, il fait preuve d'une certaine « débrouillardise » et d'une autonomie parfois trop importante dans sa gestion administrative qui le conduisent à réaliser quelques erreurs administratives.

#### *Volonté d'autonomie et erreurs administratives du préfet Jean Chaintron*

Tout comme Raymond Aubrac, le préfet de la Haute-Vienne choisit de temps en temps de prendre quelques distances avec les directives ministérielles pour permettre l'approvisionnement en denrées alimentaires de ses administrés. Ainsi, au mois de décembre 1944 dans son rapport au ministère de l'Intérieur, il explique qu'il a décidé d'augmenter la

496. Lacroix-Riz Annie, *La CGT de la Libération à la scission de 1944-1947*, Paris, Éditions sociales, 1983, p. 24

497. Scot Jean-Paul, « La restauration de l'État, juin 1944-novembre 1945 », *Cahiers d'histoire de l'Institut Maurice Thorez*, n°20-21, 1977, p. 180

498. Aubrac Raymond, *Où la mémoire s'attarde*, Paris, Editions Odile Jacob, 1996, p. 154

ration de viande des habitants de la Haute-Vienne à un niveau plus important que celui fixé par le gouvernement en raison des difficultés de transports qui empêchent la viande d'être acheminée hors du département<sup>499</sup>. En avril 1946, lorsqu'il explicite son action administrative dans le domaine du ravitaillement au Comité Central du PCF, il relate à nouveau les libertés qu'il prend par rapport aux différentes réglementations. Alors que le gouvernement a retiré aux préfets de le droit de réquisitionner de la viande sur les foires, Jean Chaintron explique qu'il y a eu recours « malgré que ce soit illégal <sup>500</sup>» pour éviter que les habitants de son département ne manquent de viande. Le même jour, il affirme qu'il ne respecte « pas absolument toujours les formules de réglementation générale <sup>501</sup>» comme lorsqu'il décide de distribuer les arrivages de poisson uniquement dans les centres industriels tels que Limoges ou Saint-Junien considérant que les campagnes sont mieux fournies en denrées alimentaires que les villes grâce à leur activité agricole. Cette trop grande marge de manœuvre que Jean Chaintron se laisse pour appliquer les directives ministérielles lui vaut certains rappels à l'ordre. C'est le cas à propos de sa gestion des subventions lors de travaux dans son département. Ainsi, en décembre 1945, Jean Chaintron s'adresse au ministre de l'Intérieur pour l'informer qu'il a donné son accord pour la construction de foyers ruraux destinés à améliorer le confort de vie dans les communes rurales. Il précise qu'il souhaite encourager ce genre d'initiatives malgré une circulaire récente du ministère de l'Intérieur qui invite les préfets à n'entreprendre que des travaux de première nécessité car, selon Jean Chaintron, « il y aurait péril à décourager par une stricte application de ces prescriptions, des projets dont il est inutile de souligner le caractère d'utilité générale <sup>502</sup>». En mars 1946, les services du ministère de l'Intérieur remettent en question sa décision dans un courrier qui lui rappelle que les préfets ne doivent pas approuver la mise en chantier de travaux neufs en raison des difficultés financières du pays et de la pénurie des matériaux qui sont réservés en priorité à la reconstruction<sup>503</sup>. Sur la même thématique, Jean Chaintron est à nouveau rappelé à l'ordre par son supérieur hiérarchique en septembre 1946 lorsque le montant des subventions qu'il a accordées aux constructions publiques dépasse le plafond des crédits que le ministère de l'Intérieur lui a délégués<sup>504</sup>. Il lui est alors demandé de ramener les subventions à la limite

---

499. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 186W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, décembre 1944, 186W 1/80

500. AD de Seine-Saint-Denis, archives du PCF, Comité Central des 20 et 21 avril 1946, intervention de Jean Chaintron, 261 J 2/8

501. *Ibid.*

502. Archives nationales, Série F2, lettre du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'Intérieur, direction de l'administration départementale et communale, 27 décembre 1945, F2 3954

503. AN, Série F2, lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de la Haute-Vienne, 11 mars 1946, F2 3954

504. AN, Série F2, lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de la Haute-Vienne, 24 septembre 1946, F2 3954



officielle qui lui est fixée. La même année, les initiatives audacieuses de Jean Chaintron sont aussi modérées par l'ONIC. En novembre 1946, le préfet de la Haute-Vienne souhaite maintenir un versement direct des tickets de pain aux services de l'ONIC par le directeur de l'usine Gnome et Rhône ce qui constitue un privilège pour cet établissement qui serait justifié par son importance et par la nécessité d'un approvisionnement efficient de sa cantine<sup>505</sup>. Les services de l'ONIC lui répondent alors qu'ils ne peuvent partager son point de vue et qu'il est nécessaire que l'usine remette ses tickets au boulanger fournisseur comme tous les autres établissements avant de conclure qu'il ne leur « paraît pas nécessaire d'insister sur le précédent fâcheux que peut constituer la façon de procéder actuelle de la cantine Gnome et Rhône <sup>506</sup> ». Jean Chaintron se voit aussi limité dans sa capacité d'initiative par les annulations de certains de ses arrêtés. Ainsi, en février 1945, Jean Chaintron décide d'augmenter le prix du lait dans son département au-delà des prix fixés par le pouvoir central pour accorder une hausse de revenus aux producteurs et relancer ainsi l'approvisionnement des villes en lait. Le ministère de l'Économie nationale invite alors le Commissaire de la République à faire rapporter cette mesure irrégulière et de ce fait, le préfet de la Haute-Vienne se voit obligé d'abroger son arrêté<sup>507</sup>. Le CDL de la Haute-Vienne envoie alors une protestation au ministre pour que les arrêtés préfectoraux soient respectés par le gouvernement<sup>508</sup> et le périodique communiste du département décrit les populations des campagnes comme étant « frappées par l'annulation des arrêtés préfectoraux <sup>509</sup> ». La situation se reproduit à nouveau le 11 mars 1947 avec l'annulation d'un arrêté du préfet pris le 26 avril 1946 qui portait sur une procédure irrégulière en matière de concession d'exploitations abandonnées<sup>510</sup>. Au-delà de ces accrocs ponctuels qui soulignent l'indépendance dont Jean Chaintron fait preuve dans son activité administrative et qui lui valent quelques remontrances, il peut arriver que certaines de ses décisions aient des conséquences plus fâcheuses.

C'est le cas lors de la nomination à titre temporaire du caporal-chef Andrieux en qualité de sous-lieutenant du corps des sapeurs-pompiers de Limoges qui est décrétée par un

---

505. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 985W, lettre du préfet de la Haute-Vienne au directeur départemental de l'ONIC, 7 novembre 1946, 985W 1192

506. AD de la Haute-Vienne, Série 985W, lettre de l'ONIC, le chef des services régionaux au préfet de la Haute-Vienne, 2 décembre 1946, 985W 1192

507. Archives nationales, Série F1a, ministère de l'Intérieur, service central des Commissariats de la République, bulletin sur la situation dans les régions et les départements, bulletin n°48, situation dans la région de Limoges, 3 mars 1945, F1a 3261

508. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), samedi 17 février 1945

509. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, mercredi 7 mars 1945, FOL- JO- 5286

510. AN, Série F1b, Conseil de préfecture interdépartemental de la Haute-Vienne, Corrèze, Creuse et Indre, rapports annuels sur l'activité des Conseils de préfecture du président du Conseil interdépartemental de Limoges au ministre de l'Intérieur, 30 septembre 1947, F1bI 1004

arrêté du préfet le 20 août 1945. Le 20 septembre 1945, le directeur de la défense passive et de la protection contre l'incendie dépendant du ministère de l'Intérieur demande à Jean Chaintron d'annuler cette décision<sup>511</sup>. Il s'étonne que le préfet soit passé outre l'avis défavorable émis par l'inspecteur départemental des services d'incendie et de la protestation de la section syndicale des sapeurs-pompiers de la ville de Limoges à propos de cette nomination. Quatre jours plus tard, Jean Chaintron écrit une lettre de protestation au ministre de l'Intérieur à propos de ce courrier<sup>512</sup>. Il justifie son choix par les qualités professionnelles du caporal-chef Andrieux, par sa participation active à la résistance et par une enquête favorable qui aurait été menée par la mairie de Limoges. Un mois après, le ministre de l'Intérieur fait le point sur cette affaire sur un ton sec et réprobateur lors d'une lettre envoyée à Jean Chaintron. Il considère comme « inadmissible <sup>513</sup>» que le préfet n'ait pas obtempéré à la suite de la lettre du 20 septembre 1945 qui provenait des services du ministère de l'Intérieur. Il lui reproche ensuite de ne pas avoir respecté les textes de loi en vigueur et notamment le décret du 3 janvier 1940 qui n'autorise pas les préfets à procéder à des nominations à titre provisoire hormis sous deux conditions, qui n'étaient pas remplies dans le cas du caporal-chef Andrieux. Le courrier se conclut par un rappel à l'ordre sévère : « Je vous demande de rapporter dans les moindres délais l'arrêté de nomination de M. Andrieux <sup>514</sup>». A la suite de cette affaire, le directeur de la défense passive et de la protection contre l'incendie transmet un rapport au directeur du personnel sur la « valeur professionnelle de M. Chaintron, préfet de la Haute-Vienne » pour dénoncer les « méthodes administratives employées par Jean Chaintron » dans cette affaire<sup>515</sup>. Il rappelle qu'il y a eu violation des circulaires ministérielles et contestation d'un rappel à l'ordre qui avait été signé par délégation du ministre. Dans cette situation, la trop grande indépendance dont a fait preuve Jean Chaintron, ajoutée à une probable méconnaissance de certaines circulaires ministérielles, se transforme en faute administrative qui lui vaut un avertissement des services du ministère de l'Intérieur.

Enfin, le préfet Jean Chaintron est aussi amené à réaliser quelques autres impairs dans son activité administrative qui sont sans doute dus à des difficultés de gestion et à une

---

511. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, lettre du directeur de la défense passive et de la protection contre l'incendie pour le ministère de l'Intérieur et par ordre, 20 septembre 1945, 986W 627

512. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, lettre du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'Intérieur, 24 septembre 1945, 19920076/3

513. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de la Haute-Vienne, 25 octobre 1945, 986W 627

514. *Ibid.*

515. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, lettre de la direction générale de la sûreté nationale, du directeur de la défense passive et de la protection contre l'incendie au directeur du bureau central du personnel, 20 décembre 1945, 19920076/3

surcharge de travail. Ainsi, lors de la visite du ministre de la Reconstruction Raoul Dautry à Limoges au début du mois de novembre 1945, Jean Chaintron est repris sur plusieurs de ses activités. Lorsque le ministre visite le chantier de la future Cité administrative et que le maire et le préfet lui annoncent qu'ils ont décidé d'y mettre des baraquements provisoires pour y loger les administrations en attendant la construction en dur, le ministre proteste. Il considère cela comme une « erreur grave <sup>516</sup> » car les baraquements empêcheront la construction de la Cité et il demande que rapidement soit établi un programme de baraquements provisoires à localiser au centre-ville pour que les administrations évacuent les locaux qu'elles occupent. Lors de la visite suivante à l'Arsenal où des maisons de transition pour les ouvriers doivent être construites, le ministre interroge les autorités préfectorales et municipales sur la présence de prisonniers de guerre sur ce chantier. Lorsqu'on lui répond que seulement un commando de prisonniers y est affecté, ils sermonnent les administrateurs : « Mais alors qu'attendez-vous pour en demander d'autres ! (...) L'administration se fait avec de la conviction et de la poigne ! (...) Ayez de l'autorité et de la vigueur et tout marchera ! <sup>517</sup> ». Le retard et les décisions discutables de Jean Chaintron dans cette situation lui valent donc un rappel à l'ordre du ministre en public. Il subit aussi des remontrances lorsqu'on lui reproche de faire de la rétention d'information. Ainsi, en mars 1945, le préfet inspecteur général des camps qui a cherché à plusieurs reprises à connaître le nombre d'internés administratifs de la Haute-Vienne sans succès, interpelle Jean Chaintron : « Je vous serais obligé de (...) me préciser les raisons pour lesquelles vous n'avez pas cru devoir me tenir informé régulièrement de l'effectif des internés <sup>518</sup> ». La même négligence lui est reprochée quelques mois plus tard par le Commissaire de la République. Ce dernier réprimande Jean Chaintron pour avoir mis en cause, dans son rapport de novembre 1945 au ministre de l'Intérieur, l'arrêté pris par le Commissariat de la République le 8 octobre 1945 fixant un taux trop élevé des prix applicables par les tailleurs. Or, il avait été corrigé par un arrêté en date du 27 novembre 1945 dont Jean Chaintron aurait dû avoir connaissance. Pierre Boursicot lui déclare alors : « Je connais trop votre souci d'objectivité pour ne pas être persuadé que seule la méconnaissance de ces textes explique le fait que vous ne les ayez pas mentionnés dans votre rapport au ministre <sup>519</sup> ». Cette erreur commise par Jean Chaintron place le Commissaire de la République dans une situation délicate face au ministre de l'Intérieur auprès duquel il doit se

---

516. Bibliothèque nationale de France, *L'Echo du centre*, vendredi 2 novembre 1945, FOL- JO- 2676

517. *Ibid.*

518. Archives nationales, Série F7, lettre du préfet inspecteur général des camps pour le ministre de l'Intérieur au préfet de la Haute-Vienne, 2 mars 1945, F7 14970

519. AN, Série F1a, lettre du Commissaire de la République de Limoges au préfet de la Haute-Vienne, 23 octobre 1945, F1a 4022

justifier sur cette question. La difficulté d'administrer un département pour Jean Chaintron à la libération peut donc s'expliquer par son inexpérience, le surmenage dont il souffre en raison de la tâche écrasante qui est la sienne et par les conditions de travail laborieuses des préfets de la libération tant en raison de l'amenuisement de leur autorité que des directives ministérielles parfois incohérentes incitant les administrateurs départementaux à acquérir plus d'autonomie. Cette marge de manœuvre est saisie par Jean Chaintron à plusieurs reprises mais ses initiatives se convertissent parfois en véritables fautes administratives -auxquelles s'ajoutent quelques erreurs ponctuelles- et cela lui vaut des remontrances de ses supérieurs hiérarchiques. Malgré ces quelques impairs, le bilan de son action administrative est aussi marqué par une activité innovante et globalement satisfaisante.

### C) Un bilan positif : une action volontariste et innovante

*Jean Chaintron, un préfet qui encourage l'union au sein de la société et la réforme administrative*

Il est difficile de répondre à l'interrogation : qu'est-ce qu'un bon préfet ? Qu'appelle-t-on réussir sa mission pour un préfet ? Le style préfectoral est extrêmement variable en fonction de son origine, de sa formation et du lieu où il se trouve et il est souvent impossible d'expliquer pourquoi un préfet a réussi dans sa fonction tandis qu'un autre a échoué<sup>520</sup>. Au vu de l'originalité de Jean Chaintron au sein du corps préfectoral, il est toutefois nécessaire de se pencher sur la question du succès de son expérience à la tête de la préfecture de Limoges et de connaître les raisons qui permettraient d'affirmer qu'il a « réussi » dans son action administrative malgré les quelques impairs qu'il a pu commettre. L'une des explications du bilan positif du préfet Jean Chaintron est son volontarisme pour apaiser les antagonismes entre les différentes catégories sociales de son département, notamment entre les paysans et les ouvriers. Pendant la guerre et à la libération, les paysans sont souvent apparus comme ayant une situation privilégiée en terme de ravitaillement<sup>521</sup>. Se crée alors une opposition entre les citadins, et donc les ouvriers travaillant en ville, qui souffrent de la pénurie des denrées alimentaires et les paysans des campagnes. Ces derniers apparaissent pour certains urbains comme entravant la bonne marche du ravitaillement en ne livrant pas leurs produits. Ils sont parfois aussi accusés d'avoir tiré profit de la guerre et de l'augmentation du prix des denrées alimentaires qui ne faiblit pas après la libération. La pénurie qui se poursuit dans

520. Thuillier Guy, Wright Vincent, « Notes sur les sources de l'histoire du corps préfectoral », *Revue historique*, janvier 1975, pp. 141-142

521. Durand Martine, *op. cit.*, p. 28

l'après-guerre est donc propice à la poursuite, voire à l'aggravation, des antagonismes entre ville et campagne. Il suffit d'un ou deux exemples dans la presse de paysans ayant profité du marché noir pour attiser l'hostilité des ouvriers citadins et l'incompréhension mutuelle qui existe entre ces deux groupes. En retour, les cultivateurs pointent souvent la situation des citadins comme étant meilleure tant du point de leur approvisionnement en produits manufacturés qu'en ravitaillement de certaines denrées alimentaires. Jean Chaintron, qui se trouve à la tête d'un département majoritairement rural mais possédant aussi des centres ouvriers comme Limoges ou Saint-Junien, est donc directement concerné par cette question. Plusieurs courriers qui parviennent à la préfecture de Limoges dans la première moitié de l'année 1946 sont la preuve de cette opposition entre communes rurales et centres urbains. Ainsi, en avril 1946 les maires de plusieurs villages de la Haute-Vienne se réunissent pour protester auprès du préfet à propos de la répartition de la farine qui favoriserait les communes périphériques du chef-lieu au détriment des campagnes : « les maires tiennent à protester contre la priorité accordée aux communes dépendant de la ville de Limoges <sup>522</sup> ». Le mois suivant, le maire de Nouic écrit au préfet pour lui annoncer qu'il est obligé de réduire la ration des cultivateurs en raison du manque de farine alors qu'il entend « journellement dire qu'à Limoges l'on trouve du pain à volonté <sup>523</sup> ». Jean Chaintron décide de se poser en artisan de l'union grâce à sa position préfectorale. Au mois de décembre 1944, il affirme déjà : « Ouvriers et paysans doivent comprendre qu'il faut plus que jamais se défier de ceux qui tentent de les opposer <sup>524</sup> ». Le mois suivant il revient sur cette question dans son discours radiophonique en présentant à la fois la situation des paysans comme n'étant pas si aisée : « la condition à la campagne reste difficile » et en défendant l'image des paysans et celle des ouvriers pour atténuer leur inimité réciproque : « Ne laissons pas l'ennemi appliquer à nouveau sa devise : diviser pour régner, en opposant les ouvriers aux paysans. Il n'est pas vrai que l'ouvrier soit un paresseux vivant de l'effort des campagnes ni que le paysan soit l'exploiteur des villes »<sup>525</sup>. Il affirme ensuite fermement que le paysan français « a fourni et fournira sa part d'efforts et de sacrifice pour sauver notre pays <sup>526</sup> » ce qui sous-entend une incitation aux cultivateurs à livrer leur blé et à participer au bon ravitaillement des centres

---

522. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 985W, lettre des maires de la ville de Nantiat, Thouron, Le Buis, Vaulry, Chamborêt au préfet de la Haute-Vienne, 18 avril 1946, 985W 1289

523. AD de la Haute-Vienne, Série 985W, lettre du maire de Nouic au préfet de la Haute-Vienne, 7 mai 1946, 985W 1289

524. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, décembre 1944, 19920076/3

525. Bibliothèque de documentaire internationale contemporaine, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, janvier 1945, O pièce 24029 (4)

526. *Ibid.*

urbains. Sur cette question, la position de Jean Chaintron est proche de celle de son parti. A la libération, le PCF cherche en effet à appliquer une ligne d'union des ouvriers et des paysans<sup>527</sup>. En Haute-Vienne, à travers le périodique communiste *Le Travailleur limousin*, les militants communistes s'efforcent de démontrer les intérêts communs qui unissent les ouvriers et les paysans et la nécessité qu'ils auraient à ne plus s'opposer<sup>528</sup>. Ils cherchent aussi à disculper les paysans des accusations de marché noir et à construire un portrait valorisant des paysans aux yeux des ouvriers tout en démontrant aux populations rurales la solidarité de la classe ouvrière comme le fait Jean Chaintron dans ses discours radiophoniques. Le travail de valorisation des paysans par les communistes passe aussi par l'exaltation de leur rôle dans la résistance du département -preuve de leur attitude patriotique- pour construire une image positive de la paysannerie pour elle-même mais aussi aux yeux des citadins. A l'image du PCF et de Jean Chaintron, le second préfet communiste, Lucien Monjauvis dans la Loire, aurait aussi cherché à défendre les paysans contre les attaques des citadins en distinguant la minorité qui se serait enrichie au marché noir et la grande majorité des paysans qui se sont appauvris pendant l'occupation à cause de l'épuisement de la terre ou du manque d'engrais<sup>529</sup>. Le préfet de la Haute-Vienne, tout comme son collègue de la Loire, cherchent donc à atténuer les oppositions pouvant exister entre les villes et les campagnes de leur département pour favoriser une certaine harmonie entre les différents groupes sociaux et professionnels. Son action positive dans le domaine administratif ne se limite pas à cette question.

Pendant toute son expérience préfectorale, Jean Chaintron cherche aussi à rendre plus efficiente son administration au niveau départemental, avec une extension possible au niveau national, par l'intermédiaire de propositions de réformes ou d'amélioration de l'activité administrative. Ces différentes suggestions exprimées à diverses occasions sont la preuve d'un certain volontarisme en matière de réforme administrative qui est aussi perceptible dans son combat contre l'hypertrophie héritée de Vichy. Il fait part de sa volonté réformatrice à ses administrés en août 1945 lors d'un de ses discours radiophoniques où il affirme « le Peuple veut une République rénovée (...), il veut des réformes hardies<sup>530</sup> ». Au mois de juin 1945 lorsque les préfets doivent organiser les conseils de révision des armées et que Jean Chaintron constate un grand absentéisme à Limoges, il fait plusieurs propositions au ministre de l'Intérieur. Il lui explique qu'il est nécessaire de revenir au système d'avant-guerre qui donnait aux mairies la responsabilité du recensement et de la convocation et qu'il est

---

527. Darfeuil Rémi, *op. cit.*, p. 155

528. *Ibid.*

529. Lacroix-Riz Annie, *op. cit.*, p. 45

530. Archives nationales, Série F1a, discours radiophonique du préfet de la Haute-Vienne, août 1945, F1a 4022

nécessaire de ne pas s'en tenir au seul affichage et de privilégier au contraire l'envoi de convocations individuelles. Il préconise aussi de redonner aux séances du Conseil de révision le caractère d'élan patriotique qui les caractérisait autrefois<sup>531</sup>. Jean Chaintron s'attache aussi à améliorer l'efficacité de l'administration en éradiquant toute paperasserie inutile. Dans son rapport mensuel au ministre de l'Intérieur de décembre 1945, il suggère de supprimer les autorisations de circuler pour épargner aux propriétaires de véhicules « cette complication » et pour faire « une économie considérable de papiers et de frais de personnel »<sup>532</sup>. L'année suivante, il propose une autre amélioration pour atténuer la consommation de papier et faire gagner du temps aux fonctionnaires en conseillant de supprimer la déclaration de propriété exigée depuis septembre 1941 en triple exemplaire de tous les propriétaires de véhicules automobiles<sup>533</sup>.

Pendant son expérience préfectorale, Jean Chaintron fait aussi plusieurs propositions pour améliorer le système de collecte et de ravitaillement. Au printemps 1945, il interpelle à deux reprises le ministère de l'Intérieur sur cette question dans ses rapports mensuels. En mai 1945, il annonce qu'il faut transformer le système des impositions et des collectes en s'appuyant non plus sur un appareil bureaucratique et hostile aux paysans mais plutôt en faisant confiance aux cultivateurs et en les encourageant en leur fournissant des produits manufacturés et des engrais au prorata de leurs efforts<sup>534</sup>. Il s'efforce pour cela de constituer des Comités agricoles communaux qui secondent le préfet pour établir la liste des ressources du département en termes de produits agricoles qu'il est possible de collecter. Le mois suivant, il revient sur cette question en précisant à nouveau que l'enquête agricole précédant la collecte doit être « rendue plus simple, moins paperassière, moins bureaucratique et plus vraie, en y associant maires des communes rurales et CGA <sup>535</sup> ». Il aborde aussi cette thématique dans son discours radiophonique du même mois durant lequel il se fait le porte parole des paysans excédés par la multitude d'enquêtes et l'intrusion dans leurs fermes d'individus qui viennent « recenser jusqu'au dernier de leur lapin » alors qu'il « faut simplifier tout cela et le rendre volontaire »<sup>536</sup>. Dans cette optique, il se dit satisfait qu'aient été mis en place, selon ses instructions, des Comités de production agricole dans lesquels les paysans doivent eux-mêmes déterminer la déclaration de leurs récoltes, les livraisons au

---

531. Archives nationales, Série F1c, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, juin 1945, F1cIII 1233

532. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, décembre 1945, 986W 165

533. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, juillet 1946, 986W 165

534. AN, Série F1c, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, mai 1945, F1cIII 1233

535. *Ibid.*, juin 1945, F1cIII 1233

536. AN, Série F1a, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, juin 1945, F1a 4022

ravitaillement et les répartitions. Il réitère à nouveau ses propositions pour améliorer le système de collecte et le rendre plus familier aux paysans au Comité central du PCF en avril 1946 ce qui démontre qu'il reste attaché à sa volonté d'amélioration de l'activité administrative<sup>537</sup>. Au même moment, le PCF milite aussi pour que les impositions en matière de ravitaillement soient fixées par des commissions composées de producteurs, consommateurs et de représentants de commerces et de coopératives<sup>538</sup>. Jean Chaintron n'en reste pas là dans ses propositions pour perfectionner le ravitaillement des populations de son département. Il s'attache aussi à diminuer le coût des marchandises et à favoriser un meilleur approvisionnement aux moyens de coopératives. Ainsi en août 1945, le préfet de la Haute-Vienne travaille au remplacement des organismes officiels chargés du ravitaillement par des groupements d'échanges directs du producteur au consommateur au moyen de comités communaux, de commissions d'achats de quartier et de coopératives<sup>539</sup>. La mise en place de ces coopératives de consommation est plébiscitée par Jean Chaintron dans son rapport mensuel au ministre en 1946. Il explique qu'il y voit, grâce à leur statut qui leur interdit tout bénéfice mais aussi la possibilité de s'approvisionner directement à la source, un moyen pour stabiliser le coût de la vie<sup>540</sup>. Les coopératives devraient permettre à la fois d'obtenir la baisse des prix au détail, un meilleur écoulement lors la vente des produits et le développement d'une solidarité entre tous leurs membres<sup>541</sup>. En avril 1946, lors de son intervention au Comité Central du PCF sur la question du ravitaillement, il revient sur cette expérience des coopératives et des groupements d'achats de commerçants qui a effectivement été réalisée en Haute-Vienne. Il donne l'exemple d'un groupement d'achat créé par la FNGA qui a permis la vente de 4500 kilogrammes de choux-fleurs à 19 francs le kilogramme au lieu de 22 francs<sup>542</sup>. Plus tard dans son intervention, il insiste à nouveau sur la nécessité de vendre directement du producteur au consommateur qui « sera une mesure de gros contentement des masses ouvrières et paysannes <sup>543</sup>» en permettant de supprimer le coût des intermédiaires qui se répercute sur les prix. Le fait d'aborder cette question devant les dirigeants communistes n'est pas surprenant étant donné l'orientation du PCF sur cette question. Le parti souhaitait, tout comme Jean Chaintron, la mise en place de coopératives pour permettre un lien direct entre

---

537. Archives départementales de Seine-Saint-Denis, archives du PCF, Comité Central des 20 et 21 avril 1946, intervention de Jean Chaintron, 261 J 2/8

538. Durand Martine, *op. cit.*, p. 39

539. Bibliothèque nationale de France, *La Liberté du centre*, lundi 13 août 1945, FOL- JO- 2810

540. Archives nationales, Série F1c, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, juin 1946, F1cIII 1233

541. Durand Martine, *op. cit.*, p. 38

542. Archives départementales de Seine-Saint-Denis, archives du PCF, Comité Central des 20 et 21 avril 1946, intervention de Jean Chaintron, 261 J 2/8

543. *Ibid.*



le producteur et le consommateur et placés sous le contrôle de comités de ménagères et de consommateurs<sup>544</sup>. Le préfet de la Haute-Vienne exprime donc à plusieurs reprises sa volonté de réforme du système administratif français auprès du ministre de l'Intérieur tout comme au sein d'une assemblée communiste. Il propose aussi ponctuellement des améliorations à l'organisation administrative et il réfléchit sur un possible perfectionnement du système de collecte et de ravitaillement qu'il tente de mettre en place à son échelle en Haute-Vienne. Toutes ces propositions montrent que Jean Chaintron n'est pas un administrateur passif dans la gestion de son département mais qu'il cherche au contraire à rendre toujours plus efficace son activité malgré son inexpérience des premières semaines. Elles sont aussi la preuve d'une bonne acclimatation de Jean Chaintron à la préfecture qui lui permet de prendre une certaine hauteur face à son poste de préfet pour voir ce qui est susceptible de rendre plus efficace l'administration départementale. A son goût pour l'innovation et la réforme, s'ajoutent les appréciations positives de visiteurs extérieurs à son département et de ses supérieurs hiérarchiques quant à son travail.

#### *Des commentaires encourageants de ses supérieurs hiérarchiques*

Le bilan globalement positif de l'action administrative de Jean Chaintron est perceptible à la fois par les commentaires de ses supérieurs hiérarchiques à son sujet et par le regard extérieur que peuvent apporter des journalistes étrangers. On peut s'appuyer par exemple sur la visite d'un groupe de journalistes américains à Limoges en mars 1946 qui « ayant appris que le préfet était communiste demandèrent à voir cette curiosité locale » en étant « intrigués et même inquiets »<sup>545</sup>. Pourtant, après leur visite ces mêmes journalistes expriment un sentiment tout à fait différent : « les communistes français ont été la grande révélation de notre voyage. Ils sont (...) dynamiques, énergiques, toujours sur la brèche, (...) c'est Limoges qui constitue pour nous le symbole de ce bon accueil <sup>546</sup> ». Il est alors intéressant de se pencher sur la description qu'ils font du préfet communiste de Limoges dans leur reportage. Il est décrit comme un « homme chez qui l'amour de la France brûle profondément » et un « homme brave » qui « brûle d'aider ses amis les hommes »<sup>547</sup>. Le journaliste conclut son papier en affirmant que le préfet Jean Chaintron ainsi que le maire de

---

544. Intervention de Grenard Fabrice sur son ouvrage *Les scandales du ravitaillement*, Paris, Payot, 2012 en décembre 2012 au séminaire « Histoire sociale et économique du politique, histoire politique du social et de l'économie » au Centre d'histoire sociale

545. Bibliothèque nationale de France, *L'Echo du centre*, vendredi 19 avril 1946, FOL- JO- 2676

546. *Ibid.*

547. Archives privées de Jean Chaintron, brochure « les journalistes américains See France », by L.R. Blanchard director, news and editorial office, *The Gannett Newspaper*, New York

Limoges Georges Guingouin qu'il a aussi rencontré, « ont l'admiration de leurs voisins et leurs personnalités les assurent de l'amitié de tous ceux qui les approchent <sup>548</sup>».

Au-delà de ces appréciations journalistiques, il faut prêter attention aux remarques des supérieurs hiérarchiques de Jean Chaintron sur son action administrative. A plusieurs reprises, il est arrivé qu'ils félicitent le préfet de la Haute-Vienne pour les bons résultats obtenus dans son département en termes économiques. Ainsi, en janvier 1945 à propos des chiffres départementaux dans le cadre de l'emprunt de la libération, la presse limousine signale que René Pleven le ministre des Finances a adressé ses félicitations au préfet pour le succès remporté à ce sujet<sup>549</sup>. De même en octobre 1945, en réponse à l'envoi du rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, le ministre de l'Intérieur lui adresse une lettre dans laquelle il note « avec satisfaction <sup>550</sup>» les signes d'amélioration de la situation économique dans son département. L'année suivante, au moment de la notation des rapports préfectoraux mensuels, il est inscrit à propos de Jean Chaintron : « Rapport très clair. Effort de précision malgré une partialité évidente. Administrateur soucieux de maintenir sa position et de défendre ses points de vue devant les attaques dont il est l'objet <sup>551</sup>». Le sérieux et la vigueur de Jean Chaintron sont donc reconnus et soulignés par le ministre dont il dépend. Plus généralement, l'activité administrative de Jean Chaintron est connotée globalement positivement dans les papiers du ministère de l'Intérieur malgré les quelques impairs qui lui ont été reprochés. En mars 1946 dans une note au ministre de l'Intérieur, Jean Chaintron est décrit comme « travailleur, d'une présentation correcte » malgré son « caractère ombrageux », son « jugement parfois hâtif (...) le poussant vers des solutions concrètes immédiates » et le fait qu'il soit « tiraillé entre les disciplines qu'il s'impose et celles de sa fonction » ce qui ne l'empêche toutefois pas d'appliquer les directives du pouvoir central<sup>552</sup>. Pour ce qui est de sa valeur professionnelle, elle est sans équivoque : « Méthodique, travailleur, doué d'une grande curiosité intellectuelle. M. Chaintron s'est employé à acquérir des connaissances administratives, qui venant s'ajouter à son expérience des hommes, lui donne une autorité certaine <sup>553</sup>». Malgré les quelques reproches qui lui sont faits, notamment

---

548. Archives privées de Jean Chaintron, brochure « les journalistes américains See France », by L.R. Blanchard director, news and editorial office, *The Gannett Newspaper*, New York

549. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), samedi 13 janvier 1945

550. Archives nationales, Série F1c, lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de la Haute-Vienne, 31 octobre 1945, F1cIII 1233

551. AN, Série F1a, ministère de l'Intérieur, administration territoriale, notes sur l'appréciation des rapports de préfets, décembre 1944 – juillet 1946, F1a 3265

552. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, cabinet du secrétaire général au ministre de l'Intérieur, 19 mars 1946, 19920076/3

553. *Ibid.*

sur son appartenance politique en dépit de son poste d'administrateur, il est donc reconnu des qualités professionnelles au préfet novice de la Haute-Vienne qui lui valent d'être déclaré apte à la titularisation dans les rangs de l'administration préfectorale dans ce même document. Les appréciations du Commissaire de la République de Limoges à son sujet sont toutes aussi claires sur ses capacités professionnelles :

« L'administration est un domaine qu'il explore avec une curiosité sans cesse en éveil et qu'il découvre chaque jour, en s'intéressant passionnément à ses rouages et à son fonctionnement. Depuis son installation, il s'est comporté comme un administrateur loyal, ayant le sens des responsabilités et du commandant, et servant avec succès, de son incontestable autorité, le Gouvernement provisoire de la République. <sup>554</sup>»

Le Commissaire de la République de Limoges précise aussi dans ses différentes appréciations de Jean Chaintron que ce dernier se définit aussi par son « souci constant de l'efficacité <sup>555</sup>», son intérêt « des moindres détails de la vie de son département, des mille et une difficultés qui la ponctuent et acharné à résoudre ces difficultés par des solutions concrètes immédiates <sup>556</sup>». En conclusion de l'une de ses notes sur le préfet de la Haute-Vienne, Pierre Boursicot affirme qu'il « symbolise un type nouveau de préfet, particulièrement apte à représenter un gouvernement largement démocratique <sup>557</sup>». Les différentes évaluations de Pierre Boursicot à la tête du Commissariat régional de Limoges montrent donc bien que Jean Chaintron réussit à imposer son autorité en tant que préfet grâce à une assimilation rapide et active des compétences administratives qui lui manquaient au départ et à une activité énergique tout en représentant loyalement le pouvoir central. Son aptitude au poste de préfet est reconnue quand il est titularisé dans les cadres préfectoraux et intégré préfet de troisième classe le 8 janvier 1947<sup>558</sup> car seuls les plus compétents des préfets novices nommés à la libération le sont<sup>559</sup>. La durée durant laquelle Jean Chaintron conserve son poste, de septembre 1944 à janvier 1947, confirme aussi sa réussite certaine dans la gestion des affaires départementales comme le conclut le pasteur Albert Chaudier dans ses mémoires<sup>560</sup>.

---

554. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, notes sur Jean Chaintron par le CR Pierre Boursicot, 19 mars 1945, 19920076/3

555. *Ibid.*, renseignements fournis par Pierre Boursicot CR de Limoges sur Jean Chaintron préfet de la Haute-Vienne, 19 janvier 1946, 19920076/3

556. *Ibid.*, Commissariat régional de Limoges, rapport sur Jean Chaintron préfet de la Haute-Vienne du CR Pierre Boursicot, 15 décembre 1945, 19920076/3

557. *Ibid.*

558. *Ibid.*, décret du 8 janvier 1947 portant délégation, titularisation et intégration de préfets, 19920076/3

559. Chapman Brian, *The prefects and provincial France*, Londres, Allen and Unwin, 1955, p. 153

560. Chaudier Albert, *op. cit.*, p. 155, note de bas de page

Les quelques impairs et fautes administratives que commet Jean Chaintron en cette période difficile pour l'ensemble des préfets de la libération n'enlèvent rien à sa volonté de réformer l'administration pour la rendre plus efficace et à son action administrative énergique et volontaire. Son combat pour la suppression des organismes nés avec Vichy et de l'échelon régional et ses différentes propositions pour réformer le système de collecte et du ravitaillement s'ajoutent aux appréciations globalement positives de ses supérieurs hiérarchiques. Pour conclure ce bilan, on peut reprendre l'affirmation du périodique communiste de la Haute-Vienne -avec toutes les précautions à prendre en raison de la couleur politique de ce journal- au moment de son départ de la préfecture qui affirme que « tous les hommes qui l'ont abordé, tous ceux qui ont eut à collaborer avec lui sont unanimes à rendre hommage à ses qualités d'administrateur et à sa valeur d'homme <sup>561</sup>». A présent, après s'être penché sur le versant administratif de ces quelques années, il est indispensable de s'intéresser à l'aspect politique de ce militant communiste appelé au poste de préfet. C'est, en effet, de ce côté-ci que se trouveront les difficultés les plus importantes auxquelles Jean Chaintron doit faire face.

---

561. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, samedi 18 janvier 1947, FOL- JO- 5286

## **Deuxième partie : Jean Chaintron, une personnalité politique dans la préfectorale**

Après avoir étudié l'aspect administratif de l'expérience préfectorale de Jean Chaintron, il est à présent nécessaire de s'interroger sur le versant politique de sa fonction et de sa personne en tant que permanent d'un parti politique. Se pose alors la question de l'incompatibilité entre son appartenance politique affichée et sa fonction de représentant de l'État. Il convient aussi d'examiner sa position de personnalité politique au niveau national mais aussi départemental, à travers les relations entre les différentes forces politiques de son département qui apparaissent apaisées jusqu'aux premiers rendez-vous électoraux à la fin du mois d'avril 1945 puis qui s'enveniment progressivement.

### **Chapitre 6 : Un militant communiste à la tête d'une préfecture dans le contexte particulier de la libération (9 septembre 1944 – 29 avril 1945)**

Les premiers mois suivant la libération de la Haute-Vienne jusqu'aux élections municipales d'avril et de mai 1945 sont ceux d'une remise en route progressive de la vie administrative mais aussi politique. Les forces de la résistance essayent de se faire une place sur l'échiquier tandis que les partis traditionnels renaissent après, pour certains militants, une période de clandestinité. En attendant les premières rivalités électorales, les tensions politiques semblent s'atténuer pendant cette période ce qui profite à l'intégration de Jean Chaintron dans son département et à son poste de préfet malgré son appartenance affichée au Parti communiste français.

#### **A) Une incompatibilité théorique entre la fonction de préfet et celle de permanent d'un parti politique**

##### *Neutralité et impartialité comme expressions de la déontologie préfectorale*

Jean Chaintron est nommé à un poste qui a longtemps été considéré comme un métier

politique avant d'être un métier administratif, ce qui fait du préfet un personnage politique<sup>562</sup>. Tout d'abord, il est le seul fonctionnaire qui agit sur délégation de chacun des ministres du gouvernement ce qui confère à son activité une connotation fortement politique<sup>563</sup>. Dès la création des préfets en l'an VIII, ils sont chargés de nombreuses missions de police politique comme la surveillance et l'arrestation des opposants au régime. Avec la chute de l'Empire et les débuts de la Restauration, ce rôle apparaît comme prédominant. Les préfets deviennent les agents électoraux du gouvernement en effectuant une sélection dans l'inscription sur les listes électorales, en réalisant des tournées de propagande dans leur département et en censurant le théâtre, la presse et l'affichage<sup>564</sup>. Ils doivent aussi régulièrement rédiger des rapports pour informer le gouvernement de la vie économique, sociale mais aussi politique de leur département. Les préfets sont même autorisés à exercer des mandats électoraux jusqu'au 19 avril 1815 où l'interdiction du cumul des fonctions administratives et législatives est proclamée<sup>565</sup>. Les nominations politiques au poste de préfet sont aussi fréquentes par un pouvoir central qui n'exige alors pas de ces administrateurs une quelconque neutralité. Cet activisme se poursuit jusqu'au début du XXe siècle. A partir de cette date, le préfet apparaît encore souvent comme appartenant au plus politisé des grands corps administratifs<sup>566</sup> mais de façon moins prégnante que par le passé. Les aspects politiques sont peu à peu marginalisés par les larges compétences administratives qui sont attendues des préfets. La forte croissance du versant administratif et technique de leur fonction tout au long du XXe siècle fait peu à peu des préfets des gestionnaires et des exécutants locaux des décisions prises au niveau national. Le préfet n'est plus en mesure d'intervenir et d'influer sur la vie politique de son département<sup>567</sup>. Malgré cette éclipse au profit de l'administratif, le préfet reste encore un « fonctionnaire politique <sup>568</sup>» qui est toujours soumis à une grande dépendance envers le pouvoir central. La nomination des préfets se réalise encore par les plus hautes autorités qui sont aussi en mesure de les destituer étant donné qu'ils occupent un emploi laissé à la discrétion du gouvernement<sup>569</sup>. Les crises et les changements de régime se traduisent alors

---

562. Thuillier Guy, Tulard Jean, « Conclusion : pour une histoire du corps préfectoral français », *Les préfets en France (1800-1940)*, Genève, Librairie Droz, 1978, p. 174

563. Manson Stéphane, *De l'an VIII à l'an 2000 : le préfet est-il encore un "fonctionnaire politique" ?*, R.D.P, 2001 (1), p. 211

564. *Ibid.*

565. Olivier Laurent, « Préfet et gouvernement : entre subordination et capacité d'initiative. Une approche socio-historique », *Le préfet, 1800-2000, Gouverneur, administrateur, animateur*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2000, p. 92

566. Siwek-Pouydesseau Jeanne, *Le corps préfectoral sous la IIIème et la IVème République*, Paris, Armand Colin, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1969, p. 21

567. Manson Stéphane, *art. cit.*, p. 214

568. *Ibid.*

569. *Ibid.*, p. 203

par des départs et des arrivées de nouveaux préfets. Les missions du préfet ont toujours une signification politique mais il faut à présent entendre le terme de « politique » au sens large. Il signifie que le préfet, en tant que représentant du gouvernement, s'occupe des affaires publiques dans un département et de l'exercice du pouvoir d'État. Il continue donc à faire de la politique « dans la mesure où la politique touche à l'administration <sup>570</sup>». Toutefois, l'ambiguïté de leur statut se révèle par le fait que malgré la position éminemment politique qu'ils occupent, ils sont tenus d'affirmer clairement leur apolitisme<sup>571</sup>.

Ainsi, si la nomination et la destitution des préfets peuvent toujours être teintées de partialité, l'activité des administrateurs dans le cadre de leurs fonctions est soumise aux exigences de neutralité et d'impartialité<sup>572</sup>. Ils se doivent d'effectuer un service neutre de l'intérêt général en tant qu'ils incarnent l'État et les valeurs de la République dans le cadre d'un régime républicain. Ce système de valeurs, dont ils sont la personnification dans un département, implique une véritable déontologie et éthique préfectorales qui imposent une certaine réserve dans leurs actes et leurs propos ainsi qu'une obligation de loyauté à l'égard du gouvernement et de la nation en général<sup>573</sup>. Cette loyauté gouvernementale est incompatible, en théorie, avec l'adhésion à un parti ou avec une action partisane et orientée<sup>574</sup>. Les membres du corps préfectoral ne peuvent donc rejoindre un parti politique et prendre part à des activités militantes. Dans le cas inverse, toute leur action sera marquée par des intérêts partisans et pourra être interprétée comme du sectarisme. La préfecture est définie comme une maison de « conciliation et de réconciliation <sup>575</sup>». Elle ne peut donc être considérée comme le quartier général d'un parti où le préfet s'adonnerait à une activité politique. Les préfets sont alors tenus de se contrôler dans le choix de leurs relations, de leur manifestation d'opinion à l'écrit ou à l'oral pour ne jamais prendre le risque de se compromettre avec une tendance politique et pour garantir leur impartialité républicaine qui est une preuve d'objectivité à l'égard de tous leurs administrés<sup>576</sup>. La liberté individuelle du préfet est donc limitée par ses fonctions car même s'il reste un citoyen à part entière, il est le représentant de l'État et de son gouvernement dans sa vie publique mais aussi privée. Même si les préfets sont des citoyens qui votent, ils ne sont pas autorisés en théorie à exprimer leur opinion sur la

---

570. Aubert Jacques, Guiral Pierre, Le Clère Bernard, Machin Howard, Siwek-Pouydesseau Jeanne, Thuillier Guy, Tulard Jean, Vidalenc Jean, Wright Vincent, *Les préfets en France (1800-1940)*, *op. cit.*, p. 2

571. Olivier Laurent, *op. cit.*, p. 90

572. Manson Stéphane, *art. cit.*, p. 218

573. *Ibid.*, p. 215

574. *Ibid.*

575. Wright Vincent, « Comment les préfets se voyaient », *Les préfets en France (1800-1940)*, *op. cit.*, p. 148

576. Bernard Paul, *Le préfet de la République, le chêne et l'olivier*, Paris, Economica, 1992, p. 80

vie publique même autour de leur propre table familiale<sup>577</sup>. Cette indépendance place le préfet au-dessus des clivages politiques, des passions personnelles, des intérêts particuliers, des factions ou des intrigues politiciennes. En avril 1945, au moment des premières élections de l'après-guerre, la presse rappelle même aux électeurs et aux électrices appelées aux urnes pour la première fois que les « préfets, sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture <sup>578</sup>» ne sont pas éligibles. Le paradoxe du métier préfectoral se trouve donc dans la définition de ses tâches qui implique de se confronter au politique au sens large tout en interdisant toute manifestation partisane. Il est résumé par un préfet au début des années 1950 : « fonctionnaires politiques nous le sommes parce que notre métier nous mêle étroitement aux questions électorales, à l'action des partis (...) mais fonctionnaires politiques nous ne sommes pas si l'on veut entendre par là que nous sommes les représentants non pas de l'État mais d'une faction partisane <sup>579</sup>». Pourtant cet apolitisme nécessaire au préfet est remis en cause au moment de la libération de la France en 1944 et du grand mouvement préfectoral qu'elle entraîne.

#### *Une politisation des préfets perceptible dans le contexte de la libération*

Comme cela a déjà été précisé, les préfets de la libération sont sélectionnés à partir de critères spécifiques à la période<sup>580</sup>. Parmi eux, l'appartenance politique des candidats est prise en compte ce qui induit une certaine politisation de ces nouveaux administrateurs. On peut interpréter les nominations de la libération comme un retour au modèle des préfets de 1870 arrivés dans le corps préfectoral lors du gouvernement de Défense nationale<sup>581</sup>. Ce modèle se définit par des préfets engagés dans la vie politique, nommés directement au poste de préfet et qui terminent leur carrière en retournant à leurs activités publiques ou privées. Les hauts fonctionnaires proviennent alors d'une population d'hommes politiques et de militants comme c'est le cas pour Jean Chaintron et pour nombre de préfets choisis en 1944. A la libération, l'administration préfectorale prend alors en quelque sorte une « tournure intégralement politique » avec certains préfets n'hésitant pas à afficher « leurs opinions et leurs sentiments d'hommes de parti » allant à l'encontre de l'impartialité qui est théoriquement demandée à ces hauts fonctionnaires<sup>582</sup>. Dans les archives du ministère de l'Intérieur, on y trouve même une

---

577. Breuil Pierre, « Le métier de préfet et sa déontologie », *Administration*, n° 152, juillet 1991, p. 143

578. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), jeudi 26 avril 1945

579. Siwek-Pouydesseau Jeanne, *op. cit.*, p. 132

580. Voir *supra.*, Chapitre 1, C)

581. Rouban Luc, *Les préfets de la République 1870-1997*, Les cahiers du Cévipof, n°26, janvier 2000, p. 52

582. Pierre-Henry, *Histoire des préfets. Cent cinquante ans d'administration préfectorale*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1950, p. 351



liste des préfets en poste en 1946 qui précise, pour chacun d'entre eux, leur appartenance politique à côté de leur nom et de leur affectation<sup>583</sup>. Outre, Lucien Montjauvis et Jean Chaintron qui sont notés « communiste », on trouve une majorité de « socialiste » et de « socialisant ». Les autres membres du corps préfectoral sont décrits comme « sympathisant socialiste », « radical socialiste », « radical socialisant », « radical communistant », « radical », « opportuniste radical », « MRP » ou encore « mrpissant » (*sic*). Parmi tous les préfets départementaux de la liste, seuls quatre d'entre eux sont associés à l'appellation « indéterminé ». Ce document est éclairant lorsque l'on se penche sur la politisation des préfets de la libération. La nomination d'un militant communiste au poste de préfet de la Haute-Vienne s'inscrit donc bien dans ce mouvement général de l'après Deuxième Guerre mondiale. Jean Chaintron est à la fois le représentant dans son département de l'État et du gouvernement, où siègent de façon quasiment ininterrompue les communistes jusqu'en mai 1947, mais il ne se caractérise pas par l'apolitisme théoriquement assimilable au poste de préfet. Toutefois, même si Jean Chaintron s'inscrit dans ce contexte particulier, il se distingue des autres préfets de la libération car, avec Lucien Montjauvis, ils sont les seuls à appartenir au PCF. Or, ce dernier, malgré son influence à la libération et sa participation au gouvernement, reste le parti qui a dû passer dans l'illégalité à la suite du pacte germano-soviétique d'août 1939 avant même l'entrée en guerre de la France. Il est aussi intrinsèquement lié à une puissance étrangère -l'URSS- ce qui explique l'attention particulière que lui porte le chef du Gouvernement provisoire. Par conséquent, le PCF reste un parti subversif au sens où il peut être amené à menacer l'ordre établi, notamment en raison de la rumeur autour de sa volonté de prendre le pouvoir à la Libération. En ce sens, Jean Chaintron est un haut fonctionnaire subversif ce qui est une contradiction en tant que telle car il doit être le représentant de l'État et garantir sa stabilité. Il est intéressant de se rappeler qu'en 1928, le ministre de l'Intérieur Albert Sarraut donnait aux préfets la consigne d'intervenir dans la campagne électorale contre les cléricaux et contre les communistes : « il est une chose pour laquelle vous êtes sortis de la neutralité et dont je vous félicite, vous avez, sur mes ordres et sur mes instructions combattu le communisme, vous avez bien fait, je vous en félicite et je vous demande de continuer <sup>584</sup> ». Cette consigne démontre que l'entente entre hauts fonctionnaires et militants communistes n'a pas toujours été des plus aisées. Il existe aussi une différence entre un préfet sympathisant d'un parti politique et un autre qui participe

---

583. Archives nationales, Série F1a, ministère de l'Intérieur, note sur l'appréciation des rapports de préfet, 1946, F1a 3265

584. Antony Daniel, Bourgeois Michel, *Les préfets, deux siècles au cœur de l'État*, Besançon, CRDP de Franche-Comté, 2000, p. 25

ouvertement à la vie du parti auquel il est affilié. Or, en tant que membre du comité directeur de son parti, Jean Chaintron est impliqué activement en politique. Il se conforme donc à la fois à l'image plus politisée des préfets de la libération tout en se distinguant par son appartenance au PCF. Cette situation va pourtant à l'encontre de la déontologie préfectorale qui impose la neutralité dans l'activité des préfets. Cette contradiction fondamentale est perceptible notamment dans les contacts qu'a pu avoir épisodiquement Jean Chaintron avec le chef du Gouvernement provisoire, le général de Gaulle, jusqu'à sa démission en janvier 1946.

### *Le général de Gaulle face à l'existence de deux préfets communistes*

Une déclaration de Charles de Gaulle en octobre 1961 lors d'une séance de l'Association du corps préfectoral nous renseigne sur sa vision du préfet : « le rôle du préfet dans son département est un rôle de chef (...) puisque c'est lui qui est le représentant de l'État et qui en est l'autorité (...). Mais aussi le préfet est le centre de la vie dans son département, il en est en grande partie le moteur, (...) il a le maniement des hommes <sup>585</sup>». L'importance qu'il accorde à cet administrateur n'est cependant pas séparable dans son esprit de sa nécessaire neutralité. Ainsi, trois années plus tard en Conseil des ministres, il affirme qu'il faut rendre « l'administration neutre et loyale à l'État <sup>586</sup>» pour éviter toutes formes de favoritisme partisan. Le thème de l'indépendance de l'État occupe en effet une place importante dans la pensée gaulliste et elle est rendue possible par la mise en place d'une bureaucratie fonctionnelle et autonome servant l'intérêt général<sup>587</sup>. Il est alors nécessaire pour le général de Gaulle de mettre en place un appareil d'État qui serait indépendant de tous. Toutefois, ces idées n'empêchent pas qu'après son retour en 1958, plusieurs préfets soient identifiés comme étant gaullistes. On peut par exemple citer Olivier Guichard qui entre dans le corps préfectoral après avoir été directeur-adjoint du cabinet du général de Gaulle ou encore Emile Pelletier qui deviendra ministre de l'Intérieur<sup>588</sup>. Malgré ces quelques exceptions, on peut avancer que la volonté d'indépendance de l'administration exprimée à maintes reprises par le général de Gaulle risque de compliquer ses contacts avec le préfet communiste Jean Chaintron. Son aversion pour les nouveaux préfets issus du PCF s'exprime d'ailleurs à plusieurs occasions. Le retard de sa visite dans la capitale limousine peut en être un témoignage. Alors qu'à partir de l'automne 1944, le général entame un tour de France d'une

---

585. Goyard Claude, « La politisation des préfets : mythe ou réalité ? », *Perspectives*, 13 novembre 1965, p. 4

586. Borella François, « Deux siècles d'institution préfectorale », *Le préfet, 1800-2000, Gouverneur, administrateur, animateur, op. cit.*, p. 21

587. Birnbaum Pierre, *Les sommets de l'État*, Paris, Éditions du Seuil, 1977, p. 21

588. Rouban Luc, « Le gaullisme des hauts fonctionnaires 1958-1974 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, Presses de Sciences Po, n°116, 2012/4, p. 14

grande partie des villes libérées, il ne se rend pas à Limoges. Jean Chaintron lui exprime dans une lettre sa surprise face à ce délai dès le mois de novembre 1944 : « J'ai l'honneur de vous demander avec une très respectueuse insistance de bien vouloir honorer bientôt notre département de votre visite <sup>589</sup>» en avançant notamment le fait que Limoges fut parmi l'une des premières grandes villes françaises à avoir été libérée. Dans le même courrier, il tente d'expliquer ce retard par la présence d'un préfet communiste qui rebuterait le général : « les adversaires de la cause patriotique (...) ne manquent pas de se saisir de la déception populaire, pour insinuer par une perfide interprétation, que le fait d'un préfet communiste, est l'obstacle à votre venue <sup>590</sup>». Le périodique communiste de la Haute-Vienne, quelques mois plus tard, revient sur cette question en expliquant que le voyage du général de Gaulle en Limousin aurait été retardé par une propagande qui s'est fait jour au moment de l'installation du préfet et selon laquelle l'anarchie régnerait dans le département<sup>591</sup>. Dans ses rapports au ministre de l'Intérieur, Jean Chaintron essaye de remédier à cette situation en indiquant le désir de la population haut-viennoise de voir venir le général à Limoges. En octobre 1944, il indique que cette question préoccupe ses administrés qui ont attendu sa venue avec impatience après ses visites à Marseille, Toulouse et Bordeaux. Il précise qu'une rumeur courrait même à propos de son arrivée prochaine et que cette dernière est finalement annoncée pour le mois d'octobre<sup>592</sup>. Pourtant, deux mois après dans son rapport mensuel, il réitère son observation au ministre de l'Intérieur en soulignant que la « population limousine a attendu et attend avec espoir la visite du général de Gaulle <sup>593</sup>». Georges Guingouin dans ses mémoires reproche encore au général de ne pas être passé par Limoges lors de son tour de France de 1944 soulignant qu'une grande partie de la population haut-viennoise et de ses personnalités désiraient son passage<sup>594</sup>.

Finalement, le 4 mars 1945, et malgré un préfet communiste toujours en poste, Charles de Gaulle se rend à Limoges. Il est accueilli à la gare par le Commissaire de la République qui lui présente entre autres le préfet de la Haute-Vienne, le président du Comité départemental de libération et le maire de Limoges. Après un dépôt de gerbe au monument aux morts, il se rend ensuite à la préfecture où il est reçu par les représentants des corps constitués et des notabilités. Le reste de sa visite est partagée entre diverses réceptions,

---

589. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, lettre du préfet de la Haute-Vienne au général de Gaulle chef du GPR, 6 novembre 1944, 986W 744

590. *Ibid.*

591. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, mercredi 21 mars 1945, FOL- JO- 5286

592. AD de la Haute-Vienne, Série 186W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, octobre 1944, 186W 1/80

593. *Ibid.*, décembre 1944

594. Guingouin Georges, *Quatre ans de lutte sur le sol limousin*, Paris, Hachette, 1974, p. 220

plusieurs allocutions dont une au balcon de l'hôtel de ville, sa visite à la cathédrale et à Oradour-sur-Glane ainsi qu'une revue de troupes sur le Champ de foire de Limoges<sup>595</sup>. Bien que le Commissaire de la République affirme qu'aucune discordance n'a troublé cette « magnifique démonstration d'unité nationale <sup>596</sup>» dans la capitale du Limousin, on peut affirmer que la rencontre entre le préfet et le chef du Gouvernement provisoire s'est faite avec quelques difficultés. La presse relate que lors de la réception du général à la préfecture, ce dernier aurait posé un grand nombre de questions, et notamment au préfet, en lui demandant quelles sont les difficultés de l'industrie du département. Jean Chaintron lui répondit alors que les ouvriers, les techniciens et les patrons s'efforçaient d'agir au maximum<sup>597</sup>. Le contact entre le général et le préfet ne se limite pas à ces quelques interrogations ponctuelles. Dans les salons de la Préfecture, Charles de Gaulle appelle individuellement chaque personnalité pour une courte entrevue en commençant par le préfet selon la hiérarchie traditionnelle. Le pasteur Chaudier rapporte que le dialogue a été relativement court et que immédiatement après Jean Chaintron lui a glissé quelques mots à ce propos : « J'ai raté mon oral, j'espère pouvoir me rattraper à l'écrit ! <sup>598</sup>». Pour ce qui est de sa propre entrevue, Albert Chaudier raconte que lorsqu'il a fait allusion au préfet de la Haute-Vienne en tant que « militant éprouvé et ardent », le général aurait eu une « lueur amusée dans le regard » et effectué « un geste pouvant signifier : on verra bien ce que cela donnera »<sup>599</sup>. Dans ses mémoires, Jean Chaintron semble effectivement avoir conservé un souvenir mitigé de cette journée du 4 mars 1945. Il explique que le général de Gaulle avait, selon lui, des a priori contre la résistance intérieure et notamment les communistes. Il le décrit comme employant tout au long de la journée un « ton de distance cordiale volontairement employé par de Gaulle lorsqu'il s'adressait à certains d'entre nous, les anciens résistants, (...) comme si nous n'étions que des accidents de l'histoire, bien entendu de son histoire à lui, gaullienne <sup>600</sup>». Pourtant, dans ses mémoires le général de Gaulle rend hommage aux différents administrateurs du département sans commentaire péjoratif à propos du préfet communiste mais en précisant uniquement qu'il exerce ses fonctions préfectorales auprès du Commissaire de la République : « Chaintron, préfet du moment, le seconde effectivement <sup>601</sup>». Cependant, quelques mois après sa visite limougeaude, le général de Gaulle écrit au ministre de l'Intérieur à propos des

---

595. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, mercredi 7 mars 1945, FOL- JO- 5286

596. Archives nationales, Série F1a, rapport bi-mensuel du Commissaire de la République de Limoges, 1er -15 mars 1945, F1a 4022

597. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), lundi 5 mars 1945

598. Chaudier Albert, *Limoges, 1944-1947, capitale du maquis*, Paris, Lavauzelle, 1980, p. 167

599. *Ibid.*, p. 186

600. Chaintron Jean, *Le Vent soufflait devant ma porte*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p. 251

601. De Gaulle Charles, *Mémoires de guerre, Le Salut, 1944 -1946*, Tome III, Paris, Plon, 1962, p. 129

préfets communistes en des termes révélateurs de son opinion à leur égard : « quant aux Commissaires de la République ou aux préfets (Bounin<sup>602</sup>, Chaintron, Monjauvis) qui prennent une attitude tacite d'opposition, notre devoir est de les liquider. *Je vous le répète* (sic)<sup>603</sup> ». Le général de Gaulle ne conçoit donc pas la présence de préfets politisés, et en plus de cela communistes, alors que l'administration se doit d'être neutre et impartiale. Cette tension est en partie palpable lors de sa visite à Limoges et de son entretien avec le préfet communiste. Cette réticence du chef du Gouvernement provisoire illustre bien la contradiction théorique entre l'appartenance affichée d'un membre du corps préfectoral à un parti politique et sa fonction de représentant de l'État malgré les changements intervenus à la libération sur cette question. L'appartenance de Jean Chaintron au PCF malgré sa fonction de préfet conduit alors à s'interroger sur l'influence de la politique communiste à la libération sur son action et notamment sur ses prises de parole en public.

B) Comment Jean Chaintron s'inscrit-il dans la ligne du PCF à la libération et comment cette dernière rejaillit-elle sur son activité préfectorale ?

#### *La place qu'occupe Jean Chaintron dans la ligne du PCF de l'immédiate libération*

Comme cela a déjà été explicité dans l'introduction de ce travail, l'histoire du PCF à la libération est historiographiquement en débat<sup>604</sup>. La question d'une éventuelle prise de pouvoir par les communistes est récurrente. Le contexte de la libération est, en effet, exceptionnel. Le régime de Vichy s'effondre tandis que se mettent en place à la fois des assemblées composées d'hommes issus de la résistance intérieure et des administrateurs désignés par le Gouvernement provisoire créant ainsi une situation duale. Le PCF est au même moment un parti puissant de par ses effectifs, dont les militants sont armés et sortent d'une période de clandestinité. On peut alors se poser diverses questions<sup>605</sup> : les communistes ont-ils cherché ou souhaité prendre le pouvoir à la libération ? En ont-ils été empêchés par des directives extérieures ou par leur propre volonté ? Sans entrer à nouveau dans les débats historiographiques autour de cette question, il est intéressant d'examiner le cas de la Haute-Vienne et l'éventuelle influence de la ligne stratégique du PCF sur l'action et le discours du

---

602. Jacques Bounin est l'un des fondateurs du Front national en zone sud en 1941. Il est nommé CR à Montpellier le 26 mai 1944 et restera en fonctions jusqu'en 1946.

603. De Gaulle Charles, *Lettres, notes et carnets, mai 1945 – juin 1951*, Paris, Plon, 1984, lettre du général de Gaulle à Adrien Tixier, 10 septembre 1945

604. Voir *supra*, Introduction

605. Becker Jean-Jacques, *Le Parti Communiste veut-il prendre le pouvoir ? La stratégie du PCF de 1932 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1981, p. 125

préfet Jean Chaintron. Au mois de septembre 1944, le général de Gaulle se serait préoccupé d'écartier d'éventuels troubles communistes en Limousin -ou du moins il aurait fait part de cette question aux Américains- en raison de l'ampleur des groupes résistants sous les ordres du chef départemental des FTP de la Haute-Vienne, Georges Guingouin. Il aurait alors demandé à Eisenhower d'accélérer l'arrivée de nouvelles divisions françaises sur le territoire national<sup>606</sup>. Il est vrai que Limoges, avec quelques autres villes françaises comme Paris, Lille ou Marseille, est l'une des rares villes dont la libération provient d'une insurrection menée uniquement par ses habitants et par la résistance intérieure sans recours aux armées alliées ou aux armées françaises régulières. La question d'un éventuel mouvement révolutionnaire mené par le chef communiste Georges Guingouin et ses troupes peut alors se poser et inquiéter le chef du Gouvernement provisoire. Deux incidents en particulier ont pu susciter des craintes. Avant la libération du département on envoie dans le Limousin, qui est alors considéré par Londres comme la « terre des partisans rouges <sup>607</sup>», un officier supérieur de la capitale britannique pour encadrer les FFI. Il aurait été effrayé par la puissance militaire des forces de la résistance et aurait envoyé des rapports alarmants sur la situation limousine<sup>608</sup>. Quelques jours après la libération du département, un nouvel événement remet cette question sur le devant de la scène. André Diethelm, alors ministre de la Guerre, se rend à Limoges le 27 septembre 1944. Lors de la prise d'armes, le porte-drapeau du piquet d'honneur du bataillon d'Eymoutiers s'abstient d'abaisser l'emblème de la résistance relançant ainsi les tensions autour des faibles livraisons d'armes de la part de Londres aux maquis limousins. Malgré l'absence de réaction du ministre, Georges Guingouin considère que cet acte aurait été interprété par le Gouvernement comme un refus de reconnaissance du pouvoir central et de soumission à son autorité<sup>609</sup>. On peut aussi signaler l'action du Commissaire de la République qui aurait empêché certaines mesures révolutionnaires à Limoges comme la réquisition de l'usine Heyraud<sup>610</sup>. Cependant, malgré la position de force dans laquelle se trouve le PCF en Haute-Vienne<sup>611</sup>, le fait qu'il possède des moyens militaires conséquents ainsi qu'une forte personnalité communiste à la tête de ses troupes, il « n'a rien tenté <sup>612</sup>». Dans aucune des villes libérées par la seule action des forces de la résistance intérieure, le PCF n'a mobilisé la

---

606. Agulhon Maurice, « Les communistes et la libération de la France », *La Libération de la France*, actes du colloque international tenu à Paris le 28 et 31 octobre 1974, Paris, Éditions du CNRS, 1976, p. 80

607. Plas Pascal, « Le Limousin », *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Éditions Belin, Institut d'histoire du temps présent, 1989, p. 469

608. *Ibid.*

609. *Ibid.*

610. *Ibid.*, p. 470

611. Voir *supra*, Chapitre 2, C)

612. Courtois Stéphane, *Le PCF dans la guerre (De Gaulle, la Résistance, Staline)*, Paris, Ramsay, 1980, p. 458

classe ouvrière dans les usines et ne l'a armée pour déclencher un éventuel mouvement révolutionnaire débouchant sur une prise de pouvoir par la force<sup>613</sup>. Plusieurs années après la libération, Georges Guingouin relate un événement significatif à ce titre. Il explique que dans la clandestinité certains hommes de ses bataillons ont adopté sur leur brassard l'emblème soviétique de la faucille et du marteau. Georges Guingouin reprend alors sévèrement l'officier responsable en lui rappelant : « Nous sommes les soldats de la France et non d'un parti politique, notre mission sacrée c'est de restaurer la République, de rendre la souveraineté au peuple pour qu'il puisse l'exercer en toute liberté. Il n'est pas question d'imposer par les armes un pouvoir politique <sup>614</sup>». Il ordonne alors de faire brûler les brassards en question. On peut penser que ce témoignage, recueilli bien des années après les faits, est susceptible d'édulcorer la situation en Haute-Vienne. Toutefois, un autre événement dans lequel Jean Chaintron est impliqué, va dans le même sens. Immédiatement après la libération de Limoges, Jean Chaintron et Georges Guingouin auraient réunis à la préfecture les principaux cadres communistes. L'un d'eux, Fougeyrollas, aurait affirmé qu'il était possible de faire une marche sur Paris avec les forces en présence pour renverser le gouvernement du Général de Gaulle au profit du PCF<sup>615</sup>. Or, cette solution est rejetée dans la foulée par Jean Chaintron. Ce dernier, en tant que préfet dans un discours radiophonique, rassure lui-même la population haut-viennoise à propos du mot « révolution » : « N'abusons pas de ce grand mot (...), ceux qui en connaissaient la valeur se défient avec raison de ceux qui s'en gargarisent à souhait, sans en mesurer la portée <sup>616</sup>». Quelques années plus tard, il affirme à nouveau que « même en Limousin où [les communistes] sont prépondérants, ils ne poursuivent pas le dessein particulier d'une révolution communiste <sup>617</sup>». Les témoignages des principaux dirigeants communistes du département soulignent donc qu'il n'y pas de réelle visée révolutionnaire, ni de volonté de prendre le pouvoir par la force armée dans le département de la Haute-Vienne à l'heure de la libération.

Pourtant, certains historiens affirment que malgré l'absence de volonté révolutionnaire

---

613. Courtois Stéphane, *op. cit.*, p. 451

614. Archives départementales de Seine-Saint-Denis, Archives du PCF, Archives de la Commission centrale de contrôle politique, Affaire Georges Guingouin 1944-2001, brochure : les amis du musée de la résistance du département de la Haute-Vienne, supplément au bulletin n°46, entretien de Geneviève Huttin avec le colonel Guingouin, 2eme trimestre 1999, 261 J 6/6

615. Buton Philippe, *Les lendemains qui déchantent: le Parti communiste français à la Libération*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1993, p. 122

616. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, discours radio du préfet Jean Chaintron, décembre 1944, 19920076/3

617. Chaintron Jean, « Intervention au sujet de la communication de M. Foulon », *La Libération de la France*, actes du colloque international tenu à Paris le 28 et 31 octobre 1974, Paris, Éditions du CNRS, 1976, p. 536

du PCF à la libération, ce dernier chercherait à mettre en place une structure de pouvoir concurrentielle au pouvoir central. Le parti essaierait de développer au maximum l'influence communiste dans la résistance intérieure, et d'augmenter le pouvoir des différents organismes qui en sont issus, en vue de supplanter le Gouvernement provisoire tout en ayant des ministres communistes en son sein<sup>618</sup>. Le PCF exercerait donc une « stratégie duale <sup>619</sup> » : il participe au premier pouvoir, qui est le Gouvernement provisoire et continue la lutte contre les armées nazies tout en construisant un second pouvoir par le biais de la résistance intérieure sur laquelle il cherche à établir son hégémonie. Ce second pouvoir reposerait notamment sur les comités de libération où les militants communistes sont nombreux, appuyés par les FFI et les milices patriotiques<sup>620</sup>. Ceci expliquerait qu'au cours des mois précédant la libération, la constitution des milices patriotiques -officiellement créées au printemps 1944 par le Front national et principalement sous direction communiste- serait l'une des principales préoccupations du PCF<sup>621</sup>. Elles sont composées d'individus qui se regroupent localement, par quartier, village ou usine par exemple, et qui ont pour objectif de défendre les grévistes et les manifestants tout en prêtant main forte aux FTP<sup>622</sup>. Elles font aussi office de réserve pour les groupes armés. Elles prennent parfois part aux combats libérateurs et assurent surtout un rôle de protection des arrières des armées FFI en maintenant l'ordre dans les régions libérées et en protégeant les bâtiments publics. Par la suite, leurs fonctions deviennent plus politiques que militaires notamment dans le domaine de l'épuration. Elles exercent aussi des missions de police comme en matière de ravitaillement avec un contrôle parfois sévère sur les trafics clandestins et les prix, ce qui peut indisposer les paysans<sup>623</sup>. Or, le 28 octobre 1944 le général de Gaulle signe un décret ordonnant leur dissolution. Le 31 octobre 1944, il est adopté par le Conseil des ministres et implique l'interdiction du port et du transport d'armes et l'obligation de remise des armes à la gendarmerie la plus proche<sup>624</sup>. La direction du PCF refuse cette décision. Dans certains départements, les milices patriotiques constituent des dépôts clandestins d'armes et le parti organise en parallèle de grandes manifestations et meetings de protestation comme le 4 novembre 1944 au Vélodrome d'Hiver. Le PCF fait notamment parader en masse les milices

---

618. Robrieux Philippe, *Histoire intérieure du Parti communiste 1945-1972*, tome 2, Paris, Éditions Fayard, 1981, p. 32

619. Buton Philippe, *op. cit.*, p. 124

620. *Ibid.*

621. *Ibid.*, p. 89

622. Madjarian Grégoire, *Conflits, pouvoirs et société à la Libération*, Paris, Union générale d'édition, 1980, p. 145

623. *Ibid.*, p. 150

624. Robrieux Philippe, *op. cit.*, p. 76



patriotiques lors du défilé parisien du 11 novembre 1944<sup>625</sup>. La conséquence de ce mouvement est que la dissolution reste lettre morte et qu'un bras de fer est engagé entre le PCF et le chef du Gouvernement provisoire.

A la lumière de ces faits, on peut se demander quelle est la place de Jean Chaintron dans cette stratégie du PCF à l'automne 1944. Le fait d'occuper deux préfectures permet d'augmenter encore l'influence communiste à la libération. L'obtention de ces deux postes élevés dans l'administration ferait alors partie de la participation du PCF au « premier pouvoir <sup>626</sup>», c'est-à-dire le pouvoir central, à côté du « deuxième pouvoir » qui est celui des organismes issus de la résistance intérieure. Toutefois, au vu du faible nombre de préfectures et de Commissariats de la République sur lesquelles le PCF étend son influence -par le biais du Front national ou de ses propres militants-, on peut affirmer que le parti n'a pas cherché à noyauter ou à pénétrer en profondeur l'administration française<sup>627</sup>. Jean Chaintron lui-même l'affirme plusieurs années après la libération :

« S'il est vraisemblable qu'en Limousin et en quelques autres régions, communistes et résistants pouvaient prendre en main l'administration et même la production, ils ne l'ont pas tenté (...). Ni FTP, ni le Front national, ni les Comités de libération, ni même, plus tard, les Milices patriotiques ne visent à promouvoir un pouvoir communiste. (...) A aucun moment les deux préfets communistes n'ont imprimé à leur administration le tour dérisoire et inconcevable d'une sorte de communisme départemental <sup>628</sup>».

Selon les propos de Jean Chaintron, le PCF n'aurait pas cherché à appliquer une quelconque « stratégie duale » en Haute-Vienne par l'intermédiaire des comités de libération, des milices patriotiques ou même de la préfecture sur laquelle il a la main. Il est, en effet, difficile de voir dans les actions entreprises par Jean Chaintron dans le cadre de sa fonction une quelconque volonté d'édification d'un pouvoir concurrentiel face au pouvoir central par l'intermédiaire de sa préfecture. Pour approfondir cette question, il est intéressant d'analyser les réactions suscitées par la dissolution des milices patriotiques dans son département et dans son action préfectorale. En Haute-Vienne, l'effectif des milices patriotiques n'est pas très élevé et se limite à deux ou trois soldats par communes<sup>629</sup>. Néanmoins, leur petit nombre ne les empêche pas de se livrer à des perquisitions et des confiscations parfois considérées comme arbitraires

---

625. Buton Philippe, *op. cit.*, p. 159

626. Becker Jean-Jacques, *op. cit.*, p. 136

627. Roucaute Yves, *Le PCF et les sommets de l'État : de 1945 à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981, p. 130

628. Chaintron Jean, *op. cit.*, pp. 538 et 540

629. Bahuon Nadine, *Le Comité départemental de Libération de la Haute-Vienne: 1944-1947*, Mémoire de maîtrise, Limoges, 1985, p. 96

par la population<sup>630</sup>. Pourtant, la décision du Gouvernement provisoire du 28 octobre 1944 provoque aussi des réactions dans le département. Le 4 novembre 1944 le Comité départemental de libération vote une motion qui refuse leur dissolution tout en demandant au Gouvernement provisoire un statut légal pour ces mêmes milices patriotiques<sup>631</sup>. La seule trace retrouvée de Jean Chaintron dans ce mouvement de protestations est la transmission au ministère de l'Intérieur de diverses plaintes recueillies dans son département. Ainsi, le 4 novembre 1944, il fait parvenir par courrier au ministère une résolution du bureau régional du PCF de Limoges qui s'est réuni le 30 octobre pour protester contre le désarmement des milices patriotiques considéré par les communistes comme une mesure « inopportune, impopulaire et dangereuse <sup>632</sup>». Le 15 novembre 1944, il transmet aussi au cabinet du ministre divers ordres du jour de conseils locaux des milices patriotiques de la Haute-Vienne qui protestent contre leur suppression en estimant que ces groupes armés ont « joué dans la région de Limoges et dans toute la France un rôle indispensable pendant la période insurrectionnelle <sup>633</sup>». L'action de Jean Chaintron en ce domaine semble donc se limiter strictement à sa mission d'information du ministère de l'Intérieur en tant que préfet. En reprenant l'expression de Roger Martelli à propos de la stratégie nationale du PCF, on peut affirmer qu'en Haute-Vienne : « il n'y a donc pas dans l'action quotidienne des communistes français comme dans l'imaginaire de leurs dirigeants d'autres perspectives que la libération du territoire, (...) le thème de la visée révolutionnaire ne correspond en aucune manière au climat et aux représentations internationales de l'époque <sup>634</sup>». Jusqu'à la fin du mois de novembre 1944, Jean Chaintron est peut-être considéré comme un moyen d'augmenter la puissance du PCF par l'intermédiaire de sa préfecture, mais -en se basant sur les archives consultées- aucune de ses actions ne semblent aller dans le sens d'un dessein révolutionnaire ou de l'édification d'un second pouvoir. Il est donc difficile de percevoir l'influence de la ligne du PCF sur son activité. Cela change à partir du retour de Maurice Thorez sur le territoire national.

### *L'influence du discours de Maurice Thorez en janvier 1945 à Ivry sur le préfet Jean Chaintron*

---

630. Bahuon Nadine, *op. cit.*, p. 96

631. *Ibid.*

632. Archives nationales, Série F1a, lettre du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'Intérieur, 4 novembre 1944, F1a 3352

633. AN, Série F1a, lettre du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'Intérieur, 15 novembre 1944, F1a 3352

634. Martelli Roger, « Rapport » in « Libération de la France, le Parti communiste français », *Cahiers d'histoire de l'IRM*, n°35, 1988, p. 75

L'amnistie du secrétaire général du PCF et son retour en France aboutit à un changement de ligne pour son parti et qui a des répercussions dans les prises de parole du préfet de la Haute-Vienne. Le 27 novembre 1944, Maurice Thorez est de retour à Paris. Trois jours plus tard, il prononce un discours au Vélodrome d'Hiver dans lequel il impose comme priorité pour le parti de mener la guerre jusqu'à Berlin, de remettre en marche les usines de guerre, d'inciter les travailleurs à exercer leur activité avec vigueur, de châtier les traîtres et de s'unir au sein de la résistance et avec les catholiques et les socialistes<sup>635</sup>. Dans ce discours, il ne fait aucune allusion aux milices patriotiques et à leur dissolution. Du 21 au 23 janvier 1945, a lieu le Comité Central d'Ivry où le secrétaire général prend à nouveau la parole dans son discours « S'unir, combattre, travailler » et officialise le changement de ligne par rapport à celle de l'automne 1944. Plusieurs points importants y sont soulevés : l'accent mis sur l'effort de guerre qui passe par une levée en masse permettant aux volontaires de se battre sur le front de l'Est ; la nécessaire remise en route des usines de guerre et de la mise en place d'une « bataille de la production » concernant tous les travailleurs pour « gagner la guerre au plus vite » et qui doit se traduire par un « esprit de sacrifice chez tous ces travailleurs qui savent qu'à l'héroïsme du soldat sur le front doit répondre l'abnégation de l'ouvrier à l'usine et du paysans sur son champ » ; l'épuration à mener pour « mettre hors d'état de nuire les ennemis du peuple » ; la fin des milices patriotiques qui ont « eu leur raison d'être avant et pendant l'insurrection contre l'occupant hitlérien et ses complices vichystes mais la situation est maintenant différente » ce qui signifie que le parti ne souhaite plus leur maintien ; le fait que les comités de libération ne doivent plus chercher à se substituer aux administrations municipales et départementales et la nécessité de l'unité de la nation souhaitée par le PCF qui est à présent « le parti de la main tendue »<sup>636</sup>. Ce discours ouvre donc une nouvelle période pour le parti. Il entame une entente provisoire avec le général de Gaulle jusqu'à la fin de la guerre pour réaliser une union nationale permettant de réduire l'emprise des Anglo-saxons sur le territoire français<sup>637</sup>. Ce changement se traduit notamment par l'acceptation de la dissolution des milices patriotiques décrétée par le chef du Gouvernement provisoire. Les militants communistes composant les milices sont alors appelés par le parti à rendre leurs armes au profit des soldats<sup>638</sup>. Le pacte franco-soviétique signé par le chef du Gouvernement provisoire le 10 décembre 1944 à Moscou annonçait déjà cette évolution. Par ailleurs, la nouvelle ligne présentée à Ivry s'articule à présent avec une stratégie de conquête progressive

---

635. Robrieux Philippe, *op. cit.*, pp. 79-80

636. Archives départementales de Seine-Saint-Denis, archives du PCF, Comité Central du 21 au 23 janvier 1945, rapport présenté par Maurice Thorez, 261 J 2/3

637. Becker Jean-Jacques, *op. cit.*, p. 158

638. Robrieux Philippe, *op. cit.*, p. 83

du pouvoir, non de façon révolutionnaire mais par les urnes, et cela passe notamment par une unité avec les socialistes.

Les impératifs de la nouvelle ligne du PCF, qui sont perceptibles dès fin novembre 1944 au retour du secrétaire général et qui éclatent au grand jour en janvier 1945, se retrouvent dans les prises de paroles du préfet Jean Chaintron. Lorsque l'on étudie son discours radiophonique de janvier 1945 sur Radio Limoges, il est frappant de constater une forte similitude entre les idées qui y sont exposées et celles de Maurice Thorez à Ivry le même mois. Jean Chaintron insiste particulièrement sur le nécessaire effort de guerre à réaliser : « Tout pour le front ! Tout pour la victoire ! <sup>639</sup> ». A cette fin, il appelle les jeunes volontaires à s'engager dans l'armée et il salue « avec affection les jeunes recrues de la classe 1943 et les classes qui suivront <sup>640</sup> ». Tout comme Maurice Thorez, il revient aussi sur la bataille de la production à mener pour hâter la victoire : « il faut que la machine industrielle française tourne pour la guerre (...). Aux avances de nos troupes doivent correspondre les progrès de notre production <sup>641</sup> ». Il utilise même un exemple identique à celui employé par Maurice Thorez dans son rapport au Comité Central. En effet, les deux hommes citent, pour montrer l'effort de production réalisé par certains ouvriers, les travailleurs des usines Berliet à Lyon qui s'activent « sous la pluie et la neige <sup>642</sup> » dans une usine « à moitié démolie par le bombardement <sup>643</sup> » et qui parviennent à développer la production de camions pour la guerre. Ce focus sur la guerre et la victoire le conduit aussi à citer le général de Gaulle qui aurait dit « très courageusement <sup>644</sup> » que la victoire nécessite des labeurs et des sacrifices. Enfin, en réponse au secrétaire général du PCF, Jean Chaintron aborde la question des milices patriotiques. Tout comme Maurice Thorez, il affirme : « Le rôle magnifique joué dans la libération du territoire par les vaillants groupes du maquis et des milices patriotiques est maintenant terminé. (...) Immédiatement les détenteurs d'armes, de munitions, d'équipements de toutes sortes, les apporteront dans les mairies où nous les ferons récupérer <sup>645</sup> ». Au Comité Central d'Ivry de janvier 1945, Jean Chaintron revient lui-même sur cette question dans son intervention. Il explique qu'en Haute-Vienne des groupes de milices, où des éléments malsains se sont infiltrés, ont procédé à des arrestations arbitraires et ont développé une

---

639. Bibliothèque de documentaire internationale contemporaine, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, janvier 1945, O pièce 24029 (4)

640. *Ibid.*

641. *Ibid.*

642. Archives départementales de Seine-Saint-Denis, archives du PCF, Comité Central du 21 au 23 janvier 1945, rapport présenté par Maurice Thorez, 261 J 2/3

643. Bibliothèque de documentaire internationale contemporaine, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, janvier 1945, O pièce 24029 (4)

644. *Ibid.*

645. *Ibid.*

police économique tracassière avec des saisies sur l'approvisionnement familial n'entravant pas réellement l'activité de marché noir<sup>646</sup>. Dans les semaines qui suivent, l'annonce de la suppression des milices est relayée par voie d'affichage et par la presse dans tout le département. Jean Chaintron fait publier dans les périodiques locaux une « décision préfectorale au sujet des armes de chasse remises aux membres des milices patriotiques » dans laquelle il affirme que ces dernières « n'ont plus de raison d'être » et que par conséquent, tout ancien membre est tenu de restituer l'arme qui lui a été confiée sous peine de poursuites correctionnelles<sup>647</sup>. En mars 1945, le Commissaire de la République déclare qu'en Haute-Vienne, 25 à 30 tonnes d'armes ont déjà été collectées<sup>648</sup>. Les thématiques que Jean Chaintron expose en janvier 1945 continuent à être employées et développées dans ses discours les jours suivants. Ainsi, à la fin du mois de janvier 1945, il se rend à une grande assemblée à Limoges initiée l'union départementale des syndicats de la CGT et du CDL et qui vise à gagner la bataille de la production. Elle regroupe des ouvriers, des patrons, des fonctionnaires ainsi que des techniciens et elle est présidée par le préfet. Ce dernier proclame dans son allocution : « Oui, il nous faut gagner la bataille de la production ! (...) Il faut citer à l'ordre du jour de la nation les héros de la production, les héros du travail tout comme sont cités les héros du combat <sup>649</sup> ». Le champ lexical du combat utilisé par Maurice Thorez au début de l'année 1945, pour hâter les ouvriers à la production et permettre la victoire finale des alliés, est donc repris durablement par Jean Chaintron dans ses allocutions. De même, la question de l'union nationale est réemployée à mainte reprise par le préfet de la Haute-Vienne. Dès le mois de décembre 1944, il affirme à la radio : « tout ce qui divise doit être proscrit <sup>650</sup> ». Plusieurs mois après le discours d'Ivry lors de son allocution radiophonique d'août 1945, il insiste à nouveau sur la nécessité de rester unis pour permettre la reconstruction et l'avenir du pays : « Plus que jamais nous devons maintenir notre unité patriotique <sup>651</sup> ». Enfin, l'entente provisoire entre le PCF et le général de Gaulle pour assurer l'indépendance française peut aussi se retrouver dans les prises de paroles et les écrits de Jean Chaintron. Dans un discours du 17 septembre 1944 lors d'un repas interallié, il précise devant les militaires anglo-américains : « [le peuple français] croit à la possibilité d'une collaboration loyale entre les

---

646. Archives privées de Jean Chaintron, Intervention de Jean Chaintron à la Commission Politique du Comité Central élargi, 23 janvier 1945

647. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, samedi 10 février 1945, FOL- JO- 5286

648. Archives nationales, Série F1a, rapport bi-mensuel du Commissaire de la République de Limoges, 1er-15 mars 1945, F1a 4022

649. Bibliothèque nationale de France, *Le Centre Libre*, jeudi 1er février 1945, FOL- JO- 3314

650. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, discours radio du préfet Jean Chaintron, décembre 1944, 19920076/3

651. AN, Série F1a, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, août 1945, F1a 4022

peuples libres. Il croit à une véritable fraternité internationale laissant chacun des peuples maîtres dans sa maison <sup>652</sup>». Dans son rapport au ministre de l'Intérieur en décembre 1944, il précise que le prestige du général de Gaulle se trouve grandi à la suite de la signature du pacte franco-soviétique et que cela participe à développer l'union parmi toutes les couches de la population<sup>653</sup>. En mai 1945, il écrit aussi au même ministre qu'il est nécessaire que la France s'appuie solidement « sur la juste diplomatie du gouvernement du général de Gaulle et de son ministre des affaires étrangères <sup>654</sup>» qui repose notamment sur une amitié solide avec l'URSS. Le changement de ligne officialisé par Maurice Thorez en janvier 1945 se retrouve donc à une certaine échelle dans les prises de parole de Jean Chaintron et dans ses rapports au ministre ce qui démontre l'influence qu'elle peut avoir sur le préfet de la Haute-Vienne.

#### *Des référents culturels communistes employés régulièrement par le préfet de la Haute-Vienne*

De façon plus générale, sans étudier précisément la ligne du PCF à la libération, on peut noter que les référents culturels communistes traditionnels apparaissent fréquemment dans les discours du préfet Jean Chaintron. Cela conduit à remettre en question l'impartialité dont il devrait faire preuve en tant que préfet de la Haute-Vienne. Par exemple, la référence positive à l'URSS est considérée comme un élément important du dispositif idéologique du PCF<sup>655</sup>. De ce fait, la valorisation des succès soviétique occupe une place fondamentale dans les discours communistes et les activités militantes. A la libération, le conflit de légitimité entre les différentes résistances se retrouve aussi dans le discours communiste qui se place du côté de l'URSS. Le parti impulse une campagne de propagande autour de la victoire en majorant le rôle du PCF et des soviétiques et en minorant celui du général de Gaulle et des alliés<sup>656</sup>. Or, cette allusion au pays du socialisme revient à une forte fréquence dans les discours de Jean Chaintron notamment pour magnifier le rôle de l'Armée rouge dans la victoire contre les armées nazies. En décembre 1944 à la radio, Jean Chaintron fait allusion au traité franco-soviétique en des termes éloquents : « l'Union soviétique a tendu sa main puissante à notre France pour la tirer de l'abîme. Mieux que cela, cette nation qui se place aujourd'hui parmi les premières du monde, n'a pas hésité à traiter notre pays affaibli en égal <sup>657</sup>». Il n'hésite pas non plus à différencier de façon explicite l'action des armées

---

652. Archives privées de Jean Chaintron, discours de Jean Chaintron au repars interallié, 17 septembre 1944

653. Archives départementales de la Haute-Vienne, série 186W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, décembre 1944, 186W 1/80

654. Archives nationales, Série F1c, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, mai 1945, F1cIII 1233

655. Mischi Julian, *Servir la classe ouvrière. Sociabilités militantes au PCF*, Rennes, PUR, 2010, p. 276

656. Buton Philippe, « Le PCF et la Résistance sous la IV<sup>e</sup> République », Lachaise Bernard, *Résistance et politique sous la IV<sup>e</sup> République*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2004, p. 103

657. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de

soviétiques de celle des armées anglo-américaines. En effet, dans son discours radiophonique du mois de février 1945, un long paragraphe (composé de sept phrases) est consacré à la « glorieuse Armée rouge » et à son bilan : « en quarante jours d'offensive victorieuse, l'Armée Rouge a tué 800.000 boches et fait 350.000 prisonniers. Elle a reconquis 300 villes (...). Voilà un beau bilan ! Et les troupes soviétiques sont devant Berlin »<sup>658</sup>. Au contraire, une seule phrase fait allusion aux victoires des armées anglo-américaines : « A l'Ouest, les forces anglo-américaines progressent sur terre tandis que des milliers d'avions alliés obscurcissent le ciel allemand (...) »<sup>659</sup>. La différence de traitement entre les troupes alliées est donc ici explicite. Au mois de mai 1945, toujours sur Radio Limoges, il affirme : « La puissante Armée rouge à qui le monde doit une reconnaissance éternelle, a écrasé la tête de l'hybride monstrueuse du fascisme hitlérien »<sup>660</sup>, sans faire allusion explicitement aux armées anglo-américaines ou même au général de Gaulle. Une autre thématique est aussi développée par le PCF et employée par Jean Chaintron à la libération : le mythe de la cinquième colonne<sup>661</sup>. La cinquième colonne correspondrait à des individus dangereux qui menaceraient la marche en avant de l'histoire et la République. Ce mythe permet de regrouper derrière une même appellation tous les adversaires du PCF. Or, on retrouve ce vocable dans les discours du préfet de la Haute-Vienne. En août 1945 à la radio, il fait allusion à des minorités agissantes qui s'opposeraient à la renaissance de la France et qui seraient truffées « d'éléments provocateurs, d'agents de la cinquième colonne »<sup>662</sup>.

Au-delà du vocabulaire spécifique à la période de la libération, Jean Chaintron emploie aussi dans ses prises de parole publiques des référents culturels traditionnels. Le PCF mobilise dans ses allocutions le souvenir de la Révolution française qui participe à inscrire le PCF dans l'histoire nationale<sup>663</sup>. Employer un vocabulaire issu de la tradition révolutionnaire permet au parti de mobiliser et de fédérer autour de cet événement fondateur. La description que fait le pasteur Albert Chaudier de Jean Chaintron et de ses références historiques et littéraires pour la rédaction de ses discours est à ce titre éclairante. En parlant des différentes allocutions radiophoniques du préfet de la Haute-Vienne, le pasteur explique que « leur auteur autodidacte (...) s'est nourri en histoire, avec une prédilection marquée, de

---

l'Intérieur, discours radio du préfet Jean Chaintron, décembre 1944, 19920076/3

658. Bibliothèque de documentaire internationale contemporaine, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, février 1945, O pièce 24029 (5)

659. *Ibid.*

660. *Ibid.*, mai 1945, O pièce 24029 (7)

661. Chaffel Alain, *Les communistes de la Drôme : de l'euphorie de la Libération à la désillusion du printemps 1981*, sous la direction d'Yves Lequin, Thèse, Université Lumière Lyon II, 1997, 3 tomes, p. 51

662. Archives nationales, Série F1a, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, août 1945, F1a 4022

663. Mischi Julian, *op. cit.*, p. 259

la période révolutionnaire déchaînée de 1790 à 1793, des biographies et des discours de Robespierre, de Camille Desmoulins, de Danton et surtout de Saint-Just<sup>664</sup>». Il ajoute plus loin dans ses mémoires que cela n'a rien d'étonnant qu'il « ait fait vibrer dans ses appels aux populations de la Haute-Vienne comme un écho aux harangues lancées du haut de la tribune de la Convention en 1792 par ses modèles préférés<sup>665</sup>». En effet, les références au passé révolutionnaire français sont bien présentes dans les discours du préfet de la Haute-Vienne. Pour ne citer qu'un exemple, en décembre 1944 sur Radio Limoges, Jean Chaintron fait un parallèle entre la lutte contre les armées nazies et 1793 : « alors que l'Allemand attaque par le nord, il me revient en mémoire ce brûlant appel lancé par le Convention en août 1793, alors que les troupes françaises victorieuses après Jemmapes étaient repoussées en Belgique et que la menace étrangère pesait sur nos frontières...<sup>666</sup>». Enfin, une dernière référence culturelle traditionnelle propre au monde communiste est aussi usitée par Jean Chaintron au cours de son expérience préfectorale. Les militants communistes, pour se situer dans la continuité de la tradition de la gauche française, sont amenés à revendiquer l'héritage du premier socialisme français<sup>667</sup>. Or, on retrouve aussi ce thème dans les allocutions préfectorales de Jean Chaintron. Ainsi, lors de l'anniversaire de la mort de Jean Jaurès et de Jules Guesde à l'été 1945, le préfet développe longuement leur souvenir dans son discours radiophonique d'août. Il les décrit comme « deux Français qui ont consacré leur génie et leur dévouement à la cause de notre peuple » et ajoute qu'il est nécessaire d'évoquer leur mémoire pour « aujourd'hui orienter notre action »<sup>668</sup>. On peut donc affirmer que Jean Chaintron, en employant des référents culturels traditionnels au monde communiste, sort en quelque sorte de la neutralité préfectorale. Même si le vocabulaire employé ne fait pas allusion explicitement à la tradition communiste, tout observateur et auditeur éveillé peut aisément le percevoir.

De même, sa fonction de représentant du gouvernement se traduit particulièrement par un éloge appuyé des ministres communistes. Ainsi, dans son allocution radiophonique du mois de décembre 1945, Jean Chaintron fait allusion à l'action de trois ministres, tous membres du PCF, en des termes significatifs. Il rappelle les mesures importantes prises « sous la conduite éclairée » du ministre de la Santé publique François Billoux pour lutter

---

664. Chaudier Albert, *Limoges, 1944-1947, capitale du maquis*, Paris, Lavauzelle, 1980, p. 100

665. *Ibid.*, p. 101

666. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, discours radio du préfet Jean Chaintron, décembre 1944, 19920076/3

667. Darfeuil Rémi, *Le communisme rural en Haute-Vienne*, sous la direction de Marc Lazar, Maîtrise de sociologie, Paris X-Nanterre, 1999, p. 163

668. Archives nationales, Série F1a, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, août 1945, F1a 4022



contre la tuberculose tout comme les entreprises de nationalisation menées par le ministre de la Production industrielle Marcel Paul et qui sont suivies « avec enthousiasme » par le peuple entier<sup>669</sup>. Enfin, il rappelle que les travailleurs ont répondu « par une production accrue <sup>670</sup>» à l'appel de Maurice Thorez pour augmenter la production. Une coloration partisane est donc bien perceptible dans les prises de parole publiques du préfet et elle est d'ailleurs remarquée par quelques uns de ses contemporains.

### *Des critiques s'élèvent contre l'absence de neutralité du préfet*

A la suite de son allocution radiophonique du mois de novembre 1944, une lettre anonyme est envoyée à la préfecture de Limoges. L'un de ses administrés reproche à Jean Chaintron son manque de neutralité : « Permettez-moi de vous dire que si certains passages de cette allocution révèlent que c'est le préfet de tous qui a parlé, d'autres par contre démontrent avec force que c'est le partisan sectaire et haineux, incompatible avec le poste détenu qui a exhalés ses rancœurs <sup>671</sup>». L'auteur de la lettre l'accuse aussi, par l'intermédiaire de ses allocutions, de préparer sa future élection de maire ou de député soulignant ainsi la connotation politique de ses discours. Le même genre de critiques se retrouve dans le témoignage du pasteur Albert Chaudier au sujet de Jean Chaintron. Le président du CDL relate que dans les premiers mois, Jean Chaintron lui demande de relire avec lui le brouillon de ses allocutions radiophoniques pour éviter qu'il n'emploie des tournures qui tiendraient « plus de l'homme du parti, du militant que du préfet <sup>672</sup>». Albert Chaudier lui fait alors reprendre certains passages. Cependant, après trois ou quatre fois, Jean Chaintron cesse de le consulter. Le président du CDL tente d'expliquer ce changement par un ordre qui serait venu d'en haut par les dirigeants du PCF ou dans son environnement préfectoral. Il regrette alors les omissions du discours radiophoniques du mois de 1945 qui minimise l'action des alliés au profit de l'URSS -comme c'est le cas dans la propagande communiste au même moment- et l'absence de référence au général de Gaulle dans l'ensemble des discours radio de Jean Chaintron d'octobre 1944 à août 1945<sup>673</sup>. Le pasteur conclut cette analyse en affirmant que « déjà dans ses interventions radiodiffusées perçaient les préoccupations électorales de l'avenir immédiat ou lointain, déjà il se sentait observé (...) par ses supérieurs dans la

---

669. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 186W, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, décembre 1945, 186W 1/72

670. *Ibid.*

671. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, lettre anonyme au préfet de la Haute-Vienne, 27 novembre 1944, 986W 59

672. Chaudier Albert, *op. cit.*, p. 101

673. *Ibid.*, p. 102

hiérarchie du parti, contraint d'agir selon les directives les plus confidentielles <sup>674</sup>». L'influence du PCF, et notamment du changement de sa ligne en janvier 1945, est donc perceptible dans une certaine mesure dans les prises de parole de Jean Chaintron. La politisation plus marquée de certains préfets de la libération se retrouve dans le discours de celui de la Haute-Vienne remettant ainsi en cause l'impartialité politique qui devrait le caractériser. Pourtant, son appartenance au PCF, connue de tous dans le département et transparaissant parfois dans ses allocutions, n'empêche pas la création d'une unanimité autour de sa personne dans l'immédiate libération.

### C) L'unanimité politique des premiers jours autour du préfet Jean Chaintron

L'arrivée de Jean Chaintron au poste de préfet est globalement bien acceptée dans les premières semaines suivant la libération parmi les différentes forces de la résistance et partis politiques de la Haute-Vienne. La montée en puissance du PCF dans le département, à la suite de la résistance, ne semble pas apparaître comme menaçante pour les autres forces politiques avant les premiers rendez-vous électoraux à la fin du mois d'avril 1945. On peut alors affirmer que de septembre 1944 à avril 1945, il existe une certaine unanimité autour de la personne de Jean Chaintron, dont les actions sont positivement commentées. Le préfet de la Haute-Vienne bénéficie en quelque sorte d'un état de grâce malgré la persistance de la pénurie alimentaire et des problèmes liés au ravitaillement. Il est possible d'expliquer cette situation par la joie procurée par la libération du territoire, par la victoire des armées alliées qui semble proche et par l'effervescence politique de cette période qui amène des hommes neufs dans les administrations et les assemblées politiques. Raymond Aubrac, qui est nommé Commissaire de la République à Marseille en 1944, fait part dans ses mémoires des efforts des comités de libération pour, malgré les difficultés économiques et sociales, ne pas accabler les administrateurs et rendre publique leur action<sup>675</sup>. Il ajoute que « la presse elle-même, du moins dans les premiers mois, tempérait l'ardeur de ses rédacteurs et l'impatience de ses lecteurs <sup>676</sup>». On retrouve effectivement en Haute-Vienne des appréciations positives sur l'action administrative du préfet dans toute la presse départementale jusqu'aux élections municipales. En étudiant les différents périodiques du département, quelque soit leur couleur politique, il est alors possible de saisir cette unanimité temporaire autour du nouveau préfet. Sans surprise, le *Travailleur limousin* qui est le périodique du PCF, relate fréquemment les

674. Chaudier Albert, *op. cit.*, p. 103

675. Aubrac Raymond, *Où la mémoire s'attarde*, Paris, Editions Odile Jacob, 1996, p. 155

676. *Ibid.*

activités du préfet en l'accompagnant d'appréciations positives. Lorsqu'il fait allusion à Jean Chaintron et à ses déplacements ou ses discours, il utilise le qualificatif « d'ami » pour le désigner. Par exemple, le 2 janvier 1945 on trouve un court communiqué annonçant : « notre ami Jean Chaintron vient de prononcer à Radio Limoges un important discours que tous les Limousins doivent connaître et méditer <sup>677</sup>».

Il est aussi particulièrement intéressant de se pencher sur les articles du *Populaire du centre*, périodique de la SFIO en Haute-Vienne, connu pour avoir été particulièrement virulent contre les communistes dans l'entre-deux-guerres notamment sous la plume du militant Jean Le Bail<sup>678</sup>. On pourrait alors imaginer que l'influence communiste à la libération gênerait le périodique d'un parti qui pouvait à juste titre considérer la Haute-Vienne comme un bastion socialiste avant 1939. Pourtant, jusqu'aux premières élections d'avril 1945, le *Populaire du centre* fait allusion à Jean Chaintron avec bienveillance. Lorsque le journal mentionne son discours de prise de fonctions le 12 septembre 1944, il parle d'allocution « d'une ardente inspiration patriotique, républicaine et révolutionnaire <sup>679</sup>». Lors de la tournée préfectorale de Jean Chaintron dans toutes les communes du département à l'automne 1944, le même périodique fait l'éloge de son rapport à ses administrés : « Comme il a l'habitude de le faire partout où il passe, M. Chaintron s'entretient avec les habitants. Il aime à prendre contact avec la population avec laquelle il converse familièrement <sup>680</sup>». Pour ce qui est de ses rapports avec la presse, qui peuvent être saisis notamment lors de la première conférence de presse que le préfet donne en novembre 1944, le *Populaire du centre* rend compte d'échange de vues « très cordial <sup>681</sup>». A propos de son activité de préfet, l'appréciation reste positive. Lorsque le département est confronté à une pénurie de lait en novembre 1944, le journal socialiste affirme que « M. le préfet Chaintron a pris le problème en mains <sup>682</sup>» et que « comme on le voit notre préfet se trouve en face de difficultés quasi insurmontables. Cependant, la population peut être rassurée que ses intérêts sont placés entre de bonnes mains <sup>683</sup>». En janvier 1945, alors que le manque de lait est toujours récurrent, le *Populaire du centre* dans un article signé par Charles Vicq félicite le préfet « pour son initiative heureuse <sup>684</sup>» qui a permis d'en faire venir des départements de l'Indre, de la Vienne, de la

---

677. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, mardi 2 janvier 1945, FOL- JO- 5286

678. Darfeuill Rémi, *op. cit.*, p. 70

679. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), jeudi 21 septembre 1944

680. *Ibid.*, jeudi 2 novembre 1944

681. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), dimanche 5 novembre 1944

682. *Ibid.*

683. *Ibid.*, mardi 7 novembre 1944

684. *Ibid.*, mardi 16 janvier 1945

Charente et de la Creuse. On remarque que ces appréciations positives du préfet se poursuivent donc un certain temps après la libération. En mars 1945, le même périodique parle encore, à propos des discours du Commissaire de la République et du préfet, d'« allocutions directes, éloquentes, énergiques et très applaudies <sup>685</sup>» lors d'une fête patriotique à Bellac.

L'unanimité provisoire autour du préfet de la Haute-Vienne ne se limite pas aux périodiques socialistes et communistes. La *Liberté du centre* qui est l'organe du MRP (Mouvement républicain populaire) ne tarit pas d'éloges sur le nouveau préfet dans l'immédiate libération. A la fin de l'année 1944, ses déplacements et allocutions sont associées à des qualificatifs élogieux comme en novembre 1944 lorsqu'il visite avec « intérêt <sup>686</sup>» l'hôpital général ou en décembre de la même année quand « l'intéressante intervention préfectorale à la réunion du CDL <sup>687</sup>» est retranscrite en partie. De même qu'avec le *Populaire*, le premier contact avec les journalistes lors d'une conférence de presse en novembre 1944 laisse une impression positive aux employés du périodique : « Il résulte de cette entrevue que la situation est difficile, on peut être assuré que la préfecture ne perd pas de vue les intérêts de la population limousine et qu'elle apportera toute son énergie à résoudre les plus urgents <sup>688</sup>». L'attitude patriotique de Jean Chaintron est aussi rapportée par ce même périodique. Lors de la cérémonie du le 11 novembre 1944 à Bellac, la fête revêt un éclat particulier « grâce à la présence de M. Jean Chaintron » et à son attitude face à des fillettes en costume alsacien : « le geste à la fois symbolique et affectueux de M. le préfet qui les embrassa alla droit au cœur de l'assistance qui applaudit longuement »<sup>689</sup>. Enfin, son activité préfectorale est aussi commentée en des termes positifs dans les premiers mois. En janvier 1945, une certaine émotion soulève la population haut-viennoise à la suite de fouilles de bagages en gare de Limoges pour traquer les trafiquants du marché noir. Jean Chaintron rappelle alors qu'il ne s'agit pas de pénaliser le ravitaillement familial rapporté de la campagne mais les spéculateurs et que des consignes ont été données aux services de répression du marché noir pour que leur attitude reste correcte. La *Liberté du centre* commente alors la situation : « on ne peut que s'associer aux directives transmises aux services de contrôle par M. le préfet de la Haute-Vienne et qu'il vient de porter à la connaissance de la presse <sup>690</sup>». Les différents commentaires de la presse départementale,

---

685. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), lundi 19 mars 1945

686. Bibliothèque nationale de France, *La Liberté du centre*, samedi 18 novembre 1944, FOL- JO- 2810

687. *Ibid.*, dimanche 10 et lundi 11 décembre 1944

688. *Ibid.*, dimanche 5 novembre 1944

689. *Ibid.*, dimanche 12 et lundi 13 novembre 1944, FOL- JO- 2810

690. *Ibid.*, jeudi 4 janvier 1945

qu'elle soit communiste, démocrate ou socialiste, illustrent donc bien l'état de grâce dont bénéficie Jean Chaintron dans les premiers temps de son mandat.

La nomination de Jean Chaintron s'inscrit donc dans un mouvement général de politisation des préfets à la libération malgré l'apolitisme qui est théoriquement à la base de la déontologie préfectorale. Ce manquement à la neutralité se retrouve notamment dans les allocutions du préfet de la Haute-Vienne où la ligne de son parti est parfois aisément repérable. Son appartenance politique ne l'empêche pas de connaître une certaine unanimité politique autour de sa personne et de son action dans les premiers temps de son expérience préfectorale. Toutefois, dès le début de la campagne électorale des municipales au printemps 1945, la situation se modifie en profondeur.

## Chapitre 7 : Jean Chaintron et les notables locaux à l'heure de la montée des tensions politiques (29 avril 1945 – 19 novembre 1947)

L'intégration d'un préfet dans son département dépend en grande partie de sa relation avec les notables -qui sont les individus occupant une position sociale importante dans un territoire donné-, et notamment parmi ces derniers, avec les hommes politiques influents. Il est donc nécessaire de se pencher sur les rapports qu'entretient Jean Chaintron avec les diverses personnalités politiques du département, qu'elles soient député, conseiller général, maire ou qu'elles aient un rôle influent dans les divers partis et mouvements politiques de la Haute-Vienne. Cette question est d'autant plus intéressante que l'appartenance de Jean Chaintron au PCF a sans doute une incidence sur ces relations. A cela s'ajoute la montée d'influence du parti communiste dans un territoire qui était auparavant considéré comme un bastion socialiste<sup>691</sup>. Le PCF peut alors apparaître comme une menace pour les personnalités socialistes et à ce titre, un préfet communiste être perçu comme un obstacle pour ses adversaires politiques. Il faut analyser la façon dont Jean Chaintron se positionne dans ce paysage politique : Comment réagit-il aux tensions naissantes entre les différentes forces politiques du département ? Son appartenance au PCF a-t-elle une incidence sur ses rapports aux notables ? Est-il attaqué sur un terrain administratif ou politique ? Tente-t-il de garder la neutralité qui doit caractériser le préfet en se mettant en dehors des polémiques politiques ? Toutes ces questions se posent effectivement dès les premières élections d'après-guerre organisées au printemps 1945.

### A) Des rapports tendus avec les notables politiques du département lors des premiers rendez-vous électoraux de l'année 1945

#### *Implication du préfet dans les tensions et la concurrence entre les différentes personnalités politiques en Haute-Vienne*

Il arrive que le préfet soit le réceptacle des critiques diverses émises par les personnalités départementales contre certaines actions du pouvoir central ou tenu pour responsable des difficultés tant économiques que sociales du territoire qu'il gère. Cette situation peut être génératrice de tensions entre l'administrateur et les hommes politiques de son département. Pour Jean Chaintron, son appartenance politique est une autre source

---

691. Voir *supra*, Chapitre 2, B) et C)

potentielle de conflits avec les notables locaux qui cherchent à augmenter leur influence électorale. Ces derniers considèrent généralement le préfet comme un personnage politique qui fait partie intégrante de la vie quotidienne du département, ce qui est d'autant plus le cas pour un militant affiché d'un parti, et à ce titre gardent un œil sur l'influence qu'il peut avoir sur l'électorat. Cette tension est particulièrement palpable en Haute-Vienne en raison des fortes personnalités qui y sont présentes et qui s'affrontent parfois. A la libération, le département peut être décrit comme un « théâtre (...) de personnalités aussi puissantes qu'antagonistes <sup>692</sup>» ou comme un véritable « nid de frelons <sup>693</sup>». Comme cela a déjà été évoqué, se trouvent parmi ces forts caractères le pasteur Albert Chaudier, qui est déterminé à défendre les prérogatives acquises par le CDL, ou encore le Commissaire de la République Pierre Boursicot qui semble entretenir de bonnes relations avec le préfet tout en étant considéré comme un soutien de la SFIO<sup>694</sup>. A côté de ces personnalités administratives, des réseaux d'influence sont édifiés par les deux principaux partis du département que sont la SFIO et le PCF. Ce dernier est surtout incarné par Jean Chaintron à la préfecture, Georges Guingouin, ancien maquisard et maire de Limoges à partir de mai 1945 ainsi que par Marcel Paul, ministre de la Production industrielle et député de la Haute-Vienne à partir de l'automne 1945 et qui entend bien faire une carrière politique dans ce département dont il est originaire <sup>695</sup>. Face au parti communiste, se situe le parti socialiste SFIO dont l'influence était déterminante sur le département avant 1939. Il est composé de fortes personnalités dont Adrien Tixier, qui est à la fois un notable départemental de par son poste de conseiller général et de député et un membre du gouvernement, mais aussi Gaston Charlet député puis conseiller de la République de la Haute-Vienne à partir de 1945 ou encore Jean Le Bail, connu pour son anticommunisme et élu secrétaire de la fédération SFIO du département en novembre 1944<sup>696</sup>. Jean Chaintron, à côté de ses camarades communistes, empêche donc la Haute-Vienne de devenir une « chasse gardée <sup>697</sup>» des notables socialistes et en ce sens, il peut être considéré comme un obstacle pour certains membres de la SFIO. Ce tableau complexe des personnalités politiques et administratives à la libération illustre bien la guerre de positions et d'influences qui se déroule en Haute-Vienne et qui touche le préfet.

---

692. Plas Pascal, « Le Limousin », *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Éditions Belin, Institut d'histoire du temps présent, 1989, p. 460

693. Plas Pascal, « 1944, Adrien Tixier et la Haute-Vienne », *Adrien Tixier 1893-1946, l'héritage méconnu d'un reconstruteur de l'État en France*, Histoire & mémoires, Editions Lucien Souny, 2012, p. 179

694. Taubmann Michel, *L'affaire Guingouin*, Limoges, Éditions Lucien Souny, 1994, p. 194

695. Plas Pascal, « Le Limousin », *op. cit.*, p. 468

696. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), jeudi 2 novembre 1944

697. Dager Georges, *Histoire du Limousin contemporain*, Limoges, Éditions Lucien Souny, 1997, p. 225

La tension qui en résulte peut notamment être illustrée par une affaire concernant le ministre de l'Intérieur en mai 1945. Cette polémique débute à la suite d'un article publié par François Fonvieille-Alquier, membre du Front national, dans *l'Écho du centre* qui est un périodique sous influence communiste. Cet article accuse Adrien Tixier d'avoir dit que seul le second tour des élections municipales lui permettrait de se faire une opinion des résultats du scrutin et d'avoir reproché au préfet de la Corrèze de s'être trop appuyé sur les Comités locaux de libération pour la constitution des délégations municipales de la libération<sup>698</sup>. Adrien Tixier répond par un télégramme au préfet de la Haute-Vienne et au *Populaire du centre*, périodique socialiste, où il réfute les propos tenus par Fonvieille-Alquier<sup>699</sup>. Le journal socialiste s'empresse de publier le télégramme en question dans un article qui implique directement le préfet de la Haute-Vienne auquel il est demandé de rédiger un démenti par « souci de clarté et d'union <sup>700</sup>». Jean Chaintron est alors contraint de demander des explications à François Fonvieille-Alquier et de publier un communiqué dans la presse dans lequel il se détache de cette polémique politique en arguant du fait qu' « en raison de ma fonction, je ne me permets pas d'intervenir dans la campagne électorale » et qu'il « a été » et « reste le préfet de tous les Limousins, sans distinction ni parti pris »<sup>701</sup>. Le 11 mai 1945, il écrit une lettre au ministre de l'Intérieur dans laquelle il se décharge de toute responsabilité dans cette affaire. Il explique qu'il a lui-même été étonné à la lecture de l'article de *l'Écho du centre* et qu'il n'a cherché ni à établir une censure politique de la presse ni à l'orienter et c'est pourquoi il ne peut « par conséquent être tenu pour responsable de ce qu'elle publie <sup>702</sup>». Il ajoute qu'il a été surpris de voir le *Populaire du centre* comme deuxième destinataire du télégramme du ministre et qu'il voit dans toute cette affaire « le dessein de m'associer dans ma fonction à la campagne d'un parti électoral » et il considère cette situation comme « injuste »<sup>703</sup>. L'implantation électorale du ministre de l'Intérieur dans son département, rend donc la tâche difficile à Jean Chaintron tant du point administratif, comme cela a déjà été évoqué, que du point de vue politique comme le montre cette affaire. Le préfet de la Haute-Vienne est susceptible à tout moment d'être pris à parti dans une querelle électorale concernant Adrien Tixier en tant que personnalité socialiste haut-viennoise. Il en fait part au

---

698. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, article de Fonvieille-Alquier paru dans *l'Écho du centre* du jeudi 3 mai 1945, 986W 143

699. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, télégramme du ministre de l'Intérieur au préfet de la Haute-Vienne et au *Populaire du centre*, 986W 65

700. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), mardi 8 mai 1945

701. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, note à la presse du préfet de la Haute-Vienne, 986W 143

702. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, lettre du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'Intérieur, 11 mai 1945, 986W 65

703. *Ibid.*



Comité Central du PCF après les élections cantonales de septembre 1945 en Haute-Vienne en avouant que le parti communiste a « subi (...) un très rude assaut avec le poids qu'a pu jeter dans la bataille le socialiste ministre de l'Intérieur <sup>704</sup> ». Le même mois, dans son rapport au ministère de l'Intérieur, il évalue le maintien d'Adrien Tixier à la tête de ce ministère comme une raison de l'augmentation de l'influence socialiste dans le département<sup>705</sup>. La présence du ministre en Haute-Vienne pèse donc dans le rapport de force entre SFIO et PCF et gêne à quelque égard Jean Chaintron dans son travail administratif comme dans son rôle de personnalité politique. Toutefois, il ne faut pas exagérer outre mesure l'influence d'Adrien Tixier en ce domaine. Il est aussi considéré comme ayant exercé une « pratique gouvernementale peu partisane et toute républicaine », malgré son combat politique contre les communistes, et se positionnant « au-dessus des partis, y compris le sien » ce qui peut expliquer aussi son accord sur la venue d'un militant communiste au poste de préfet de la Haute-Vienne<sup>706</sup>.

Ce jeu complexe des différentes personnalités de la Haute-Vienne est donc générateur de rivalités qui s'illustrent parfois par l'opposition entre les notables locaux et le préfet du département en charge des questions administratives. L'une des premières critiques s'élevant contre l'administration préfectorale par la presse socialiste apparaît dès novembre 1944. Jean Le Bail pointe du doigt dans *Le Populaire du centre* des bureaux « surchauffés » à la préfecture au détriment des salles de classe qui souffriraient du manque de charbon<sup>707</sup>. Jean Chaintron se voit dans l'obligation de répondre dans un long communiqué publié par *Le Travailleur limousin* dans lequel il explique que les écoles ont été fournies en priorité et que les bureaux de la préfecture ne sont chauffés que quelques heures par jours<sup>708</sup>. Par la suite et surtout à partir du milieu de l'année 1945, les critiques contre l'action administrative du préfet se multiplient dans le périodique socialiste. On peut citer en exemple, la « lettre ouverte à M. Jean Chaintron préfet de la Haute-Vienne » retranscrite en juin 1945 dans le quotidien socialiste qui demande « où va la viande ? » et qui dénonce le manque de cette denrée alimentaire dans le département en concluant : « On dit que vous faites beaucoup de politique. Si c'est vrai, ce ne peut être que de la petite et ce n'est pas cela que l'on attend de

---

704. Archives départementales de Seine-Saint-Denis, archives du PCF, Comité Central des 3 et 4 novembre 1945, intervention de Jean Chaintron, 261 J 2/6

705. Archives nationales, Série F1c, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, novembre 1945, F1cIII 1233

706. Castagnez Noëlline, « Adrien Tixier et ses camarades socialistes du GPRF : portrait de groupe », *Adrien Tixier 1893-1946, op. cit.*, p. 118

707. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), lundi 27 novembre 1944

708. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, vendredi 8 décembre 1944, FOL- JO- 5286

vous »<sup>709</sup>. Dans son rapport au ministre de l'Intérieur, le Commissaire de la République vient au secours du préfet en affirmant que cette lettre est d'une « très discutable opportunité <sup>710</sup>» et que le préfet a répondu dans un communiqué officiel à toutes les questions qu'elle soulevait. Deux mois plus tard, le même périodique remet encore en cause le préfet à propos d'un restaurant qui pratiquerait le marché noir en toute impunité : « M. le préfet attend peut-être un scandale pour nous verser sa bonne parole et condamner le restaurateur coupable à une sanction exemplaire ! <sup>711</sup>». En réalisant un relevé de toutes ses attaques, on remarque très nettement qu'elles s'accroissent et sont de plus en plus nombreuses dès le mois de mai 1945<sup>712</sup>. Elles débutent sur des questions proprement administratives et se transforment en prise de positions purement politiques.

En effet, les griefs strictement administratifs que l'on peut imputer à un préfet sont rares, et ils sont souvent un prétexte pour s'orienter sur un terrain plus politique<sup>713</sup>. Jean Chaintron est lui-même pleinement conscient de cette situation lorsqu'il affirme dans ses mémoires « par ma position de préfet, je fus la cible de tous ceux qui par désaccord avec le communisme m'attribuaient les difficultés inévitables de ravitaillement, de logement, de pénurie <sup>714</sup>». Il n'est pas le seul à réaliser ce type d'analyse. En novembre 1945, le Commissaire de la République de Limoges signale au ministre de l'Intérieur qu'en Haute-Vienne, les controverses et les polémiques concernant le ravitaillement sont systématiquement « personnalisées » : « les deux partis (...) [socialiste et communiste] ont, en effet, la fâcheuse habitude d'inscrire à l'actif ou au passif du préfet ou du maire les réalisations ou les lacunes du ravitaillement »<sup>715</sup>. Les attaques contre le préfet se portent rapidement et clairement sur la question de sa neutralité. A plusieurs reprises, le *Populaire du centre* et la *Liberté du centre* remettent en doute son souci d'égalité face aux différents partis du département. Ainsi, en août 1945 lors de la venue de Maurice Thorez en Haute-Vienne pour un grand meeting, les deux journaux montent au créneau en raison de la décision du préfet de rendre exceptionnellement libre la circulation automobile pour cette manifestation. La *Liberté du centre* affirme qu'elle a appris avec « une certaine stupeur » cette décision qui outrepassait « toutes les règles administratives » et se demande si elle

---

709. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), lundi 11 juin 1945

710. Archives nationales, Série F1a, rapport bi-mensuel du CR de Limoges, 15-31 mai 1945, F1a 4022

711. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), mercredi 1er août 1945

712. Voir *Annexe 2*

713. Siwek-Pouydesseau Jeanne, *Le corps préfectoral sous la IIIème et la IVème République*, Paris, Armand Colin, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1969, p. 138

714. Chaintron Jean, *Le Vent soufflait devant ma porte*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p. 260

715. AN, Série F1a, rapport bi-mensuel du CR de Limoges, 1er-15 novembre 1945, F1a 4022

s'expliquerait par des stocks d'essence qui seraient exceptionnellement débloqués par la préfecture et qui ne pourraient alors bénéficier à la population et au commerce<sup>716</sup>. En mars 1946, lorsque le ministre de l'Agriculture se rend à Limoges et que la circulation automobile n'est pas rendue libre, le *Populaire du centre* revient sur cette ancienne polémique en affirmant : « un préfet membre du Comité central du parti communiste ne pouvait pas faire mieux en faveur du chef du PCF <sup>717</sup> ». Le même journal avait aussi dénoncé, à l'occasion de la venue de Maurice Thorez, le fait que le préfet ait débloqué des contingents de vin pour aller écouter « le nouveau Messie son ami » faisant en cela « de la petite politique partisane »<sup>718</sup>. La Haute-Vienne peut donc être considérée comme un nid de guêpes où sont présentes des fortes personnalités tant administratives que politiques et qui ont des relations parfois difficiles avec le préfet en raison de son appartenance politique. Pour mieux resituer ces diverses tensions, notamment avec les socialistes du département, et leur montée en puissance à partir du printemps 1945, il est nécessaire de revenir sur la chronologie nationale et d'examiner ses répercussions en Haute-Vienne.

#### *Des enjeux politiques nationaux qui rejaillissent sur la situation en Haute-Vienne*

Au-delà des enjeux électoraux départementaux qui peuvent être source de tension entre la SFIO et le PCF en Haute-Vienne, il est essentiel de se pencher sur les relations entre les deux partis au niveau national pour comprendre leur rivalité. Au début de l'année 1944, pendant la période de clandestinité, une proposition d'unité entre les deux partis est mise en avant par la SFIO. Daniel Mayer, qui occupe alors la fonction de secrétaire général, est favorable à cette orientation. En novembre 1944, la SFIO renouvelle son offre pendant le Congrès national des cadres des fédérations socialistes. Les deux partis se rencontrent le 4 décembre ce qui aboutit à la constitution d'un Comité d'entente permanent le 19 décembre 1944 et à la création d'une commission dont une sur le thème de l'unité organique entre les deux partis. En janvier 1945, lors du discours d'Ivry, Maurice Thorez va dans le sens de l'unité : « notre parti communiste et le parti socialiste se sont mis d'accord pour une action commune qui doit préparer dans notre esprit à tous l'unité totale dans un seul parti des travailleurs <sup>719</sup> ». Une position analogue est affirmée sur plusieurs domaines, comme sur les questions de l'épuration ou des nationalisations, mais la constitution de listes uniques pour les

---

716. Bibliothèque nationale de France, *La Liberté du centre*, samedi 25 août 1945, FOL- JO- 2810

717. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), vendredi 8 mars 1946

718. *Ibid.*, vendredi 7 septembre 1945

719. Archives départementales de Seine-Saint-Denis, archives du PCF, Comité Central du 21 au 23 janvier 1945, rapport présenté par Maurice Thorez, 261 J 2/3

élections municipales du printemps 1945 est finalement rejetée<sup>720</sup>. Toutefois, la vraie rupture se situe le 12 juin 1945 avec la publication par le PCF d'un projet de charte d'unité de la classe ouvrière française dans le POF (Parti ouvrier français) qui regrouperait le PCF et la SFIO. Or, le projet publié précise que le POF défendrait le matérialisme dialectique de Marx et Engels enrichi par Lénine et Staline et reposerait sur une organisation proche de celle du PCF ce qui provoque l'indignation des socialistes<sup>721</sup>. Le parti communiste fait donc l'apologie de l'unité dans ses discours tout en établissant des conditions qui la rendent impossible aux yeux des dirigeants de la SFIO. Du 12 au 15 août 1945, se tient le Congrès de la SFIO qui rejette à une très forte majorité l'unité organique avec le PCF.

En Haute-Vienne, aux évènements nationaux s'ajoute un rapport de forces local entre les deux partis qui rend impossible toute orientation unitaire. La SFIO sort affaiblie de la guerre tout en se retrouvant confrontée à la montée en puissance du PCF dans un département où, en 1944, il semble que « tout le monde était communiste <sup>722</sup> ». La résistance socialiste pèse peu face aux maquisards communistes tandis qu'un certain nombre de ses membres sont déclarés inéligibles après avoir voté les pleins pouvoirs à Pétain en 1940. Les anciennes querelles des années 1930 reviennent sous la plume du secrétaire fédéral du PC de la Haute-Vienne à la libération, Gabriel Citerne, qui emploie le terme de « social fasciste » pour désigner certains socialistes qui auraient desservi la résistance<sup>723</sup>. La SFIO haut-viennoise adopte alors une attitude défensive qui se traduit par une certaine agressivité à l'égard du PCF et de ses membres et elle apparaît bientôt comme l'emblème de l'offensive anticommuniste<sup>724</sup>. Sous l'impulsion de son secrétaire fédéral, elle met en avant des représentations négatives des communistes du département en décrivant la Haute-Vienne comme une terre de révolution noyauté par des militants au service de l'URSS<sup>725</sup>. Jean Chaintron en rend bien compte dans son autobiographie lorsqu'il affirme que des hostilités couvent entre la direction du parti socialiste de Limoges et les communistes locaux<sup>726</sup>. La ligne de la SFIO haut-viennoise est donc basée sur la rupture avec les communistes ce qui rend difficile une quelconque unité entre les deux partis. Au mois de décembre 1944 alors que la région limousine du PCF envoie une lettre à la fédération socialiste de la Haute-Vienne pour créer un comité d'entente au niveau régional, la réponse du secrétaire général de

---

720. Fauvet Jacques, *Histoire du PCF*, Paris, Éditions Fayard, 1977, p. 346

721. Becker Jean-Jacques, *Le Parti Communiste veut-il prendre le pouvoir ? La stratégie du PCF de 1932 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1981, pp. 184-185

722. Plas Pascal, « Le Limousin », *op. cit.*, p. 468

723. Plas Pascal, « 1944, Adrien Tixier et la Haute-Vienne », *op. cit.*, p. 187

724. Plas Pascal, « Le Limousin », *op. cit.*, p. 468

725. *Ibid.*

726. Chaintron Jean, *op. cit.*, p. 259

la SFIO en Haute-Vienne, Jean Le Bail, est négative<sup>727</sup>. En août 1945, lors du Congrès fédéral socialiste de la Haute-Vienne, la motion Blum, qui demande l'unité d'action avec le PCF mais repousse fermement l'unité organique, est votée à l'unanimité<sup>728</sup>.

En tant que préfet communiste, Jean Chaintron est concerné par ce sujet. En effet, à la fin du mois de juillet 1945, le parti socialiste du département reproche à la fédération communiste de lui avoir proposé de participer à une manifestation commune pour commémorer Jules Guesde et Jean Jaurès tout en distribuant des tracts ne faisant aucune mention de la SFIO. Le périodique socialiste dénonce alors « l'attitude incorrecte <sup>729</sup> » de Georges Guingouin et de Jean Chaintron qui doit présider le meeting en question. Le préfet lui-même aborde la question de l'unité dans ses rapports ministériels qui ne font pas toujours preuve d'apolitisme à ce sujet. Ainsi, en août 1945, il y écrit que les rapports entre communistes et socialistes sont caractérisés « par une volonté acharnée des communistes de réaliser l'unité d'action et l'unité organique » alors que la direction de la fédération socialiste y est hostile et multiplie dans son journal « les attaques ouvertes ou indirectes, de façon à faire renaître un climat d'hostilité entre socialistes et communistes »<sup>730</sup>. Il conclut en affirmant que « les communistes ne glissent pas sur ce terrain et s'efforcent d'améliorer les rapports <sup>731</sup> ». Pourtant, des divergences naissent tout de même en 1946 au sein de la fédération socialiste de la Haute-Vienne. L'aile gauche de la fédération menée par Georges Lamousse prône un rapprochement avec le PCF ce qui crée des risques de scission dans la SFIO haut-viennoise<sup>732</sup>. La question de l'unité en Haute-Vienne n'est donc pas totalement tranchée par les militants socialistes tout en restant l'objet de polémiques qui participent à durcir les relations entre les deux partis au cours de l'année 1945. En tant que militant communiste, Jean Chaintron est directement concerné par cette question qui ne permet pas d'améliorer sa relation avec les notables socialistes du département, comme le montrent les apostrophes du périodique socialiste en sa direction et sa position sur cette question dans ses rapports au ministre. Cette problématique ressurgit notamment au cours des élections municipales avec la volonté du PCF de construire des listes uniques de la résistance dites d'Union patriotique républicaine et antifasciste (UPRA) comprenant les socialistes.

---

727. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, vendredi 29 décembre 1944, FOL- JO- 5286

728. Archives nationales, Série F1a, rapport bi-mensuel du CR de Limoges, 1er-15 août 1945, F1a 4022

729. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), samedi 28 juillet 1945

730. AN, Série F1c, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, août 1945, F1cIII 1233

731. *Ibid.*

732. AN, Série F1a, direction générale de la sûreté nationale, Renseignements généraux de Limoges, activité politique, « atmosphère de scission de la fédération socialiste de la Haute-Vienne », 17 août 1945, F1a 3353

Les élections municipales, qui sont le premier rendez-vous électoral de l'après-guerre se déroulent les 29 avril et 13 mai 1945. Au niveau national, la SFIO refuse de se lier par un accord général au PCF sur la question des listes uniques et elle opte pour une ligne de conduite variable en fonction des communes et des situations<sup>733</sup>. Les résultats nationaux sont nettement favorables aux listes UPRA sur lesquelles sont présents les communistes qui progressent partout et mordent sur les plates-bandes socialistes<sup>734</sup>. En Haute-Vienne, les résultats des communistes correspondent à presque six fois leurs gains électoraux de 1935 sans pour autant détrôner les socialistes<sup>735</sup>. Ces derniers prennent la tête de 108 communes sur 206 dans tout le département contre 71 pour les communistes tandis que le peu de municipalités restantes reviennent à la droite et au centre<sup>736</sup>. Les résultats montrent que le PCF est le grand vainqueur de ces élections en raison de sa progression spectaculaire par rapport au scrutin d'avant-guerre et du fait que ses membres parviennent à rentrer dans les conseils municipaux de 155 communes contre 24 en 1939<sup>737</sup>. Les gains socialistes par rapport à 1935 sont moins importants mais ils restent appréciables. La réussite communiste s'illustre surtout dans la conquête de la municipalité de Limoges. Les socialistes refusent de rejoindre les communistes sur une liste commune et vont seuls à la bataille avec Jean Le Bail comme tête de liste. La liste UPRA remporte les élections et le communiste Georges Guingouin devient maire de Limoges. Les militants socialistes repoussent donc globalement l'idée de listes communes dans le département hormis dans une cinquantaine de municipalités où les adhérents de base font pression sur la fédération pour se joindre aux communistes, comme l'explique Jean Chaintron au Comité central de mai 1945<sup>738</sup>. Il ajoute que les jours précédant les municipales ont été marqués par une campagne anticommuniste « acharnée absolument odieuse par voies d'affiches et de tracts multiples nous traitant de charognards <sup>739</sup>» menée par les socialistes en Haute-Vienne. La tension que repère déjà Jean Chaintron au printemps 1945 s'amplifie avec les élections cantonales des 23 et 30 septembre de la même année.

Les élections cantonales sont importantes pour le préfet car ce dernier participe activement aux travaux du Conseil général et travaille en collaboration avec ses membres. Le destin du département est en quelque sorte en jeu. Or, les cantonales de l'automne 1945

---

733. Guillon Jean-Marie, « « Parti du mouvement » et « parti de l'ordre » (automne 1944-automne 1945) », *Les pouvoirs en France à la Libération, op. cit.*, p. 51

734. *Ibid.*, p. 52

735. Plas Pascal, « 1944, Adrien Tixier et la Haute-Vienne », *op. cit.*, p. 181

736. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, activité des partis politiques, mars 1946, 986W 165

737. *Ibid.*

738. AD de Seine-Saint-Denis, archives du PCF, Comité Central du 18 mai 1945, intervention de Jean Chaintron, 261 J 2/4

739. *Ibid.*

revêtent une couleur particulière en Haute-Vienne avec la grève des ouvriers du livre après la parution d'un arrêté fixant leurs salaires le 12 septembre 1945. Le préfet essaye à mainte reprise de trouver une conciliation entre patrons et salariés pour l'éviter car cette grève empêcherait l'impression du matériel de propagande et de scrutin électoral ce qui compromettrait la tenue des élections. Le 18 septembre 1945, il reçoit une délégation d'ouvriers dans son bureau en leur conseillant de chercher une solution à l'amiable avant d'arrêter le travail<sup>740</sup>. Il se rend ensuite à une assemblée générale de ces mêmes ouvriers pour les inciter à revenir sur leur position<sup>741</sup>. Malgré les interventions du préfet, la grève a effectivement lieu et le chef du Gouvernement provisoire décide de réaliser un scrutin à tour unique à la date du 30 septembre 1945. Le MRP proteste contre cette décision en retirant ses candidats dans de nombreux cantons et annonce implicitement que ses électeurs feront le choix des candidats socialistes<sup>742</sup>. Les différentes personnalités qui analysent l'opportunité de cette grève en période électorale s'accordent pour dire qu'il s'agit d'une manœuvre politique. C'est le cas du général de Gaulle qui l'affirme au ministre de l'Intérieur<sup>743</sup> tout comme Jacques Duclos qui y voit « une opération anticommuniste indéniable <sup>744</sup> » car il permet au MRP et à la SFIO de réaliser des candidatures uniques contre le PCF dans de nombreux cantons. Les deux principaux partis de la Haute-Vienne se rejettent mutuellement la faute : à Limoges un groupe de ménagères proteste devant des affiches de propagande socialistes qui sont présentes sur les murs de la ville malgré la grève des imprimeurs<sup>745</sup>, tandis qu'une distribution de plusieurs milliers de professions de foi communistes dans le chef-lieu du département le 20 septembre est dénoncée par la SFIO<sup>746</sup>. Si l'on se réfère à l'interprétation de Jacques Duclos, cette grève aurait été déclenchée dans le but de mener une opération politique contre les communistes et donc contre le préfet qui tente par tous les moyens d'empêcher le mouvement gréviste<sup>747</sup>. Jean Chaintron dans son rapport au ministre de l'Intérieur de septembre 1945 sort de la neutralité préfectorale pour dénoncer la coalition anticommuniste qui se serait mise en place au moment des élections cantonales. Il explique que le parti

---

740. Archives nationales, Série F1a, rapport bi-mensuel du CR de Limoges, 1er-15 septembre 1945, F1a 4022

741. *Ibid.*

742. Plas Pascal, « 1944, Adrien Tixier et la Haute-Vienne », *op. cit.*, p. 190

743. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 186W, télégramme du ministre de l'Intérieur au CR de Limoges, 186W 3/11

744. AD de la Haute-Vienne, Série 186W, service régional des RG de Limoges, « jugement porté sur les élections cantonales en Haute-Vienne par Jacques Duclos dans le n°11 des *Cahiers du communisme* de septembre 1945 », 30 octobre 1945, 186W 3/11

745. Plas Pascal, *op. cit.*, p. 201, note de bas de page 18

746. AD de la Haute-Vienne, Série 186W, RG de la Haute-Vienne, « l'opinion publique à la veille des élections cantonales », 20 septembre 1945, 186W 3/11

747. Lacroix-Riz Annie, *La CGT de la Libération à la scission de 1944-1947*, Paris, Éditions sociales, 1983, p. 101

socialiste de la Haute-, à la suite des élections municipales, aurait engagé une lutte âpre contre les communistes par un « tir à boulets rouges (...) non seulement contre les militants du PCF mais contre la mairie et la préfecture <sup>748</sup>». Jean Chaintron se trouve donc impliqué, en raison de son appartenance au PCF et de sa présence à la préfecture de Limoges, dans le conflit qui oppose communistes et socialistes haut-viennois à l'heure des premières rivalités électorales. Il revient dans le même rapport sur la grève des imprimeurs déclenchée « dans des conditions extrêmement troubles <sup>749</sup>» malgré les interventions du préfet auprès des ouvriers. Il y dénonce aussi une « coalition anticommuniste » qui a engagé les « électeurs de droite à voter socialiste pour faire le barrage anticommuniste » et notamment la déclaration de Jean Le Bail le 27 septembre expliquant que les seuls candidats ayant la possibilité de battre les communistes sont les socialistes et que donc voter pour un autre candidat reviendrait à « égarer son bulletin de vote »<sup>750</sup>. Son analyse va donc dans le sens d'une manœuvre politique dirigée contre le PCF et son préfet. Elle montre aussi que Jean Chaintron n'hésite pas à sortir de l'apolitisme préfectoral dans son rapport administratif pour dénoncer, sur un terrain purement politique, le comportement des adversaires de son parti dans le département. Le résultat des élections cantonales est une victoire écrasante des socialistes : ils remportent vingt-cinq sièges sur vingt-neuf contre trois pour les communistes et un siège pour un candidat indépendant modéré. Le préfet Jean Chaintron doit alors travailler au milieu d'une assemblée départementale à majorité socialiste et dont le président est Adrien Tixier, son concurrent politique, son supérieur hiérarchique et le nouveau leader de la SFIO en Haute-Vienne<sup>751</sup>. Le référendum et les élections à l'Assemblée constituante du 21 octobre 1945 rétablissent à nouveau un certain équilibre entre les deux principaux partis avec l'élection de trois députés socialistes (Adrien Tixier, Gaston Charlet et André Foussat) et de deux députés communistes (Marcel Paul et Alphonse Denis) sans toutefois éteindre les querelles. Tout au long de l'année 1945, Jean Chaintron se trouve donc confronté aux notables politiques de son département, ainsi qu'à leurs critiques tant administratives que partisans, et particulièrement aux dirigeants de la section haut-viennoise de la SFIO. La question de l'unité entre SFIO et PCF tout comme les premiers rendez-vous électoraux attisent encore plus les tensions et rendent la position du préfet difficile au milieu des luttes de pouvoir. L'année 1946 s'annonce laborieuse pour le préfet de la Haute-Vienne.

---

748. Archives nationales, Série F1c, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, septembre 1945, F1cIII 1233

749. *Ibid.*

750. *Ibid.*

751. Plas Pascal, « 1944, Adrien Tixier et la Haute-Vienne », *op. cit.*, p. 194



## B) L'année 1946 : des rivalités politiques qui tournent à l'affrontement ouvert

*Des rapports tendus entre le préfet et la SFIO haut-viennoise : polémiques, grève au Conseil général et scandale autour de l'hôpital de Naugeat*

L'année 1946 peut être considérée comme l'apogée des tensions entre communistes et socialistes pendant la période préfectorale de Jean Chaintron. Dès janvier, Adrien Tixier quitte son poste de ministre de l'Intérieur et meurt le mois suivant. La disparition de celui qui pouvait être considéré comme le leader socialiste du département laisse la place libre au secrétaire de la fédération SFIO de la Haute-Vienne, Jean Le Bail, pour établir son influence sur les socialistes. Or, ce dernier décide d'accentuer la lutte contre les communistes, augmentant ainsi les tensions en Haute-Vienne<sup>752</sup>. Le pasteur Albert Chaudier, pour qualifier cette année là, parle d'« âpre hostilité <sup>753</sup>» mettant aux prises les deux forces politiques du département dans une lutte prenant un aspect très personnel et qui affecte Jean Chaintron. Au niveau national, des désaccords voient le jour autour du projet de constitution et le nouveau ministre de l'Intérieur, André Le Troquer, brise définitivement les possibilités d'union entre la SFIO et le PCF en accusant publiquement Maurice Thorez de désertion pendant la guerre<sup>754</sup>. Jean Chaintron évoque lui-même ses rapports avec les socialistes haut-viennois en des termes significatifs pour cette période : « Dans la vie courante, sur maints sujets, la polémique était aussi folle. Aussi navrante, aussi pénible. Subir quotidiennement, sans pouvoir y répondre, le mensonge et la calomnie étalés dans la presse était pour moi aussi éprouvant que la pire des condamnations injustes <sup>755</sup>». Il est vrai qu'en 1946 les rivalités politiques entre les différents partis se poursuivent en raison des échéances électorales nombreuses. Le préfet de la Haute-Vienne, en tant que membre du PCF, continue à être remis en cause par la presse sur son activité ainsi que sur son implication partisane dans l'optique d'affaiblir son parti. Ainsi, en janvier 1946 Jean Chaintron est accusé par le *Populaire du centre* de prendre publiquement -en « abandonnant sa neutralité »- la défense d'un militant communiste calomnié, chose qu'il n'a pas faite dans la même situation pour un adhérent de la SFIO : « M. le préfet Chaintron n'est pas, comme il l'avait promis, le préfet de tous les Limousins, mais seulement le préfet communiste, et c'est cela qui est grave ! »<sup>756</sup>. En avril 1946, le même périodique accuse

---

752. Plas Pascal, *art. cit.*, p. 199

753. Chaudier Albert, *Limoges, 1944-1947, capitale du maquis*, Paris, Lavauzelle, 1980, p. 221

754. Scot Jean-Paul, « Stratégie et pratiques du PCF 1944-47 », *Le PCF. Étapes et problèmes*, Paris, Éditions sociales, 1981, p. 259

755. Chaintron Jean, *op. cit.*, p. 260

756. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), mercredi 2 janvier 1946

implicitement le préfet d'accorder des suppléments d'essence à son parti pour que ses militants puissent se déplacer plus facilement dans le département et faire un plus grand nombre de réunions électorales<sup>757</sup>. Quelques mois plus tard, en août, le journal socialiste explique le recul électoral de la SFIO en juin 1946 par le fait que « notre fédération a souffert de l'influence croissante d'un préfet inamovible qui a mis tout en œuvre pour communiser notre département <sup>758</sup>». Cette dernière assertion montre bien que Jean Chaintron est perçu par les socialistes comme une réelle menace sur leur influence départementale. Le changement qui se produit au cours de l'année 1946 s'illustre aussi par le fait que le MRP commence lui-aussi à se faire plus virulent envers le préfet de la Haute-Vienne. Les relations entre le PCF et le MRP ne sont pas non plus au beau fixe dans le département. Dans son rapport de janvier 1946, le préfet les qualifie par l'adjectif « froides <sup>759</sup>». En juillet 1946, le périodique du MRP, la *Liberté du centre*, attaque le préfet sur des réquisitions abusives d'immeubles qui seraient menées dans le département sous « la haute impulsion du plus radiophonique des préfets <sup>760</sup>». Au-delà de ces polémiques ponctuelles qui impliquent le préfet communiste, d'autres affaires, plus sérieuses et pouvant compromettre la place de Jean Chaintron à la préfecture éclatent en Haute-Vienne au cours de la même année.

On peut retenir notamment deux affaires qui marquent l'expérience préfectorale de Jean Chaintron : la grève du Conseil général en 1946 et la polémique autour de l'asile de Naugeat. Le préfet assiste régulièrement aux séances du Conseil général et est donc amené à travailler étroitement avec ses membres. En avril 1946, Jean Chaintron doit transmettre au ministère de l'Intérieur des appréciations sur les membres de cette assemblée. Parmi les notations du préfet, on remarque que celles concernant les conseillers généraux socialistes sont positives. Ainsi, il est inscrit que René Regaudie « remplit très activement son mandat », que Georges Lamousse est « un des hommes les plus brillants et les plus cultivés du Conseil général » ou que le conseiller Thomas est un « homme de grande expérience administrative, un des plus écoutés par ses collègues du Conseil général »<sup>761</sup>. C'est dans ce lieu que Jean Chaintron est donc en contact direct avec une grande partie des notables politiques du département et c'est souvent au cours des séances de cette assemblée, qui peuvent être

---

757. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), mardi 30 avril 1946

758. *Ibid.*, lundi 26 août 1946

759. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, janvier 1946, 986W 165

760. Bibliothèque nationale de France, *La Liberté du centre*, mercredi 3 juillet 1946, FOL- JO- 2810

761. AD de la Haute-Vienne, Série 985W, renseignements sur les conseillers généraux de la Haute-Vienne transmis par Jean Chaintron au ministère de l'Intérieur, 17 avril 1946, 985W 380

publiques, que se construit la réputation d'un préfet<sup>762</sup>. Cette assemblée départementale compte beaucoup pour le préfet et dans le cas d'une hostilité envers sa personne, elle peut amener à sa chute en refusant, par exemple, de se réunir en sa présence<sup>763</sup>. Or, c'est une manœuvre de ce type que les conseillers généraux socialistes essayent de mettre en place lors de la séance du 2 mai 1946. Ils refusent de siéger et transmettent une délibération au pouvoir central mettant en cause le préfet. La majorité socialiste du Conseil général y affirme notamment :

« Elle a toujours considérée et elle considère plus que jamais que les fonctions d'un préfet représentant le gouvernement dans un département sont incompatibles avec la position du militant, membre du directoire d'un parti politique. (...) [Le préfet] ne peut, de ce fait, remplir le rôle administratif qui lui est confié avec toute l'indépendance désirable. (...) [Elle décide] de ne pas siéger à la séance d'ouverture de la présente par mesure de protestation, et elle réclame un préfet qui fera de l'administration départementale et non plus de la politique partisane <sup>764</sup>».

Cet événement donne lieu à un article dans le périodique nationale, *Le Monde*, qui relate que seuls étaient présents les quatre membres communistes du Conseil général ainsi que le président, le socialiste René Regaudie remplaçant Adrien Tixier dans cette fonction, qui décide de renvoyer la séance à une date ultérieure, le quorum n'étant pas atteint<sup>765</sup>. En réaction, les élus communistes protestent en regrettant que cette décision ait été prise à la veille du référendum du 5 mai 1946 où l'unité républicaine est nécessaire et alors que beaucoup d'affaires restent à traiter par le Conseil général<sup>766</sup>. Le 25 juin 1946, les conseillers généraux siègent à nouveau dans leur intégralité et René Regaudie n'hésite pas à revenir sur cette affaire en expliquant que par leur grève, ils ont cherché à « défendre les principes démocratiques et éviter la création d'un précédent dangereux » avant d'ajouter, en présence du préfet, « nous regrettons de n'avoir pu obtenir satisfaction » et d'inciter tout le monde à se mettre à nouveau au travail<sup>767</sup>. Le communiste Jules Fraisseix prend alors la parole pour défendre Jean Chaintron en affirmant qu'il s'agissait, selon lui, d'une manifestation politique visant à se débarrasser d'un « administrateur émérite <sup>768</sup>». Le docteur Mousnier, indépendant modéré, qui est le seul conseiller général à n'appartenir à aucun des deux grands partis politiques du département, se joint aux critiques en affirmant que s'agissant de la grève « ce

---

762. Chapman Brian, *The prefects and provincial France*, Londres, Allen and Unwin, 1955, p. 212

763. *Ibid.*, p. 214

764. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, ministère de l'Intérieur, communication téléphonique, délibération de la majorité socialiste du CG de la Haute-Vienne, 2 mai 1946, 19920076/3

765. Bibliothèque nationale de France, *Le Monde*, 4 mai 1946, MICR D-66

766. Bibliothèque nationale de France, *L'Echo du centre*, vendredi 3 mai 1946, FOL- JO- 2676

767. *Ibid.*, mercredi 26 juin 1946, FOL- JO- 2676

768. Bibliothèque nationale de France, *La Liberté du centre*, mercredi 26 juin 1946, FOL- JO- 2810

n'est pas là l'esprit démocratique <sup>769</sup>». René Regaudie répond alors en expliquant qu'il ne s'agissait non pas d'une attaque politique contre la personne de M. Chaintron mais contre le membre du PC<sup>770</sup>. Pourtant, lorsque Jean Chaintron relate, à plusieurs reprises, cet incident au ministre de l'Intérieur dans ses rapports il parle bien de grève « par hostilité au préfet <sup>771</sup>» se sentant ainsi directement visé. Il tente de se défendre auprès de son supérieur hiérarchique en affirmant que l'action des conseillers généraux socialistes a été très mal perçue par la population haut-viennoise. Selon lui, le monde ouvrier et paysan se poserait la question de savoir quelle aurait été la réaction de l'assemblée en présence d'un préfet non communiste, mais « réactionnaire <sup>772</sup>». Il ajoute que ses administrés seraient d'autant plus hostiles à cette action que les élections cantonales se seraient déroulées dans des conditions anormales<sup>773</sup>. Dans cette affaire, les conseillers généraux socialistes cherchent donc bien à faire tomber le préfet de la Haute-Vienne qui appartient au PCF et dont l'influence peut nuire à celle des socialistes. Quelques mois plus tard, en juillet 1946, Jean Chaintron parle toujours d'une « certaine hostilité de la majorité socialiste du Conseil à mon égard <sup>774</sup>» dans son rapport mensuel et il en a effectivement à nouveau la preuve lors d'une nouvelle polémique.

L'affaire de Naugeat, qui est un asile situé en Haute-Vienne, débute le 17 novembre 1945 lorsque le syndicat du personnel de l'établissement envoie un courrier au Conseil général pour dénoncer la situation désastreuse dans laquelle vivent leurs patients. Le préfet aurait déjà été saisi de cette situation par un rapport de la direction établi fin 1944 et par deux courriers de ce syndicat au cours de l'année 1945<sup>775</sup>. Une commission constituée par des membres du Conseil général se rend dans l'établissement pour faire un constat. A la fin du mois de novembre 1945, en séance publique de l'assemblée départementale, le conseiller général communiste Tindon y dénonce les mauvaises conditions de vie de l'asile de Naugeat <sup>776</sup>. Il pointe les manquements à l'hygiène, l'absence de vêtement de certains internés, le manque de chauffage et rapporte les critiques soulevées par le syndicat général du personnel de cet établissement hospitalier. Or, en tant qu'asile départemental, l'hospice de Naugeat est sous la responsabilité de la préfecture de la Haute-Vienne ce qui implique directement le préfet. A la fin du mois de juin 1946, lors d'une séance du Conseil général, cette question

---

769. Bibliothèque nationale de France, *La Liberté du centre*, mercredi 26 juin 1946, FOL- JO- 2810

770. *Ibid.*

771. Archives nationales, Série F1c, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, mai 1946, F1cIII 1233

772. *Ibid.*

773. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, avril 1946, 986W 165. Voir *supra*, Chapitre 7, A)

774. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, juillet 1946, 986W 165

775. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), lundi 18 mars 1946

776. *Ibid.*, lundi 1er juillet 1946

revient sur le devant de la scène lorsque le conseiller général indépendant Mousnier présente un rapport sur la situation à Naugeat<sup>777</sup>. Il y précise que les conditions de vie à l'hospice sont toujours très critiquables -manque de chauffage, dénuement complet des malades, hygiène insuffisante, manque de nourriture qui aboutit à la mort de plusieurs internés- et que la délégation syndicale de l'hospice se plaint du refus du préfet de les recevoir. Il parle ensuite de visites « officielles fantaisistes » du préfet et conclut en affirmant : « l'indifférence, la négligence dont a fait preuve la direction en 1944 et 1945 ainsi que celle des services de la préfecture sont directes, étendues et constantes »<sup>778</sup>. Ce réquisitoire contre l'administration préfectorale donne lieu à une réponse de Jean Chaintron à la séance du lendemain et à un incident avec le président du Conseil général. Le préfet, dans un long plaidoyer, se défend contre les accusations portées contre lui et contre son administration<sup>779</sup>. Il affirme vouloir « relever des accusations infamantes et dire exactement ce qu'il en est car il n'y a eut ni carence ni insouciance <sup>780</sup> ». En citant diverses dates et chiffres, il réfute point par point les éléments du rapport qui tendent à incriminer sa gestion administrative de l'hospice de Naugeat sans toutefois cacher qu'il y a effectivement eut certaines dysfonctionnements. Pour y remédier, il aurait demandé à trois reprises le changement de directeur ce qui aurait été fait le 1er décembre 1945. Il ajoute qu'il a reçu plusieurs fois la délégation syndicale de l'hospice et qu'il a visité l'établissement par trois fois au cours de l'année 1945 sans que le personnel ne lui fasse de remarques particulières à propos la situation des malades. En réponse, le président du Conseil général, René Regaudie, fait part de son étonnement relatif à la réponse du préfet tout en regrettant que ce dernier ne soit pas intervenu avec plus de fermeté dans cette affaire. Il affirme : « J'attaque sur le terrain administratif et je dis que vous étiez un préfet doté des pouvoirs du préfet, de la délégation du Conseil général et du ministre de l'Intérieur. (...) Vous portez une lourde responsabilité dans cette affaire, vous et votre administration ! <sup>781</sup> ». Jean Chaintron lui répond alors : « Je repousse ces responsabilités pour moi et mes fonctionnaires » avant de se voir rétorquer par le président socialiste : « C'est une preuve de lâcheté ! »<sup>782</sup>. La situation s'envenime alors : Jean Chaintron lui demande de retirer ses paroles sous peine de quitter la séance. Les conseillers généraux communistes manifestent vivement leur sympathie envers le préfet en menaçant de quitter la salle avec lui et l'un d'eux, Gabriel Texier, prend sa défense : « Vous traitez de lâche un homme condamné

---

777. Bibliothèque nationale de France, *La Liberté du centre*, vendredi 28 juin 1946, FOL- JO- 2810

778. *Ibid.*

779. *Ibid.*, samedi 29 juin 1946

780. *Ibid.*

781. *Ibid.*

782. *Ibid.*

à mort par Vichy pour son activité résistante » ce qui pousse René Regaudie à rendre hommage au courage du résistant et à affirmer qu'il serait « le premier à le défendre si on l'attaquait sur ce terrain »<sup>783</sup>. Le docteur Mousnier prend finalement la parole pour apaiser la polémique qui prouve une fois de plus l'âpreté des relations entre les socialistes du département et le préfet. Peu après, elle est relancée dans la presse avec la publication de deux lettres ouvertes au préfet de la Haute-Vienne du personnel de l'hôpital et de la commission d'enquête de Naugeat<sup>784</sup>. Les différents partis impliqués analysent chacun à leur façon cette affaire. Du côté des socialistes, le *Populaire du centre* affirme que Jean Chaintron a réalisé de graves erreurs durant cette séance qui seraient susceptibles de mettre fin à sa carrière préfectorale. L'une d'elle serait son « attitude de tribun <sup>785</sup>» qui est incompatible avec les fonctions de préfet. Le journaliste justifie cela en disant que le préfet aurait interrompu violemment le président du Conseil général au cours de son exposé « exactement comme le fait un adversaire inéduqué ou inférieur dans une réunion électorale <sup>786</sup>». Il ajoute que Jean Chaintron « n'est pas un préfet » mais « hélas qu'un chef politique » et qu'il n'arrive pas à faire oublier cela même lors d'une séance officielle<sup>787</sup>. En conclusion de l'article, il est demandé au ministre de l'Intérieur le départ urgent du préfet de la Haute-Vienne. De son côté, Jean Chaintron se défend auprès du ministre de l'Intérieur dans son rapport mensuel. Il évoque l'affaire comme un « simple incident » et comme une « opération de caractère politique qui fut précédée d'une certaine campagne dans la presse socialiste » tout en précisant que le rapport présenté par le docteur Mousnier contient des affirmations inexacts <sup>788</sup>. Pour ce qui est de René Regaudie, il affirme que ce dernier a prononcé des « paroles injurieuses <sup>789</sup>» à son égard et qu'en conséquence, il lui a demandé de retirer ses propos. Plusieurs années après dans ses mémoires, Jean Chaintron assure que les socialistes avaient décidé de mener cette campagne autour de l'hospice en grossissant les difficultés de gestion et en s'appuyant sur le syndicat du personnel qui leur était acquis<sup>790</sup>. Les tensions au sein du Conseil général ne se terminent pas avec cette affaire. Par exemple, en novembre 1946 lorsque le budget départemental y est discuté et que le préfet est absent en raison d'un déplacement à Paris, René Regaudie le déplore en affirmant : « les premiers devoirs d'un

---

783. Bibliothèque nationale de France, *L'Echo du centre*, samedi 29 juin 1946, FOL- JO- 2676

784. Bibliothèque nationale de France, *La Liberté du centre*, lundi 8 et lundi 22 juillet 1946, FOL- JO- 2810

785. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), mardi 2 juillet 1946

786. *Ibid.*

787. *Ibid.*

788. Archives nationales, Série F1c, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, juin 1946, F1cIII 1233

789. *Ibid.*

790. Chaintron Jean, *op. cit.*, p. 260

préfet sont les devoirs de sa charge <sup>791</sup>». Les diverses polémiques qui opposent donc le préfet à la majorité socialiste du Conseil général illustrent bien l'affrontement existant entre ces deux tendances politiques. L'accentuation des tensions entre le préfet et certaines personnalités politiques du département peuvent aussi s'expliquer par la recrudescence des agitations partisans pendant les élections de l'année 1946.

### *Une atmosphère politique et électorale tendue en Haute-Vienne*

Après le référendum du 5 mai 1946, où le « oui » remporte 67,5%<sup>792</sup> des suffrages exprimés en Haute-Vienne alors que le « non » est victorieux au niveau national, les diverses campagnes électorales apportent leur lot de tensions et de violences dans le département. Jean Chaintron lui-même l'affirme dans ses mémoires : « les campagnes électorales successives avivaient les compétitions entre les partis qui dissocièrent alors l'union de la résistance et la réalisation de son programme commun <sup>793</sup>». Dans les mois précédents le scrutin du 2 juin 1946 à l'Assemblée constituante, les conflits parfois violents se multiplient en Haute-Vienne entre les différentes forces politiques. Ainsi, le 10 mai 1946, le président de la fédération départemental du PRL (Parti républicain de la liberté) est frappé lors d'une réunion électorale où les lumières se sont brusquement éteintes<sup>794</sup>. A la fin du même mois, la voiture du candidat MRP, Robert Schmidt, est attaquée par des jets de pierre à la sortie d'une réunion<sup>795</sup>. Le 31 mai 1946, à la suite d'une rencontre organisée par le MRP au cirque municipal de Limoges, des coups de poings sont échangés et à la sortie, des militants de ce parti essuient des menaces d'une cinquantaine de jeunes se disant communistes<sup>796</sup>. Le préfet est alors interpellé par le *Populaire du centre*. Le périodique affirme que certains de ses militants ont été menacés par des adhérents du PCF alors qu'ils cherchaient à recouvrir des affiches communistes qui cachaient elles-mêmes des panneaux socialistes. L'article se conclut de façon explicite : « si M. le préfet de la Haute-Vienne est incapable d'assurer la liberté de parole et d'affichage, nous saurons la faire respecter nous-mêmes <sup>797</sup>». Le jour suivant, le préfet publie un communiqué dans la presse « pour une campagne électorale digne

---

791. Bibliothèque nationale de France, *La Liberté du centre*, jeudi 29 novembre 1946, FOL- JO- 2810

792. Archives nationales, Série F1a, rapport du préfet de la Haute-Vienne sur le référendum, 7 mai 1946, F1a 3233

793. Chaintron Jean, *op. cit.*, p. 261

794. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 985W, direction générale de la sûreté nationale, RG de la Haute-Vienne, « incident au cours d'une réunion électorale à Eymoutiers », 13 mai 1946, 985W 371

795. AD de la Haute-Vienne, Série 985W, ministère de l'Intérieur, message téléphonique du commissariat de Saint-Yrieix, 985W 371

796. AD de la Haute-Vienne, Série 985W, commissariat central de Limoges, lettre de l'inspecteur chef au commissariat central, 1er juin 1946, 985W 371

797. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), mardi 28 mai 1946

et sérieuse » où il regrette les incidents récents. Il affirme qu'il lui serait désagréable d'avoir recours aux forces de police et qu'il préfère faire appel « à la raison plutôt qu'à la gendarmerie » et demande que l'ordre et la correction nécessaire soient respectés<sup>798</sup>. En réponse, le MRP regrette que cet appel du préfet arrive trop tard<sup>799</sup>. Le *Populaire du centre* continue à interpellier Jean Chaintron sur cette question en assurant qu'il ne demande pas le recours à la gendarmerie tout en affirmant que « M. le préfet connaît bien les équipes qui, de nuit ou de jour, lacèrent les affiches ou recouvrent celles des autres parti » et l'incite plutôt « discrètement à rappeler ces propagandistes d'avoir à respecter la légalité républicaine »<sup>800</sup>. Le scrutin du 2 juin 1946 se déroule finalement sans incident et donne le PCF comme premier parti du département devant la SFIO. Le PCF conserve ses deux députés tandis le MRP Robert Schmidt est élu aux côtés des socialistes André Foussat et Jean Le Bail. Le périodique socialiste accuse alors le préfet d'être en partie responsable du recul socialiste<sup>801</sup> soulignant ainsi la place fondamentale qu'occupe à présent Jean Chaintron dans les rivalités entre les deux principaux partis du département. Lors des élections législatives du 10 novembre 1946, la répartition des sièges reste la même entre les trois partis et le PCF conserve la place de premier parti de la Haute-Vienne<sup>802</sup>. Il est intéressant de noter que dans ses rapports au ministre de l'Intérieur sur les élections de l'année 1946, Jean Chaintron sort de sa neutralité lorsqu'il rapporte les stratégies des différents partis, et notamment celle de la SFIO. On peut émettre l'hypothèse que Jean Chaintron cherche de cette façon à se défendre contre les attaques lancées par le *Populaire du centre* en imputant, du moins en partie, les tensions départementales à la SFIO. Ainsi, dans son rapport de juin 1946, il explique la diminution des voix accordées aux socialistes par « l'anticommunisme outrancier développé au cours de la campagne et dont M. Le Bail ne semble pas guéri. (...) Les attitudes de division ne sont profitables qu'à l'ennemi (*sic*) ici en l'occurrence le MRP qui eut un élu <sup>803</sup> ». De même, dans son rapport de novembre 1946 sur les élections législatives, il réitère ses propos : « le parti socialiste perd en raison de sa résistance à l'unité et d'une politique impulsée par M. Le Bail, plus anticommuniste qu'anti-réactionnaire <sup>804</sup> ». Cette double accusation contre Jean Le Bail, secrétaire de la fédération SFIO de la Haute-Vienne depuis

---

798. Bibliothèque nationale de France, *L'Echo du centre*, mercredi 29 mai 1946, FOL- JO- 2676

799. Bibliothèque nationale de France, *La Liberté du centre*, mercredi 29 mai 1946, FOL- JO- 2810

800. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), mercredi 29 mai 1946

801. Bibliothèque nationale de France, *L'Echo du centre*, vendredi 7 juin 1946, FOL- JO- 2676

802. Archives nationales, Série F1c, rapport du préfet sur les élections générales du 10 novembre 1946, F1cII 155

803. AN, Série F1c, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, juin 1946, F1cIII 1233

804. AN, Série F1c, rapport du préfet sur les élections générales du 10 novembre 1946, F1cII 155



novembre 1944 et leader des socialistes du département depuis la mort d'Adrien Tixier, amène à s'interroger plus longuement sur ses rapports avec le préfet.

*Deux personnalités puissantes et antagonistes : Jean Chaintron et Jean Le Bail*

En tant que secrétaire de la fédération socialiste du département et député à partir de juin 1946, Jean Le Bail est une personnalité importante et influente dans le département avec laquelle le préfet doit forcément compter. Or, l'une des « bêtes noires<sup>805</sup> » du préfet est souvent un député de son département qui remet en cause son autorité. Le préfet, au lieu d'administrer en toute quiétude, est alors sans cesse occupé à régler les conflits locaux impliquant les personnalités politiques qui le côtoient. Le secrétaire fédéral de la SFIO et député de la Haute-Vienne s'oppose effectivement à l'action et à la personne de Jean Chaintron. Après la guerre, Jean Le Bail se donne un objectif : libérer la Haute-Vienne de l'influence communiste et restaurer la prépondérance socialiste. Il considère la présence des militants communistes dans les CLL, les CDL, à la préfecture puis à la mairie de Limoges comme une menace et oriente alors la ligne de son parti vers un anticommunisme déterminé<sup>806</sup>. En réponse, il est l'objet de nombreuses attaques des communistes notamment sur ses convictions munichoises et sur son refus de participer à la résistance contre l'occupant et contre le gouvernement de Vichy. Lorsque le PCF dépasse en termes de voix la SFIO aux élections de juin 1946, le combat de Jean Le Bail pour retrouver l'influence de jadis devient déterminant et il fait de l'orientation anticommuniste une affaire personnelle en dirigeant ses attaques contre le préfet de la Haute-Vienne. Le secrétaire fédéral de la SFIO a mal accepté la nomination de Jean Chaintron au poste de préfet et il l'accuse rapidement de « coloniser<sup>807</sup> » le département. Il adopte alors une attitude agressive à son égard et cette hostilité des premiers jours se transforme en une véritable « haine » selon les propos du pasteur Albert Chaudier : « Jamais je n'aurais imaginé qu'il fût possible de pousser à ce point l'expression du ressentiment »<sup>808</sup>. La conséquence de cette tension, et des polémiques qui en découlent, est une « dramatisation<sup>809</sup> » constante de la vie politique en Haute-Vienne impliquant le préfet.

Le mois de juillet 1946 illustre bien cette situation avec trois controverses en quelques

---

805. Aubert Jacques, Guiral Pierre, Le Clère Bernard, Machin Howard, Siwek-Pouydesseau Jeanne, Thuillier Guy, Tulard Jean, Vidalenc Jean, Wright Vincent, *Les préfets en France (1800-1940)*, Genève, Librairie Droz, 1978, p. 150

806. Savy Robert, *Recherches sur le personnel politique en Haute-Vienne 1945-1965*, Mémoire pour le D.E.S de Sciences politiques, Université de Poitiers, 1965, p. 15

807. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), mercredi 5 juin 1946

808. Chaudier Albert, *op. cit.*, p. 223

809. Plas Pascal, « 1944, Adrien Tixier et la Haute-Vienne », *op. cit.*, p. 187

jours qui révèlent publiquement le différend qui oppose les deux hommes. Lors de la cérémonie de remise des prix aux lycéennes de Limoges, le préfet est présent pour faire un discours et distribuer les récompenses. La fille de Jean Le Bail âgée d'une quinzaine d'années est l'une d'entre elle et Jean Chaintron lui remet donc, en la félicitant, sa récompense. En réponse, la jeune fille refuse de serrer la main du préfet en cachant son bras et en tournant le dos au représentant du pouvoir central<sup>810</sup>. La seule réaction de Jean Chaintron est de dire à Albert Chaudier qui l'accompagne ce jour là : « Vous avez bien vu ce qu'il m'a fait <sup>811</sup> ». Cet incident donne lieu à des articles dans la presse socialiste. Le *Populaire du centre* justifie l'acte de la jeune fille en expliquant qu'elle avait parfaitement le droit de refuser de se laisser féliciter par le préfet et que c'était pour elle « un devoir filial » en raison des « campagnes atroces dont son père a été l'objet depuis deux ans, campagnes tout le monde le sait, orchestrées par M. Chaintron préfet »<sup>812</sup>. La polémique se poursuit dans les jours suivants. Le dimanche 16 juillet 1946, pour la célébration de la fête nationale, toutes les personnalités départementales se sont réunies à Limoges. Le préfet salue individuellement chacune d'entre elles au moyen d'une poignée de main civile. Toutefois, Jean Le Bail refuse de se prêter à ce cérémonial et ne répond pas à la main tendue du préfet révélant ainsi publiquement son animosité. Une semaine plus tard, lorsque le président de l'Assemblée nationale constituante, le socialiste Vincent Auriol, se rend à Limoges pour assister à une manifestation à la mémoire de Jean Jaurès, un nouvel incident se produit. Vincent Auriol rend visite au préfet à son arrivée au cours d'une réception officielle à la préfecture. Jean Le Bail l'interprète comme une prise de position en faveur du préfet<sup>813</sup> et comme un désaveu de l'action menée contre ce haut fonctionnaire par certains socialistes du département<sup>814</sup>. Le secrétaire fédéral de la SFIO refuse alors de participer à la manifestation de l'après-midi et pendant les deux jours suivants des rumeurs circulent autour de sa probable démission de son poste de député<sup>815</sup>. Cette nouvelle n'est finalement pas confirmée mais elle a pour conséquence d'augmenter les tensions au sein de la fédération du côté des militants socialistes qui n'admettent pas dans leur totalité les prises de position de Jean Le Bail.

On peut alors se poser la question de la popularité de ce dernier en Haute-Vienne et parmi les sympathisants et les adhérents de la SFIO. Albert Chaudier le décrit comme n'étant

---

810. Chaudier Albert, *op. cit.*, p. 224

811. *Ibid.*

812. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), mardi 23 juillet 1946

813. Archives nationales, Série F1a, direction générale de la sûreté nationale, RG de Limoges, activité politique, 22 juillet 1946, F1a 3353

814. *Ibid.*, 25 juillet 1946, F1a 3353

815. *Ibid.*

pas aimé dans son propre parti tout en étant « craint et obéit <sup>816</sup>» par une partie de ses camarades. Pourtant, les rapports des Renseignements généraux de Limoges le décrivent comme une personnalité estimée par ses amis politiques. Les militants socialistes lui sont reconnaissants d'avoir redressé la fédération socialiste depuis la libération face à l'influence grandissante du PCF<sup>817</sup> et admirent l'éloquence de ce professeur agrégé de lettres même si son intransigeance à l'égard des communistes et du MRP lui valent quelques critiques<sup>818</sup>. Ces reproches sont repris et décuplés par le préfet Jean Chaintron dans sa correspondance avec le ministre de l'Intérieur. Par l'intermédiaire des différents rapports qu'il envoie au pouvoir central, le préfet de la Haute-Vienne cherche à riposter aux attaques que lui porte Jean Le Bail en peignant le portrait d'une personnalité peu appréciée dans son parti comme dans le département. Ainsi, en mai 1946, Jean Chaintron explique que son orientation anticommuniste est néfaste à la SFIO et qu'elle suscite des critiques importantes d'une large partie des militants socialistes et des électeurs<sup>819</sup>. A propos du scrutin du 2 juin 1946, il affirme que Jean Le Bail n'est pas aimé dans les milieux populaires en raison de sa position anti-unitaire et de son absence de participation à la résistance<sup>820</sup> et que le choix de le porter en tête de liste des socialistes « apparaît à beaucoup peu heureux <sup>821</sup>». Il réitère ses propos à la suite des élections du 10 novembre 1946 où il explique que plus de 7000 bulletins de vote ont été modifiés au détriment du député socialiste en raison de sa position anticommuniste<sup>822</sup>. De cette façon, il impute l'échec socialiste aux élections législatives à l'action de Jean Le Bail alors que ce dernier tente d'expliquer le recul socialiste depuis juin par l'influence du préfet communiste. Les rivalités qui existent entre les deux hommes montrent bien à quel point les relations qui unissent le préfet aux notables du département peuvent être difficiles et ont des conséquences importantes sur sa position et sur son activité préfectorale. Dans le cas de Jean Chaintron, les rapports qu'il entretient avec les militants socialistes sont fondamentaux en raison des différentes polémiques qui le mettent aux prises avec eux et qui rendent instable sa position à la préfecture. Pourtant, le préfet trouve aussi en Haute-Vienne des soutiens parmi les notables locaux et notamment du côté de ses camarades communistes.

---

816. Chaudier Albert, *op. cit.*, p. 161

817. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, direction générale de la sûreté nationale, RG de Limoges, 26 janvier 1946, 986W 178

818. *Ibid.*, 27 mai 1946, 986W 178

819. Archives nationales, Série F1c, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, mai 1946, F1cIII 1233

820. AN, Série F1c, rapport du préfet de la Haute-Vienne sur les élections du 2 juin 1946, 19 mai 1946, F1cII 132A

821. AD de la Haute-Vienne, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, avril 1946, 986W 165

822. AN, Série F1c, rapport mensuel du préfet de la Haute-Vienne, novembre 1946, F1cIII 1233

### C) La recherche d'une solidarité entre le préfet et les notables locaux communistes

Si certains élus locaux de la Haute-Vienne peuvent être considérés comme des obstacles dans la carrière préfectorale de Jean Chaintron, ce dernier s'insère aussi dans un système d'échanges traditionnels entre notables et préfet basé sur l'entraide et la solidarité. On peut parler à ce titre de relations d'interdépendance entre ces deux groupes. D'un côté, les notables, et notamment les élus locaux, se trouvent fréquemment en position de solliciteur face au préfet. Par exemple, les maires des petites communes définissent leur pouvoir au niveau départemental quasiment exclusivement en fonction de leurs possibilités d'accès au chef de la préfecture et recherchent, à ce titre, la proximité du préfet dans leur réseau de relations pour mieux satisfaire leurs différentes demandes<sup>823</sup>. Lorsque l'on étudie la correspondance du préfet Jean Chaintron avec les maires de son département, on remarque effectivement que ces derniers sont souvent en position de demandeurs. Lorsqu'en avril 1946 plusieurs communes rurales manquent de blé, nombreux sont les maires qui demandent de l'aide au préfet. Celui de Champagnac annonce qu'il lui serait « très reconnaissant Monsieur le préfet si vous pouviez donner des aides pour que nous ayons de la farine panifiable <sup>824</sup>» tandis que le maire de Peyrilhac lui demande « de toute urgence dans la mesure du possible de bien vouloir nous débloquer une certaine quantité de farine <sup>825</sup>». En contrepartie des faveurs qu'il peut accorder aux élus et notables locaux, le préfet a besoin de leur collaboration et de leur soutien pour exercer son activité administrative dans de bonnes conditions et pour maintenir l'harmonie dans le territoire. Il lui est aussi nécessaire d'avoir des relais qui lui sont acquis pour étendre son influence dans tout le département. Le fait de s'insérer dans le pouvoir politico-administratif local lui permet en outre d'acquérir une certaine forme d'autonomie face au pouvoir central et à ses supérieurs hiérarchiques<sup>826</sup>. La présence d'un député qui lui est proche dans son département, donne aussi la possibilité au préfet de bénéficier éventuellement de lettres de recommandation pour un avancement ou pour faire face aux attaques de ses adversaires. La conséquence de ce système d'interdépendance est la

---

823. Worms Jean-Pierre, « Le préfet et ses notables », *Sociologie du travail*, juillet-septembre 1966, p. 259

824. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 985W, lettre du maire de Champagnac au préfet de la Haute-Vienne, 26 avril 1946, 985W 1289

825. AD de la Haute-Vienne, Série 985W, lettre du maire de Peyrilhac au préfet de la Haute-Vienne, 25 avril 1946, 985W 1289

826. Olivier Laurent, « Préfet et gouvernement : entre subordination et capacité d'initiative. Une approche socio-historique », *Le préfet, 1800-2000, Gouverneur, administrateur, animateur*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2000, p. 101

naissance d'une importante solidarité entre le préfet et certains des notables<sup>827</sup>. Jean Chaintron peut donc avoir besoin d'alliés ou de protecteurs influents au gouvernement et parmi les notables du département dont il a la charge.

Marcel Paul, qui est élu député de la Haute-Vienne pour le PCF et nommé ministre de la Production industrielle à partir de l'automne 1945, peut être considéré comme l'un d'eux. Les deux hommes, en tant que ministre et préfet mais aussi comme camarades, sont amenés à réaliser des activités communes en Haute-Vienne. On les retrouve par exemple ensemble, aux côtés d'Alphonse Denis et de Georges Guingouin, en déplacement à l'usine Gnome et Rhône de Limoges pour y visiter les ateliers<sup>828</sup>. Lorsqu'en août 1946 Marcel Paul est victime d'un accident de voiture, Jean Chaintron est rapidement présent à son chevet avec d'autres militants communistes<sup>829</sup>. Le préfet de la Haute-Vienne bénéficie aussi de l'appui du ministre de la Production industrielle dans son travail administratif. Ainsi, en janvier 1946 il se rend avec Georges Guingouin et une délégation de porcelainiers de Limoges auprès de Marcel Paul pour tenter de donner une impulsion nouvelle à l'industrie porcelainière locale. Le ministre leur attribue alors un important contingent de charbons qui permet d'éviter des fermetures d'usines<sup>830</sup>. Par la suite, il attribue une quantité mensuelle de charbons aux porcelainiers. Il est possible que Marcel Paul aurait aussi fait cette démarche sans la présence de Jean Chaintron à la préfecture pour remplir efficacement ses fonctions de ministre en charge de la Production industrielle. Toutefois, on peut aussi émettre l'hypothèse que les bonnes relations qu'il entretient avec le préfet ont pesé dans sa décision et que cette dernière est la preuve de la relation de solidarité qui lie les deux hommes. Quelques mois plus tard, en mai 1946, Marcel Paul s'associe à la demande du préfet de la Haute-Vienne au ministre du Ravitaillement pour qu'on accorde des suppléments de denrées alimentaires à certaines communes de la Haute-Vienne<sup>831</sup>. Les démarches aboutissent démontrant une fois de plus la connivence existant entre le préfet et Marcel Paul. Enfin, lorsqu'en janvier 1947, Jean Chaintron est nommé préfet hors-cadre et qu'il quitte Limoges, Marcel Paul s'empresse d'écrire au ministre de l'Intérieur pour exprimer son désaccord : « J'aurais désiré vivement qu'il vous soit possible de me consulter avant cette décision <sup>832</sup>».

---

827. Worms Jean-Pierre, *art. cit.*, p. 261

828. Bibliothèque nationale de France, *L'Echo du centre*, lundi 4 février 1946, FOL- JO- 2676

829. *Ibid.*, mercredi 21 août 1946

830. *Ibid.*, jeudi 31 janvier 1946

831. *Ibid.*, mardi 7 mai 1946

832. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, lettre de Marcel Paul à Edouard Depreux, 17 janvier 1947, 19920076/3

Hormis la relation qu'il peut entretenir avec les députés et ministres de son département, Jean Chaintron essaye aussi de soigner celles qui l'unissent aux maires. En août 1945, lors d'un discours radiophonique il fait l'éloge des élus municipaux haut-viennois : « Il est parmi eux de nouveaux administrateurs qui montrent chaque jour leurs capacités d'initiative et leurs aptitudes à surmonter les difficultés », avant d'ajouter qu'administrer est aujourd'hui difficile mais que « nos élus municipaux ont su l'aborder avec beaucoup d'ardeur et de courage. Il faut les soutenir »<sup>833</sup>. Le même mois, il accueille à la préfecture une délégation de maires socialistes qui lui apportent une résolution portant notamment sur la suppression des organismes de Vichy et sur une demande d'augmentation des subventions communales. Jean Chaintron promet de transmettre leurs « justes propositions »<sup>834</sup> au gouvernement et d'intervenir auprès des services concernés pour que satisfaction leur soit accordée. Le préfet tente donc d'aller dans le sens de certaines municipalités. En retour, il reçoit aussi le soutien de plusieurs d'entre elles comme lors de la grève du Conseil général en mai 1946. En protestation à la décision de la majorité socialiste de ne pas siéger en présence d'un préfet communiste, plusieurs conseils municipaux de la Haute-Vienne envoient des télégrammes au ministre de l'Intérieur. Tandis que le conseil municipal de Saint-Julien-le-Petit proteste « énergiquement »<sup>835</sup> contre l'attitude des conseillers généraux socialistes, celui d'Isle considère que « cette attitude relève plus d'éléments fascistes que démocrates »<sup>836</sup> et le maire de Montrol-Sénard affirme que « le conseil se faisant l'interprète de notre population s'indigne de pareils procédés, considérant que le préfet de tous les Limousins, ayant été l'un des porte-drapeaux de la résistance, n'a jamais tenu compte de la nuance politique de ses administrés chaque fois que ces derniers ont fait appel à sa compétence »<sup>837</sup>. Le conseil municipal de Neuvic-Entier joint sa protestation aux précédentes en demandant au ministre de l'Intérieur « de maintenir à son poste celui qui pendant l'occupation a résisté à l'envahisseur au péril de sa vie et contre lequel actuellement, aucune accusation valable ne peut être retenue »<sup>838</sup>. Jean Chaintron bénéficie donc du soutien de certains maires et députés, à l'image de Marcel Paul, avec lesquels se met en place une relation d'interdépendance qui leur est profitable. Les contacts qu'a le préfet de la Haute-Vienne avec les notables locaux ne

---

833. Archives nationales, Série F1a, discours radio du préfet de la Haute-Vienne, août 1945, F1a 4022

834. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, mercredi 8 août 1945, FOL- JO- 5286

835. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, télégramme du conseil municipal de Saint-Julien-le-Petit au ministre de l'Intérieur, 6 mai 1946, 19920076/3

836. Bibliothèque nationale de France, *L'Echo du centre*, mardi 14 mai 1946, FOL- JO- 2676

837. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, lettre du maire de Montrol-Sénard au ministre de l'Intérieur, 11 mai 1946, 19920076/3

838. *Ibid.*, lettre du conseil municipal de Neuvic-Entier au ministre de l'Intérieur à l'issue de la réunion du 19 mai 1946, 19920076/3

se font donc pas uniquement sur le terrain des rivalités politiques et des polémiques, mais aussi dans une ambiance de solidarité et d'entraide. Toutefois, les soutiens dont il peut bénéficier n'empêche pas les rappels à l'ordre du préfet par son supérieur hiérarchique sur la question de sa neutralité politique.

#### D) Des rappels à l'ordre du préfet de la Haute-Vienne en raison son absence de neutralité politique

Les différentes polémiques que doit affronter Jean Chaintron pendant son expérience préfectorale portent souvent sur la question de son absence de neutralité dans le domaine politique en raison de son adhésion au PCF. Pourtant, en tant que préfet, il doit faire preuve d'indépendance, veiller à ne pas exprimer ses opinions en public et à ne pas influencer sur la vie politique locale. A quelques reprises, il essaye de démontrer son indépendance. Ainsi, dans un courrier adressé au ministre de l'Intérieur en mai 1945, il se justifie sur cette question. Il donne la preuve de son impartialité pendant la campagne électorale des municipales par plusieurs exemples : la suspension de ses tournées préfectorales dans les communes du département, le refus de se rendre à des réunions publiques et à prendre la présidence de manifestations artistiques ou encore l'absence de discours de sa part au grand repas du Concours agricole de Limoges<sup>839</sup>. Une année plus tard, avant les élections du 2 juin 1946, il retarde volontairement son exposé radiophonique pour qu'il puisse avoir lieu après le scrutin<sup>840</sup>. Un autre exemple illustre assez bien les efforts du préfet de la Haute-Vienne en ce domaine. En septembre 1946, lors d'une manifestation franco-vietnamienne à laquelle est présent Jean Chaintron, le porte-parole du groupe franco-vietnamien se livre à des attaques contre la politique coloniale française et fait comprendre qu'il ne peut chanter la Marseillaise à la fin du banquet mais qu'il préfère lui substituer l'Internationale. Le préfet de la Haute-Vienne, en tant que représentant du gouvernement français, est concerné par les attaques contre la politique française en Indochine. Jean Chaintron se trouve donc dans l'obligation de contrôler la tournure que prend la réunion. Il manifeste alors discrètement auprès des organisateurs son indisposition à entendre le chant de l'Internationale en ce lieu et les participants s'abstiennent finalement de l'entonner<sup>841</sup>.

---

839. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, lettre du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'Intérieur, 11 mai 1945, 986W 65

840. Bibliothèque nationale de France, *L'Echo du centre*, mercredi 5 juin 1946, FOL- JO- 2676

841. Bibliothèque nationale de France, *La Liberté du centre*, jeudi 5 septembre 1946, FOL- JO- 2810

Malgré les efforts de Jean Chaintron pour se dégager de toute action et prise de parole partisans, son appartenance au PCF l'amène à s'écarter fréquemment d'une attitude apolitique, comme lors de ses discours radiophoniques ou lors de ses rapports écrits sur les élections au ministre de l'Intérieur<sup>842</sup>. Ces écarts à la neutralité préfectorale et les tensions avec les socialistes haut-viennois ont pour conséquence la multiplication des rappels à l'ordre à l'attention du préfet de la Haute-Vienne. Les élus locaux socialistes font régulièrement part aux différents ministres de l'Intérieur des différends qui les opposent au préfet et les incitent à le réprimander sur la question de son investissement dans la vie du PCF. Jean Chaintron l'explique dans ses mémoires : « Nos camarades socialistes (...) réclamaient de leur camarade Tixier, ministre de l'Intérieur, mon patron, qu'il prenne des sanctions contre moi pour participation, même discrète à la vie du parti, ce qu'interdisait l'obligation de réserve exigée dans la fonction préfectorale. (...) Je jugeais déplorable que des socialistes s'acharnent à maintenir cette conception napoléonienne de la fonction préfectorale <sup>843</sup>». Le 2 août 1945, le ministre de l'Intérieur fait effectivement parvenir aux Commissaires de la République et aux préfets une circulaire interdisant leur participation à des manifestations organisées par les partis politiques. Elle ne s'adresse pas personnellement à Jean Chaintron mais a sans doute été rédigée en réponse à l'engagement politique de certains préfets dont celui de la Haute-Vienne. La circulaire précise qu'avec la reprise de la vie politique et des campagnes électorales, un certain nombre de préfets n'ont pas respecté l'interdiction qui leur est faite de participer aux activités des mouvements politiques et « il est même arrivé que des préfets et sous-préfets aient pris personnellement une part active et publique à des congrès et des manifestations politiques » avant de leur rappeler « j'ai à peine besoin d'indiquer qu'une telle attitude est incompatible avec les fonctions de représentants du Gouvernement<sup>844</sup>». De même, son successeur revient à plusieurs reprises sur cette question. Lors d'une conférence de presse consacrée au corps préfectoral en juillet 1946 au ministère de l'Intérieur, Edouard Depreux rappelle que le gouvernement n'exige « pas des préfets l'obéissance à un parti politique mais à la République <sup>845</sup>». En septembre de la même année, il transmet deux circulaires aux préfets les invitant à s'abstenir de participer à des cérémonies à caractère politique même lorsqu'elle se déroule en présence d'un ministre et à ne pas être présent lors du déplacement des membres du gouvernement à partir du moment où la campagne électorale pour le référendum

---

842. Voir *supra*, Chapitre 6, B) et Chapitre 7, B) et C)

843. Chaintron Jean, *op. cit.*, p. 260

844. Archives nationales, Série F1c, circulaire n°623 du ministre de l'Intérieur aux CR et aux préfets, 2 août 1945, F1cII 107B

845. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), lundi 29 juillet 1946



et les élections législatives a commencé<sup>846</sup>. Un mois plus tard, il répète à l'Assemblée nationale qu'il ne tolère « d'aucun préfet une activité partisane <sup>847</sup>».

Pourtant, malgré ces avertissements, une affaire portant sur cette thématique le met aux prises avec le préfet de la Haute-Vienne. Le 24 octobre 1946, le ministre de l'Intérieur Edouard Depreux affirme à Jean Chaintron par courrier qu'il a été informé que ce dernier a pris la parole à une assemblée générale des sections du PCF et lui demande si cette information est exacte<sup>848</sup>. En réponse, Jean Chaintron lui explique que durant la campagne électorale, il a constamment cherché à se tenir au-dessus des partis en répondant négativement à des demandes de participation à des manifestations inaugurales dans plusieurs municipalités ou en refusant de paraître à une cérémonie organisée par la CGA. Il se défend en prétendant n'avoir assisté à aucune manifestation publique du PCF mais uniquement à une réunion privée de ce parti qui n'accueillait que des adhérents sur présentation de leur carte. Le caractère privé de cet événement est pour lui une preuve qu'il n'a pas cherché à compromettre le « caractère d'indépendance <sup>849</sup>» de sa fonction. Edouard Depreux fait alors part de cette réponse au président du Gouvernement provisoire en précisant que Jean Chaintron « essaie d'établir une distinction entre réunions publiques et privées » mais que cela « ne diminue en rien la gravité de la faute qu'il a commise » étant donné que le caractère privé de la réunion est « extrêmement relatif »<sup>850</sup>. Il propose d'adresser une lettre de blâme au préfet, ce qui est approuvé quelques jours plus tard par le chef du Gouvernement provisoire, Georges Bidault<sup>851</sup>. Edouard Depreux s'empresse alors de rappeler à l'ordre le préfet de la Haute-Vienne en lui déclarant que « les préfets doivent s'abstenir d'assister à toutes les réunions, même privées, ayant un caractère politique <sup>852</sup>». En parallèle, il adresse une circulaire à tous les préfets en leur rappelant que dans ses circulaires précédentes du mois de septembre 1946 il leur interdisait de participer à des cérémonies à caractère politique tout en précisant qu'il « va sans dire que je n'ai pas entendu viser seulement les manifestations publiques qui présentent un caractère politique <sup>853</sup>». Il conclut

---

846. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets, 25 septembre 1946, 19920076/3

847. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), vendredi 4 octobre 1946

848. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de la Haute-Vienne, 24 octobre 1946, 19920076/3

849. *Ibid.*, lettre du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'Intérieur, 26 octobre 1946, 19920076/3

850. *Ibid.*, lettre du ministre de l'Intérieur au président du Gouvernement provisoire, 31 octobre 1946, 19920076/3

851. *Ibid.*, lettre du président du Gouvernement provisoire au ministre de l'Intérieur, 8 novembre 1946, 19920076/3

852. *Ibid.*, lettre du ministre de l'Intérieur à Jean Chaintron, 15 novembre 1946, 19920076/3

853. *Ibid.*, circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets, 15 novembre 1946, 19920076/3

en expliquant que le préfet est le représentant du gouvernement dans son département et qu'en ce sens il est au service de la nation et « il serait inadmissible qu'il donnât l'impression, en militant dans un parti politique ou une organisation annexe, qu'il peut manquer aux règles de la stricte objectivité <sup>854</sup>». Cette circulaire est transmise à tous les préfets mais elle est particulièrement adressée à Jean Chaintron et dénonce implicitement son appartenance au PCF qui est incompatible, pour le ministre de l'Intérieur, avec sa fonction préfectorale. Le préfet de la Haute-Vienne écrit alors au secrétariat du PCF pour demander un « conseil d'extrême urgence <sup>855</sup>» sur la réponse qu'il doit donner au ministre de l'Intérieur. Il leur relate l'affaire ainsi que la lettre qu'il a reçue d'Édouard Depreux écrite sur « le ton d'une semonce <sup>856</sup>». Il leur transmet le brouillon d'un courrier de réponse qui risque, selon sa propre affirmation, de faire quelques éclats et demande s'il serait judicieux de l'adresser au ministre. Par la même occasion, il exprime sa volonté de se rendre à la réunion du Comité central du PCF du 27 novembre 1946 malgré l'interdiction de participer à la vie politique pour les préfets. On lui répond alors qu'il doit se contenter d'un simple accusé de réception et demander par une autre lettre au ministre l'autorisation de se rendre au Comité central<sup>857</sup>. Le brouillon de la lettre que Jean Chaintron voulait initialement envoyer à Édouard Depreux aurait en effet pu déclencher quelque polémique en raison de son audace. Il y explique qu'une partie des membres de la SFIO en Haute-Vienne l'accuse à tort de déroger aux principes d'indépendance politique demandée au corps préfectoral<sup>858</sup>. Il remet aussi en cause le ministre de l'Intérieur lui-même sur cette question en affirmant qu'Édouard Depreux aurait repris cette accusation contre Jean Chaintron au cours d'un meeting socialiste que le préfet de la Haute-Vienne aurait entendu depuis son balcon. Il se justifie à nouveau sur son indépendance en soulignant qu'il n'a participé à aucune manifestation publique incompatible avec sa fonction mais a toujours réservé l'expression de ses idées politiques à sa vie personnelle en ajoutant qu'il considère que l'interdiction ministérielle de participer à des réunions privées est « abusive <sup>859</sup>». Enfin, il interprète ce rappel à l'ordre du ministre comme une attaque contre son appartenance au PCF : « Votre semonce m'est pénible et je la classerai dans mes papiers avec mon dossier de prison et ma condamnation à mort par le gouvernement de Vichy pour

---

854. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets, 15 novembre 1946, 19920076/3

855. Archives privées de Jean Chaintron, lettre du préfet de la Haute-Vienne au secrétariat du PCF, 19 novembre 1946

856. *Ibid.*

857. Archives privées de Jean Chaintron, lettre de Léon Mauvais à Fernand Dupuy, 22 novembre 1946

858. Archives privées de Jean Chaintron, brouillon d'une lettre du préfet de la Haute-Vienne destinée au ministre de l'Intérieur, sans date

859. *Ibid.*

ce même motif : être communiste<sup>860</sup>». Finalement, en se conformant à la réponse du secrétariat du PCF, Jean Chaintron ne transmet pas sa réponse initiale et se contente d'un accusé de réception à la lettre et à la circulaire du ministre<sup>861</sup>.

L'affaire n'en reste pas là. A l'été 1947, alors que Jean Chaintron n'est plus en poste à Limoges mais toujours dans les cadres de l'administration préfectorale, une même affaire se produit à nouveau. Le 12 juillet 1947, le ministre de l'Intérieur Edouard Depreux écrit une lettre à Jean Chaintron à propos de sa participation au congrès du PCF en Haute-Vienne à la fin du mois de juin 1947 alors que « les mises en garde ne vous ont pas manqué<sup>862</sup>». Il précise que cette information lui « a semblé tellement invraisemblable<sup>863</sup>» que jusqu'à nouvel ordre il a voulu la croire inexacte et demande de plus amples renseignements à Jean Chaintron. Ce dernier lui répond alors qu'il a refusé de participer au meeting qui devait se tenir le jour précédant le congrès mais qu'en tant que membre du PCF, il conserve le droit d'être présent au congrès ou à des réunions intérieures de son parti ce qu'il a fait, sans toutefois intervenir à la tribune pour exprimer publiquement ses opinions politiques<sup>864</sup>. En toutes circonstances, Jean Chaintron soutient donc au ministre de l'Intérieur qu'il parvient à concilier une indépendance politique en tant que préfet avec une affiliation à un parti politique dans le cadre de sa vie privée. Pourtant, cette distinction ne parvient pas à convaincre ses différents supérieurs hiérarchiques comme le montrent les nombreux rappels à l'ordre qu'il reçoit sur cette question.

L'appartenance de Jean Chaintron au PCF rend donc difficile ses rapports avec une grande partie des élus locaux du département même si elle lui permet aussi de créer une relation de solidarité avec certains d'entre eux. Des tensions apparaissent avec la reprise de la vie politique en 1945 et se transforment en véritable affrontement notamment au sein du Conseil général à majorité socialiste. Son affiliation au PCF est dénoncée par les socialistes du département et par les ministres de l'Intérieur SFIO qui se succèdent pendant cette période. Les différents rappels à l'ordre que Jean Chaintron reçoit en raison de sa participation à des réunions politiques incitent aussi à se poser la question de sa présence et de son rôle au sein du PCF de la Haute-Vienne et plus largement à s'interroger sur sa position

---

860. Archives privées de Jean Chaintron, brouillon d'une lettre du préfet de la Haute-Vienne destinée au ministre de l'Intérieur, sans date

861. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, lettre du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'Intérieur, 25 novembre 1946, 19920076/3

862. *Ibid.*, lettre du ministre de l'Intérieur à Jean Chaintron, 12 juillet 1947, 19920076/3

863. *Ibid.*

864. *Ibid.*, lettre de Jean Chaintron préfet hors-cadre au ministre de l'Intérieur, 24 juillet 1947, 19920076/3

de dirigeant politique national malgré son poste de préfet.

## Chapitre 8 : Un rôle politique national qui explique un départ prématuré de l'administration préfectorale

L'appartenance de Jean Chaintron au PCF malgré son poste de haut fonctionnaire, amène naturellement à s'intéresser au rôle politique qu'il conserve au niveau national. On a vu précédemment qu'en dépit de son activité de préfet, la neutralité de Jean Chaintron peut être remise en question et que la ligne de son parti transparaît parfois dans ses prises de paroles. A côté de ces quelques écarts à l'apolitisme préfectoral, il reste aussi un dirigeant communiste en tant que permanent du PCF et membre de son Comité central. Son affiliation au parti communiste et la position importante qu'il y occupe lui ont déjà valu des rappels à l'ordre de la part de ses supérieurs hiérarchiques et elle aboutit à son départ de Limoges puis des cadres de l'administration préfectorale au cours de l'année 1947.

### A) Un préfet qui conserve un rôle de dirigeant politique national au sein du Parti communiste français

*Un préfet membre du Comité central du PCF et qui se prononce sur la politique de son parti*

En parallèle à ses fonctions de préfet, et malgré la déontologie préfectorale qui implique une certaine neutralité, Jean Chaintron conserve des fonctions politiques dans les organisations communistes du PCF à Paris et en Haute-Vienne pendant ses années à Limoges. Comme il l'explique dans son autobiographie : « Je parvins à adapter mon style de direction militante avec la vie préfectorale <sup>865</sup> ». Cela suppose qu'en plus de ses tâches administratives, il continue à s'intéresser et à participer à la vie de son parti. Dès les premières semaines de son expérience préfectorale, son activité au PCF est perceptible. Par exemple, le 7 octobre 1944 il rédige une lettre au Bureau politique du PCF pour s'exprimer sur la position à adopter lors des élections municipales<sup>866</sup>. Il y explique que la décision de constituer des listes communes avec d'autres partis et mouvements ne lui semble pas opportune. Selon lui, il serait préférable que les communistes s'engagent seuls dans la bataille électorale tout en défendant un programme commun avec les autres mouvements et partis politiques qui leur sont proches. Il argumente en soulignant que la tactique choisie par le PCF risque de profiter à la renaissance de petits partis qui étaient jusqu'ici presque inexistantes,

---

865. Chaintron Jean, *Le Vent soufflait devant ma porte*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p. 253

866. Archives privées de Jean Chaintron, lettre de Jean Chaintron au Bureau politique du PCF, 7 octobre 1944

d'entraîner des luttes de pouvoir et des concurrences entre les différents mouvements présents sur une même liste lors de la campagne électorale et de compromettre l'existence des comités de libération dans la mesure où leur composition sera semblable à celle des listes présentées. Tout cela aboutirait à une situation relativement confuse qui ne pourrait être favorable à l'union. Le PCF se présentera finalement aux élections municipales sur des listes communes malgré les remarques de Jean Chaintron. Toutefois, sa prise de position sur cette question stratégique illustre bien la place importante qu'il occupe dans son parti et qui l'autorise à se prononcer sur son orientation. Quelques jours plus tard, le 14 octobre 1944, son implication au sein du PCF est à nouveau visible lors d'un déplacement dans la capitale. En effet, lors d'un court voyage à Paris, il ne manque pas de rendre visite à Marcel Cachin et aux journalistes de *l'Humanité* dans leurs locaux ce qui est relaté dans un article de ce périodique<sup>867</sup>.

Au-delà de ces deux exemples, c'est surtout son appartenance au Comité central du PCF, depuis le Congrès d'Arles de 1937, qui donne à Jean Chaintron une posture de dirigeant communiste national. Le Comité central est l'un des organismes de direction du PCF à côté du secrétaire, du secrétariat général et du Bureau politique. Il est élu à l'issue des congrès nationaux du PCF. Il correspond alors à « l'organisme souverain<sup>868</sup> » pendant la période qui sépare deux congrès. Il se réunit en suivant un ordre du jour qui oriente le débat, après avoir écouté un rapport introductif qui est présenté au nom du Bureau Politique. Il a aussi pour mission de voter des décisions et d'adopter des textes car il est « qualifié en matière d'élaboration, de décision et d'impulsion politique<sup>869</sup> ». En tant que membre, Jean Chaintron y prend la parole à six reprises de début 1945 à fin 1946<sup>870</sup>. Dans ses interventions, il montre à nouveau qu'il occupe une position de dirigeant politique national lorsqu'il traite des questions de politique générale et d'organisation touchant à son parti. Ainsi, à la session d'Ivry le 23 janvier 1946, il se prononce pour l'amélioration du contrôle des hommes et des activités à l'intérieur du parti et propose de revigorer l'éducation des militants en multipliant les écoles et en faisant attention à donner des explications plus approfondies aux nouveaux militants durant leur formation<sup>871</sup>. Il insiste aussi sur un « certain fonctionnarisme qui aurait tendance à

---

867. Bibliothèque nationale de France, *L'Humanité*, 14 octobre 1944, FOL-LN1-232 (4430)

868. Carreau Pascal, « Introduction », in *Archives du Parti communiste français, Archives de direction, Comité Central, 1939-1994*, Répertoire numérique, Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, mai 2006, p. 9

869. « Avant-propos », *Réunion du Comité Central du PCF 1944-1953*, tome 2, Fondation Gabriel Péri, 2007, p. 7

870. Lors des séances du Comité central des 21-23 janvier 1945, 18 mai 1945, 3 et 4 novembre 1945, 20 et 21 avril 1946, 15 et 16 juin 1946 et 27 novembre 1946

871. Archives privées de Jean Chaintron, intervention de Jean Chaintron à la Commission Politique du Comité Central élargi, 23 janvier 1945

se développer » et propose d'y remédier en supprimant des organismes qui n'ont plus de raison d'être et en évitant la multiplication des « commissions ou organisations diverses qui se chevauchent ou s'avèrent inutiles »<sup>872</sup>. Jean Chaintron s'intéresse à nouveau à l'organisation du parti communiste lors de la séance du 21 avril 1946. Selon lui, les organisations de masse liées au PCF devraient être plus sollicitées pendant les campagnes électorales au lieu que celles-ci reposent uniquement sur les militants du parti qui font un « travail spécifiquement communiste »<sup>873</sup>. Lors de ses prises de parole au Comité central, Jean Chaintron s'intéresse aussi à la façon dont les communistes doivent présenter leur programme et leurs réalisations durant les campagnes électorales en défendant une position parfois originale. Ainsi, lors du Comité central d'avril 1946, il revient sur la question des nationalisations en affirmant : « Je crois que nous ne devons pas laisser penser aux gens que le programme de nationalisations dans la période présente est un programme sans fin et que nous allons immédiatement nationaliser toute la France, toutes les industries »<sup>874</sup>. De même, les 15 et 16 juin 1946, il s'intéresse à la relation qui unit le parti aux classes moyennes et à la façon de ne pas les inquiéter : « Il faut nous garder, comme l'ont déjà fait plusieurs camarades ici, d'apeurer les couches moyennes en développant nos mots d'ordre, notre programme général. Je crois qu'il nous faudra sans aucune peine abandonner dans la prochaine constitution, les textes un petit peu avancés »<sup>875</sup>. Or, René Thuillier, à la tête de la fédération de l'Aisne, affirme le contraire lors de la même séance : « Nous perdons trop souvent de vue l'idéal révolutionnaire du parti parce que nous participons à un gouvernement de régime capitaliste, les camarades sont gênés, ont perdu de leur flamme »<sup>876</sup>. Une autre opposition est à nouveau perceptible la même journée sur la question de la reconduction du gouvernement à la suite des élections du 2 juin 1946. Jean Chaintron s'étend longuement sur les ministères que doit revendiquer le PCF et sur le programme à mettre en œuvre. Il s'attarde sur la future présidence du gouvernement en souhaitant la reconduction de Félix Gouin tout en précisant : « Je ne serai pas absolument contre la présidence au MRP (...), à mon avis ça ne doit pas être une raison de notre retrait »<sup>877</sup>. En cela, il se différencie de la majorité des autres intervenants qui refusent une présidence accordée au MRP. René Thuillier affirme : « Dans notre fédération, on verrait

---

872. Archives privées de Jean Chaintron, intervention de Jean Chaintron à la Commission Politique du Comité Central élargi, 23 janvier 1945

873. Archives départementales de Seine-Saint-Denis, Archives du Parti Communiste français, Comité Central des 20 et 21 avril 1946, 261 J 2/8, intervention de Jean Chaintron

874. *Ibid.*

875. AD de Seine-Saint-Denis, Archives du PCF, Comité Central des 15 et 16 juin 1946, 261 J 2/10, intervention de Jean Chaintron

876. *Ibid.*, intervention de René Thuillier

877. *Ibid.*, intervention de Jean Chaintron

assez mal une acceptation de notre part d'un gouvernement à direction MRP<sup>878</sup>» tout comme Julien Airoldi qui représente le Rhône : « Il faudrait surtout éviter que la direction du gouvernement appartienne au MRP car il utiliserait sa position dans des intérêts qui ne sont pas précisément ceux de la classe ouvrière<sup>879</sup>». Lors de ses interventions au sein d'une assemblée communiste, la posture de dirigeant national occupée par Jean Chaintron se révèle donc de par sa présence au sein d'un organisme dirigeant de son parti mais aussi par ses prises de positions qui sont parfois étonnantes, voire courageuses, en comparaison avec la majorité des intervenants. Occuper un poste de haut fonctionnaire ne l'empêche donc pas de continuer à exercer des fonctions politiques au sein de son parti lors de réunions nationales comme celles du Comité central. A cela, s'ajoute son rôle politique au sein de la fédération du PCF en Haute-Vienne.

*Une mission d'encadrement des militants communistes de la Haute-Vienne et une activité militante à leurs côtés*

Le fait d'être présent dans l'un des organismes directeurs de son parti souligne la place importante que Jean Chaintron occupe au sein du PCF. Il est un militant de longue date dont la fidélité sans faille est reconnue lorsqu'il est choisi par son parti pour occuper le poste de préfet de la Haute-Vienne. Son rôle au sein de la direction nationale du PCF en fait un homme de confiance pour encadrer les militants de son département. En tant que préfet, il ne peut occuper un poste de direction au sein de la fédération communiste de la Haute-Vienne. Toutefois, cela ne l'empêche pas d'être considéré à maints égards comme le dirigeant des communistes haut-viennois à côté des différents secrétaires fédéraux -Fernand Bricout, Gabriel Citerne et Fernand Dupuy- qui se succèdent pendant cette période. Ainsi, les socialistes haut-viennois le considèrent rapidement comme étant le « véritable chef des communistes limousins<sup>880</sup>» de par l'influence due à ses fonctions de préfet<sup>881</sup>. Ce rôle de chef départemental se vérifie lors de ses prises de parole au Comité central qui traduisent une activité militante du préfet au sein de la fédération communiste. Alors que la plupart des représentants d'un département au sein de cette assemblée communiste sont des secrétaires fédéraux ou des élus du département, ce n'est pas le cas pour la Haute-Vienne car c'est Jean Chaintron qui prend le plus souvent la parole. Sur les six séances où il fait une intervention, il

---

878. Archives départementales de Seine-Saint-Denis, Archives du PCF, Comité Central des 15 et 16 juin 1946, 261 J 2/10, intervention de René Thuillier

879. *Ibid.*, intervention de Julien Airoldi

880. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, rapport mensuel des RG de la Haute-Vienne, juillet 1946, 986W 178

881. Plas Pascal, « 1944, Adrien Tixier et la Haute-Vienne », *Adrien Tixier 1893-1946, l'héritage méconnu d'un reconstruteur de l'État en France*, Histoire & mémoires, Editions Lucien Souny, 2012, p. 182



y a en a seulement deux où une autre personnalité de la Haute-Vienne est aussi invitée à parler. Il s'agit tout d'abord de Fernand Dupuy, secrétaire fédéral du PCF en Haute-Vienne à partir de décembre 1945<sup>882</sup>, qui intervient le 20 avril 1946, et de Jules Fraisseix, maire et conseiller général d'Eymoutiers, qui fait une allocution le 27 novembre 1946. Par ailleurs, Marcel Paul -membre du Comité central depuis le Xe Congrès de juin 1945<sup>883</sup>, ministre de la Production industrielle et député de la Haute-Vienne dès le 21 octobre 1945- n'intervient pas non plus en tant que représentant de la Haute-Vienne malgré les liens qui l'unissent à ce département. En dépit des autres personnalités limousines qui pourraient prendre la parole au nom de la Haute-Vienne, c'est donc Jean Chaintron qui est majoritairement choisi ce qui illustre le rôle important qu'il joue pour la fédération communiste du département. Cela est confirmé par le contenu de ses allocutions qui ont à plusieurs égards une similitude frappante avec celui des autres intervenants. On peut alors imaginer que le rôle qu'occupe Jean Chaintron en Haute-Vienne est similaire à celui des secrétaires fédéraux et élus des autres départements. Cette situation est surtout remarquable lors des séances portant sur le bilan des différentes élections. Les résultats locaux sont énoncés et mis en perspective avec ceux des autres partis, les relations avec les ouvriers socialistes et la SFIO sont décrites, les alliances anticommunistes sont dénoncées et la campagne menée par le PCF est explicitée par chaque intervenant. Dans ces moments, Jean Chaintron ne se différencie pas des autres membres du Comité central qui interviennent au nom de leur département. Lors de la séance du 18 mai 1945 traitant des élections municipales, il relate la campagne électorale dans des termes semblables à ceux d'un responsable communiste départemental. La relation avec les socialistes et la volonté du PCF de faire des listes communes pour le scrutin sont abordées par Jean Chaintron comme s'il avait lui-même participé aux négociations avec la SFIO : « Nous avons demandé que partout se constituent des listes communes <sup>884</sup> ». On retrouve cette préoccupation chez Auguste Lecoœur, candidat à la municipalité de Lens, qui explique que ses camarades « se sont accrochés pour la réalisation de listes communes au premier tour <sup>885</sup> ». Il participe aussi de l'intérieur à la vie de son parti lorsqu'il intervient pour caractériser les listes d'Union patriotique républicaine et antifasciste sur lesquelles les communistes se présentent en expliquant : « Nous avons demandé au Comité central de bien

---

882. Archives nationales, Série F1c, documentation du ministère de l'Intérieur, « vue d'ensemble sur la situation politique dans le département de la Haute-Vienne », F1cII 132A

883. Maitron Jean, Penetier Claude (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, 51 volumes, Editions de l'Atelier, 1964-2011, entrée « Paul Marcel »

884. Archives départementales de Seine-Saint-Denis, Archives du Parti Communiste français, Comité Central du 18 mai 1945, 261 J 2/4, intervention de Jean Chaintron

885. *Ibid.*, intervention d'Auguste Lecoœur

vouloir notamment nous envoyer notre camarade Cachin de façon à ce qui ne subsiste aucune confusion sur le caractère de notre liste <sup>886</sup>». Jean Chaintron est donc impliqué dans la campagne électorale au même titre qu'un responsable du PCF car il s'est attaché à organiser les élections municipales pour qu'elles soient le plus favorable possible à son parti. Il s'intéresse aussi de près au nombre d'adhérents communistes dans son département en revenant, le même jour, sur les chiffres de la fédération haut-viennoise : « Les résultats d'organisation pour le parti sont assez satisfaisants, nous avons gagné notamment 750 adhérents à Limoges <sup>887</sup>». En cela, il ne se différencie pas de Julien Airoidi, à la tête de la fédération dans le Rhône, qui précise que le PCF continue de se développer dans son département comme l'indique le nombre de cartes prises par les nouveaux militants<sup>888</sup>. Jean Chaintron, en plus de son travail à la préfecture, veille donc avec attention à l'activité du PCF en Haute-Vienne et en rend compte lors du Comité central bien qu'il ne soit pas officiellement un responsable départemental du parti. Lors de la séance des 3 et 4 novembre 1945 consacrée aux élections cantonales et législatives, Jean Chaintron revient à nouveau sur la campagne et les résultats de la même façon qu'un secrétaire fédéral ou qu'un élu communiste. En raison de la défaite communiste dans son département lors des cantonales, il se livre à une autocritique du travail de la fédération haut-viennoise en mettant notamment en cause la mauvaise application des directives du Comité central, le comportement sectaire du parti en Haute-Vienne, les difficultés à appliquer la politique unitaire ainsi que les fautes tactiques qui ont participé au mauvais résultat des communistes. Il pointe du doigt certains militants en expliquant qu'il sent « dans le parti, en cette fédération, un certain opportunisme <sup>889</sup>». Cette affirmation traduit le fait qu'il participe à la vie de la fédération pour pouvoir en saisir ainsi les mentalités. Il ajoute que la défaite communiste est aussi liée à ses difficultés à consacrer du temps à la vie de son parti en raison des tâches administratives qui sont les siennes. En tant que préfet, il se doit de résoudre les « problèmes administratifs » qui sont « insuffisamment liés à la direction du parti » et pour cette raison, il n'a pas « le temps de suivre le parti aussi attentivement et assidûment » qu'il le souhaite<sup>890</sup>. Il renchérit :

« Je ne puis moi-même, je le dis très nettement, assurer à la fois la direction du parti et l'importante fonction qu'on m'a confié. (...) Tout au moins, si je ne puis arriver à faire les choses, je puis aider les

---

886. Archives départementales de Seine-Saint-Denis, Archives du Parti Communiste français, Comité Central du 18 mai 1945, 261 J 2/4, intervention de Jean Chaintron

887. *Ibid.*, intervention de Jean Chaintron

888. AD de Seine-Saint-Denis, Archives du Parti Communiste français, Comité Central du 18 mai 1945, 261 J 2/4, intervention de Julien Airoidi

889. AD de Seine-Saint-Denis, Archives du PCF, Comité Central des 3 et 4 novembre 1945, 261 J 2/6, intervention de Jean Chaintron

890. *Ibid.*

camarades, les conseiller, mais si, ayant participé au bureau fédéral, je ne puis suivre le travail dans son détail, et en contrôler l'exécution, et si en réalité on fait à peu près l'inverse de ce que nous avons décidé, vraiment je ne puis empêcher que la chose se fasse. (...) J'ai porté mes efforts sur le parti, je crois que nous avons là-bas quand même, des possibilités de redressement <sup>891</sup>».

Malgré ses tâches préfectorales, Jean Chaintron s'implique donc, comme il le dit lui-même explicitement au Comité central, dans la vie de son parti et essaye de participer au travail de direction de la fédération haut-viennoise.

On le retrouve effectivement parfois sur le terrain au côté des militants communistes. Il est présent lors de réunions nationales du PCF en Haute-Vienne tout comme lors de meetings qui regroupent uniquement les communistes du Limousin. Étant donné la participation du PCF au gouvernement depuis 1944, il est normal que le préfet soit présent dans une certaine mesure à quelques rencontres réunissant des dirigeants communistes. Toutefois, la venue de Jean Chaintron à ces réunions peut devenir problématique lorsqu'elle devient systématique et qu'elle se charge de couleur politique en période électorale. Les différents rappels à l'ordre de ses supérieurs hiérarchiques l'illustrent bien<sup>892</sup>. Pour ce qui est de la présence du préfet à des rassemblements communistes, on peut citer par exemple celui du 29 octobre 1944 où André Marty intervient sur la reconstruction de la France<sup>893</sup>, le meeting organisé au Bois de la Bastide à proximité de Limoges le 26 août 1945 avec Maurice Thorez<sup>894</sup> ou encore la fête champêtre autour de Jacques Duclos le 4 août 1946<sup>895</sup>. Pour ce qui est des rendez-vous locaux, on retrouve par exemple Jean Chaintron à la tribune de la conférence régionale du PCF à Limoges en mars 1945<sup>896</sup> ainsi qu'aux assemblées générales des communistes de la Haute-Vienne en octobre 1945<sup>897</sup> et octobre 1946<sup>898</sup> au cours desquelles il prend la parole. Son nom est aussi acclamé à côté de celui de Georges Guingouin, « tous communistes et militants de la première heure <sup>899</sup>», pendant le discours du secrétaire fédéral Gabriel Citerne lors d'une réunion communiste à Rochechouart le 17 avril 1945. Enfin, il faut aussi noter que Jean Chaintron est visible lors de réunions électorales de

---

891. Archives départementales de Seine-Saint-Denis, Archives du PCF, Comité Central des 3 et 4 novembre 1945, 261 J 2/6, intervention de Jean Chaintron

892. Voir *supra*, Chapitre 7, D)

893. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, samedi 4 novembre 1944, FOL- JO- 5286

894. AD de la Haute-Vienne, Série 186W, note des RG de la Haute-Vienne, « meeting organisé au Bois de la Bastide », 27 août 1945, 186W 3/11

895. Archives nationales, Série F1a, RG de Limoges, activité politique, 5 août 1946, F1a 3353

896. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, mercredi 28 mars 1945, FOL- JO- 5286

897. Archives privées de Jean Chaintron, résumé du discours de Barthel à l'AG des communistes, 8 octobre 1945

898. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, note d'information, AG à Limoges des sections du PC, 9 octobre 1946, 19920076/3

899. AD de la Haute-Vienne, Série 186W, note des RG de la Haute-Vienne, « discours de M. Citerne », 19 avril 1945, 186W 1/104

son parti malgré l'interdiction qui est faite aux préfets sur ce point. Ainsi, le 12 octobre 1945, il se trouve « sur l'estrade au dernier rang » d'une « réunion électorale » organisée par le PCF au Cirque théâtre de Limoges<sup>900</sup>. La présence de Jean Chaintron à ce type d'évènement souligne bien son implication dans les activités de son parti, malgré son poste de préfet, et l'influence qu'il exerce sur les militants de son département. La position de dirigeant communiste national, de par sa participation aux activités du Comité central, se traduit donc aussi par son rôle de « chef » des militants communistes de la Haute-Vienne. Cela se retrouve tout particulièrement dans ses relations avec Georges Guingouin.

*Jean Chaintron, mandaté par le PCF pour contrôler Georges Guingouin en Haute-Vienne ?*

Georges Guingouin, nommé chef départemental des FTP de la Haute-Vienne en juin 1944 et figure emblématique des maquis communistes limousins, est amené à travailler avec Jean Chaintron en tant que militant du PCF mais aussi en tant que maire de Limoges à partir de mai 1945. Aux yeux de tous, les relations entre les deux hommes sont au beau fixe mais en réalité elles se dégradent rapidement et notamment en raison de la méfiance de la direction communiste à l'égard de Georges Guingouin. Ce dernier est controversé malgré son appartenance au PCF et ses actes de résistance<sup>901</sup>. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, il entre rapidement dans la résistance, puis dans l'action armée, après la défaite française de 1940 au moment où la ligne du parti ne va pas dans ce sens. A la fin de l'année 1941, il crée une organisation militaire qui donnera naissance aux FTP dans le Limousin alors que la direction du parti décide de limiter le combat armé aux zones urbaines. Il reçoit l'ordre d'arrêter son activité, ce qu'il refuse de faire. Il est alors relevé de toutes ses responsabilités au sein du parti avant de reprendre finalement la direction de la section d'Eymoutiers et de diriger la lutte armée en Limousin<sup>902</sup>. Durant toute sa période de clandestinité, il s'oppose à une organisation militaire qui serait dirigée à distance par des personnalités politiques depuis les chefs-lieux départementaux et fait preuve d'indépendance vis-à-vis de la direction du PCF<sup>903</sup>. Toutefois, le parti ne peut ignorer l'importance et la force des maquis qu'il organise et lui accorde la fonction de chef département des FTP de la Haute-Vienne. A la fin du mois de mai 1944, Georges Guingouin s'oppose aux consignes de son parti en refusant d'attaquer Limoges dans la foulée du débarquement anglo-saxon en Normandie malgré les consignes de Léon

---

900. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 985W, note des RG de la Haute-Vienne, « réunion électorale organisée par le PC le 12 octobre », 13 octobre 1945, 985W 369

901. Voir *supra*, Chapitre 2, C)

902. Robrieux Philippe, *Histoire intérieure du Parti communiste 1945-1972*, tome 2, Paris, Éditions Fayard, 1981, p. 36

903. Taubmann Michel, *L'affaire Guingouin*, Limoges, Éditions Lucien Souny, 1994, p. 91

Mauvais qui est l'un des chefs de la direction clandestine du PCF en zone sud. Le 21 août 1944, il obtient finalement la reddition de la ville sans combat. Cette divergence donne lieu à une altercation, lors d'un meeting le 1er octobre 1944 à Limoges, avec Léon Mauvais qui maintient sa position du printemps 1944<sup>904</sup>. Le PCF essaye alors de diminuer l'influence qu'exerce Georges Guingouin dans le département. Il passe par exemple du grade de colonel à celui de lieutenant-colonel, ne reçoit pas la visite de Maurice Thorez lors de son passage à Limoges en février 1945 alors qu'il est à l'hôpital après un accident de voiture, est écarté de la liste communiste des élections d'octobre 1945 pour la première Assemblée constituante et se trouve démis de ses fonctions de secrétaire départemental à l'organisation lors de la conférence fédérale du PCF de décembre 1945<sup>905</sup>. Toutefois, le PCF profite aussi de la popularité de Georges Guingouin en l'imposant comme candidat aux élections municipales du printemps 1945 ce qui lui permet d'obtenir la municipalité de Limoges.

En tant que personnalité communiste de la Haute-Vienne, Georges Guingouin est fréquemment associé à Jean Chaintron avec lequel il a combattu pendant la période de clandestinité. Ainsi, lors d'une réunion des instituteurs de la résistance à l'école normale de Bellevue, un discours est réalisé par un ancien résistant, le commandant Ensergueix, où il unit « les noms désormais inséparables du colonel Guingouin et de M. le Préfet de la Haute-Vienne <sup>906</sup>». De même, le 9 octobre 1945 lors d'une réunion de l'association nationale des amis des FTPF à Limoges, une motion commune est adressée à la fois à Georges Guingouin et à Jean Chaintron adressant des félicitations à ces deux hommes « tous deux décorés de la médaille de la résistance et qui aujourd'hui administrent avec dévouement et compétence notre cité et notre département <sup>907</sup>». Au-delà de leur association dans leur activité résistante et administrative commune, leurs relations semblent cordiales. A plusieurs reprises, Jean Chaintron fait l'éloge des réalisations de la municipalité limougeaude. En mai 1945 dans un rapport au ministre de l'Intérieur, le préfet affirme que « les communistes de la municipalité de Limoges ont (...) présenté un bilan de réalisations assez conséquent, ce qui doit renforcer leur influence <sup>908</sup>». En août 1945 lors d'une réunion du conseil municipal à Limoges, Jean Chaintron félicite publiquement la municipalité des résultats obtenus et affirme « les réalisations sont peut-être modestes mais elles ne peuvent être évaluées qu'à la somme des

---

904. Taubmann Michel, *op. cit.*, pp. 138-139

905. *Ibid.*, pp. 143, 147, 172 et 173

906. Bibliothèque nationale de France, *Le Centre libre*, lundi 18 septembre 1944, FOL- JO- 3314

907. Archives privées de Jean Chaintron, association nationale des amis des FTP, secrétariat départemental, service juridique Limoges, motion adressée à Georges Guingouin et Jean Chaintron, 9 octobre 1945

908. Archives nationales, Série F1c, rapport du préfet de la Haute-Vienne sur les élections du 2 juin 1946, 19 mai 1945, F1cII 132A

difficultés qui ont dû être surmontées<sup>909</sup>». Au-delà des éloges, le préfet de la Haute-Vienne défend Georges Guingouin lors de certaines polémiques. Ainsi, lorsqu'en décembre 1945 Georges Guingouin est accusé par le journal *l'Époque* d'avoir créé un régime de terreur en Limousin pendant la clandestinité, Jean Chaintron prend publiquement sa défense. Il envoie une lettre de protestation à la presse contre les accusations émises dans laquelle il affirme que le célèbre maquisard « fut un chef sans peur et sans reproche, d'une intégrité absolue<sup>910</sup>».

Pourtant, alors que publiquement les deux hommes semblent être solidaires et travailler ensemble, leurs relations sont en réalité plus complexes. Jean Chaintron et Georges Guingouin ne sont pas placés sur un pied d'égalité par le PCF car le préfet de la Haute-Vienne exerce un certain contrôle sur le maire de Limoges et est un intermédiaire du parti pour lui faire appliquer les directives centrales. En cela, Jean Chaintron démontre à nouveau son rôle de dirigeant national mandaté en Haute-Vienne par le PCF. Cette mission de contrôle qu'exerce Jean Chaintron débute dans la clandestinité. Après son évasion de la prison de Nontron le 10 juin 1944, il se rend le mois suivant aux côtés du chef département des FTP de la Haute-Vienne. Selon le journaliste Michel Taubmann, Jean Chaintron jouerait alors un rôle de « commissaire politique<sup>911</sup>» en se plaçant sous les ordres de Georges Guingouin, alors qu'il est théoriquement son supérieur hiérarchique en tant que membre de l'état-major interdépartemental FTP pour la Creuse, l'Indre et la Haute-Vienne<sup>912</sup>, pour garder secrètement un œil sur son activité clandestine. Selon le commissaire aux effectifs de l'Inter B des FTPF à ce moment, un compromis aurait été trouvé avec Georges Guingouin : il serait désigné commandant militaire de la Haute-Vienne en échange de la présence d'un commissaire aux effectifs qui est alors Jean Chaintron<sup>913</sup>. Dans tous les cas, le futur préfet de la Haute-Vienne est mandaté par son parti auprès de Georges Guingouin pour le surveiller jusqu'à la libération. On peut poursuivre la réflexion en émettant l'hypothèse que Jean Chaintron ait été choisi comme préfet par le PCF en particulier pour continuer à contrôler et neutraliser Georges Guingouin dans son fief<sup>914</sup>. En plus de suivre l'activité de ce dernier, Jean Chaintron relaye aussi les directives du parti en ce qui le concerne. Ainsi, Georges Guingouin apprend sa propre candidature aux élections municipales à la suite d'un appel téléphonique de Jean

---

909. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, mercredi 15 août 1945, FOL- JO- 5286

910. Taubmann Michel, *op. cit.*, p. 171

911. *Ibid.*, p. 101

912. *Ibid.*

913. Archives départementales de Seine-Saint-Denis, Archives du PCF, Archives de la Commission centrale de contrôle politique, Affaire Georges Guingouin 1944-2001, lettre du député de l'Isère, l'ex-lieutenant-colonel Malou, ancien commissaire aux effectifs de l'Inter B des FTPF au député Denis de Haute-Vienne, sans date, 261 J 6/6

914. Dager Georges, *Histoire du Limousin contemporain*, Limoges, Éditions Lucien Souny, 1997, p. 225

Chaintron avant d'être désigné à l'unanimité par les militants communistes limougeaux<sup>915</sup>. Lorsqu'il s'agit de rédiger la présentation des candidats, Georges Guingouin décide d'évoquer la libération de Limoges et l'ordre donné par Léon Mauvais ce que Jean Chaintron, en tant que membre du Comité central du PCF, refuse. Finalement, la phrase est édulcorée pour éviter toute polémique<sup>916</sup>. Cet incident montre que Jean Chaintron applique fermement les directives venues du PCF pour la préparation des élections municipales. Peu avant les élections d'octobre 1945, lorsque Georges Guingouin est évincé de la liste, Jean Chaintron est là pour lui justifier cette décision : « On n'aurait pas pu te présenter, car tu aurais été attaqué par la réaction <sup>917</sup> ». D'après Georges Guingouin, le préfet de la Haute-Vienne serait aussi intervenu lors de la conférence fédérale de décembre 1945, en s'entendant avec Gabriel Citerne et Fernand Dupuy pour éliminer l'ancien chef militaire du secrétariat de la fédération du PCF de la Haute-Vienne<sup>918</sup>. Le préfet omet aussi parfois d'accorder son soutien au maire de Limoges. Lorsqu'en novembre 1945, la municipalité de Limoges ne parvient pas à empêcher l'augmentation du tarif des tramways, le maire est accusé publiquement de cette situation par Auguste Gillot à Montreuil lors d'une réunion d'élus communistes. Le maire de Limoges vit cette attaque comme une disgrâce publique auprès de ses camarades<sup>919</sup>. De retour à Limoges, Georges Guingouin aurait alerté Jean Chaintron de cet incident et le préfet lui aurait promis qu'il en avertirait le parti. Pourtant, plusieurs années après, lorsque l'ancien maire de Limoges rencontre à nouveau Auguste Gillot, ce dernier lui affirme qu'il n'a pas eu de retour à la suite de cette affaire<sup>920</sup>. Le même mois, Jean Chaintron intervient au Comité central des 3 et 4 novembre 1945 en critiquant l'activité de la municipalité de Limoges : « En ce qui concerne la municipalité, je crois que la grande faute, c'est qu'elle n'a pas su faire valoir les réalisations qu'elle avait faites, car elles en avaient faites quelques unes <sup>921</sup> ». Ces quelques incidents donnent lieu à une certaine tension entre les deux hommes malgré l'impression « d'alter ego <sup>922</sup> » qu'ils donnent aux yeux de la population haut-viennoise<sup>923</sup>.

---

915. Taubmann Michel, *op. cit.*, p. 148

916. Archives départementales de Seine-Saint-Denis, Archives du PCF, Archives de la Commission centrale de contrôle politique, Affaire Georges Guingouin 1944-2001, brochure : les amis du musée de la résistance du département de la Haute-Vienne, supplément au bulletin n°46, entretien de Geneviève Huttin avec le colonel Guingouin, 2eme trimestre 1999, 261 J 6/6

917. Taubmann Michel, *op. cit.*, p. 172

918. AD de Seine-Saint-Denis, Archives du PCF, Archives de la Commission centrale de contrôle politique, Affaire Georges Guingouin 1944-2001, rapport de Georges Guingouin lu le 28 octobre 1949 à Paris en présence de Léon Mauvais et de Maurice Thorez, 261 J 6/6

919. *Ibid.*

920. *Ibid.*

921. AD de Seine-Saint-Denis, Archives du PCF, Comité Central des 3 et 4 novembre 1945, 261 J 2/6, intervention de Jean Chaintron

922. Taubmann Michel, *op. cit.*, p. 101

923. Lors d'un colloque consacré à Georges Guingouin, *Communisme et résistance de Georges Guingouin*,

Ainsi, lors d'une réunion organisée en janvier 1952, Georges Guingouin remet en cause le comportement d'un certain nombre de militants de la fédération de la Haute-Vienne y compris Jean Chaintron<sup>924</sup>. On peut aussi noter que dans son récit de la résistance limousine et de la libération de Limoges, Georges Guingouin fait extrêmement peu référence à Jean Chaintron et le cite uniquement à trois reprises pour indiquer qu'il devient le commandant « Jean-François », qu'il est présent à ses côtés lors d'une réunion et qu'il est nommé préfet de la Haute-Vienne au début du mois de septembre 1944<sup>925</sup>. Il existe donc une certaine complexité dans les liens qui unissent ces deux personnalités. Ils apparaissent comme solidaires alors que Jean Chaintron, en tant que membre du Comité central, a une mission de contrôle et de transmission des directives du PCF auprès de Georges Guingouin ce qui génère un certain nombre de tensions. Jean Chaintron conserve donc un rôle de dirigeant politique national malgré son poste de préfet. Sa présence au Comité central, sa participation aux activités du PCF de la Haute-Vienne et son autorité sur les militants tels que Georges Guingouin en sont la démonstration. Le fait qu'il garde une position de dirigeant communiste national amène à s'interroger sur les liens qu'il entretient plus généralement avec son parti et ses dirigeants en tant que militant mais aussi comme préfet.

## B) Les relations du préfet de la Haute-Vienne avec le PCF et ses dirigeants nationaux

### *Comment le PCF appréhende-t-il la présence de deux de ses militants dans la préfectorale ?*

Comme membre du Comité central et permanent du PCF, Jean Chaintron entretient des liens fréquents avec la direction de son parti. Or, il est aussi un préfet en poste ce qui a forcément des conséquences sur ces relations qui ne peuvent être assimilables aux liens traditionnels unissant un militant avec son parti. Pour les étudier, il est tout d'abord nécessaire de s'intéresser à la perception qu'a le PCF des préfets communistes. Bien que Maurice Thorez demande à Jean Chaintron de se comporter et d'agir comme tous les autres membres de la

---

Actes du colloque du 24 mars 2007 à Limoges, Limoges, Le Temps des Cerises, 2008, p. 76, Marcel Parent affirme lors de la discussion : « En réalité, leurs rapports étaient exécrationnels. Sous sa casquette de Préfet, Chaintron exerçait avec rigueur son pouvoir d'autorité de tutelle, refusant par exemple, un budget en déséquilibre ; sous sa casquette de membre du CC, il laissait entendre que GG était coupable de déviation trotskiste et il le taxait de « crétinisme municipal ». On ne peut pas dire que Jean Chaintron ait aidé GG dans la mise en place de sa politique de gestion de la ville de Limoges. »

924. Archives départementales de Seine-Saint-Denis, Archives du PCF, Archives de la Commission centrale de contrôle politique, Affaire Georges Guingouin 1944-2001, note sur la réunion du 6 janvier 1952 à Limoges rédigée par Waldeck Rochet, 261 J 6/6

925. Guingouin Georges, *Quatre ans de lutte sur le sol limousin*, Paris, Hachette, 1974, pp. 202, 204 et 218



préfectorale lorsqu'il lui dit : « Tu dois être un préfet comme les autres et porter la tenue officielle <sup>926</sup>», il le considère en réalité toujours comme un militant qui doit appliquer la politique du parti. Cela transparait déjà dans la lettre de félicitation que le secrétaire général du PCF lui envoie à la suite de sa nomination à la préfecture de Limoges. Il le félicite pour son travail préfectoral accompli « pour l'honneur de notre Parti communiste <sup>927</sup>». Malgré la neutralité qui doit caractériser le travail préfectoral, le PCF demande en réalité aux deux préfets communistes, Jean Chaintron et Lucien Monjauvis, de continuer à appliquer au mieux la politique du parti<sup>928</sup> et de s'occuper de tâches militantes<sup>929</sup>. On retrouve explicitement ces directives lors du Comité central des 3 et 4 novembre 1945. Jean Chaintron y est coupé dans son intervention par Maurice Thorez qui revient sur l'attitude de Lucien Monjauvis, préfet de la Loire. Le secrétaire général explique qu'il s'est rendu à Saint-Etienne à un meeting communiste mais que Lucien Monjauvis ne l'y a pas accueilli car il se trouvait à un banquet d'anciens prisonniers ailleurs dans le département. Maurice Thorez qualifie alors de « faute politique » le fait que « le préfet communiste de la Loire ne soit pas à Saint-Etienne le jour où le secrétaire général du Parti communiste y vient » alors que c'était son « devoir » de le faire<sup>930</sup>. Il conclut sa remarque en disant « Et si le gouvernement a quelque chose à lui dire, il le dira. Nous ne sommes pas des valets, nous sommes des militants communistes <sup>931</sup>». Même sans connaître les directives données à Jean Chaintron, on peut en déduire qu'elles sont identiques à celles transmises à Lucien Monjauvis ce qui signifie que le préfet communiste doit continuer à se conformer aux instructions des dirigeants de son parti.

Les liens qui continuent d'unir Jean Chaintron avec le PCF malgré son poste de préfet s'illustrent aussi dans la somme d'argent qu'il continue à verser régulièrement à la trésorerie de son parti. Comme il l'explique dans son autobiographie : « Selon la règle du parti, de mon traitement et des frais de représentation, je ne gardais que le dixième correspondant au salaire d'un ouvrier qualifié <sup>932</sup>». Jean Chaintron reverse donc une partie de ses revenus de préfet au PCF, comme le ferait un élu communiste, en se justifiant à plusieurs reprises sur les dépenses dues à sa fonction. Ainsi, le 16 mai 1945 il écrit à la trésorerie du PCF pour faire le point sur cette question. Il explique qu'il a établi ses comptes selon la « règle générale du parti » qui

---

926. Foulon Charles-Louis, *La France libérée 1944-1945*, Paris, Hatier, 1984, p. 97

927. Archives privées de Jean Chaintron, lettre de Maurice Thorez à Jean Chaintron, 29 décembre 1944

928. Robrieux Philippe, *op. cit.*, pp. 179-180

929. Buton Philippe, *Les lendemains qui déchantent: le Parti communiste français à la Libération*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1993, p. 204

930. Archives départementales de Seine-Saint-Denis, Archives du PCF, Comité Central des 3 et 4 novembre 1945, 261 J 2/6, interruption de Maurice Thorez pendant l'intervention de Jean Chaintron

931. *Ibid.*

932. Chaintron Jean, *op. cit.*, p. 257

attribue à chaque communiste « chargé de fonctions de ce genre » un traitement de militant ouvrier même s'il n'a aucun précédent auquel se référer et que les conditions de sa fonction sont différentes de celle d'un parlementaire<sup>933</sup>. Quelques jours plus tard, le PCF lui indique que son traitement est relevé en raison des frais liés à sa situation de préfet<sup>934</sup>. Dans cette même lettre du 16 mai 1945, Jean Chaintron détaille précisément le montant de ses dépenses au moyen de plusieurs catégories : vêtement, frais de représentation, gerbes de fleurs, entretien de la maison, réceptions, nourriture du personnel<sup>935</sup>. Dans une lettre suivante, le 13 décembre 1945, il souligne que les carnets de ses comptes sont à la disposition de la trésorerie du PCF pour tout contrôle<sup>936</sup>. Jean Chaintron se montre parfaitement enclin à verser une partie de ses revenus à son parti malgré les lourdes dépenses des préfets, tenus d'organiser des réceptions officielles à la préfecture, qui les font fréquemment vivre au-dessus de leurs moyens. Il le précise dans une lettre à la trésorerie centrale du PCF en août 1946. Dans ce courrier qui fait suite à un rappel du parti pour le versement de ses ristournes qui a pris du retard, il explique qu'il ne s'agit nullement de sa part d'un oubli ou d'une réticence dans l'application « du juste principe d'organisation du parti selon lequel émoluments d'une fonction telle que la mienne, voire la fonction elle-même, appartiennent au parti et non au militant qui les a reçus <sup>937</sup>». Cette situation démontre une fois de plus que le PCF considère les préfets communistes de façon identique à un élu, c'est-à-dire comme des militants qui doivent restés dévoués au parti et à ses règles.

Pour cerner la façon dont le PCF se positionne face aux préfets communistes, il est aussi important d'analyser l'approche communiste de la fonction préfectorale en général. Lors des discussions autour du premier projet de Constitution de la IV<sup>e</sup> République après les élections du 21 octobre 1945, les communistes sont partisans de la suppression des préfets<sup>938</sup>. Ces derniers seraient remplacés définitivement par les présidents des Conseils généraux qui sont des représentants élus des citoyens. Finalement, un compromis est trouvé avec les autres forces politiques et l'institution préfectorale est maintenue. Après le rejet de ce premier projet constitutionnel le 5 mai 1946, la Constitution de la IV<sup>e</sup> République est finalement adoptée le 13 octobre 1946. Pour les préfets, le texte est novateur car leurs missions sont inscrites pour

---

933. Archives privées de Jean Chaintron, lettre de Jean Chaintron au secrétariat central du PCF, trésorerie, 16 mai 1945

934. Archives privées de Jean Chaintron, lettre du PCF, section administration, au préfet de la Haute-Vienne, 6 juin 1945

935. Archives privées de Jean Chaintron, lettre de Jean Chaintron au secrétariat central du PCF, trésorerie, 16 mai 1945

936. Archives privées de Jean Chaintron, lettre de Jean Chaintron au secrétariat du PCF, trésorerie, 13 décembre 1945

937. Archives privées de Jean Chaintron, lettre de Jean Chaintron à la trésorerie centrale du PC, 23 août 1946

938. Buton Philippe, *op. cit.*, p. 214

la première fois dans la Constitution. Le titre X de cette dernière prévoit le renforcement de l'autorité des préfets sur les services extérieurs de l'État tout en envisageant d'ériger le chef du Conseil général en chef de l'exécutif départemental au détriment de l'autorité préfectorale<sup>939</sup>, ce qui ne sera en réalité jamais appliqué. Cette prédominance de l'assemblée départementale par rapport à la préfecture est aussi souhaitée par Jean Chaintron lui-même bien qu'il occupe un poste de préfet. En effet, lors de son discours aux comités de libération du département en décembre 1944, il va dans le sens de la réforme voulue par le PCF lorsqu'il donne son opinion sur la fonction préfectorale : « Peut-être pourrait-on reconsidérer si on doit maintenir cette fonction départementale dans la conception napoléonienne, ou si on doit plutôt décentraliser, donner plus de pouvoir à l'assemblée départementale élue, à un Comité exécutif et à un président <sup>940</sup> ». Il réaffirmera sa position auprès d'un conseiller général SFIO de la Haute-Vienne, Georges Lamousse, qui le rapporte dans le périodique socialiste : « [M. Chaintron] m'a déclaré il y a quelques temps être un partisan convaincu de la suppression des préfets et de leur remplacement par des administrateurs élus <sup>941</sup> ». La position du PCF face aux préfets et à Jean Chaintron est donc complexe. Le parti milite à la fois en faveur de la suppression de l'institution préfectorale, en étant suivi sur ce point par le préfet de la Haute-Vienne, tout en autorisant certains de ses membres à remplir cette fonction en parallèle de leurs activités militantes.

*Des liens de militant à dirigeants politiques et de préfet à ministre entre Jean Chaintron et certains membres du PCF*

Au-delà des questions théoriques sur la perpétuation de l'institution préfectorale et de l'autorité que le PCF exerce toujours sur Jean Chaintron, on peut aussi s'intéresser aux relations particulières qui unissent le préfet de la Haute-Vienne avec certains dirigeants communistes. Elles se placent sur le terrain du politique, de militant à responsables communistes, mais aussi sur le plan administratif entre un préfet et communistes membres du gouvernement. Jean Chaintron, en tant qu'adhérent du PCF, est tout d'abord tenu de recevoir les personnalités communistes de passage à Limoges<sup>942</sup>. Il accueille, en mai 1945, Marcel Cachin et sa femme qui le remercient peu après : « C'est encore tout vibrant de ces

---

939. Le Lidec Patrick, « L'impossible renouveau du modèle préfectoral sous la IV<sup>e</sup> République », *E.N.A., Revue française d'administration publique*, n°120, avril 2006, p. 702

940. Archives privées de Jean Chaintron, discours de Jean Chaintron préfet de la Haute-Vienne le 9 décembre 1944 à l'Assemblée des Comités de libération du département

941. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), jeudi 15 août 1946

942. Archives privées de Jean Chaintron, lettre de Jean Chaintron au secrétariat du PCF, trésorerie, 13 décembre 1945

rayonnantes journées que je vous envoie l'expression de toute notre profonde gratitude <sup>943</sup>», ou encore celle d'André Marty en août de la même année qui lui indique avant sa venue : « Je passerai te saluer à ton domicile personnel et te demanderai quelques minutes d'entretien <sup>944</sup>». En dehors de ces contacts militants, voire amicaux, Jean Chaintron correspond aussi avec les dirigeants communistes sur des affaires administratives et politiques en raison de ses missions préfectorales. En plus de ses relations avec Marcel Paul ministre de la Production industrielle implanté en Haute-Vienne<sup>945</sup>, Jean Chaintron a aussi des contacts avec d'autres ministres communistes sur diverses questions. Il passe, par exemple, par l'intermédiaire du ministre de la Santé publique François Billoux, pour transmettre une lettre au général de Gaulle en novembre 1944<sup>946</sup> ou sollicite Maurice Thorez, vice-président du Conseil en février 1946, pour prononcer l'amnistie de résistants condamnés sous Vichy pour détention d'armes <sup>947</sup>. Inversement, Maurice Thorez interpelle à son tour Jean Chaintron au Comité central pour qu'il partage ses connaissances administratives sur la question du ravitaillement. Pendant la séance des 20 et 21 avril 1946, Maurice Thorez lui demande : « Que penses-tu d'une différenciation dans le ravitaillement ? <sup>948</sup>». Il poursuit en expliquant que si un membre du PCF reçoit le ministère du ravitaillement, il faudrait mettre en place un système qui permette d'assurer en priorité le ravitaillement des villes et invite le préfet de la Haute-Vienne à se prononcer sur cette question, ce qu'il fait en s'appuyant sur la situation de son département. La sollicitation de Jean Chaintron par Maurice Thorez peut donc se situer sur un terrain administratif et cela se vérifie notamment au moment de la suppression des Commissaires de la République. Le secrétaire général du PCF entre au gouvernement le 21 novembre 1945 en tant que ministre d'État en charge de la réforme administrative de la fonction publique. Le travail qu'il réalise aboutit au décret du 26 février 1946 qui institue le Comité de la réforme administrative, à la loi du 26 mars 1946 qui entérine la suppression des services régionaux -et donc des Commissaires de la République<sup>949</sup>- et au statut général de la fonction publique adoptée par la deuxième Assemblée nationale constituante<sup>950</sup>. Or, comme expliqué précédemment, Jean Chaintron a adressé dès le mois de décembre 1945 un mémorandum sur

---

943. Archives privées de Jean Chaintron, lettre de Marcel et Marguerite Cachin à Jean Chaintron, 14 mai 1945

944. Archives privées de Jean Chaintron, lettre d'André Marty à Jean Chaintron, 3 août 1945

945. Voir *supra*, Chapitre 5, A)

946. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, lettre du ministre de la Santé publique au préfet de la Haute-Vienne, 13 novembre 1944, 986W 143

947. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, lettre du préfet de la Haute-Vienne à Maurice Thorez vice-président du Conseil, 28 février 1946, 986W 65

948. AD de Seine-Saint-Denis, Archives du Parti Communiste français, Comité Central des 20 et 21 avril 1946, 261 J 2/8, interruption de Maurice Thorez pendant l'intervention de Jean Chaintron

949. Roucaute Yves, *Le PCF et les sommets de l'État : de 1945 à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981, p. 126

950. Robrieux Philippe, *op. cit.*, p. 172

la situation administrative au ministre Thorez proposant notamment de supprimer l'échelon régional<sup>951</sup>. Quelques jours après la réception de ce dossier, Maurice Thorez fait part à Jean Chaintron de son intérêt pour ses travaux dans un courrier personnel : « J'ai lu avec beaucoup d'intérêt ton discours traitant des problèmes administratifs et du rétablissement de la démocratie. (...) Je t'adresse toute mes félicitations pour le travail constructif que tu as déjà réalisé ainsi, et particulièrement, pour la lutte que tu mènes contre l'appareil de Vichy maintenu en place en dépit de la légalité républicaine (...) <sup>952</sup>». Le mémorandum de Jean Chaintron inspire l'activité ministérielle de Maurice Thorez qui dit, dès le mois de janvier 1946 en Conseil des ministres, qu'il est nécessaire de revenir à la tradition en matière de commandement administratif en supprimant les Commissariats de la république et leurs états-majors<sup>953</sup>. On peut en conclure que les critiques formulées par le préfet de la Haute-Vienne alimentent les travaux du ministre d'État et participent à la mise sur pieds de la loi du 26 mars 1946<sup>954</sup>. Cela illustre un aspect des relations qu'entretiennent Jean Chaintron et le secrétaire général du PCF, en tant que préfet et ministre du gouvernement. Les liens qui relient Jean Chaintron aux dirigeants communistes nationaux sont donc pluriels : à la fois administratifs, lorsqu'il s'adresse aux communistes devenus ministres, mais aussi politiques et militants en raison de la conception particulière que se fait le PCF des préfets issus de ses rangs. Cette forte implication de Jean Chaintron dans les activités de son parti et la partialité qu'elle entraîne aboutissent à son départ de l'administration préfectorale.

### C) La mise hors-cadre du préfet Jean Chaintron et l'accession à la direction du cabinet du ministre Maurice Thorez (8 janvier 1947 – 5 mai 1947)

#### *Quitter la préfecture de Limoges*

En septembre 1944 lors de sa nomination, l'appartenance de Jean Chaintron au PCF pouvait être considérée comme une source de légitimité en raison de l'importante contribution de son parti à la résistance intérieure et de sa participation récente au Gouvernement provisoire. Cependant, au fil des mois, cette affiliation commence à poser problème pour ses supérieurs hiérarchiques. Les rappels à l'ordre que le préfet de la Haute-Vienne reçoit pour sa présence à des réunions politiques à partir de la fin 1946<sup>955</sup>, alors qu'il

---

951. Voir *supra*, Chapitre 5, A)

952. Archives privées de Jean Chaintron, lettre de Maurice Thorez à Jean Chaintron, 29 décembre 1944

953. Foulon Charles-Louis, *Le pouvoir en province à la Libération*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1975, p. 259

954. *Ibid.*

955. Voir *supra*, Chapitre 7, D)

se rend à ce type de rendez-vous dès sa nomination<sup>956</sup>, soulignent bien l'évolution de la situation. Son absence de neutralité, et les tensions qui en résultent avec les autres forces politiques de son département, entraînent alors son départ de la préfecture de Limoges en janvier 1947. Avant même cette date, le déplacement de Jean Chaintron a déjà été étudié par le ministère de l'Intérieur en raison des polémiques qui l'opposent aux socialistes haut-viennois. Dans son dossier personnel de fonctionnaire, on trouve un document sans date qui prévoit de le déléguer au poste de préfet de la Charente<sup>957</sup>. Cette proposition n'a pas eu de suite car le 5 mai 1946, le ministre de l'Intérieur reçoit un courrier de Georges Bruguier qui s'oppose à un possible déplacement du préfet de la Haute-Vienne dans le département du Gard. Georges Bruguier explique à André Le Troquer : « Je viens de lire dans *Le Monde* (...) que les conseillers généraux de [la Haute-Vienne] avaient refusé de siéger en raison du maintien de ce préfet. Il en serait sans nul doute de même dans le Gard (...) »<sup>958</sup>. *Le Populaire du centre* revient sur cet hypothétique déplacement en affirmant que « M. Chaintron lui-même et son chef Thorez avaient admis le principe du changement de préfet pour le département. Seulement voilà (...) de ce grand administrateur personne n'en veut »<sup>959</sup>. Quelques mois plus tard en novembre 1946, le même périodique aborde à nouveau cette question en expliquant que Robert Schmidt, député MRP de la Haute-Vienne à partir de juin 1946, serait intervenu auprès de Georges Bidault, alors chef du Gouvernement provisoire, pour que Jean Chaintron ne soit pas déplacé<sup>960</sup>. Il est difficile de trouver de plus amples informations sur cette question. Il est possible que Robert Schmidt ait souhaité conserver Jean Chaintron à la préfecture de son département en espérant que les querelles entre le PCF et la SFIO, dans lesquelles le préfet est impliqué, affaiblissent les deux partis de gauche et profitent au sien. Dans tous les cas, Jean Chaintron n'est pas déplacé dans un autre département mais est intégré dans les cadres de l'administration préfectorale -en qualité de préfet troisième classe- et placé hors-cadre par un décret du 8 janvier 1947 signé par le président du Gouvernement provisoire, Léon Blum, et le ministre de l'Intérieur Edouard Depreux<sup>961</sup>.

A l'occasion de ce décret, Jean Chaintron, qui était jusqu'ici uniquement délégué dans les fonctions de préfet, rejoint donc officiellement les cadres de l'administration préfectorale.

---

956. Voir *supra*, Chapitre 8, A)

957. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, feuille sans date « mouvement administratif », 19920076/3

958. *Ibid.*, lettre de Georges Bruguier au ministre de l'Intérieur André Le Troquer, 5 mai 1946, 19920076/3

959. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), samedi 4 mai 1946

960. *Ibid.*, mardi 5 novembre 1946

961. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, décret du 8 janvier 1947 portant délégation, titularisation et intégration de préfets, 19920076/3

Cette titularisation intervient dans un mouvement, initié par Edouard Depreux, d'intégration d'une partie des préfets nommés à la libération. Dès août 1946, il propose de mettre fin à la situation provisoire d'un certain nombre d'entre eux qui se voient ainsi confirmés et consacrés dans leurs fonctions<sup>962</sup>. Sont intégrés ceux qui ont réussi à se maintenir dans leur poste et ont manifesté des qualités non contestables d'administrateurs<sup>963</sup>. On peut imaginer que les trois années passées à la préfecture de Limoges ont permis à Jean Chaintron de démontrer ses compétences administratives ce qui explique sa titularisation en tant que préfet. Toutefois, on peut aussi émettre l'hypothèse que cette intégration dans les cadres, qui se fait à la même date que sa mise hors-cadre, ait été décidée pour permettre son départ de la préfecture haut-viennoise sans polémique. Même si le poste de préfet est un emploi à la discrétion du gouvernement, ce qui signifie que ce dernier peut mettre fin à ces fonctions de façon discrétionnaire sans en expliquer les raisons, il est tout de même nécessaire de chercher les causes de la mise hors-cadre de Jean Chaintron. Le fait d'être mis hors-cadre signifie qu'il est toujours considéré comme un préfet, qu'il reçoit de ce fait un salaire, qu'il a le droit de retourner à tout moment dans le corps mais qu'il n'est pas en poste pour une durée indéterminée<sup>964</sup>.

On peut expliquer cette décision par l'instabilité préfectorale qui suit la libération car les préfets nommés en 1944 venaient d'horizons très différents et restèrent peu de temps dans la carrière pour la plupart. Certains d'entre eux considéraient qu'ils n'avaient à jouer qu'un rôle provisoire tandis que d'autres se trouvaient face à des contraintes administratives difficiles à surmonter. Le nombre des préfets de la libération va en s'amenuisant au fil des mois. En 1946, deux tiers des préfets changèrent de poste et un tiers l'année suivante<sup>965</sup>. Seulement vingt d'entre eux étaient toujours localisés dans leur préfecture d'origine en 1947<sup>966</sup>. En dehors de la fragilité du corps préfectoral issu de la libération, une autre cause du départ de Jean Chaintron de la préfecture de Limoges est l'évolution du contexte politique général. A partir du mois de juin 1946, un isolement progressif du PCF se dessine malgré sa participation au gouvernement<sup>967</sup>. L'insuccès de l'unité d'action avec la SFIO et l'échec de la candidature de Maurice Thorez à la présidence du gouvernement en décembre 1946 en sont

---

962. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), lundi 26 août 1946

963. Bouteiller Paul (dir.), *Histoire du ministère de l'Intérieur de 1790 à nos jours*, Paris, Association du corps préfectoral et des hauts-fonctionnaires du ministère de l'intérieur et la revue Administration, La Documentation Française, 1993, p. 154

964. Chapman Brian, *The prefects and provincial France*, Londres, Allen and Unwin, 1955, p. 151

965. Siwek-Pouydesseau Jeanne, *Le corps préfectoral sous la IIIème et la IVème République*, Paris, Armand Colin, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1969, p. 81

966. Chapman Brian, *op. cit.*, p. 59

967. Scot Jean-Paul, « Stratégie et pratiques du PCF 1944-47 », *Le PCF. Étapes et problèmes*, Paris, Éditions sociales, 1981, p. 259

des exemples. Or, la mise à l'écart du PCF au niveau national peut avoir des incidences sur la position de Jean Chaintron en Haute-Vienne et l'appartenance au PCF, source de légitimité en 1944, devient alors une « contre-indication <sup>968</sup> » à un poste de haut fonctionnaire. La formation d'un gouvernement socialiste homogène, qui se veut provisoire, le 16 décembre 1946 sous la présidence de Léon Blum complexifie encore la position du préfet de la Haute-Vienne. Les communistes sont temporairement écartés du gouvernement ce qui implique que Jean Chaintron ne bénéficie plus d'une protection politique au plus haut niveau du pouvoir central et c'est pendant cette période qu'il est placé hors des cadres de l'administration préfectorale. Par ailleurs, le préfet est souvent le « fusible du gouvernement <sup>969</sup> » dans le département. En cas de crise ou de difficultés politiques, le pouvoir central choisit parfois de le sacrifier pour que la paix revienne dans le territoire qu'il administrait. Il est alors probable qu'à la suite des différentes polémiques qui ont agité le département de la Haute-Vienne en 1946<sup>970</sup>, et dans lesquelles Jean Chaintron était directement impliqué, les socialistes au gouvernement aient choisi d'organiser le départ du préfet pour permettre un retour au calme. Aucun ministre communiste ne peut plus s'opposer à une telle décision. On retrouve cette interprétation dans un courrier qu'envoie Jean-Richard Bloch<sup>971</sup> à Jean Chaintron une journée après sa mise hors-cadre : « Il y a longtemps sans doute que le mauvais coup mûrissait. (...) Au surplus, que va-t-il rester de ces petits coups de force une fois l'éventuel nouveau ministre en place ? <sup>972</sup> ». La décision du gouvernement de Léon Blum a sans doute été appuyée par les socialistes de la Haute-Vienne qui attendent depuis plusieurs mois le départ de Jean Chaintron. Lorsque Adrien Tixier était ministre de l'Intérieur, il subissait déjà d'importantes pressions de la part des socialistes au Conseil général pour que soit mis fin aux fonctions de Jean Chaintron<sup>973</sup>. Le secrétaire fédéral de la SFIO, Jean Le Bail, sollicite le ministre pour qu'il trouve des raisons administratives pour déplacer le préfet de la Haute-Vienne<sup>974</sup>. Jean Le Bail récidive le 22 février 1946 dans un courrier envoyé au ministre de l'Intérieur qui est alors André Le Troquer. Il pointe la situation difficile créée par la présence de Jean Chaintron à la préfecture en énumérant des fautes administratives que le préfet aurait commise ainsi que

---

968. De Baecque François, « Sur la politisation des hauts fonctionnaires », *L'administration française est-elle en crise ?*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 61

969. Olivier Laurent, « Préfet et gouvernement : entre subordination et capacité d'initiative. Une approche socio-historique », *Le préfet, 1800-2000, Gouverneur, administrateur, animateur*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2000, p. 95

970. Voir *supra*, Chapitre 7, B)

971. Écrivain, membre du PCF et élu Conseiller de la République en 1946 jusqu'à sa mort en mars 1947

972. Archives privées de Jean Chaintron, lettre de Jean-Richard Bloch à Jean Chaintron, 9 janvier 1947

973. Chaudier Albert, *Limoges, 1944-1947, capitale du maquis*, Paris, Lavauzelle, 1980, p. 222

974. Plas Pascal, « 1944, Adrien Tixier et la Haute-Vienne », *Adrien Tixier 1893-1946, l'héritage méconnu d'un reconstruteur de l'État en France*, Histoire & mémoires, Editions Lucien Souny, 2012, p. 188



son attitude « d'homme politique et d'homme de parti <sup>975</sup> ». Il dénonce notamment la prise de position de Jean Chaintron en faveur de Georges Guingouin contre les accusations du journal *l'Époque*, le fait qu'il aurait transmis de la documentation concernant les services administratifs régionaux au PCF pour servir la propagande de son parti ou encore qu'il fasse preuve de favoritisme à l'égard de militants communistes qui cherchent à développer des activités économiques dans le département<sup>976</sup>. La lettre est extrêmement dense et fournie et chaque argument est accompagné de coupures de presse et de lettres qui justifient, selon Jean Le Bail, les fautes préfectorales de Jean Chaintron. La fédération SFIO de la Haute-Vienne n'en reste pas là. Elle écrit au secrétaire fédéral national de la SFIO, Guy Mollet, le 28 décembre 1946, soit onze jours avant le décret de mise hors-cadre de Jean Chaintron. Dans ce courrier, le secrétaire fédéral socialiste de la Haute-Vienne revient sur le problème du maintien « d'un préfet communiste à la tête du département <sup>977</sup> ». Il précise qu'en raison du gouvernement socialiste homogène, « notre camarade Depreux a en mains tous les éléments nécessaires pour déplacer ce préfet qui, en fait, se conduit comme un véritable chef de parti <sup>978</sup> ». La suite du courrier indique que jusqu'ici les différents ministres de l'Intérieur s'y sont refusés en raison de l'absence du consentement des ministres communistes sur cette question mais qu'il « est clair que dans le gouvernement actuel notre camarade Depreux ne peut plus rencontrer cet obstacle et que rien ne s'oppose plus à une mesure attendue depuis plus d'un an <sup>979</sup> ». Une dizaine de jours plus tard, Edouard Depreux donne finalement satisfaction à la fédération SFIO de la Haute-Vienne en signant de sa main le décret de titularisation et de mise hors-cadre du préfet Jean Chaintron.

Ce dernier se voit alors dans l'obligation de quitter Limoges pour laisser la place à son successeur, André Trémeaud. Dans son autobiographie, il affirme qu'il quitte le chef-lieu du Limousin « avec peine <sup>980</sup> » bien que son départ soit accompagné d'une intégration dans les cadres de l'administration préfectorale. Il ajoute un peu plus loin : « Limoges me fit un adieu chaleureux <sup>981</sup> ». *L'Echo du centre* publie le 14 janvier 1947 les remerciements de Jean Chaintron à tous ceux qui l'ont salué au moment de son départ. Le préfet hors-cadre précise : « Je ne puis répondre individuellement aux nombreux témoignages de sympathie qui me sont

---

975. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, lettre de Jean Le Bail au ministre de l'Intérieur, 21 février 1946, 19920076/3

976. *Ibid.*

977. *Ibid.*, lettre du secrétaire fédéral de la SFIO en Haute-Vienne à Guy Mollet, 28 décembre 1946, 19920076/3

978. *Ibid.*

979. *Ibid.*

980. Chaintron Jean, *op. cit.*, p. 266

981. *Ibid.*

adressés mais ils me sont très sensibles<sup>982</sup>». On retrouve, par exemple, une résolution du comité fédéral des amicales du POF de la Haute-Vienne publiée dans le *Travailleur limousin* le 25 janvier 1947. Le comité y exprime « ses regrets de voir M. Chaintron quitter l'administration du département de la Haute-Vienne que la résistance lui avait confiée en raison de ses compétences et de son courage<sup>983</sup>». Dans les rapports des Renseignements généraux on note que les communistes protestent contre cette décision et la remettent en cause. Ainsi, lors d'une réunion le 9 janvier 1947 avec Marcel Paul, les adhérents du PCF sont invités à s'unir pour s'opposer au « départ injuste du préfet<sup>984</sup>» sans qu'aucune manifestation publique ne soit pour autant prévue. Le même rapport des Renseignements généraux précise que la population limousine commente peu le départ du préfet. Certains habitants rendraient hommage à sa courtoisie tandis que d'autres affirmeraient qu'il n'agissait que dans l'intérêt de son parti<sup>985</sup>. Quant aux autres forces politiques, elles accueillent « favorablement<sup>986</sup>» le départ de Jean Chaintron. Le *Populaire du centre* écrit assez vite « nous avons satisfaction au-delà de nos espérances<sup>987</sup>».

Toujours dans son autobiographie, Jean Chaintron se félicite de l'article écrit par Fernand Dupuy dans le *Travailleur limousin*, « Un grand Français nous quitte », qui revient de façon élogieuse sur le parcours de l'ancien préfet de la Haute-Vienne<sup>988</sup>. Il ne cite toutefois pas un autre papier du même périodique, « le préfet Chaintron arraché du poste où l'avait placé la résistance », qui enclenche une nouvelle polémique avec la SFIO. Selon le témoignage ultérieur de Georges Guingouin, au moment du départ de Jean Chaintron les communistes locaux se seraient réunis pour écrire un article sur cette question. Fernand Dupuy en aurait discuté les grandes lignes avec François Fonvieille-Alquier qui l'aurait finalement rédigé<sup>989</sup>. Cet article est finalement publié le 11 janvier 1947 et contient de vives attaques contre la SFIO et notamment contre Jean Le Bail. On y trouve des accusations telles que : « la présence d'un résistant magnifique à la préfecture de Limoges (...) était un vivant reproche pour Le Bail le lâche, pour Cougnoux, l'usurpateur des décorations de la résistance, l'homme qui dans l'*Appel du centre* appelait les ouvriers à la collaboration<sup>990</sup>». Étant donné la

---

982. Bibliothèque nationale de France, *L'Echo du centre*, mardi 14 janvier 1947, FOL- JO- 2676

983. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, samedi 25 janvier 1947, FOL- JO- 5286

984. Archives nationales, Série F1a, rapport des RG de Limoges, 10 janvier 1947, F1a 4734

985. *Ibid.*

986. *Ibid.*

987. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), lundi 20 janvier 1947

988. Chaintron Jean, *op. cit.*, p. 266

989. Archives départementales de Seine-Saint-Denis, Archives du PCF, Archives de la Commission centrale de contrôle politique, Affaire Georges Guingouin 1944-2001, rapport de Georges Guingouin lu le 28 octobre 1949 à Paris en présence de Léon Mauvais et de Maurice Thorez, 261 J 6/6

990. Archives nationales, Série F1a, rapport des RG de Limoges, « l'activité du PC », 10 janvier 1947, F1a 4734

vive réaction provoquée chez les socialistes du département, la fédération communiste est obligée de reconnaître publiquement le caractère provocateur de l'article et décide de relever François Fonvieille-Alquier de tous les postes qu'il occupe au sein du PCF. *Le Populaire du centre* s'offusque de l'article tout en attribuant cette nouvelle polémique à Jean Chaintron en précisant que cette campagne récurrente de calomnies contre les membres de la SFIO en Haute-Vienne est la conséquence « des nouvelles méthodes introduites dans les mœurs politiques limousines depuis la libération... depuis que M. Chaintron est le préfet des Limousins <sup>991</sup> ». Jusqu'à son départ, les relations entre Jean Chaintron et les socialistes du département restent donc tendues et propices à la polémique. Malgré ses regrets, Jean Chaintron quitte donc le Limousin et, en s'appuyant sur son expérience administrative de préfet, rejoint le cabinet du ministre Maurice Thorez.

#### *Directeur du cabinet ministériel du vice-président du Conseil*

De janvier à novembre 1946 puis de janvier à mai 1947, Maurice Thorez est vice-président du Conseil dans les différents gouvernements qui se succèdent. Le 24 janvier 1947, il demande par courrier à Edouard Depreux de mettre à sa disposition Jean Chaintron, préfet hors-cadre, pour lui confier les fonctions de directeur de cabinet<sup>992</sup>. Quelques jours plus tard, Edouard Depreux lui répond par l'affirmative<sup>993</sup>. En tant que préfet hors-cadre, Jean Chaintron prend donc la tête du cabinet ministériel du vice-président du Conseil. On peut alors s'interroger sur le choix de Maurice Thorez. Le fait de désigner un préfet pour remplir cette fonction n'est pas surprenant de la part du vice-président du Conseil. En effet, sous la IV<sup>e</sup> République, les membres du corps préfectoral représentent la part la plus importante des grands corps dans les cabinets ministériels. De 1945 à 1955, 16% des directeurs et directeurs-adjoints étaient des préfets et des sous-préfets<sup>994</sup>. Étant donné que le nombre de préfets sympathisants du PCF est limité, la venue de Jean Chaintron au cabinet ministériel semble donc presque naturelle. Toutefois, l'appartenance au corps préfectoral n'est pas le seul critère de sélection. Le secrétaire général du PCF s'est entouré dans son cabinet des meilleurs militants communistes qui sont sélectionnés pour leur fiabilité et leur fidélité au parti<sup>995</sup>. Jean Chaintron serait alors choisi en fonction de critères politiques en raison de son appartenance

---

991. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), lundi 13 janvier 1947

992. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, lettre de Maurice Thorez à Edouard Depreux, 24 janvier 1947, 19920076/3

993. *Ibid.*, lettre d'Édouard Depreux à Maurice Thorez, 19920076/3

994. Siwek-Pouydesseau, *Le personnel de direction des ministères. Cabinets ministériels et directeurs d'administrations centrales*, Paris, Armand Colin, 1969, p. 53

995. Robrieux Philippe, *op. cit.*, p. 151

et de son dévouement au parti et de la confiance que le secrétaire général du PCF lui porte. Le ministre se doit, en effet, d'opter pour un homme de confiance pour remplir le poste de directeur de cabinet car ce dernier est « le numéro un <sup>996</sup>» de son cabinet. Jean Chaintron insiste lui-même dans son autobiographie sur l'importance de son affiliation au PCF pour remplir ce poste : « Maurice Thorez se devait d'avoir un chef de cabinet communiste <sup>997</sup>». En cela, il entre dans la première catégorie énoncée par Yves Roucaute dans son étude sur le personnel des ministères communistes<sup>998</sup>. Cette catégorie regroupe des individus appelés à des fonctions ministérielles pour des raisons politiques et pour occuper des fonctions politiques tout en se trouvant dans une relation de forte dépendance face à leur parti. Cependant, la troisième catégorie présentée par Yves Roucaute correspond aussi en partie au profil de Jean Chaintron<sup>999</sup>. Elle regroupe un personnel recruté pour des raisons politiques afin d'occuper une fonction technique en raison de leurs compétences notamment administratives. Ce type d'individus est regroupé sous l'appellation « le personnel spécialisé à dépendance politique <sup>1000</sup>». Les connaissances administratives et techniques que Jean Chaintron a acquises durant toute son expérience préfectorale justifient de l'associer à cette catégorie de fonctionnaires. En outre, de 1944 à 1947, les ministères se dépolitisent de plus en plus et les ministres communistes se tournent vers du personnel réputé pour sa technicité et sa compétence intellectuelle en employant des hauts fonctionnaires qualifiés<sup>1001</sup>. Quand les ministres communistes décident de s'entourer de militants dans leur cabinet ministériel, ils sont amenés à privilégier ceux dont la formation et l'expérience professionnelle sont appropriés pour remplir au mieux le poste qui leur est confié<sup>1002</sup>. On comprend alors pourquoi le choix de Maurice Thorez s'est porté sur Jean Chaintron qui a du faire face aux difficultés de l'après-guerre en tant que préfet de la Haute-Vienne tout en ayant démontré à maintes reprises sa fidélité politique. Il s'insère parfaitement dans le travail d'un cabinet ministériel qui peut être décrit comme un « point d'engrenage des rouages politiques et administratifs (...), à la charnière des deux domaines, celui de la politique et celui de l'administratif <sup>1003</sup>».

Pour ce qui est de ses missions quotidiennes, le directeur de cabinet doit contrôler et

---

996. Rémond René, Coutrot Aline, Boussard Isabel, *Quarante ans de cabinets ministériels*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1982, p. 162

997. Chaintron Jean, *op. cit.*, p. 266

998. Roucaute Yves, *Le PCF et les sommets de l'État : de 1945 à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981, p. 142

999. *Ibid.*, p. 143

1000. *Ibid.*

1001. *Ibid.*, pp. 149-151

1002. Boulland Paul, *Acteurs et pratiques de l'encadrement communiste à travers l'exemple des fédérations PCF de banlieue parisienne (1944-1974)*, 2 tomes, Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne, 2011, p. 49

1003. Rémond René, Coutrot Aline, Boussard Isabel, *op. cit.*, p. 219

animer le travail de l'équipe ministérielle, s'occuper des rapports avec l'administration centrale ou encore conseiller le ministre<sup>1004</sup>. Il a été difficile de retrouver des traces de l'activité de directeur de cabinet de Jean Chaintron dans le cadre de ce travail. L'ancien préfet de la Haute-Vienne y fait tout de même allusion dans son autobiographie : « Outre la préparation des dossiers et des textes ministériels, l'étude du courrier, la direction du personnel, les conférences de travail, j'avais à organiser les réceptions que donnait Thorez presque hebdomadairement <sup>1005</sup>». Cet épisode au cabinet ministériel de Maurice Thorez reste cependant assez limité dans le temps en raison de l'éviction des ministres communistes du gouvernement le 5 mai 1947.

### *Un retour aux activités politiques et militantes après l'exclusion des ministres communistes du gouvernement*

Le début de l'année 1947 correspond au commencement des désaccords entre les communistes sur la politique entreprise par le gouvernement. Les opérations militaires engagées par la France au Vietnam à la fin de l'année 1946 contre Hô Chi Minh, la répression de l'insurrection malgache au début de l'année 1947 et les prémices du conflit entre les deux superpuissances de l'après-guerre, l'URSS et les Etats-Unis, à la conférence de Moscou d'avril 1947 en sont les témoins. Mais c'est sur la politique salariale que porte le désaccord qui amène à la rupture définitive. Le climat social se dégrade au printemps 1947 et se traduit par des grèves qui débutent aux usines Renault le 25 avril 1947. La CGT et le PCF, redoutant d'être coupés des masses, appuient les exigences salariales des ouvriers. Les députés communistes interpellent le gouvernement Ramadier sur ce point. Paul Ramadier pose alors le 4 mai 1947 la question de confiance, sur la politique salariale du gouvernement, qui est rejetée par les députés et les ministres communistes. Le jour suivant, ces derniers sont évincés du gouvernement. Jean Chaintron est alors à nouveau à la disposition du PCF qui l'affecte au travail de propagande en région parisienne<sup>1006</sup>. Il ne tarde pas à revenir en Haute-Vienne pour y poursuivre ses activités politiques. Dès le 16 mai 1947, les Renseignements généraux de Limoges signalent la venue de l'ancien préfet dans le département pour y diriger l'école des cadres du PCF dans une propriété de la fédération communiste de la Haute-Vienne. Le 8 juin 1947, on le retrouve aussi lors d'un meeting organisé par le PCF dans le chef-lieu du département où il prend la parole aux côtés de Marcel Paul<sup>1007</sup>. Jean Chaintron

---

1004. Rémond René, Coutrot Aline, Boussard Isabel, *op. cit.*, p. 162

1005. Chaintron Jean, *op. cit.*, p. 268

1006. *Ibid.*

1007. Bibliothèque nationale de France, *Le Travailleur limousin*, samedi 14 juin 1947, FOL- JO- 5286

poursuit donc publiquement ses activités politiques au sein du PCF malgré le fait qu'il soit en position de préfet hors-cadre ce qui signifie qu'il appartient toujours à l'administration préfectorale et devrait respecter sa déontologie en matière de neutralité politique. Cette situation et le changement de contexte au niveau national aboutissent à son éviction définitive de la préfectorale en novembre de la même année.

#### D) L'éviction définitive de Jean Chaintron des cadres de l'administration préfectorale (19 novembre 1947)

Au mois de novembre 1947, Jean Chaintron perd définitivement toute possibilité de revenir dans les cadres de l'administration préfectorale en raison d'un décret du 19 novembre 1947 le plaçant en position de disponibilité sans traitement<sup>1008</sup>. Cela signifie qu'il est définitivement exclu de l'administration préfectorale. Tout comme en janvier 1947, au moment de sa mise hors-cadre, il faut revenir sur le contexte national pour comprendre cette décision. En effet, l'isolement du parti communiste s'accroît après l'été. Jusqu'à la conférence Slarska-Poreba en Pologne, débutant le 22 septembre 1947 et créant le Kominform, le PCF se considère toujours comme un parti de gouvernement. Toutefois, au cours de cette conférence, Jdanov expose sa doctrine développant la théorie de combat dite « des deux camps <sup>1009</sup>» et Jacques Duclos, représentant le PCF, doit se soumettre à une sévère autocritique de la politique de son parti depuis la Libération<sup>1010</sup>. Le Parti communiste français entre donc dans la Guerre Froide ce qui compromet ses chances de revenir au gouvernement. En France, le climat social reste extrêmement tendu et se traduit par une nouvelle vague de grèves à l'automne 1947 dans la lignée de celles qui avaient déjà secoué le pays au printemps. A l'appel de la CGT et sous l'impulsion des dirigeants du PCF, les grèves et les manifestations se généralisent. Elles se répandent de secteurs en secteurs tandis que des émeutes se déroulent autour de la mairie de Marseille du 10 au 12 novembre. Le Parti communiste français est alors rejeté dans un ghetto politique dont il ne pourra plus sortir durant la IV<sup>e</sup> République. C'est dans ce contexte politique troublé que les deux préfets communistes sont révoqués et écartés définitivement des cadres de l'administration préfectorale. On peut considérer que dans le cas de Jean Chaintron et de Lucien Monjauvis,

---

1008. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, décret du 19 novembre 1947 plaçant un préfet dans la position de disponibilité sans traitement, 19920076/3

1009. Robrieux Philippe, *Histoire intérieure du Parti communiste, Biographies, Chronologie, Bibliographie*, tome 4, Paris, Éditions Fayard, 1984, p. 709

1010. *Ibid*, pp. 708-709

la décision de les placer en situation de disponibilité sans traitement est une sanction politique en raison de leur affiliation à un parti qui se trouve dans l'opposition à la politique menée par le gouvernement en place. Le compte-rendu du Conseil des ministres du 19 novembre 1947 en est le témoignage. C'est au cours de cette réunion qu'a été décidée l'éviction de Jean Chaintron, préfet hors-cadre, et de Lucien Monjauvis, préfet de la Savoie après avoir été préfet de la Loire. La presse fait allusion à cette décision prise le jour de la démission du gouvernement Paul Ramadier : « un mouvement préfectoral qui annonce la mise en disponibilité de MM. Monjauvis et Chaintron, les deux seuls préfets connus pour leur appartenance au PC, semble indiquer que l'orientation politique actuelle du gouvernement ait été approuvée <sup>1011</sup> ». La tendance inaugurée pendant ce Conseil des ministres, avec un décret pris à l'encontre de hauts fonctionnaires communistes, se confirme en effet dans les jours suivants avec la constitution d'un nouveau gouvernement de « coalition anticommuniste <sup>1012</sup> » sous la direction de Robert Schuman le 24 novembre 1947. Le caractère politique de la révocation des deux hommes est dénoncé par la presse communiste. Ainsi, *l'Écho du centre* proteste contre cette attaque à l'encontre de ceux qui avaient acquis « dans le combat de libération le droit aux responsabilités » en affirmant que c'est « leur opinion politique qui les rend suspects de ne pas faire exécuter éventuellement avec l'énergie que le gouvernement attend, les ordres de matraquage contre les populations ouvrières » <sup>1013</sup>. Jean Chaintron assimile lui-même cette décision à celle du départ des ministres communistes le 5 mai 1947 soulignant ainsi le caractère politique de son éviction de l'administration préfectorale. Lors d'un colloque universitaire qui se tient en 1974 sur la thématique de la libération, il revient sur le contexte de l'année 1947 et sur le développement de la Guerre Froide en expliquant : « c'est en raison de ces orientations que fin 1947, les ministres communistes allaient être évincés du gouvernement et les deux préfets communistes destitués de toute fonction <sup>1014</sup> ». L'assimilation de cette exclusion de l'administration préfectorale à une sanction politique s'illustre aussi par le vice de procédure qui la caractérise. En effet, la mise en disponibilité sans traitement d'un préfet se fait théoriquement à la suite d'une demande de l'intéressé ou en raison d'une faute administrative commise par ce dernier et qui entrainerait un blâme. Or, aucun document de ce type n'est présent dans le dossier de Jean Chaintron ce qui montre que

---

1011. Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, *Le Populaire du centre* (numérisé), jeudi 27 novembre 1947

1012. Robrieux Philippe, *Histoire intérieure du Parti communiste 1945-1972*, tome 2, Paris, Éditions Fayard, 1981, p. 243

1013. Bibliothèque nationale de France, *L'Écho du centre*, jeudi 20 novembre 1947, FOL- JO- 2676

1014. Chaintron Jean, « Intervention au sujet de la communication de M. Foulon », *La Libération de la France*, actes du colloque international tenu à Paris le 28 et 31 octobre 1974, Paris, Éditions du CNRS, 1976, p. 543

cette décision « correspond à une sanction sans respect de la procédure <sup>1015</sup>».

Pour réagir à cette sanction, Jean Chaintron écrit une lettre de protestation à Vincent Auriol, président de la République, le 25 novembre 1947. Il y explique tout d'abord qu'il a appris la mesure de disponibilité le concernant par la radio dans la journée du 18 novembre 1947 avant sa publication au Journal officiel et sans même en avoir été informé personnellement. Il dénonce la façon dont elle a été rendue publique en expliquant : « cette sanction de fait, les commentaires officieux qui l'accompagnent, la désinvolture de sa publication, semblent revêtir un caractère de brimade et portent atteinte à la liberté d'opinion <sup>1016</sup>». Il revient aussi sur le caractère politique du décret en question en affirmant que « le seul grief qu'on prétend m'imputer est mon titre de communiste », que c'est cette affiliation « qui motive mon éviction » et qu'il n'encourût « jamais la moindre sanction ni le moindre blâme administratif »<sup>1017</sup>. Le même jour, il envoie une lettre identique à l'Association des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur en lui exposant son cas ainsi que celui de Lucien Monjauvis<sup>1018</sup>. Le 20 décembre 1947, le président de l'Association lui répond que le statut des fonctionnaires n'est pas applicable au corps préfectoral, que par conséquent les préfets ne bénéficient pas des droits connus aux autres fonctionnaires et restent révocables à la discrétion du gouvernement<sup>1019</sup>. L'Association qu'il représente ne peut donc pas contester une décision prise par le gouvernement. Dans le même courrier, il lui rappelle que « la fonction préfectorale est à nos yeux exclusive de toute activité militante dans un parti quel qu'il soit » et que le « caractère même de leur fonction leur interdit de prendre part à des manifestations politiques et d'afficher leurs opinions sans manquer à l'impartialité qui doit être la règle »<sup>1020</sup>. Il ajoute que, pour un préfet, continuer à servir un gouvernement dont l'action serait en contradiction flagrante avec leur idéal politique serait un « grave cas de conscience <sup>1021</sup>». L'Association des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur ne semble donc pas en mesure de lui venir en aide et elle n'hésite pas à le rappeler à la neutralité préfectorale, de laquelle Jean Chaintron s'est parfois éloigné, au travers d'une argumentation qui en vient

---

1015. Je reproduis ici la réponse qui m'a été donnée par l'Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur à la suite de ma demande concernant les bases juridiques qui pourraient expliquer la mise en disponibilité sans traitement du préfet Jean Chaintron

1016. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, lettre de Jean Chaintron à Vincent Auriol, 25 novembre 1947, 19920076/3

1017. *Ibid.*

1018. *Ibid.*, lettre de Jean Chaintron au président de l'Association des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, 25 novembre 1947, 19920076/3

1019. *Ibid.*, lettre du président de l'Association préfectorale à Jean Chaintron, 20 décembre 1947, 19920076/3

1020. *Ibid.*

1021. *Ibid.*



presque à justifier la décision de mise en disponibilité de l'ancien préfet de la Haute-Vienne. Six jours plus tard, en réponse à sa lettre au président de la République, Jean Chaintron reçoit un courrier du ministre de l'Intérieur Jules Moch. Ce dernier lui explique que les membres de l'administration préfectorale constituent un corps de hauts fonctionnaires à la disposition du gouvernement et que, par conséquent, le pouvoir central peut placer un préfet dans la position de disponibilité sans traitement sans avoir à justifier sa décision<sup>1022</sup>. Les protestations de Jean Chaintron restent donc vaines en dépit du manquement à la procédure que constitue sa mise en disponibilité sans traitement et la date du 19 novembre 1947 sonne définitivement la fin de ses activités préfectorales.

En dépit d'occuper un poste de préfet, Jean Chaintron reste donc un dirigeant politique d'envergure nationale de par sa participation au Comité central du PCF, son activité aux côtés des communistes haut-viennois ou ses relations avec la direction de son parti. Son engagement politique et sa fidélité au PCF lui valent d'être mis hors-cadre en janvier 1947 avant d'être définitivement écarté de l'administration préfectorale en novembre 1947.

---

1022. CAC Fontainebleau, dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron, dossier du ministère de l'Intérieur, lettre du ministre de l'Intérieur à Jean Chaintron, 26 décembre 1947, 19920076/3

Pour conclure ce travail, il est nécessaire de reprendre les questionnements énoncés dans l'introduction et d'y répondre. On se posait la question de savoir comment un communiste devenait préfet et comment il exerçait cette fonction. Pour ce qui est de sa nomination, différentes explications ont été données. Le grand mouvement préfectoral initié notamment par Michel Debré, l'influence du PCF, la politisation des préfets de la libération, l'action résistante du commandant « Jean-François » dans le Limousin et le vide administratif à la préfecture de Limoges participent à expliquer sa désignation. Celle-ci se caractérise toutefois par des lenteurs et des hésitations de la part du pouvoir central. Pour comprendre la façon dont Jean Chaintron habite ensuite sa fonction, il faut revenir sur les différentes facettes de sa personnalité, présentées en introduction, qui toutes le définissent durant sa période préfectorale.

#### *Personnalité politique*

Jean Chaintron reste un militant politique pendant toute son expérience préfectorale. Il ne participe pas à l'édification d'un « double pouvoir » qui pourrait être mis en place par le PCF au niveau national mais la ligne de son parti se retrouve dans une certaine mesure au sein de ses discours et de ses écrits de préfet. Sa participation à la vie du parti communiste, au Comité central comme en Haute-Vienne, fait de lui un homme politique qui reste un militant avant d'être un préfet.

#### *Personnalité administrative*

Son appartenance au PCF malgré sa nomination à la préfecture de Limoges pose la question de l'incompatibilité entre la fonction de représentant de l'État et l'adhésion à un parti politique. La neutralité qui doit caractériser l'action préfectorale de Jean Chaintron est donc en partie remise en cause. Cela ne l'empêche pas de se consacrer pleinement et avec compétence à son activité préfectorale et de présenter un bilan globalement positif de son action administrative malgré quelques impairs. L'inexpérience qui était la sienne au début du mois de septembre 1944 s'efface rapidement. Il fait face aux difficultés de la période, s'impose et apprend auprès de ses collaborateurs tout en cherchant à réformer le système administratif français pour le rendre plus efficace.

#### *Personnalité résistante*

Sa participation à la résistance aux côtés de Georges Guingouin est importante au moment de sa nomination. Elle lui confère une légitimité qu'il conserve tout au long de son expérience préfectorale. Elle lui permet de se faire accepter de ses administrés, d'acquérir une autorité et de travailler en harmonie avec les nouveaux pouvoirs locaux qui sont issus en grande partie de la résistance intérieure.

### *Personnalité haut-viennoise*

Enfin, en tant que préfet de la Haute-Vienne, Jean Chaintron doit s'imposer parmi les personnalités de son département. Au moment de sa nomination, il règne une certaine entente entre les différentes forces politiques ce qui bénéficie à Jean Chaintron et à son intégration dans le département. Toutefois, avec le retour des rendez-vous électoraux, les tensions montent et le préfet se trouve au centre de plusieurs affaires et polémiques qui le mettent aux prises avec les socialistes locaux. Alors que son bilan administratif est honorable, c'est donc sur le terrain du politique que Jean Chaintron rencontre les plus importantes difficultés qui amèneront à son départ de Limoges et à son éviction de l'administration préfectorale.

C'est en combinant ces différentes facettes que Jean Chaintron remplit la fonction de préfet de la Haute-Vienne de 1944 à 1947. L'expérience préfectorale de ce militant communiste est, à bien des égards, originale. Cette singularité s'explique par la période complexe de la libération, qui redéfinit pour un temps le profil du corps préfectoral et la place du PCF, mais aussi par la personnalité de Jean Chaintron qui réussit à rester un militant dévoué à son parti tout en accomplissant les lourdes tâches préfectorales. Pour prolonger la réflexion, on peut s'arrêter quelques instants sur les prolongements de cette expérience, courte mais riche, pour le PCF -en Haute-Vienne et au niveau national- mais aussi pour Jean Chaintron. En Haute-Vienne, après le départ de Jean Chaintron, Jean Le Bail et son parti continuent à restaurer leur emprise sur le département. Aux élections municipales d'octobre 1947, la mairie de Limoges redevient socialiste dès le premier tour avec la victoire de la liste de Léon Betoulle qui en était déjà maire avant 1940. La SFIO remporte 16 sièges contre 12 pour le PCF<sup>1023</sup>. Le travail de reconquête de la SFIO porte donc ses fruits. Les tensions entre les deux partis de gauche ne faiblissent pas pour autant. Par exemple, le 10 novembre 1947, des incidents violents se produisent lors d'une séance publique du Conseil municipal de Limoges qui a pour but de procéder à la désignation des représentants de la municipalité au sein de diverses commissions<sup>1024</sup>. Les communistes, n'obtenant pas la représentation demandée au sein de ces organismes, lancent un mouvement de protestation mené par les conseillers municipaux communistes, le député Alphonse Denis et une cinquantaine d'autres manifestants<sup>1025</sup>. Le maire est obligé de faire appel aux forces de police pour faire évacuer la

---

1023. Taubmann Michel, *L'affaire Guingouin*, Limoges, Éditions Lucien Souny, 1994, p. 198

1024. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, lettre du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'Intérieur, 11 novembre 1947, 986W 247

1025. AD de la Haute-Vienne, Série 986W, direction générale de la police nationale, compte rendu d'une manifestation à l'Hôtel de Ville de Limoges du commissaire de permanence au commissaire central, 10 novembre 1947, 986W 247

salle<sup>1026</sup>. Le PCF se trouve ainsi cantonné dans l'opposition à Limoges. Toutefois, le rapport de force s'équilibre aux scrutins suivants entre la SFIO et le PCF. Par exemple, aux élections législatives de juin 1951, le PCF progresse en termes de voix dans tous le Limousin et deux communistes sont à nouveau élus députés de la Haute-Vienne (Jean Tricart et Alphonse Denis)<sup>1027</sup>. Si les communistes de la Haute-Vienne sont dans un premier temps affaiblis par le départ de Jean Chaintron de la préfecture, puis de celui de Georges Guingouin de la mairie de Limoges, ils reconquièrent assez rapidement une part de leur influence politique.

Au niveau national, la portée de la participation de Jean Chaintron à la préfectorale pour le PCF est plus difficile à mesurer. Jean Chaintron et Lucien Monjauvis sont les premiers mais aussi les seuls militants communistes affichés à avoir occupé un poste de préfet. A partir de 1947 et jusqu'à la fin de la IV<sup>e</sup> République, le PCF se trouve loin du pouvoir d'État et enfermé dans l'opposition. Il n'est plus question pour le parti de chercher à placer certains de ses militants au poste de préfet qui est le représentant du gouvernement. Dans les années 1950 et au début des années 1960, les hauts fonctionnaires sont même présentés comme des ennemis du parti<sup>1028</sup>. L'expérience préfectorale de Jean Chaintron et de Lucien Monjauvis reste donc une parenthèse dans l'histoire du PCF. Elle a été rendue possible par le contexte particulier de la libération.

Enfin, cette période limougeaude est aussi ponctuelle pour Jean Chaintron qui ne retrouvera plus de poste dans l'administration. Il reste toutefois en lien avec ce milieu car il est en charge des contacts entre le PCF et les hauts fonctionnaires communistes après mai 1947<sup>1029</sup>. Il refait aussi quelques apparitions à Limoges comme le 24 septembre 1948 lors d'une réunion organisée par le PCF où se trouvent de « nombreux curieux [venus] pour entendre l'ancien préfet Chaintron <sup>1030</sup> ». Le mois suivant, il est élu sénateur de la Seine, poste qu'il conserve jusqu'en 1958. En janvier 1949, il se remarie avec Jeanine Fritsch<sup>1031</sup> avec laquelle il aura deux enfants, Nicole et Jean-François, qui seront élevés aux côtés d'André et de Jean-Louis nés de la précédente union de Jeanine avec Louis Saillant. La même année il prend le secrétariat du Comité du patronage de l'exposition consacrée au 70<sup>ème</sup> anniversaire

---

1026. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, lettre du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'Intérieur, 11 novembre 1947, 986W 247

1027. Dauger Georges, *Histoire du Limousin contemporain*, Limoges, Éditions Lucien Souny, 1997, p. 233

1028. Roucaute Yves, *Le PCF et les sommets de l'État : de 1945 à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981, p. 34

1029. Robrieux Philippe, *Histoire intérieure du Parti communiste, Biographies, Chronologie, Bibliographie*, tome 4, Paris, Éditions Fayard, 1984, p. 136

1030. Archives départementales de la Haute-Vienne, Série 986W, télégramme du préfet de la Haute-Vienne au ministre de l'Intérieur, septembre 1948, 986W 696

1031. Militante de l'UFF et nièce du syndicaliste Edmond Fritsch tué par la police en 1932 lors d'une manifestation

de Joseph Staline et, plus tard, il sera nommé président de l'amicale des anciens volontaires de la guerre civile d'Espagne<sup>1032</sup>. Toutefois, ses responsabilités au sein du PCF s'amenuisent l'année suivante lors du XIIe Congrès de Gennevilliers avec son exclusion du Comité central. Le mercredi 5 avril 1950, lors de la réunion de la Commission politique, la désignation des membres du nouveau Comité central est abordée<sup>1033</sup>. La liste des sortants est annoncée publiquement et chacun d'entre eux intervient lors de la réunion. Jean Chaintron, « qui ne s'est pas aperçu que son étoile a pâli <sup>1034</sup>», est l'un d'eux. Il aurait alors pris la parole en affirmant : « J'ai de la peine, mais on se juge mal soi-même... <sup>1035</sup> ». Robrieux Philippe analyse ce renouvellement des cadres du Congrès de Gennevilliers comme une éviction des responsables communistes résistants<sup>1036</sup>. Philippe Buton nuance cette hypothèse en soulignant le fait que certains des exclus ont d'autres raisons d'être écartés, que certains des cadres résistants conservent leur place tandis que d'authentiques résistants rejoignent le Comité central à ce même congrès<sup>1037</sup>. Quoi qu'il en soit, à partir de cette date, les rapports entre Jean Chaintron et son parti se complexifient. Après le rapport Khrouchtchev de 1956, Jean Chaintron formule certaines critiques contre la direction thorézienne et notamment l'insuffisant examen des problèmes du stalinisme<sup>1038</sup>. La même année il est destitué de toutes ses fonctions dans l'appareil du parti avant d'en être exclu définitivement du PCF le 16 février 1962<sup>1039</sup>. Il retourne alors « à la production <sup>1040</sup> » en devenant directeur d'une imprimerie puis en fondant une petite imprimerie, « Copedith », reposant sur des principes coopératifs. Il poursuit en parallèle ses activités militantes notamment au sein du mouvement « Unir » qui a pour objectif d'accentuer l'ouverture démocratique du PCF, également au PSU durant l'année 1967 et au nouveau Secours Rouge dont il sera l'un des initiateurs en 1970<sup>1041</sup>. Il s'éteindra le 7 janvier 1989 à Paris en laissant une autobiographie, *Le vent soufflait devant ma porte*, qui retrace son existence d'homme, de militant, de résistant, de préfet et de dirigeant politique qui a consacré sa vie aux idées qu'il défendait et à l'édification d'une société meilleure.

---

1032. Maitron Jean, Pennetier Claude (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, 51 volumes, Editions de l'Atelier, 1964-2011, entrée « Chaintron Jean »

1033. Robrieux Philippe, *Histoire intérieure du Parti communiste 1945-1972*, tome 2, Paris, Éditions Fayard, 1981, p. 284

1034. Robrieux Philippe, *op. cit.*, p. 285

1035. *Ibid.*

1036. *Ibid.*, pp. 289-290

1037. Buton Philippe, « Une génération évincée? La recomposition des directions du Parti Communiste Français à la Libération », *Communisme*, n°29-31, 1992, pp. 54-55

1038. Robrieux Philippe, *Histoire intérieure du Parti communiste, Biographies, Chronologie, Bibliographie*, tome 4, Paris, Éditions Fayard, 1984, p. 136

1039. Maitron Jean, Pennetier Claude (dir.), *op. cit.*, entrée « Chaintron Jean »

1040. Robrieux Philippe, *op. cit.*, p. 136

1041. Maitron Jean, Pennetier Claude (dir.), *op. cit.*, entrée « Chaintron Jean »

# Annexe 1 : Archives privées, mémorandum sur la situation administrative envoyé à Maurice Thorez

Limoges, le 6 décembre 1945

Jean Chaintron, Préfet de la Haute-Vienne, à Maurice Thorez, ministre d'État

## Memorandum sur la situation administrative

Le meilleur moyen de me rendre compte de l'hypertrophie administrative est d'examiner le schéma que je vous adresse. Nous y avons représenté l'administration d'une Région et d'un Département, telle que nous l'avons héritée de Vichy et telle qu'elle subsiste encore dans son ensemble. Ce plan a été établi dès mon entrée en fonction, il y a plus d'un an et il est intervenu depuis des modifications de détail. Mais, dans ses lignes essentielles, il reste encore conforme. Il appelle deux considérations importantes :

1°) L'hypertrophie administrative provient, non seulement du fait qu'on a multiplié les branches d'activité, mais de ce que, dans chaque branche, les organismes créés sont établis à l'échelon régional et départemental. Ce plan est incomplet. En effet, on voit sur ce graphique le dispositif régional et en dessous un dispositif départemental. Le pouvoir de la Région s'étendant en réalité à plusieurs départements. Il faut par la pensée construire en parallèle quatre ou cinq dispositifs semblables à celui reproduit en rouge, correspondant à chacun des départements constituant la Région.

2°) On s'aperçoit que si un certain nombre d'organismes sont plus ou moins rattachés à la ligne de contrôle du Préfet, ils sont en même temps commandés par leur direction régionale, et quelquefois directement par leurs Ministères. Certains services départementaux n'ont même absolument aucun lien avec l'administration départementale. C'est notamment le cas pour la Production Industrielle.

Il résulte évidemment de ce double commandement, latéral et vertical, une confusion, des contradictions et des complications souvent inextricables. J'ai exprimé dès novembre 1944, dans un mémorandum adressé au général de Gaulle, mon point de vue sur la situation administrative de la France. J'en ai reproduit ci-après les éléments essentiels. D'autre part, plus récemment, à la suite d'une circulaire du Ministre des Finances et du Ministre de l'Intérieur, demandant des propositions de compression des dépenses publiques, j'ai à nouveau fait des propositions concrètes de réduction de l'appareil, dans un rapport que je

joins en annexe. J'ajouterai à cette documentation un argument essentiel pour la suppression des préfectures régionales : sur le plan départemental il y a maintenant une assemblée élue auprès du Préfet. Il n'y en a pas auprès du Préfet régional ou du Commissaire de la République qui en a les attributions.

Extraits du rapport adressé à M. le Général de Gaulle le 9 décembre 1944 :

(...) Quels étaient hier l'objet et les buts essentiels de cette organisation et de cet énorme appareil vichyssois ? Drainer les richesses de la France au profit des Boches, fausser l'économie française pour faire de notre pays une colonie, un appendice agraire de l'Allemagne, une nation tributaire économiquement, donc politiquement, de la nouvelle Europe hitlérienne. Et cette opération était réalisée par le truchement des trusts entre les mains desquelles cette machine administrative plaçait l'économie française, tout en faisant de beaux discours sur l'Artisanat.

Mais aujourd'hui nos buts sont renversés : il s'agit au contraire de refaire de la France une grande nation ayant une industrie puissante, une indépendance économique, condition de l'indépendance politique. L'appareil vichyssois ne peut répondre à cet objet. On fait timidement l'épuration des hommes, il faut faire hardiment l'épuration des services et des rouages. On ne sauvera pas la France si on débride, si on ne déjugule pas son économie, si on ne la délivre de l'inférieur réseau de dispositif vichyssois. Le dispositif est d'autant plus lourd que ses multiples services établis sur le plan départemental, sont doublés sur le plan régional par un système centralisateur. Voici les chiffres concernant 14 ministères (sur 20) dans la Région : sur 152 services départementaux et régionaux existant actuellement à Limoges 105 sont des services supplémentaires créés par Vichy (71 régionaux, 34 départementaux). Pour ces services, on est passé sur le plan régional de 700 à plus de 3000 agents (fonctionnaires ou auxiliaires) et sur le plan départemental de (...) (*illisible*) à 3100 fonctionnaires. Le nombre de fonctionnaires (y compris police et PTT (...) (*illisible*)) a augmenté dans l'ordre de 3000 à 7000. De toutes les observations qu'appelle la liste des créations vichyssoises, la plus grave concerne les Comités d'organisation du commerce et de l'industrie.

Dès juillet 1940, Pétain déclarait : « Des gouverneurs seront placés à la tête des grandes provinces françaises. » Ainsi l'administration sera à la fois concentrée et décentralisée. Ces gouverneurs de province ont pris le titre de « Préfets régionaux » sous Vichy et furent maintenus après la Libération sous l'appellation de « Commissaires régionaux de la

République ». En réalité contrairement à l'affirmation de Pétain, la création des Régions est une centralisation et une concentration. C'est une centralisation car ces hauts fonctionnaires représentent directement le Gouvernement dont ils ne sont que la prolongation. Ils sont munis de pouvoirs quasi dictatoriaux et agissent au nom de tous les Ministères, sans (...) (*illisible*) ni contrôle d'aucune assemblée locale. C'est une concentration car en tant qu'hommes du Gouvernement placés sur les lieux, les Préfets régionaux se substituent aux Préfets et Sous-préfets ainsi qu'aux assemblées départementales et peuvent aboutir à leur enlever tout pouvoir, toute possibilité d'action. Centralisation et concentration vont de pair, à chacune des périodes réactionnaires de la République. (...) (*illisible*). On s'administre bien que de près. Les solutions sont plus rapides, on adapte mieux la ligne nationale aux conditions locales, on obtient une meilleure harmonie et l'administrateur, lié à son assemblée, contrôlé et orienté par elle, connaît mieux et sert mieux les intérêts locaux. Ce n'est pas par hasard que les lois de la grande Révolution Française avaient brisé le centralisme monarchique et hardiment décentralisé, tandis que le premier Empire a, au contraire, centralisé. Dans toutes les périodes d'élargissement de la démocratie, on a décentralisé. En toute période de réaction, notamment sous Pétain, on a recentralisé à outrance.

Dans son article 1er la loi du 19 avril 1941 fixe ainsi les attributions essentielles des Préfets régionaux :

1°) Tous les pouvoirs en matière de police dans les départements. Et pour ce faire, ils ont à leurs ordres un intendant de police appelé aujourd'hui « secrétaire général pour la police ». La police se trouve ainsi étatisée.

2°) Les pouvoirs économiques. Ils sont exercés sous leurs ordres, par un intendant des affaires économiques, aujourd'hui appelé « secrétaire général aux affaires économiques » et disposent d'un appareil considérable. Mais par la suite, les pouvoirs des Préfets régionaux s'étendirent sur l'information, sur le régime du travail, sur les salaires, la suspension des fonctionnaires, et en maints autres domaines. Les Commissaires de la République ont repris et étendu l'essentiel de ces attributions.

L'organisation de la région dans la forme réalisée par Pétain et que nous continuons, tend à réveiller l'esprit des anciennes provinces. Elle répond plus à l'esprit d'une vieille théorie maurassienne qu'à une nécessité administrative. Elle aboutit à faire de la France une fédération de petits États régionaux. Dans l'état actuel des choses, cette division nuit, plus qu'elle ne sert, à l'unité nationale si indispensable.

La question a pu se poser en France, sous la IIIe République, d'élargir la circonscription administrative. On a pu considérer que le Département était devenu trop petit et qu'il y avait



lieu d'alléger l'appareil. Mais c'est là une question grave qui devra être étudiée par la Constituante. Elle appellerait une division judicieusement établie, alors que celle actuellement réalisée est irrationnelle. Elle nécessiterait une réorganisation complète et la création de l'assemblée à cet échelon. Elle réclamerait la transformation de l'appareil administratif et sa réduction, et non le doublement de l'appareil départemental ; elle devrait être une simplification, non une superposition. En tout cas, une décision d'une telle gravité, si elle peut (...) (*illisible*) d'une assemblée républicaine avec une réorganisation appropriée est contraire à la légalité républicaine, car elle est le fait de l'usurpateur Pétain et réalisée dans des conditions nuisibles à la France. Je n'entends pas pousser à l'extrême le cloisonnement départemental. Mais si la question se pose d'assurer quelque coordination entre certains départements, les ententes interdépartementales qui existaient avant la guerre donnent toute possibilité sans qu'il y ait subordination du département qui a fait ses preuves. L'ex-Maréchal, pour justifier la Région, avait avancé l'argument simpliste du caporal et des quatre hommes, pour démontrer qu'on ne peut diriger et contrôler de façon opérative 90 départements. Ceci peut entraîner loin, car l'argument vaut pour les Préfets et Sous-préfets à l'égard des communes. Mais si, dans une certaine mesure, on retient ce souci d'un contrôle et d'une direction opérative, je répondrai que la méthode qui consiste pour le Ministre à se déplacer dans les grands centres et convoquer Préfets, Sous-préfets et assemblées des départements voisins, a toute efficacité. Au surplus, pour plus de constance dans cette méthode directe, rien n'empêche au gouvernement d'avoir une vingtaine d'attachés siégeant à ses côtés et spécialisés dans l'inspection de tel ou tel groupe de départements. Mais l'existence d'un organisme régional muni d'un énorme appareil se substituant au département, le chapeautant, le couvrant, ne s'impose nullement.

Les Commissaires de la République n'ont fait autre chose que de s'asseoir dans le fauteuil des Préfets régionaux instaurés par Vichy. Ils sont venus avec un nom différent et des pouvoirs plus étendus. Ils sont tombés du ciel avec des pouvoirs exorbitants, quasi-dictatoriaux, pour dicter aux Comités de libération départementaux et à la résistance qui venait de libérer les territoires, des décisions et des textes élaborés à l'extérieur, souvent très loin géographiquement, et politiquement des réalités. Cela engendra des difficultés et des heurts, car la vie ne s'enserme pas facilement dans les textes. Cependant on peut concevoir que les Commissaires régionaux de la République furent une nécessité correspondant à un schéma de la Libération qu'on s'était fait et qui prévoyait que des régions entières pourraient être libérées et pendant un certain temps, isolées du gouvernement, au milieu d'une France encore

occupée. Il était donc indispensable en ce cas que le gouvernement ait dans ces territoires un représentant direct connaissant sa ligne générale, muni des décisions nationales et investi de grands pouvoirs gouvernementaux. On avait sous-estimé les forces de la résistance qui ont permis que l'insurrection généralisée, une action d'ensemble, une libération rapide sur presque tout le territoire et la prompte réalisation du gouvernement à Paris, ainsi que la reprise des relations avec les départements. Ces heureuses réalités firent tomber dans une grande mesure la nécessité de cette institution des Commissaires de la République. Admettons même que l'imperfection des liaisons qui a subsisté pendant un certain temps ait justifié leur maintien provisoire. Je crois que depuis longtemps ces justifications ont disparu et qu'il convient de revenir à la légalité républicaine en supprimant les institutions illégales de Vichy.

#### Des inconvénients du système Vichyssois

1°) La centralisation des pouvoirs aux mains d'un dictateur provincial et la création de tout un appareil extra-préfectoral, correspondaient à la méfiance compréhensible de Pétain à l'égard des fonctionnaires de la République et à l'égard des assemblées départementales et municipales. Mais aujourd'hui, une telle méfiance est inadmissible et le maintien du système empêche aux fonctionnaires dévoués et intelligents, ainsi qu'aux assemblées, de jouer leur rôle et de résoudre les problèmes pratiquement dans la vie et non sur le papier.

2°) Cette hypertrophie dégénérante de l'appareil administratif répondait à un esprit de mandarinat éhonté. La méthode qui consistait à intégrer dans cet appareil, surtout des agents contractuels et la différence de traitement qui subsiste entre les fonctionnaires départementaux et régionaux, a découragé les fonctionnaires honnêtes dont la condition est restée très mauvaise. On a abouti à un appareil énorme de gens incontrôlables et souvent incapables, alors que la politique à suivre est au contraire d'arriver à une organisation légère, bien étudiée, efficace et servie par des hommes de valeur, placés dans de bonnes conditions matérielles correspondant à leur travail et à leurs responsabilités. La Caisse de l'État s'en porterait mieux et les questions trouveraient une solution plus rapide et plus juste.

3°) L'appareil hérité de Vichy est trop lourd, trop lent et ne permet pas le contrôle de l'exécution. Il dilue l'autorité et responsabilités et, dans nouveau maquis administratif, le sabotage même trouve un terrain favorable. Un schéma de l'organisation actuelle que j'ai fait établir, fait ressortir à l'évidence, non seulement l'alourdissement, mais aussi des contradictions, des dualités de direction, et des lenteurs de transmission.

La plupart des services créés relèvent à la fois de plusieurs autorités locales ou ministérielles.

Chaque service départemental dépend à la fois du Préfet dont il dépendait seul avant guerre et du service régional, lui-même placé sous l'autorité régionale. Mais aussi, parallèlement services régionaux et départementaux dépendent directement de leur Ministère. Par ailleurs, les liaisons latérales de service à service, assez simples dans l'organisation primitive du département, se sont compliquées et dans de nombreux cas, des rivalités apparaissent, certains services prétendaient dépendre à la fois du service régional, du Préfet et du ministère. Cette triple dépendance est source d'incohérences. Les liaisons latérales ou verticales créent des situations souvent contradictoires. Elles ne sont pas très nettement définies et connues, ce qui engendre des dualités et des confusions.

Le Préfet, autrefois responsable essentiellement de la police dans son département, en est presque complètement dépossédé. Il doit s'adresser maintenant au secrétaire général pour la police qui est placé sur le plan régional et sous l'autorité du Commissaire de la République.

4°) L'échelon régional constitue un écran entre le gouvernement et les départements et retarde les transmissions.

De deux choses l'une : ou l'autorité régionale centralise effectivement tous les pouvoirs et alors les Préfets et leurs assemblées sont privés de toute possibilité d'action, bien qu'ayant devant le gouvernement et la population toute responsabilité. C'est là une situation intenable.

Ou les autorités départementales se dégagent, agissent la bride sur le cou, et alors la Région devient une simple boîte aux lettres, un simple organe de transmission se contentant de démarquer et de retransmettre les décisions gouvernementales ou les rapports départementaux, et alors ce n'est qu'un rouage retardateur, bureaucratique, inutile.

Dans les deux cas je considère que la Région telle qu'elle fut conçue par Pétain et telle qu'elle fonctionne actuellement, doit être supprimée.

5°) On a prétendu que la Région permettrait une meilleure unification des prix et des salaires en France. Je le conteste. La Région déplace le problème et ne le résout pas. La difficulté résolue dans le cadre régional, entre quatre ou cinq départements, réapparaît entre régions et elle est souvent aggravée.

L'harmonisation nationale, l'adaptation des décisions gouvernementales, est plus facile dans le cadre restreint du département que sur le territoire d'une vaste région. Elle est plus effective. La Région s'efforçant de concilier dans une même mesure les conditions souvent différentes de plusieurs départements, n'aboutit qu'à une cote mal taillée qui ne satisfait personne.

6°) Cet énorme appareil constitue une charge considérable pour le budget, au moment où on parle d'assainissement financier et on conçoit qu'on obtiendra pas du peuple tout l'effort

nécessaire pour cet assainissement dans la mesure où il apercevra d'aussi énormes gaspillages en traitements, en bureaucratie et en paperasserie tracassière.

7°) Enfin, il est d'autres aspects secondaires non négligeables :

La multiplication des services a aggravé la crise du logement dans les villes déjà surchargées par l'accueil de nombreux réfugiés. C'est ainsi qu'à Limoges, ville de 100.000 habitants qui est montée à (...) (*illisible*), on compte plus de 1200 locaux utilisés par les multiples services de l'administration. De grands immeubles d'habitation de sept étages sont entièrement occupés par des services, ce qui indigné évidemment les familles nombreuses logées dans des mansardes.

Autre inconvénient : le fait que le Préfet régional ainsi que ses directeurs, son secrétaire général aux affaires économiques et ses services, se sont installés dans la préfecture de Limoges exclut le Préfet de sa préfecture. Qu'il doive habiter, ainsi que son chef de cabinet, hors du bâtiment préfectoral, est un moindre inconvénient, quoique leur responsabilité les appellerait à être toujours présents sur les lieux. Ce qui est plus grave, c'est qu'il leur est impossible de loger dans les locaux préfectoraux, les divisions mêmes de la préfecture, une division entière et bientôt deux, seront à l'extérieur, d'où dispersion d'efforts, manque de cohésion et difficultés de contrôle du travail.

Conclusions : Telles sont toutes les raisons qui font que je m'élève contre tout l'appareil administratif créé par Vichy et qui continue sous d'autres appellations. Mais il ne s'agit pas d'être seulement critique, il faut encore être constructif. Si je me plaçais dans la perspective de la réorganisation de la France, je pourrais dire mon opinion sur la fonction même des Préfets. Peut-être pourrait-on reconsidérer si on doit maintenir cette fonction départemental dans la conception napoléonienne qu'elle a conservée, ou si on doit plutôt décentraliser, donner plus de pouvoir à l'assemblée départementale élue, à un Comité exécutif et à un président, c'est-à-dire revenir à la conception de la première constitution établie par la Révolution Française. Ce serait, me semble-t-il, la seule façon vraiment démocratique, de résoudre le problème. Mais ce sera là l'affaire de la Constituante et il ne s'agit pas d'anticiper sur cette discussion. Pour le moment, ce qu'il est urgent de faire, c'est rompre avec tout l'appareil installé par Vichy et le remplacer en faisant jouer aux assemblées départementales et municipales leur plein rôle. C'est pourquoi il faut que les Préfets travaillent en étroite liaison avec les assemblées départementales.

Ainsi, les problèmes graves qui sont posés devant nous seront pratiquement résolus au mieux des intérêts de la France, car seuls les organismes liés au peuple sont capables d'entraîner tout

le peuple dans cette grande tâche nationale et c'est là qu'est la condition du succès.

**Annexe 2 : Les interpellations, mises en accusation et polémiques impliquant le préfet Jean Chaintron par le *Populaire du centre***

Date	Objet de la polémique	Auteur de l'article (si indiqué)
10/12/44	Adresse au préfet pour l'amélioration du chauffage	Jean Le Bail
08/05/45	Démenti du ministre Adrien Tixier à propos d'un article de Fontvieille-Alquier dans l' <i>Écho du centre</i>	
11/06/45	Lettre ouverte au préfet de la Haute-Vienne à propos du ravitaillement en viande	Jean Videx
16/06/45	Poursuite de la polémique au sujet du ravitaillement en viande	Jean Videx
23/06/45	Polémique autour de l'absentéisme au Conseil de révision	Jean Videx
28/06/45	Poursuite de la polémique autour de l'absentéisme au Conseil de révision	
28/07/45	Critique attitude du préfet à propos du meeting commémoratif de la mort de Guesde et Jaurès	
01/08/45	Critique action du préfet dans la répression du marché noir	
06/09/45	Critique du préfet pour favoritisme envers le PCF	F. Verdier
07/09/45	Critique partialité du préfet dans l'attribution des rations de vin	
05/11/45	Critique de l'action du préfet dans la gestion de la grève des bouchers	
06/11/45	Critique de l'action du préfet dans la gestion de la grève des bouchers	
12/11/45	Polémique autour de la grève des bouchers impliquant le préfet et le directeur du ravitaillement	
13/11/45	Critique partialité du préfet dans l'attribution des rations de confiture	
19/11/45	Polémique autour de la grève des bouchers impliquant le préfet et le directeur du ravitaillement	
02/01/46	Critique absence de neutralité du préfet	
03/01/46	Critique attitude du préfet au moment de l'augmentation des tarifs de tramways à Limoges	

05/01/46	Critique absence de neutralité du préfet lorsqu'il défend Georges Guingouin	
06/02/46	Critique absence de neutralité du préfet dans ses discours radiophoniques	F. Verdier
08/03/46	Critique décision du préfet de rendre la circulation automobile libre lors de la venue de M. Thorez	
18/03/46	Début de l'affaire Naugeat	
21/03/46	Critique absence de neutralité du préfet lorsqu'il défend Georges Guingouin	
03/04/46	Article décrivant avec ironie la visite du préfet à une commune communiste du département	
09/04/46	Critique partialité du préfet dans sa gestion du ravitaillement	
30/04/46	Critique partialité du préfet dans l'attribution de l'essence aux partis politiques	
03/05/46	Grève du Conseil général contre le préfet	
04/04/46	Grève du Conseil général contre le préfet	
06/05/46	Critique partialité du préfet dans l'attribution de l'essence aux partis politiques	
10/05/45	Critique du préfet dans sa défense de l'action de la municipalité de Limoges	
17/05/46	Critique du préfet dans sa gestion du ravitaillement	
28/05/46	Critique absence d'intervention du préfet dans les dérapages de la campagne électorale	
29/05/46	Critique absence d'intervention du préfet dans les dérapages de la campagne électorale	
05/06/46	Accusation du préfet de « coloniser » le département	Jean Le Bail
29/06/46	Affaire de Naugeat	
01/07/46	Affaire de Naugeat	
02/07/46	Affaire de Naugeat	
03/07/46	Affaire de Naugeat	
04/07/46	Affaire de Naugeat	
08/07/46	Affaire de Naugeat	
10/07/46	Critique de l'action du préfet dans l'application de la taxe sur la viande	
23/07/46	Incident avec la fille de Jean Le Bail à la remise des prix des lycéennes	F.V
23/07/46	Affaire de Naugeat	
24/07/46	Incident avec la fille de Jean Le Bail à la remise des prix des lycéennes	Jean Le Bail
25/08/46	Interpellation du préfet sur la question des	

	pommes de terre	
29/08/46	Critique absence de neutralité du préfet	
02/09/46	Interpellation du préfet sur la question de la répartition des bons utilitaires	M.R
06/09/46	Interpellation du préfet sur la question du salaire des ouvriers	
17/09/46	Critique de la mise en place d'un impôt sur les petits commerçants accepté par le préfet	
24/10/46	Critique de la gestion du ravitaillement par le préfet	
13/01/47	Polémique autour de l'article publié dans le Travailleur limousin pour le départ de Jean Chaintron	
15/01/47	Polémique autour de l'article publié dans le Travailleur limousin pour le départ de Jean Chaintron	
20/01/47	Polémique autour de l'article publié dans le Travailleur limousin pour le départ de Jean Chaintron	



**Annexe 3 : Les déplacements du préfet de la Haute-Vienne pendant le premier semestre de l'année 1946 vus par la presse locale (le *Populaire du centre*, l'*Écho du centre*, la *Liberté du centre*)**

<b>Date</b>	<b>Journal</b>	<b>Lieu</b>	<b>Événement</b>	<b>Accompagnateurs</b>
03/01/46	Écho	Commune de Surdoux	Accueil par René Regaudie, maire, conseil municipal	Attaché de cabinet
07/01/46	Écho	Chambre de commerce	Préside séance installation nouvelle chambre, discours	Inspecteur général de la production industrielle
11/01/46	Écho	Commission des carburants	Présidence de la Commission	
14/01/46	Écho	Forêt de la Braconne, Charente	Visite de Maurice Thorez ; inauguration d'un monument aux morts	Comité du souvenir, préfet Charente, président CDL..
15/01/46	Écho	Chantier du Grand Séminaire	Visite, discours aux entrepreneurs et aux ouvriers	Ingénieur en chef des Ponts et chaussées, architecte départemental
15/01/46	Écho	Laiterie des Fayes	Accueil par le directeur de la laiterie	Chef de cabinet, directeur services agricoles, inspecteur départemental de la santé
31/01/46	Écho	Locaux Chambre de commerce	Réunion des représentants ouvriers et patronaux de l'industrie de la porcelaine ; lecture d'une lettre de Marcel Paul	
09/02/46	Liberté	Préfecture	Réception délégués de 37 organisations sur initiative de Chaudier	
13/02/46	Écho	Salle Ciné Union	Commémoration des 6 et 12 février 1934	
22/02/46	Écho	Grand salon Préfecture	Obsèques Adrien Tixier ; gerbes et couronnes offertes par le préfet	
22/02/46	Écho	Eymoutiers	Allocution	Guinguoin, Fraiseix
01/03/46	Écho	Cirque théâtre Limoges	Visite de Tanguy-Prigent ministre de l'agriculture ; discours à l'occasion foire mensuelle	Boursicot, Regaudie, Leclerc, Cougnoux, Guinguoin..
05/03/46	Écho	Cinéma Limoges	Présentation du film « les arts du feu »	
06/03/46	Écho	Locaux Chambre de commerce	Réunion de la VII Région économique	Inspecteur général de la production industrielle, le chargé de mission aux affaires économiques de la région de Poitiers..
14/03/46	Écho	Préfecture	Réception de journalistes américains	Colonel Manes, le chef de cabinet du ministre des prisonniers et déportés

# Bibliographie

## I. Histoire du Parti communiste français

### a) Histoire générale du Parti communiste français

#### Ouvrages généraux

- Bourderon Roger et al., *Le PCF. Étapes et problèmes*, Paris, Éditions sociales, 1981
- Brayance Alain, Griotteray Alain, *L'anatomie du Parti communiste français*, Paris, Denoël, 1952
- Burles Jean, Martelli Roger, Wolikow Serge, *Les communistes et leur stratégie, réflexions sur une histoire*, Paris, Editions sociales, 1981
- Courtois Stéphane, Lazar Marc, *Histoire du Parti communiste français*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995
- Courtois Stéphane, Lazar Marc (dir.), *Cinquante ans d'une passion française. De Gaulle et les communistes*, Paris, Balland, 1991
- Dreyfus Michel et al., *Le siècle des communismes*, France, Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, 2000
- Ducoulombier Romain, *Camarades !: la naissance du parti communiste en France*, Paris, Perrin, 2010
- Fauvet Jacques, *Histoire du PCF*, Paris, Éditions Fayard, 1977
- Giraud Henri-Christian, *De Gaulle et les communistes*, Paris, Albin Michel, 1988-1989, 2 tomes
- Harris André, Sédouy Alain, *Voyage à l'intérieur du PC*, Paris, Éditions du Seuil, 1974
- Kriegel Annie, *Le Congrès de Tours*, Paris, Éditions Gallimard, 1975
- Kriegel Annie, *Les Communistes français*, France, Éditions du Seuil, 1968
- Kriegel Annie, *Aux origines du communisme français*, Paris, Flammarion, 1969
- Kriegel Annie, *Communismes au miroir français*, France, Éditions Gallimard, 1974
- Lacroix-Riz Annie, *La CGT de la Libération à la scission de 1944-1947*, Paris, Éditions sociales, 1983
- Lazar Marc, *Le communisme une passion française*, Paris, Perrin, 2005
- Martelli Roger, *L'empreinte communiste : PCF et société française 1920 – 2010*, Paris, Éditions sociales, 2010
- Mischi Julian, *Servir la classe ouvrière. Sociabilités militantes au PCF*, Rennes, PUR, 2010
- Pudal Bernard, *Prendre parti : pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1989
- Robrieux Philippe, *Histoire intérieure du Parti communiste 1920-1945*, tome 1, Paris, Éditions Fayard, 1980
- Robrieux Philippe, *Histoire intérieure du Parti communiste 1945-1972*, tome 2, Paris, Éditions Fayard, 1981
- Robrieux Philippe, *Histoire intérieure du Parti communiste, Biographies, Chronologie, Bibliographie*, tome 4, Paris, Éditions Fayard, 1984
- Roucaute Yves, *Le PCF et les sommets de l'État : de 1945 à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981
- Rossi A., *La Physiologie du Parti communiste français*, Paris, Editions Self, 1948
- Tiersky Ronald, *Le mouvement communiste en France*, Paris, Éditions Fayard, 1973

#### Périodiques

- Kriegel Annie, « Le concept politique de génération : apogée et déclin », *Commentaire*, automne 1979, vol. 2, n° 7, pp. 390-400

- Buton Philippe, « Les générations communistes », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°22, 1989, pp.81-92

*Travaux universitaires*

- Boulland Paul, *Acteurs et pratiques de l'encadrement communiste à travers l'exemple des fédérations PCF de banlieue parisienne (1944-1974)*, 2 tomes, Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne, 2011

**b) Histoire du communisme rural**

*Ouvrages généraux*

- Boswell Laird, *Le communisme rural en France*, Limoges, Pulim, 2006
- Gaborit Pierre, « le PCF et les paysans », in Tavernier Yves, Gervais Michel, Servolin Claude (dir.), *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1972, p.197-222
- Gratton Philippe, *Les luttes de classes dans les campagnes*, Paris, Editions Anthropos, 1971

*Périodiques*

- Ehrmann Henry, « The French Peasant and Communism », *American Political Science Review*, vol. 46, 1952, p.19-43
- Molinari Jean-Paul, « Les paysans du Parti communiste français », *Politix*, n°14, 2ème trimestre, 1991

*Travaux universitaires*

- Chaffel Alain, *Les communistes de la Drôme : de l'euphorie de la Libération à la désillusion du printemps 1981*, sous la direction d'Yves Lequin, Thèse, Université Lumière Lyon II, 1997, 3 tomes
- Durand Martine, *La politique paysanne du PCF à la Libération*, Mémoire de maîtrise, Université Paris I, 1980

**c) Histoire du Parti communiste français pendant la Deuxième Guerre mondiale**

*Ouvrages généraux*

- Angeli Claude, Gillet Paul, *Debout partisans ! : les communistes dans la Résistance, de la débâcle aux FTP*, Paris, Éditions Fayard, 1970
- Courtois Stéphane, *Le PCF dans la guerre (De Gaulle, la Résistance, Staline)*, Paris, Ramsay, 1980
- Tasca Angelo, *La guerre des papillons. Quatre ans de politique communiste (1940-44)*, Paris, Les Iles d'or, 1954

**d) Histoire du Parti communiste français à la Libération**

*Ouvrages généraux*

- Becker Jean-Jacques, *Le Parti Communiste veut-il prendre le pouvoir ? La stratégie du PCF de 1932 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1981
- Buton Philippe, *Les lendemains qui déchantent: le Parti communiste français à la Libération*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1993

*Périodiques*

- Becker Jean-Jacques, « Le Parti communiste français », numéro spécial « Le élites in francia e in italia negli anni quaranta », *Mélanges de l'école française de Rome*, 95/2, 1983, n°2, pp. 91-100
- Buton Philippe, « Le PCF, l'armée et le pouvoir à la Libération, août-octobre 1944 »,

*Communisme*, n°3, 1983

- Buton Philippe, « Une génération évincée? La recomposition des directions du Parti Communiste Français à la Libération », *Communisme*, n°29-31, 1992
- Buton Philippe, « Méthodologie et historiographie de la stratégie communiste à la Libération », *Communisme*, n°45-46, Paris, 1996
- « Libération de la France, le Parti communiste français », *Cahiers d'histoire de l'IRM*, n°35, 1988, p.59-111

#### **e) Histoire des archives du Parti communiste français**

##### *Ouvrages généraux*

- Genevée Frédérick, *La fin du secret, Histoire des archives du Parti communiste français*, Editions de l'Atelier, 2012
- Courtois Stéphane, *Communisme en France, de la révolution documentaire au renouveau historiographique*, Paris, Editions Cujas, 2007

##### *Périodiques*

- Courban Alexandre, « Voyage dans les archives du PCF », *Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique*, n°86, 2002
- Courtois Stéphane, « Archives du communisme : mort d'une mémoire, naissance d'une histoire », *Le Débat*, Novembre-Décembre 1993
- Jean Vigreux, « 1990-2010 : archives et écriture(s) de l'histoire du PCF », *Historiographie & archivistique. Écriture et méthodes de l'histoire à l'aune de la mise en archives*, sous la direction de Philippe Poirrier et Julie Lauvernier, *Territoires contemporains, nouvelle série - 2* - mis en ligne le 12 janvier 2011

## **II. Histoire de l'administration**

#### **a) Histoire générale de l'administration**

##### *Ouvrages généraux*

- Birnbaum Pierre, *Les sommets de l'État*, Paris, Éditions du Seuil, 1977
- Bouteiller Paul (dir.), *Histoire du ministère de l'Intérieur de 1790 à nos jours*, Paris, Association du corps préfectoral et des hauts-fonctionnaires du ministère de l'intérieur et la revue Administration, La Documentation Française, 1993
- Burdeau François, *Histoire de l'administration française du XVIIIe au XXe siècle*, Paris, Monchrestien, 1994
- Chapman Brian, *L'administration locale en France*, Paris, Armand Colin, 1955
- Doueil Pierre, *L'administration locale à l'épreuve de la guerre (1939-1949)*, Paris, Recueil Sirey, 1950
- Kessler Marie-Christine, *Les grands corps de l'État*, Paris, Presses Universitaires de France, 1986
- Thuillier Guy, Tulard Jean, *Histoire de l'administration française*, Paris, Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, 1994

##### *Périodiques*

- Rouban Luc, « Le gaullisme des hauts fonctionnaires 1958-1974 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, Presses de Sciences Po, n°116, 2012/4, pp. 37-51

##### *Dictionnaire*

- *Dictionnaire des parlementaires français*, La Documentation Française, Paris, 1994, tome 3

(entrée: « Chaintron »)

### **b) Histoire des préfets**

#### *Ouvrages généraux*

- Allinne Jean-Pierre et Carrier Renaud (dir.), *Le préfet et le développement local*, Paris, Dalloz, 2002
- Anonyme/Rabiniaux R., *Dans le secret des préfectures*, Paris, Corrêa, 1953
- Antony Daniel, Bourgeois Michel, *Les préfets, deux siècles au cœur de l'État*, Besançon, CRDP de Franche-Comté, 2000
- Aubert Jacques, Guiral Pierre, Le Clère Bernard, Machin Howard, Siwek-Pouydesseau Jeanne, Thuillier Guy, Tulard Jean, Vidalenc Jean, Wright Vincent, *Les préfets en France (1800-1940)*, Genève, Librairie Droz, 1978
- Bernard Paul, *Le préfet de la République, le chêne et l'olivier*, Paris, Economica, 1992
- Bonnaud-Delamare Roger, *Attributions juridiques des préfets et des sous-préfets*, Monte-Carlo, André Sauret, 1951
- Borella François (dir.), *Le préfet, 1800-2000, Gouverneur; administrateur; animateur*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2000
- Chapman Brian, *The prefects and provincial France*, Londres, Allen and Unwin, 1955
- De Baecque Francis, « La politisation des hauts fonctionnaires », *L'administration française est-elle en crise ?*, Paris, L'Harmattan, 1992
- Feuilloley Paul, *Une randonnée préfectorale*, Paris, Bordas, Paris, 1989
- Legendre P., « La fonction économique du préfet et sa marque dans l'histoire », *Trésor historique de l'État en France*, Paris, Fayard, 1991, pp. 490-520
- Pelisson Éric (dir.), *La loi du 28 pluviôse an VIII deux cents ans après : le préfet et les libertés (XIXe-XXe siècles)*, actes du colloque du 1er au 2 décembre 2000, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2001
- Pierre-Henry, *Histoire des préfets. Cent cinquante ans d'administration préfectorale*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1950
- Siwek-Pouydesseau Jeanne, *Le corps préfectoral sous la IIIème et la IVème République*, Paris, Armand Colin, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1969
- Vaïsse Maurice (dir.), *Les préfets, leur rôle, leur action dans le domaine de la Défense de 1800 à nos jours*, Actes du colloque tenu au Château de Vincennes les 29 et 30 septembre 2000, Bruxelles, Bruylant, 2001
- Wright Vincent, *Les préfets de Gambetta*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007
- *Les préfets, deux siècles au cœur de l'État, 1800-2000*, Paris, album de l'exposition, Direction des archives de France, La Documentation Française, 2000
- *Les préfets 1800-2000 : deux siècles au service de la France*, Paris, Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur, Imprimerie Nationale, 2000
- *Les préfets dans l'histoire, cent cinquantième de la loi du 28 pluviôse an VIII*, Paris, Archives nationales, catalogue d'exposition, Hôtel de Rohan, 13 juin-14 juillet 1950

#### *Périodiques*

- Ardant Philippe, « Les réactions à la politisation de la fonction publique », *Pouvoirs*, n°40, 1987, pp.49-59
- Aubert Pierre, « La fonction préfectorale », *Administration*, n°51, novembre 1964
- Aubert Pierre, « Un siècle et demi d'histoire préfectorale », *Administration*, numéro spécial « 7 études pour servir à l'histoire du corps préfectoral », juillet 1983, p.297-317
- Blaevoet Charles, « La responsabilité des préfets et des maires », *La vie communale et départementale*, juin 1950, p.156-163

- Bodiguel Jean-Luc, « Le préfet, un emploi à la discrétion du gouvernement », *Cahiers administratifs et politistes du Ponant*, n° 4, 2001, pp. 39-54
- Boitel Claude, « Le Ministère de l'Intérieur et la mission d'information du préfet », *Administration*, n° 81, 1973, p.22-28
- Bonnaud-Delamare Roger, « Rapport sur la réforme administrative », *Bulletin de l'Association du corps préfectoral et des administrateurs civils du ministère de l'Intérieur*, Melun, Imprimerie administrative, 1949, pp. 104-143
- Bonnaud-Delamare Roger, « Les pouvoirs du préfet », *La Revue administrative*, n°13, janvier-février 1950, p.13-20
- Bonnaud-Delamare Roger, « La mise en disponibilité des préfets », *Annuaire international de la Fonction publique*, Paris, 1975, p.133-145
- Braibant Charles, « Les préfets dans l'histoire », *Cahiers français d'information*, n° 158, 15 juin 1950
- Brenas Jean, « La fonction préfectorale », *Promotions*, 2ème trimestre 1959, pp.5-35
- Breuil Pierre, « Le métier de préfet et sa déontologie », *Administration*, n° 152, juillet 1991, p.140-147
- Carcassonne Guy, « La souhaitable neutralité », *Pouvoirs*, 1987, p. 89-94
- Chauvin Francis, « Les collaborateurs des préfets dans les préfetures et les sous-préfetures », *Cahiers administratifs et politistes du Ponant*, n° 4, 2001, p.55-65
- Deyon Pierre, « L'évolution de la fonction préfectorale », *Pouvoirs locaux*, n°44, I/mars 2000, p.22-28
- Ducou-Le-Pointe Guy, « Le préfet, chef d'orchestre de l'action économique dans le département », *Administration*, n° 84-85, 1974, p.86-93
- Farçat Roger, « La fonction préfectorale et ses rapports avec les services extérieurs et les administrations centrales », *La Revue administrative*, n°42, novembre-décembre 1954, pp.626-630
- Fougère Louis, « L'impossible neutralité », *Pouvoirs*, n°40, 1987, pp. 81-87
- Foulon Charles-Louis, « Les préfets de la Libération et les commissaires régionaux de la République : vers la Restauration de l'État (1943-46) », *Administration*, n°137, octobre 1987, p.48-81
- Goyard Claude, « La politisation des préfets : mythe ou réalité ? », *Perspectives*, 13 novembre 1965
- Guiheux Gilles, « Le préfet, institution de la République », *Cahiers administratifs et politistes du Ponant*, n° 4, 2001, p.25-38
- Laffont Claude, « Le corps préfectoral entre les deux guerres 1919-1940 », *Administration*, n°119, décembre 1983, p.275-296
- Laffont Claude, « Le corps préfectoral sous la IV<sup>e</sup> République », *Administration*, n°137, octobre 1987, p.82-88
- Le Lidec Patrick, « L'impossible renouveau du modèle préfectoral sous la IV<sup>e</sup> République », *E.N.A. Revue française d'administration publique*, n°120, avril 2006, p. 695 à 710
- Manson Stéphane, « Regard d'un juriste sur le versant politique de la fonction préfectorale », *Administration*, n°194, juin 2002, p.58-61
- Manson Stéphane, « De l'an VIII à l'an 2000 : le préfet est-il encore un "fonctionnaire politique" ? », *R.D.P.*, 2001 (1), pp.201-219
- Mény Yves, « A la jonction du politique et de l'administratif : les hauts fonctionnaires », *Pouvoirs*, n°40, 1987, pp.5-23
- Moderne Franck, « Le rôle du préfet en matière de sécurité », *Revue de la police nationale*, n° 105, 1977, p.19-31
- Ogé Frédérick, « Armand Duportal : un préfet extrémiste ? », *Annales de l'Université des*

*sciences sociales de Toulouse*, tome 31, 1983, pp. 115-134

- Puget Henri, « Les relations entre le pouvoir central et les autorités locales et régionales », *La Revue Administrative*, n° 4, 1948, pp.9-14
- Ricard Roger, « Édouard Depreux, ministre de l'Intérieur (24 juin 1946-23 novembre 1947) », *Administration*, n°130, décembre 1985, pp.117-119
- Rouban Luc, *Les préfets de la République 1870-1997*, Les cahiers du Cévipof, n°26, janvier 2000
- Soubelet Pierre, « Sur le droit de réquisition. Préfets et réquisitions civiles », *La Revue Administrative*, n° 267, mai-juin 1992, pp.215-217
- Thuillier Guy, « Sur l'action des préfets dans la vie économique locale », *La Revue Administrative*, n° 74, mars-avril 1960, pp.126-130
- Thuillier Guy, Tulard Jean, « Pour une histoire du corps préfectoral français », *Revue internationale des sciences administratives*, vol. 41, septembre 1975
- Ventour Victorin, « La carrière préfectorale », *La Revue Administrative*, n°11, septembre-octobre 1949, pp.442-445
- Worms Jean-Pierre, « Le préfet et ses notables », *Sociologie du travail*, juillet-septembre 1966, pp.249-275

#### *Travaux universitaires*

- Amet Jean, *L'évolution des attributions des préfets de 1800 à nos jours*, Paris, Thèse de droit, 1954

#### *Dictionnaire*

- Bargeton René, *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870-mai 1982*, Paris, Archives nationales, 1994

#### **c) Histoire des cabinets ministériels**

- Rémond René, Coutrot Aline, Boussard Isabel, *Quarante ans de cabinets ministériels*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1982
- Siwek-Pouydesseau, *Les cabinets ministériels et leur évolution de la IIIe R à la Ve R*, Paris, Thèse IIIe cycle, 1962
- Siwek-Pouydesseau, *Le personnel de direction des ministères. Cabinets ministériels et directeurs d'administrations centrales*, Paris, Armand Colin, 1969
- Thuillier Guy, *Les cabinets ministériels*, Paris, Presses universitaires de France, 1982
- *Origines et histoires des cabinets des ministres en France*, Genève, Librairie Droz, 1975

### **III. Histoire du Limousin**

#### *Ouvrages généraux*

- Bouet Guy, *L'évolution de la vie rurale en Limousin*, Paris, 1979
- Corbin Alain, *Archaisme et modernité en Limousin au XIXe siècle, 1845-1880*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 1999
- Dager Georges, *Histoire du Limousin contemporain*, Limoges, Éditions Lucien Souny, 1997
- Dulong Renaud, « Un bastion : le communisme rural en Limousin », dans *Les régions, l'état et la société locale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1978
- Lacoste Yves, *Géopolitique des régions françaises*, Tome 2, Paris, Editions Fayard, 1986
- Lenoble Jean, Dunis Serge, Robert Maurice, Gendillou Jean-Paul, *La gauche au pouvoir depuis un siècle en Limousin*, Limoges, S.E.L.M, 1978
- Meynier Jean, *La justice en Limousin au temps de la Libération*, Limoges, Éditions René

Dessagne, 1975

- Nouaillac Joseph, *Histoire du Limousin et de la Marche*, Tulle, Lemouzi, 1981
- Plas Pascal, « Limoges 1944, Jean d'Albis, Albert Chaudier, deux figures de l'intercession et de la médiation à la Libération », *Présence protestante dans l'histoire de Limoges*, Presses universitaires de Limoges, 2010
- Rivet Charles, *Limoges 1880-1945*, Limoges, Editions René Dessagne, 1985
- Robert Maurice (dir.), *Approches anthropologiques des espaces, Villages, pays, sentiment d'appartenance en Limousin*, tome 1, Limoges, publication du CNRS, 1986
- Robert Maurice, Balabanian Olivier, *Limousin et Limousins : image régionale et identité culturelle*, Limoges, Editions Lucien Souny, 1988
- Taubmann Michel, *L'affaire Guingouin*, Limoges, Éditions Lucien Souny, 1994
- Vallin Pierre, *Paysans rouges du Limousin*, Paris, L'Harmattan, 1985
- Verynaud Georges, *Une page d'histoire : la Haute-Vienne de 1914 à nos jours*, Limoges, Centre départemental de documentation pédagogique de la Haute-Vienne, 1990
- *Communisme et résistance de Georges Guingouin*, Actes du colloque du 24 mars 2007 à Limoges, Limoges, Le Temps des Cerises, 2008

#### *Périodiques*

- Boswell Laird, « Le communisme et la défense de la petite propriété en Limousin et en Dordogne », *Communisme*, n°51-52, 1997
- Farmer Sarah, "The Communist Resistance in the Haute-Vienne", *French Historical Studies*, Vol. 14, n°1, Spring 1985, p.89-116
- Monédiaire Gérard, « Le communisme rural en Limousin », *Ethnologia*, n°33-36, Limoges, 1986, p.77-102

#### *Travaux universitaires*

- Bahuon Nadine, *Le Comité départemental de Libération de la Haute-Vienne: 1944-1947*, Mémoire de maîtrise, Limoges, 1985
- Brousse Vincent, *L'écrit et l'iconographie communiste en Limousin et plus particulièrement en Haute-Vienne de 1936 à 1939*, Mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, Limoges, 1992
- Danthieux Dominique, *Le département rouge : la formation d'une identité politique dans le département de la Haute-Vienne, de la fin du XIXe siècle aux années trente*, Thèse, Université Paris-Sorbonne, 2002
- Darfeuil Rémi, *Le communisme rural en Haute-Vienne*, sous la direction de Marc Lazar, Maîtrise de sociologie, Paris X-Nanterre, 1999
- Denizou Richard, *Le Conseil Général et les conseillers généraux de la Haute-Vienne*, Limoges, UER Lettres et Sciences Humaines, mémoire de maîtrise
- Ebenstein Elsa, *La légitimité de la municipalité Guingouin*, Mémoire D.E.A de droit public, Limoges, 1992
- Pastaud Françoise, *Contribution à l'étude des maquis FTPF de Haute-Vienne*, Mémoire de maîtrise, Université de Poitiers, 1969, 125p.
- Patinaud Michel, *Eymoutiers : un canton rouge, laboratoire du communisme rural*, Mémoire de maîtrise, Université Toulouse Le Mirail, 1991
- Pradeau Annie, *Le rôle des communistes dans la Résistance en Haute-Vienne*, Mémoire de maîtrise, Université de Limoges, 1972
- Savy Robert, *Recherches sur le personnel politique en Haute-Vienne 1945-1965*, Mémoire pour le D.E.S de Sciences politiques, Université de Poitiers, 1965



#### **IV. Histoire générale de la période**

##### **a) Histoire de la Résistance**

###### *Ouvrages généraux*

- Douzou Laurent, Frank Robert, Peschanski Denis, Veillon Dominique (dir.) *La Résistance et les Français: Villes, centres et logiques de décision*, Actes du colloque international, 16-18 novembre 1995, Paris, CNRS, 1996
- Guérin Alain, *La Résistance*, Paris, Livre club Diderot, 1976, 5 tomes
- Marcot François, *La Résistance et les Français : Lutte armée et Maquis*, Actes du colloque de Besançon de juin 1995, Paris, Les Belles Lettres, 1996
- Michel Henri, Mirkine-Guetzevitch Boris, *Les idées politiques et sociales de la Résistance*, Paris, Presses Universitaires de France, 1954
- Nardain Bernard, *Les Francs-tireurs et partisans français et l'insurrection nationale*, Paris, Éditions internationales de presse et de publicité, 1947
- Noguères Henri, *Histoire de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, 1967, 5 tomes
- Sainclivier Jacqueline, Bougeard Christian, *La Résistance et les Français, Enjeux stratégiques et environnement social*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995

##### **b) Histoire des pouvoirs à la Libération**

###### *Ouvrages généraux*

- Aron Robert, *Histoire de la Libération de la France*, Paris, Éditions Fayard, 1959
- Aron Robert, *Histoire de l'épuration*, 3 tomes, Paris, Tallandier, 1977
- Buton Philippe, *La France et les Français de la Libération 1944-1945 : vers une France nouvelle ?*, exposition Musée des deux guerres mondiales, Paris, BDIC, 1984
- Buton Philippe, Guillon Jean-Marie (dir.), *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Éditions Belin, Institut d'histoire du temps présent, 1989
- Buton Philippe, *La joie douloureuse, la libération de la France*, Belgique, Editions Complexe, 2004
- Cointet Jean-Paul, *Expier Vichy. L'épuration en France 1943-1958*, Paris, Perrin, 2008
- Craipeau Yvan, *La Libération confisquée. 1944-1947 Les Révolutionnaires pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Paris, Broché, 1978
- Dalloz Jacques, *La France de la Libération*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991
- Foulon Charles-Louis, *Le pouvoir en province à la Libération*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1975
- Foulon Charles-Louis, *La France libérée 1944-1945*, Paris, Hatier, 1984
- Grenard Fabrice, *Les scandales du ravitaillement*, Paris, Payot, 2012
- Kaspi André, *La libération de la France, juin 1944-janvier 1946*, Paris, Perrin, 2004
- Madjarian Grégoire, *Conflits, pouvoirs et société à la Libération*, Paris, Union générale d'édition, 1980
- Messmer Pierre, *Le rétablissement de la légalité républicaine*, Paris, Complexe, 1994
- Novick Pierre, *L'épuration française 1944-1949*, Londres, Balland, 1968
- Plas Pascal (dir.), *Adrien Tixier 1893-1946, l'héritage méconnu d'un reconstruteur de l'État en France*, Histoire & mémoires, Editions Lucien Souny, 2012
- *La Libération de la France*, actes du colloque international tenu à Paris le 28 et 31 octobre 1974, Paris, Éditions du CNRS, 1976
- *Le rétablissement de la légalité républicaine 1944*, acte du colloque de Bayeux d'octobre 1994, Bruxelles, Editions Complexe, 1996

###### *Périodiques*

- Scot Jean-Paul, « La restauration de l'État, juin 1944-novembre 1945 », *Cahiers d'histoire*

de l'institut Maurice Thorez, n°20-21, 1977

*Travaux universitaires*

- Foulon Charles-Louis, *Les Commissaires de la République 1943-1946*, Thèse de doctorat, Paris, Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1973
- Foulon Charles-Louis, *La Restauration de l'État dans la France libérée*, Thèse de doctorat, Paris, IEP, 1996

**c) Histoire politique et électorale**

*Ouvrages généraux*

- Goguel François, *Géographie des élections françaises sous la IIIe et IVe R*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1970
- Goguel François, *Chroniques électorales, les scrutins politiques en France de 1945 à nos jours, La Quatrième République*, tome 1, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1981, 1982, 1983
- Lachaise Bernard, *Résistance et politique sous la IVe République*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2004
- Rioux Jean-Pierre, *La France de la IVe République*, Paris, Editions du Seuil, 1980, 2 tomes
- Siegfried André, *De la IIIe à la IVe République*, Paris, Grasset, 1956
- Werth Alexander, *La France depuis la guerre, 1944-1947*, Paris, Editions Gallimard, 1957
- Williams Philip, *La vie politique sous la IVe République*, Paris, Armand Colin, 1971

*Dictionnaire*

- Maitron Jean, Penetier Claude (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, 51 volumes, Editions de l'Atelier, 1964-2011, (entrée « Chaintron »)

**d) Histoire du militantisme**

*Ouvrages généraux*

- Dreyfus Michel, Penetier Claude, Viet-Depaule Nathalie, *La part des militants*, Paris, Editions de l'Atelier, 1996
- Lagroye Jacques, Lord Guy, Mounier-Chazel Lise, Palard Jacques, *Les militants politiques dans trois partis français, Parti communiste, Parti socialiste, Union démocratique pour la République*, Paris, Paris, Pédone, 1970
- Mothé Daniel, *Le métier de militant*, Paris, Editions du Seuil, 1973
- Quadruppani Serge, *Des permanents des partis politiques*, Paris, Editions Métailié, 1979
- *Colloque sur les permanents du parti*, 12-13-14 mai 1977, Paris, Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1977

**V. Méthode**

*Ouvrages généraux*

- Labbé Dominique, *Le discours communiste*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1977
- Thuillier Guy, « Comment faire l'histoire des préfets? », *Pour une histoire de la bureaucratie en France*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999
- *Histoire de l'administration française depuis 1800 : problèmes et méthodes*, Actes du colloque du 4 mars 1972 organisé par l'Institut Français des Sciences administratives, Droz, 1975

*Périodiques*

- Thuillier Guy, Wright Vincent, « Notes sur les sources de l'histoire du corps préfectoral », *Revue historique*, janvier 1975

# Sources

## I. Sources publiques

### *a) Archives Nationales, site de Paris*

#### Série F1 Ministère de l'Intérieur administration générale

##### *1. F1a Objets généraux*

- F1a 3212 à 3234 : Cabinet du ministère de l'Intérieur 1944-1947 : Elections et organes représentatifs : élections partielles dans les départements, élections municipales des 29 avril et 13 mai 1945, élections cantonales des 23 et 30 septembre 1945, élections générales et référendum du 21 octobre 1945 (télégrammes, prévisions et notes d'informations des préfets, rapports des Renseignements Généraux).
- F1a 3234 à 3244 : Cabinet du ministère de l'Intérieur 1944-1947 : Situation politique à la Libération : grèves, réunions, manifestations, partis politiques, syndicats et organisations de résistance (correspondance, extraits de rapports des préfets et télégrammes des préfets, notes des Renseignements Généraux)
- F1a 3245 à 3257 : Cabinet du ministère de l'Intérieur 1944-1947 : Problèmes de politique générale : ravitaillement, finance et monnaie, prisonniers, déportés et travailleurs volontaires rapatriés d'Allemagne, reconstruction et urbanisme (notes des Renseignements Généraux, documentation transmise par les préfets, correspondance avec les préfets, extrait des rapports de préfets).
- F1a 3258 à 3290 : Cabinet du ministère de l'Intérieur 1944-1947 : organisation de l'administration centrale, départementale et municipale : service central des commissariats de la République : bulletin sur la situation dans les régions et les départements (classement par commissariat), administration territoriale : notes sur l'appréciation des rapports des préfets, circulaires adressées aux préfets et aux commissaires de la République.
- F1a 3291 : Cabinet du ministère de l'Intérieur 1944-1947 : départements et régions : situation politique (extraits des rapports mensuels des préfets).
- F1a 3307 à 3338 : Cabinet du ministère de l'Intérieur 1944-1947 : répression de la collaboration avec l'ennemi et des activités antinationales (correspondance, télégrammes des préfets, extrait des rapports de préfets, instructions envoyées aux préfets).
- F1a 3339 à 3344: Cabinet du ministère de l'Intérieur 1944-1947 : Épuration administrative (télégrammes d'information des préfets).
- F1a 3347 à 3350 : Cabinet du ministère de l'Intérieur 1944-1947 : Forces de police et sécurité (télégrammes et rapports des préfets).
- F1a 3352 à 3370 : Cabinet du ministère de l'Intérieur 1944-1947 : : documentation générale transmise au cabinet d'Édouard Depreux (juin-décembre 1946) (notes des Renseignements Généraux, notes des préfets).
- F1a 3371 à 3373 : Cabinet du ministère de l'Intérieur 1944-1947 : synthèse des rapports des Renseignements Généraux (juin-décembre 1946).
- F1a 4019 : Service central des commissariats de la République 1945-1947 (informations transmises par les autorités régionales et notes de synthèse sur les régions).
- F1a 4022 : Service central des commissariats de la République 1945-1947 : rapports et correspondances des Commissaires de la République, région de Limoges.
- F1a 4028 à 4029 : Service central des commissariats de la République 1945-1947 : Bulletin sur la situation dans les régions et les départements, régions de Limoges (extraits des rapports des Commissaires de la République).
- F1a 4514 à 4598 : Inspection générale des services administratifs devenue Inspection

générale de l'administration (1901-1960) : Rapports, classés par départements, sur les établissements pénitentiaires, les établissements hospitaliers, l'hygiène et l'assistance sociale, les œuvres et associations, les services et le personnel des préfetures et des sous-préfetures, la police, la gestion financière départementale et municipale, les stations hydrominérales et climatiques 1914-1944.

- F1a 4600 à 4601 : Inspection générale des services administratifs devenue Inspection générale de l'administration (1901-1960) : Affaires générales.

- F1a 4602 à 4613 : Inspection générale des services administratifs devenue Inspection générale de l'administration (1901-1960) : Rapports, classés par départements, sur les établissements pénitentiaires, les établissements hospitaliers, les associations, les services et le personnel des préfetures, la police, la gestion financière des municipalités, les conseils de préfecture interdépartementaux. 1945-60.

- F1a 4728 à 4730 : Cabinets des ministres de l'Intérieur du Gouvernement Provisoires et de la IV<sup>e</sup> République (1944-58) : notes et rapports des préfets sur les élections et les référendums de 1946.

- F1a 4731 à 4743 : Cabinets des ministres de l'Intérieur du Gouvernement Provisoires et de la IV<sup>e</sup> République (1944-58) : Notes d'informations provenant de la Direction des RG de la Sûreté nationale sur la vie politique, économique et sociale en France et sur la politique étrangère. 1946-47 ; sur débats constitutionnels d'août 1946, élections, référendum du 13 octobre 1946, élections législatives du 10 novembre 1946, élections au Conseil de la République des 24 novembre et 8 décembre 1946.

## *2. F1b Objets généraux*

- F1bI 879 à 899 : Affaires politiques municipales 1944-53 (classement départemental).

- F1bI 930 à 937 : Épuration 1944-46.

- F1b I 981 à 985 : Organisation administrative 1939-45 (extraits des rapports des Commissaires de la République et des préfets sur la situation dans les départements).

- F1b I 1014 et 1015 : Activités politiques de fonctionnaires de l'État. Associations des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur. Association du corps préfectoral 1940-60 (circulaires adressées aux préfets, rapports de préfets, correspondances diverses).

- F1bI I 1016 à 1035 : Affaires municipales (rapports de préfets).

## *3. F1c Esprit public, élections, conseils généraux, conseil d'arrondissement*

- F1 c I 236 à 266 : Bureau des Affaires politiques 1941-57 : Informations envoyées par les préfets concernant la situation économique, sociale ou politique de leurs départements 1946-57.

- F1c II 105 à 107 : élections à l'Assemblée nationale constituante : préparation, résultats, études, statistiques (rapports des préfets).

- F1c II 108A à 110D : Elections à la seconde Assemblée nationale constituante 2 juin 1946 (prévisions et rapports des préfets).

- F1c II 111A à 113D : Elections à l'Assemblée nationale. 10 novembre 1946 (rapports des préfets).

- F1c II 113F à 114B : élections législatives partielles 1946-51 (prévisions et rapports des préfets).

- F1c II 132 A : Elections à la seconde Assemblée nationale constituante, juin 1946 (prévisions des préfets).

- F1c II 142 à 156 : Rapports politiques de préfets 1945-58 (classement départemental).

- F1c II 236A à 260 : Elections au Conseil de la République 1946-55 (classement départemental, prévisions des préfets).

- F1c II 266 à 323 : Elections cantonales : 1937-58 (prévisions, travaux de synthèse,

statistiques).

- F1c II 324 à 411 : Elections municipales 1945-53.

- F1cIII 1233 : Rapports des préfets (série départementale) 1944-46 : Haute-Vienne : 1945 : mai, juin; août à novembre / 1946 : mai, juin, août à novembre.

## Série F2 Ministère de l'Intérieur administration départementale et communale

### *1. Vicinalité et voirie*

- F2 3150 à 3152 : Travaux de vicinalité : déclaration d'utilité publique et d'urgence (loi du 11 octobre 1940) 1940-45.

F2 3153 à 3160 : Subventions pour les chemins départementaux et vicinaux (programmes de 1941 et 1942). 1940-45.

- F2 3177 à 3179 : Comité technique de la vicinalité : visite et reconstruction de ponts. 1940-44

- F2 3180 à 3187 : Concours sollicités des Ponts et Chaussées 1941-48

- F2 3189 à 3195 : Travaux de circonstance : ordonnance du 16 octobre 1945.

### *2. Administration financières*

- F2 3229 à 3382 : Finances départementales 1945-52

- F2 3452 à 3456 : Adoption de communes sinistrées (1945-52)

### *3. Plan d'équipement national*

- F2 3457 à 3493 : Généralités : travaux départementaux, alimentation en eau potable, assainissement, voirie urbaine 1946-1949.

- F2 3494 à 3511 : Questions financières : dossiers de principe 1939-53

- F2 3524 à 3564 : Travaux d'équipement (sauf voirie) : équipement local, administratif, eau et assainissement, équipement sanitaire, scolaire, économique, sportif et rural 1925-55.

- F2 3565 à 3584 : Voirie 1940-53 (réponse des préfets à des circulaires diverses).

- F2 3657 à 3672 : équipement sportif. 1947-52. Équipement des transports et du tourisme. 1942-52. Équipement hospitalier. 1946-54.

- F2 3673 à 3961 : Crédits globaux, voirie et crédits d'équipement : série départementale de dossiers 1946-51.

### *4. Urbanisme et équipement*

- F2 4200 à 4204 : Urbanisme : législation, 1919-48. Reconstruction : législation, 1940-59, procès-verbaux du Comité central de la Reconstruction, 1940-45. H.B.M : législation 1928-47. Assainissement et eau potable, 1944-54.

- F2 4235 à 4247 : Reconstruction des bâtiments et ouvrages publics : plan de priorité, 1947-54 (circulaires envoyées aux préfets).

- F2 4320 à 4333: Services publics départementaux et communaux à caractère industriel et commercial : fonctionnement et gestion. 1947-57. Dossier de chaque département comportant la question de l'eau, gaz & électricité, transports, sociétés d'économie mixte pour la construction ou l'équipement, assainissement, pompes funèbres, équipement touristique et économique et situation économique.

- F2 4361 à 4407 : Dossiers territoriaux 1943-62 (documentation générale sur chaque département, documentation matérielle sur l'installation matérielle de la préfecture).

### *5. Vicinalité et voirie*

- F2 4412 à 4428 : Reconstruction d'ouvrages d'art et réparations de chemins départementaux consécutives à la guerre et à l'Occupation ; remise en état des chemins d'intérêt stratégique ou

touristique ; travaux de voirie urbaine à l'occasion de la reconstruction, travaux de désenclavement (classement départemental) 1945-55.

### Série F7 Police générale

#### *1. Cabinet du Secrétariat général à la Police (1941-44)*

- F7 14924 à 14973 : Sûreté nationale 1939-46. : F7 14968 à 14973 : Inspection générale des camps d'internement octobre 1944- janvier 1946
- F7 15086 à 15111 : camps d'internement administratif : F7 15093 à 15111 : Dossiers des camps par département. Camp d'internement : classement par départements (1940-1961)
- F7 15273 à 15389 : Renseignements Généraux : documentation 1940-73 : F7 15283 à 15285 : partis politiques après la Libération

### Série BB Ministère de la Justice

#### *1. BB18 Correspondance générale de la division criminelle*

##### *Dossiers de l'année 1944*

- BB 18 3533 : Attentats contre les personnes (Limoges à Nîmes)
- BB 18 3544 et 3545 : attentats contre les biens (Limoges)
- BB 18 3558 : Sections spéciales (Agen à Limoges)
- BB 18 3575<sup>2</sup> : Massacre d'Oradour-sur-Glane en Haute-Vienne
- BB 18 3581 : Juridictions exceptionnelles ayant siégé à la Libération (cours martiales, tribunaux militaires, révolutionnaires, tribunaux des FFI et FTP avec classement par cours d'appel) (Chambéry à Limoges)
- BB18 3595 : Attentats contre des individus suspects de collaboration
- BB 18 3618 : exécutions sans jugement après la Libération . Atteintes graves à la vie et aux biens des personnes (Limoges à Nîmes)

##### *Dossier de l'année 1945*

- BB18 3625 : Attentats après la Libération (Limoges à Toulouse)

##### *Dossiers de l'année 1946*

- BB 18 3695 et 3696 : Affaire Guingouin et autres. Maquis limousin. 1946-1961

##### *Dossiers de l'année 1947*

- BB 18 3727 à 3733 : Grèves
- BB 18 3736 et 3737 : manifestations, incidents liés aux difficultés économiques

##### *Série méthodique. Dossiers banaux.*

- BB18 7115 à 7117 : Cours de justice. Classement par cour d'appel et BB 18 7120 à 7122 : Cour de justice. Classement par cour d'appel

#### *2. BB30*

##### *Commissariat à la Justice d'Alger (1941-44)*

- BB30 1732 à 1735 : Documentation générale : (...) reconstruction, régions libérées

#### ***b) Archives Nationales, Centre des Archives Contemporaines Fontainebleau***

- 19920076/3 : Dossier personnel de fonctionnaire de Jean Chaintron (préfet)
- 199220076/1 : Dossier personnel de fonctionnaire de Pierre Boursicot

#### ***c) Archives Départementales de la Haute-Vienne***

### Série 985 W Préfecture, administration générale 1908-1981

- 985 W 28 Partis et mouvements politiques, syndicats et organisations diverses : renseignements d'ordre administratif, notes sur les relations entre les dirigeants du PS et ceux du PC, note sur Betoulle. 1945-46
- 985 W 30 Communiqués à la presse 1946
- 985 W 369 Elections générales et référendums du 21 octobre 1945 : instructions, organisation, candidatures, profession de foi, presse, résultats, procès-verbaux, récapitulatifs 1945
- 985 W 371 Elections du 2 juin 1946 : instructions, déclarations de candidatures, réunions (rapports de police), résultats et procès-verbaux, rapport au ministère 1946
- 985 W 372 Elections du 10 novembre 1946 : instructions, déclarations de candidatures, réunions (rapports de police), résultats et procès-verbaux, rapports au ministère
- 985 W 380 Elections cantonales des 23 et 30 septembre 1945 : résultats, procès-verbaux récapitulatifs cantonaux, rapports au ministère.
- 985 W 1274 : produits agricoles, denrées alimentaires : instructions (octobre 1940-47), collectes, rapports mensuel du préfet de la Haute-Vienne (mars 1945-mars 1946)
- 985 W 1192 Crise dans le département de la Haute-Vienne : rétablissement de la carte de pain (décembre 1945) ; collecte des céréales ; institution d'un prime aux « bons livreurs » ; plaintes des consommateurs ; correspondance (1945-48)
- 985 W 1197 Lait : arrêtés préfectoraux de fixation des prix dans les diverses localités de la région de Limoges ; étude sur le problème du lait en Limousin ; organisation des collectes et distributions ; difficultés, campagne psychologique, grèves, correspondance, presse 1942-47
- 985 W 1289 Tentative de suppression du rationnement : rapport, correspondance (octobre-novembre 1945) ; crise d'avril mai 1946 dans le département : appel de détresse des maires, mesures prises, revendication des boulangers, infractions en matière de farine ou de pain (1946) 1945-46
- 985 W 2052 Réquisitions civiles : dossiers de réquisitions de logements (spécimens), correspondance adressés au préfet par des personnes à la recherche de logement et exposant leurs conditions présentes d'hébergement
- 985 W 2060 Crise du logement à Limoges. Cession de bâtiments militaires désaffectés pour le logement de la population civile et des administrations : instructions, correspondance, presse; procès-verbaux de remise des locaux à la ville de Limoges 1946-48

Série 186 W Fonds du commissariat de la république de la région de Limoges 21 août 1944-31 mars 1946

- 186 W 1 / 72 Rapports mensuels des préfets de la région de Limoges janvier 1945- mars 1946 Haute-Vienne janvier 1945-janvier 1946 + discours radio de JC du 4 juillet 1945
- 186 W 1 / 80 Rapports bi-mensuels des préfets de la région de Limoges septembre 1944-janvier 1946 : Haute-Vienne (septembre-décembre 1944)
- 186 W 1 / 104 Parti communiste : congrès départementaux, réunions publiques, meetings.. septembre 1944-mars 1946
- 186 W 1 / 138 Manifestations et cérémonies officielles diverses notamment à l'occasion des prises de fonctions de Boursicot et Chaintron ; coupures de presse locale Libération – décembre 1944
- 186 W 1 / 147 Premier anniversaire de la Libération de Limoges ; note d'information des RG sur une réunion tenue dans la salle des fêtes de l'évêché de Limoges sous la présidence du préfet Chaintron.
- 186 W 3/ 11 Elections des 23 et 30 septembre 1945 : législation, instructions (...) rapports des préfets sur les élections



- 186 W 4 / 33 Epuration dans la fonction publique août 1944-45 : constitution des commissions d'épuration au sein des CDL (..) ; rapports des préfets sur le déroulement de l'épuration dans leur département Haute-Vienne

Justice : - 186 W 4/118 Statistique de la répression des faits de collaboration dans la région de Limoges : instructions, états périodiques adressés par les préfets au CR puis au ministre. Octobre 1944 – 1945

#### Série 986 W Cabinet du préfet

- 986 W 58 Administration générale. Administration préfectorale. Lettres de félicitations adressées au préfet Chaintron après sa prise de pouvoir lors de la libération ; lettres de remerciements du préfet. 20 septembre 1944 – 24 novembre 1944

- 986 W 59 Administration générale. Administration préfectorale. Discours du préfet Chaintron, radiodiffusés les 10 octobre, 24 novembre et 28 décembre 1944. Une réponse anonyme au discours du 24 novembre adressée au préfet, discours du 9 décembre 1944 devant les comités de libération. 1944

- 986 W 64 Administration préfectorale : notices et fiches de notation des membres du personnel de cette administration

- 986 W 65 Administration préfectorale. Dossiers individuels des préfets : (...) Chaintron, Trémeaud.

- 968 W 66 Administration préfectorale : notices individuelles et arrêtés de nomination des secrétaires généraux : Vinventi, Barbier, Laporte, Goursaud, Beck 1940-52

- 986 W 67 Administration préfectorale : notices individuelles et arrêtés de nomination des chefs de cabinet : Mayouran, Vignon, Villeneuve, Rousselet, Poirier 1938-50

- 986 W 68 Administration préfectorale. Dossiers individuels des sous-préfets : Andrieu et Quinet pour Limoges ; Docquier, Carré, Pompéi Louis et Jean pour Bellac ; Mécheri et Brault pour Rochechouart. 1939-50

- 986 W 79 Administration générale : service intérieur : notes de services et affaires diverses

- 986 W 142 Administration générale : correspondance entre le sous-préfet de Rochechouart et le préfet de la Haute-Vienne 1945-52

- 986 W 143 Administration générale : correspondance diverse ; enquêtes ; pétitions ; motions ; revendications ; ordres du jour; correspondance avec l'état-major FFI septembre 1944-50

- 986 W 164 Administration générale. Rapports mensuels du préfet au ministre de l'intérieur. Instructions 1946

- 986 W 165 Administration générale ; rapports mensuels du préfet au ministre de l'intérieur 1945-47

- 986 W 178 administration générale : rapports mensuels des RG sur l'évolution des partis politiques et les mouvements de résistance janvier juillet 1946

- 986 W 229 Administration générale élections législatives du 2 juin 1946 ; circulaire ministérielle relative à l'organisation ; affiches des divers partis ; rapport intéressant du préfet : « exposé et appréciations sur le résultat des élections générales » 1946

- 986 W 247 : affaires politiques et diverses concernant les municipalités Guingouin puis Betoulle 1941-50

- 986 W 323 Partis politiques : généralités. Rapport très détaillé des RG sur la vie et l'évolution des différents partis politiques du département. 1946

- 986 W 343 Services préfectoraux : enquête sur le coût et le rendement des services des préfectures ; réponse à l'enquête en ce qui concerne la préfecture de la Haute-Vienne janvier 1947

- 986 W 423 Administration préfectorale. Dossiers individuels des chefs de cabinet 1941-45.

- 986 W 434 Administration préfectorale : dossiers individuels des sous-préfets de Bellac 1940-44
- 986 W 627 Compagnie des sapeurs-pompiers de Limoges : affaires concernant la nomination du commandant de compagnie (dossiers Andrieux et Valle 1944-47) 1938-1948
- 986 W 696 : manifestations antigouvernementales organisées par la CGT et le Parti communiste à Limoges et dans le département (24-25 septembre 1948). Meetings, protestations, mesures de sécurité, tracts (notamment meeting tenu au cirque-théâtre de Limoges avec M. Chaintron, membre du CC du PC, ancien préfet de la Haute-Vienne) 1948
- 986 W 743 Visites de personnalités à Limoges (après la Libération) : René Pleven ministre des Finances et Tanguy-Prigent ministre de l'agriculture
- 986 W 744 Visite du général de Gaulle, 4 mars 1945 à Limoges et Oradour-sur-Glane 1945-50
- 986 W 748 Visites de personnalités à Limoges : Francisque Gay vice-président du Conseil (congrès de la fédération MRP, 14 avril 1946) ; Vincent Auriol président de l'assemblée nationale (21 juillet 1946) ; Jules Moch ministre des travaux publics et des transports (5 août 1946) 1946
- 986 W 808 Contrôle économique. Rapports mensuels du directeur départemental : enquêtes économiques (janvier-juin 1946) : correspondance avec le préfet ; état des infractions et des sanctions (1945-48) 1945-48
- 986 W 812 Ravitaillement (alimentation). Affaires diverses concernant les difficultés d'approvisionnement ; action des divers syndicats ou groupement de l'alimentation (1946-54) 1946-54
- 986 W 981 Conseil de préfecture interdépartemental puis tribunal administratif de Limoges (Creuse, Corrèze, Haute-Vienne)
- 986 W 996 Administration préfectoral. Tableaux chronologiques de nomination aux différents postes de l'administration préfectorale dans le département de la Haute-Vienne. Préfets régionaux (1941-43) ; préfets (1920-1943, notice individuelle sur le préfet Chaintron avec CV rédigé par lui-même en 1945) ; chefs et directeurs de cabinet (1920-46) ; secrétaires généraux (1920-42) ; sous-préfet de Bellac (1920, 1942), de Rochechouart (1920, 1942) (..) 1920-46
- 986 W 1007 Réquisitions ... correspondance diverse entre l'autorité militaire et le préfet (1942-septembre 1944-1946) 1938-46
- 986 W 1068 Administration préfectorale. Dossiers individuels et correspondance personnelle des préfets : Chaintron (1945-52)
- 986 W 1073 Administration préfectorale : sous-préfets de Rochechouart : dossiers individuels : Richier Maurice (1946-54)
- 986 W 1879 et 1880 Administration générale ; administration municipale ; affaires concernant les communes de la Haute-Vienne : arrêtés préfectoraux, délibération du Conseil municipal, coupures de presse 1944-68
- 986 W 2435 Cabinet du préfet ; intervention de Marcel Paul député 1946-48
- 986 W 2444 Cabinet du préfet ; interventions de personnalités politiques pour des affaires concernant la Haute-Vienne 1946-52

## **II. Sources privées**

### ***a) Archives Départementales de la Seine-Saint-Denis***

#### Archives du Parti communiste français

##### *1. Archives de direction, Comité central 1939-1994 :*

- 261 J 2/4 Réunion du 18 mai 1945 à Paris
- 261 J 2/6 Réunion des 3 et 4 novembre 1945 à Issy-les-Moulineaux
- 261 J 2/7 Réunion des 19 et 20 janvier 1946 à Paris
- 261 J 2/8 Réunion des 20 et 21 avril 1946 à Gentilly
- 261 J 2/10 Réunion des 15 et 16 juin 1946 à Saint-Denis
- 261 J 2/14 Réunion du 18 janvier 1947 à Paris
- 261 J 2/15 Réunion du 19 mars 1947 à Paris
- 261 J 2/16 Réunion du 3 mai 1947 à Paris
- 261 J 2/17 Réunion des 12 et 13 septembre 1947 à Aubervilliers
- 261 J 2/20 Réunion des 14 et 15 avril 1948 à Gennevilliers et des 8 et 9 juillet 1948 à Gentilly
- 261 J 2/21 Réunion des 22 et 23 février 1949 à Paris et des 9 et 10 décembre 1949 à Saint-Denis

2. *Archives de la commission centrale de contrôle politique 1921-1988 :*

- 261 J 6/6 : Affaire Georges Guingouin 1944-2001

**b) Archives privées Jean Chaintron**

Correspondances, arrêtés préfectoraux, discours officiels et d'inauguration, discours radiophoniques, interventions au Comité Central du Parti communiste français, rapports au ministère de l'Intérieur sur les élections en Haute-Vienne, coupures de presse

**III. Imprimés à caractère de source**

**a) Témoignages**

- Aubrac Raymond, *Où la mémoire s'attarde*, Paris, Editions Odile Jacob, 1996
- Chaintron Jean, « Intervention au sujet de la communication de M. Foulon », *La Libération de la France*, actes du colloque international tenu à Paris le 28 et 31 octobre 1974, Paris, Éditions du CNRS, 1976
- Chaintron Jean, *Le Vent soufflait devant ma porte*, Paris, Éditions du Seuil, 1993
- Chaudier Albert, *Limoges, 1944-1947, capitale du maquis*, Paris, Lavauzelle, 1980
- Debré Michel, « Un grand mouvement préfectoral, épisode de la résistance », *Cahiers politiques*, février-mars 1946, pp. 1-26
- De Gaulle Charles, *Mémoires guerre, Le Salut, 1944 -1946*, Tome III, Paris, Plon, 1962
- De Gaulle Charles, *Lettres, notes et carnets, mai 1945 – juin 1951*, Paris, Plon, 1984
- Guingouin Georges, *Quatre ans de lutte sur le sol limousin*, Paris, Hachette, 1974
- Fraisseix Jules, *Au long de ma route. Propos anecdotiques d'un militant limousin*, Limoges, Imprimerie de Rivet, 1946
- Guingouin Georges, *Documents et récits sur la Libération de la ville de Limoges*, Limoges, E. Rivet, 1945
- Guingouin Georges, Monédiaire Gérard, *Georges Guingouin : premier maquisard de France*, Limoges, Éditions Lucien Souny, 1982
- Trouillé Pierre, *Journal d'un préfet pendant l'occupation, Corrèze 1944*, Paris, Editions Gallimard, 1964
- *Documents sur le maquis limousin*, Anciens du maquis limousin, Limoges, Association des anciens du maquis limousin, 1946

## ***b) Périodiques***

### Bibliothèque Nationale de France

- FOL- JO- 3314 : *Le Centre Libre* (1944-1945, Limoges) : périodique du Comité Départemental de Libération de la Haute-Vienne
- FOL- JO- 2335 : *Le Combat des patriotes* (1944-1945, Limoges) : périodique des Francs-tireurs et Partisans Français
- FOL- JO- 2676 : *L'Écho du Centre* (1944-1947, Limoges) : périodique du Front National
- FOL-LN1-232 (4430) : « Jean Chaintron, soldat de la Résistance, préfet de la Haute-Vienne rend visite à « l'Humanité », *L'Humanité*, 14 octobre 1944
- FOL- JO- 2810 : *La Liberté du Centre* (1944-1945, Limoges) : périodique du Mouvement Républicain Populaire
- FOL- JO- 5286 : *Le Travailleur Limousin* (1944-1947, Limoges) : périodique du Parti communiste français

### Bibliothèque Francophone Multimédia de Limoges

- *Le Populaire du Centre* (numérisé)

## ***c) Discours***

### Bibliothèque Nationale de France

- 8-LK4-5107 : *Un an après la libération*, Département de la Haute-Vienne, Imprimerie nouvelle à Limoges, 1945 (brochure) : discours du 12 septembre 1945 du préfet Jean Chaintron pour l'anniversaire de son entrée en fonctions
- 8-R PIECE-23787 : *Rentrée 1945 à Oradour*, Département de la Haute-Vienne, 1945 (brochure) : discours aux maîtres, aux écoliers et aux parents du préfet Jean Chaintron le 1er octobre 1945 devant les écoliers survivants d'Oradour-sur-Glane
- Gallica.bnf.fr : Conseil Général du département de la Haute-Vienne, session ordinaire de 1945, rapport présenté par M. Jean Chaintron préfet, Limoges, Imprimerie nouvelle, 1945

### Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine

- O pièce 24029 (4) : Discours prononcé à la radio par Jean Chaintron préfet de la Haute-Vienne le 29 janvier 1945
- O pièce 24029 (5) : Discours prononcé à la radio par Jean Chaintron préfet de la Haute-Vienne le 28 février 1945
- O pièce 24029 (7) : Discours prononcé à la radio par Jean Chaintron préfet de la Haute-Vienne le 1er mai 1945

## Index des noms de personnes

Aigueperse (Henri) : 52.

Airoldi (Julien) : 183, 185.

Aubrac (Raymond) : 110, 145.

Auriol (Vincent) : 169, 207.

Betoulle (Léon) : 34, 36, 210.

Bidault (Georges) : 176, 197.

Billoux (François) : 75, 143, 195.

Bloch (Jean-Richard) : 199.

Bloch (Michel) : 99.

Blum (Léon) : 156, 197, 199.

Bosredon (Gabriel) : 98.

Bounin (Jacques) : 132.

Boursicot (Pierre) : 14, 47, 48, 49, 59, 94, 95, 114, 122, 150.

Bricout (Fernand) : 183.

Bruguier (Georges) : 197.

Cachin (Marcel) : 181, 185, 194.

Carré (Albert) : 96.

Charlet (Gaston) : 150, 159.

Chaudier (Albert) : 14, 47, 48, 51, 58, 59, 67, 83, 84, 100, 107, 108, 122, 131, 142, 144, 150, 160, 168, 169.

Chouteau (général) : 80.

Citerne (Gabriel) : 155, 183, 186, 190.

D'Albis (Jean) : 41.

Dautry (Raoul) : 80, 114.

Debré (Michel) : 23, 24, 25, 26, 209.

Denis (Alphonse) : 92, 159, 172, 210, 211.

Depreux (Edouard) : 91, 94, 175, 176, 177, 178, 197, 198, 200, 202.

Diethelm (André) : 133.

Duclos (Jacques) : 11, 158, 186, 205.

Dupuy (Fernand) : 183, 184, 190, 201.

Farge (Yves) : 110.

Fonvieille-Alquier (François) : 52, 151, 201, 202.  
Fougeyrollas : 134.  
Fourier (Charles) : 30.  
Foussat (André) : 159, 167.  
Fraissey (Jules) : 52, 93, 162, 184.  
Freund-Valade (Marc) : 41, 47.  
Fritsch (Jeanine) : 211.  
Gambetta (Léon) : 26.  
Gaulle (général de) : 10, 11, 14, 24, 45, 46, 47, 49, 51, 52, 57, 71, 91, 105, 106, 109, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 138, 139, 140, 141, 142, 144, 158, 195, 213.  
Gerlier (cardinal) : 18.  
Gleiniger (général) : 41.  
Gouin (Félix) : 182.  
Goursaud (Jean) : 94, 98.  
Guichard (Olivier) : 129.  
Gillot (Auguste) : 190.  
Guingouin (Georges) : 6, 8, 14, 18, 25, 38, 39, 40, 41, 42, 47, 50, 121, 130, 133, 134, 150, 156, 157, 172, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 200, 201, 209, 211.  
Guiraud (Arlette) : 99.  
Lacoste (Robert) : 110.  
Laffon (Emile) : 23, 24, 25, 26.  
Lajudie : 42.  
Lamousse (Georges) : 156, 161, 194.  
Le Bail (Jean) : 37, 41, 146, 150, 152, 156, 157, 159, 160, 167, 168, 169, 170, 199, 200, 201, 210.  
Le Troquer (André) : 91, 93, 94, 160, 197, 199.  
Lecoeur (Auguste) : 184.  
Leroux (Pierre) : 30.  
Liandra : 17.  
Malamant (Maya) : 17.  
Mancelle (Pierre) : 22, 96.  
Marmillot (colonel) : 80.  
Marrane (Georges) : 46.  
Marty (André) : 11, 186, 195.

Mauvais (Léon) : 188, 190.  
Mayer (Daniel) : 154.  
Mignon (Maxime) : 22, 98.  
Moch (Jules) : 208.  
Mollet (Guy) : 200.  
Monjauvis (Lucien) : 7, 9, 27, 45, 117, 132, 192, 205, 206, 207, 211.  
Monmousseau (Gaston) : 46.  
Moulin (Jean) : 23, 24.  
Mousnier (docteur) : 162, 164, 165.  
Nadaud (Martin) : 27.  
Pauchou (Guy) : 22, 96.  
Paul (Marcel) : 9, 144, 150, 159, 172, 173, 184, 195, 201, 204.  
Pelletier (Emile) : 129.  
Pineau (Christian) : 73, 74.  
Péri (Gabriel) : 17.  
Périn (Georges) : 34.  
Pleven (René) : 78, 121.  
Poupon (Jean) : 99.  
Pressemane (Adrien) : 34, 35.  
Ramadier (Paul) : 7, 204, 206.  
Regaudie (René) : 161, 162, 163, 164, 165.  
Rivier (colonel) : 69.  
Rochet (Waldeck) : 103.  
Simon (Saint) : 30.  
Sarraut (Albert) : 128.  
Schmidt (Robert) : 166, 167, 197.  
Schuman Robert : 126.  
Serreules : 54.  
Tanguy-Prigent (François) : 73.  
Tavet (Marie) : 52.  
Texier (Gabriel) : 164.  
Thorez (Maurice) : 6, 10, 11, 14, 15, 21, 52, 93, 94, 103, 106, 137, 138, 139, 140, 141, 144, 153, 154, 160, 186, 188, 191, 192, 195, 196, 197, 198, 202, 203, 204.  
Thuillier (René) : 182.

Tindon : 163.

Tixier (Adrien) : 9, 49, 54, 91, 92, 93, 94, 150, 151, 152, 159, 160, 162, 168, 175, 199.

Trémeaud (André) : 200.

Villon (Pierre) : 23, 25.

Waldeck-Rousseau (Pierre) : 26.



## Table des matières

Remerciements.....	2
Liste des sigles et abréviations.....	3
Introduction.....	4
<i>Définition et délimitation du cadre spatio-temporel.....</i>	4
<i>Les enjeux du sujet.....</i>	7
<i>Historiographie.....</i>	9
<i>Sources.....</i>	13
<b>Prologue : Prélude à l'entrée de Jean Chaintron dans l'administration préfectorale.....</b>	<b>16</b>
<b>Chapitre 1 : Jean Chaintron, un profil atypique dans la préfectorale.....</b>	<b>16</b>
A) Biographie de Jean Chaintron.....	16
B) Une différenciation sociologique et professionnelle au regard du corps préfectoral.....	20
C) Le « grand mouvement préfectoral » de la libération.....	23
<i>Un corps préfectoral rénové à la libération.....</i>	23
<i>Une comparaison entre les préfets de la libération et ceux de 1870.....</i>	26
<b>Chapitre 2 : La Haute-Vienne, terre de gauche.....</b>	<b>29</b>
A) Une tradition de gauche qui se construit tout au long du XIXe siècle.....	29
B) La Haute-Vienne, bastion socialiste dans la première moitié du XXe siècle.....	34
C) Les maquis limousins et la montée de l'influence communiste.....	38
<b>Première partie : Jean Chaintron, administrateur d'un département à la libération.....</b>	<b>44</b>
<b>Chapitre 3 : Un préfet dans l'organisation des pouvoirs à la libération : la prise de fonctions de Jean Chaintron dans un contexte politique et administratif complexe.....</b>	<b>44</b>
A) La désignation de Jean Chaintron à la préfecture de la Haute-Vienne le 9 septembre 1944 : lenteurs et hésitations.....	44
<i>Un PCF influent qui obtient une place dans l'administration préfectorale.....</i>	45
<i>Le processus de désignation de Jean Chaintron en Haute-Vienne.....</i>	47
B) Pouvoirs locaux et pouvoir central : la place de Jean Chaintron dans la dualité du pouvoir à la libération.....	50

<i>Création des comités de libération et ascendant communiste</i> .....	51
<i>Pouvoir central et pouvoir local : dualité ou opposition ?</i> .....	53
<i>La situation en Haute-Vienne : un travail commun entre préfet et comités de libération</i> .....	55
C) Les tâches préfectorales à visée administrative et politique de l'immédiate libération : ordre public et reprise de la vie politique.....	60
<i>La fonction de préfet</i> .....	60
<i>Epuration sauvage et épuration encadrée à la libération</i> .....	63
<i>L'action de Jean Chaintron dans le domaine de l'épuration</i> .....	64
<i>La remise en place des assemblées politiques locales en Haute-Vienne</i> .....	67
<i>Des relations complexes entre le préfet de la Haute-Vienne et les forces militaires</i> ...	69
<b>Chapitre 4 : Un administrateur en temps de guerre et en temps de paix</b> .....	71
A) L'action administrative de Jean Chaintron sur le terrain économique et social.....	71
<i>Les questions alimentaires : ravitaillement, collecte et répression du marché noir</i> ...	71
<i>Emprunt de la libération et campagne de baisse des prix</i> .....	78
<i>Améliorer les conditions de vie : chauffage, logement et retour des prisonniers et déportés en Haute-Vienne</i> .....	79
B) Jean Chaintron et ses administrés : l'euphorie des premiers jours avant la montée des mécontentements.....	81
<i>Un consensus autour du préfet durant l'automne et l'hiver 1944</i> .....	81
<i>Le préfet face à la montée des critiques et des tensions sociales</i> .....	85
C) Les relations qu'entretient Jean Chaintron avec ses supérieurs et ses collaborateurs...	90
<i>La place de Jean Chaintron face au Commissaire de la République et aux différents ministres de l'Intérieur</i> .....	90
<i>Apprentissage du métier de préfet et autorité de Jean Chaintron auprès de ses subordonnés</i> .....	95
<b>Chapitre 5 : Quel bilan peut-on dresser de son activité administrative ?</b> .....	100
A) La lutte du préfet Jean Chaintron contre « l'hypertrophie administrative ».....	100
B) Les impairs commis par Jean Chaintron dans son activité administrative.....	107
<i>Une complexité accrue du travail préfectoral à la libération</i> .....	107
<i>Volonté d'autonomie et erreurs administratives du préfet Jean Chaintron</i> .....	110
C) Un bilan positif : une action volontariste et innovante.....	115
<i>Jean Chaintron, un préfet qui encourage l'union au sein de la société et la réforme administrative</i> .....	115

<i>Des commentaires encourageants de ses supérieurs hiérarchiques.....</i>	120
<b>Deuxième partie : Jean Chaintron, une personnalité politique dans la préfectorale.....</b>	124
<b>Chapitre 6 : Un militant communiste à la tête d'une préfecture dans le contexte particulier de la libération (9 septembre 1944 – 29 avril 1945).....</b>	124
A) Une incompatibilité théorique entre la fonction de préfet et celle de permanent d'un parti politique.....	124
<i>Neutralité et impartialité comme expressions de la déontologie préfectorale.....</i>	124
<i>Une politisation des préfets perceptible dans le contexte de la libération.....</i>	127
<i>Le général de Gaulle face à l'existence de deux préfets communistes.....</i>	129
B) Comment Jean Chaintron s'inscrit-il dans la ligne du PCF à la libération et comment cette dernière rejaillit-elle sur son activité préfectorale ?.....	132
<i>La place qu'occupe Jean Chaintron dans la ligne du PCF de l'immédiate libération.....</i>	132
<i>L'influence du discours de Maurice Thorez à Ivry sur le préfet Jean Chaintron.....</i>	137
<i>Des référents culturels communistes employés régulièrement par le préfet de la Haute-Vienne.....</i>	141
<i>Des critiques s'élèvent contre l'absence de neutralité du préfet.....</i>	144
C) L'unanimité politique des premiers jours autour du préfet Jean Chaintron.....	145
<b>Chapitre 7 : Jean Chaintron et les notables locaux à l'heure de la montée des tensions politiques (29 avril 1945 – 19 novembre 1947).....</b>	149
A) Des rapports tendus avec les notables politiques du département lors des premiers rendez-vous électoraux de l'année 1945.....	149
<i>Implication du préfet dans les tensions et la concurrence entre les différentes personnalités politiques en Haute-Vienne.....</i>	149
<i>Des enjeux politiques nationaux qui rejaillissent sur la situation en Haute-Vienne..</i>	154
B) L'année 1946 : des rivalités politiques qui tournent à l'affrontement ouvert.....	160
<i>Des rapports tendus entre le préfet et la SFIO haut-viennoise : polémiques, grève au Conseil général et scandale autour de l'hôpital de Naugeat.....</i>	160
<i>Une atmosphère politique et électorale tendue en Haute-Vienne.....</i>	166
<i>Deux personnalités puissantes et antagonistes : Jean Chaintron et Jean Le Bail....</i>	168
C) La recherche d'une solidarité entre le préfet et les notables locaux communistes....	171
D) Des rappels à l'ordre du préfet de la Haute-Vienne en raison de son absence de	

neutralité politique.....	174
<b>Chapitre 8 : Un rôle politique national qui explique un départ prématuré de l'administration préfectorale.....</b>	<b>180</b>
A) Un préfet qui conserve un rôle de dirigeant politique national au sein du Parti communiste français.....	180
<i>Un préfet membre du Comité central du PCF et qui se prononce sur la politique de son parti.....</i>	<i>180</i>
<i>Une mission d'encadrement des militants communistes de la Haute-Vienne et une activité militante à leurs côtés.....</i>	<i>183</i>
<i>Jean Chaintron, mandaté par le PCF pour contrôler Georges Guingouin en Haute-Vienne ?.....</i>	<i>187</i>
B) Les relations du préfet de la Haute-Vienne avec le PCF et ses dirigeants nationaux..	191
<i>Comment le PCF appréhende-t-il la présence de deux de ses militants dans la préfectorale ?.....</i>	<i>191</i>
<i>Des liens de militant à dirigeants politiques et de préfet à ministre entre Jean Chaintron et certains membres du PCF.....</i>	<i>194</i>
C) La mise hors-cadre du préfet Jean Chaintron et l'accession à la direction du cabinet du ministre Maurice Thorez (8 janvier 1947 – 5 mai 1947).....	196
<i>Quitter la préfecture de Limoges.....</i>	<i>196</i>
<i>Directeur du cabinet ministériel du vice-président du Conseil.....</i>	<i>202</i>
<i>Un retour aux activités politiques et militantes après l'exclusion des ministres communistes du gouvernement.....</i>	<i>204</i>
D) L'éviction définitive de Jean Chaintron des cadres de l'administration préfectorale (19 novembre 1947).....	205
Conclusion.....	209
Annexes.....	213
<i>Annexe 1.....</i>	<i>213</i>
<i>Annexe 2.....</i>	<i>221</i>
<i>Annexe 3.....</i>	<i>224</i>
Bibliographie.....	225
Sources.....	235
Index des noms de personnes.....	244
Table des matières.....	248